



# Le point sur la situation économique et financière du Québec

AUTOMNE 2023

# Le point sur la situation économique et financière du Québec

AUTOMNE 2023

Le point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2023

Dépôt légal – 7 novembre 2023  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
ISBN 978-2-550-96129-1 (Imprimé)  
ISBN 978-2-550-96130-7 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2023

# **LE POINT SUR LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DU QUÉBEC – AUTOMNE 2023**

## **Section A**

Vue d'ensemble

## **Section B**

Des gestes ciblés pour les Québécois

## **Section C**

L'économie du Québec :  
évolution récente et perspectives pour 2023 et 2024

## **Section D**

La situation financière du Québec

## **Section E**

La dette du gouvernement du Québec

## **Section F**

Les scénarios alternatifs de prévision



# Section A

## VUE D'ENSEMBLE

<b>Sommaire .....</b>	<b>A.3</b>
<b>1. Des gestes ciblés pour les Québécois .....</b>	<b>A.7</b>
1.1 Une indexation de 2 G\$ par année au bénéfice des Québécois .....	A.8
1.2 Offrir un meilleur accès au logement .....	A.8
1.3 Lutter contre l'itinérance et bonifier l'aide alimentaire .....	A.9
1.4 Appuyer la formation dans des domaines spécifiques .....	A.9
1.5 Soutenir la transition climatique et les communautés .....	A.9
1.6 Favoriser l'investissement des entreprises .....	A.10
<b>2. La situation économique du Québec .....</b>	<b>A.11</b>
2.1 La modération de la croissance économique se poursuivra en 2024.....	A.11
2.2 La réduction des écarts de richesse avec l'Ontario se poursuit .....	A.13
<b>3. La situation financière du Québec .....</b>	<b>A.15</b>
3.1 Le gouvernement maintient son engagement de retourner à l'équilibre budgétaire en 2027-2028 .....	A.15
3.2 Le cadre financier.....	A.17
3.3 La réduction du poids de la dette .....	A.20
<b>4. Les scénarios alternatifs de prévision.....</b>	<b>A.21</b>
<b>ANNEXE :     Perspectives économiques au Québec de 2021 à 2027 .....</b>	<b>A.25</b>



## SOMMAIRE

Dans le cadre du *Point sur la situation économique et financière du Québec*, le gouvernement pose des gestes ciblés pour répondre aux priorités des Québécois. Grâce à une gestion prudente et responsable des finances publiques, le gouvernement est en mesure de poser ces gestes tout en maintenant sa trajectoire de retour à l'équilibre budgétaire, et ce, malgré un ralentissement de la croissance économique.

### □ La situation économique

Au cours de la dernière année, la plupart des grandes banques centrales ont relevé leur taux directeur afin de contrôler l'inflation. Le resserrement monétaire produit graduellement son effet. L'activité économique décélère et la croissance des prix s'atténue.

- À l'échelle mondiale, l'économie s'est montrée résiliente en début d'année. Le ralentissement escompté s'effectue, mais à un rythme plus graduel que prévu initialement.
- Bien que la croissance des prix se soit modérée, l'inflation demeure soutenue, forçant ainsi les banques centrales à maintenir leur politique monétaire restrictive pour une période plus prolongée qu'initialement prévu.
- La persistance de l'inflation et l'augmentation prolongée des taux d'intérêt freineront l'activité économique en 2024. Les prévisions de croissance ont été abaissées pour la plupart des régions.

Les efforts pour contenir l'inflation permettront de rétablir un contexte économique propice à une croissance durable.

- La maîtrise de l'inflation devrait permettre aux banques centrales d'assouplir graduellement leur politique monétaire à compter du printemps 2024.
- Des prix plus stables et des conditions de crédit plus avantageuses favoriseront la reprise de l'activité économique.

Au Québec, l'activité économique se modère en 2023, comme prévu dans le cadre du *Plan budgétaire du Québec – Mars 2023*.

- Le produit intérieur brut (PIB) réel devrait augmenter de 0,6 % en 2023, après avoir enregistré une progression de 2,6 % en 2022.

Toutefois, la persistance de l'inflation et l'augmentation prolongée des taux d'intérêt atténuent les perspectives de croissance pour 2024.

- Ainsi, l'activité économique devrait croître de 0,7 %, alors qu'une hausse de 1,4 % était escomptée en mars dernier.



## □ Des gestes ciblés pour les Québécois

La situation économique actuelle met en relief certains enjeux auxquels fait face le Québec. L'inflation persistante, particulièrement en ce qui a trait au loyer et au coût de l'alimentation, et la hausse des taux d'intérêt ont un impact sur la situation financière de plusieurs ménages. Même si plusieurs gestes ont été posés dans les dernières années afin de mieux soutenir financièrement les Québécois, le gouvernement estime nécessaire d'en faire plus.

À cet égard, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024, les contribuables pourront bénéficier d'une indexation de 5,08 % du régime d'imposition des particuliers et des prestations d'assistance sociale, laquelle augmentera notamment les montants de plusieurs déductions et crédits d'impôt. Concrètement, l'indexation représente près de 8,7 milliards de dollars sur cinq ans, soit 2 milliards de dollars par année au bénéfice de tous les Québécois<sup>1</sup>.

De plus, dans le cadre du *Point sur la situation économique et financière du Québec*, le gouvernement prévoit une somme de 4,3 milliards de dollars afin de mettre en place des actions ciblées pour répondre aux priorités des Québécois, dont :

- 1,8 milliard de dollars pour offrir un meilleur accès au logement et accélérer la construction de 8 000 nouveaux logements abordables;
- 145 millions de dollars pour renforcer la lutte contre l'itinérance et pour bonifier l'aide alimentaire;
- 329 millions de dollars pour appuyer la formation dans les domaines de la construction, de la santé et des services sociaux afin d'y attirer un plus grand nombre de travailleurs. Ceux-ci assureront notamment la construction de logements et la prestation de soins et de services sociaux;
- 961 millions de dollars pour soutenir la transition climatique et les communautés. Cette somme sera consacrée à adapter les communautés aux impacts des changements climatiques, à accélérer le reboisement des territoires touchés par les feux de forêt et à poursuivre l'appui au transport collectif;
- 1 milliard de dollars pour favoriser l'investissement des entreprises par le renouvellement du crédit d'impôt à l'investissement et à l'innovation (C3i) ainsi que par la simplification du régime d'aide fiscale à l'investissement. Cette initiative vise à stimuler l'investissement, l'innovation, la productivité et donc l'enrichissement collectif des Québécois.

---

<sup>1</sup> Par exemple, cette indexation représente, en 2024, 141 \$ de plus pour le montant maximal de l'Allocation famille et 948 \$ de plus pour la prestation du Programme de revenu de base pour une personne seule.

## □ Une gestion prudente et responsable des finances publiques

Grâce à sa gestion prudente et responsable des finances publiques, le gouvernement est en mesure de poursuivre ses objectifs, malgré un ralentissement économique. Il demeure engagé dans la mise en œuvre des priorités des Québécois et pose des gestes ciblés pour les soutenir.

Les cibles budgétaires établies dans le plan de retour à l'équilibre présenté en mars 2023 sont maintenues. Comme annoncé, le déficit après versements des revenus consacrés au Fonds des générations sera limité à 4,0 milliards de dollars en 2023-2024 et sera réduit graduellement de 1,0 milliard de dollars par année par la suite jusqu'à l'atteinte de l'équilibre budgétaire en 2027-2028<sup>2</sup>.

- Le solde budgétaire au sens des comptes publics affiche un déficit de 1,8 milliard de dollars en 2023-2024 et des surplus à compter de 2025-2026.
- Par ailleurs, le déficit budgétaire préliminaire pour 2022-2023, avant utilisation de la réserve de stabilisation, s'établit à 6,1 milliards de dollars, une détérioration de 1,1 milliard de dollars par rapport au budget de mars dernier.

La réduction du poids de la dette demeure aussi une priorité puisqu'elle contribue positivement à la croissance économique par l'instauration d'un climat de confiance propice à l'investissement privé et à la hausse de la productivité. Elle favorise également l'équité intergénérationnelle.

- Au 31 mars 2023, le poids de la dette nette s'est établi à 38,0 % du PIB, un niveau inférieur à celui d'avant la pandémie, soit 41,1 % du PIB au 31 mars 2020.
- Une diminution graduelle de la dette nette au PIB à 35,9 % est prévue d'ici 2027-2028.
- Le gouvernement s'est aussi donné l'objectif de réduire le poids de la dette nette à 30 % du PIB d'ici 2037-2038<sup>3</sup>.

Le cadre financier quinquennal prévoit une croissance des revenus moyenne de 3,1 % et une croissance des dépenses de 2,3 %<sup>4</sup>. Après des hausses très élevées en raison de la pandémie, une modération de la croissance des dépenses est donc attendue pour les prochaines années. Cette modération est essentielle pour :

- présenter un cadre financier responsable et qui inspire la confiance tout en assurant un financement adéquat des grandes missions de l'État;
- coordonner la politique monétaire et la politique fiscale, afin de favoriser l'atténuation des taux d'inflation et ainsi de permettre une réduction des taux d'intérêt;
- contenir le programme de financement dans le contexte de taux d'intérêt élevés et de rareté de capital.

<sup>2</sup> Sauf indication contraire, ce document repose sur les données budgétaires et économiques disponibles au 23 octobre 2023. Les données budgétaires présentées pour 2022-2023 sont des résultats préliminaires. Celles présentées pour 2023-2024 et les années suivantes sont des prévisions.

<sup>3</sup> Des changements à apporter à la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations ont été en ce sens proposés. Ceux-ci sont contenus dans le projet de loi n° 35, intitulé Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 21 mars 2023 et modifiant d'autres dispositions, qui a été présenté à l'Assemblée nationale le 5 octobre 2023.

<sup>4</sup> En excluant les dépenses liées aux mesures de soutien et de relance COVID-19 de 2022-2023, la croissance s'établirait à 5,6 % en 2023-2024 et la croissance annuelle moyenne des dépenses totales s'établirait à 3,0 % sur cinq ans.

## □ Maximiser le potentiel économique du Québec

Le gouvernement est résolument engagé à créer plus de richesse et à accroître le potentiel économique du Québec. Il le fait avec un but précis : donner au Québec les moyens de ses ambitions.

Le gouvernement s'est fixé les objectifs ambitieux de :

- réduire l'écart de PIB réel par habitant avec l'Ontario à moins de 10 % d'ici 2026;
- rejoindre le PIB réel par habitant de l'Ontario d'ici 2036.

Les gestes importants posés au cours des dernières années portent leurs fruits.

- Entre 2019 et 2022, le Québec a enregistré des gains substantiels relativement au niveau de vie. Cette amélioration lui a permis de réduire l'écart de richesse avec l'Ontario, qui est passé de 16,1 % en 2018 à 13,5 % en 2022.

Dans la poursuite de ces objectifs, une large consultation auprès d'experts provenant du secteur privé et du milieu universitaire a été menée dans les derniers mois afin d'identifier les gestes les plus porteurs qui permettront de combler ces écarts<sup>5</sup>.

L'éventail de pistes de solution reçues démontre la complexité de la question. Le gouvernement doit rester prudent et s'ajuster pour agir efficacement. L'action gouvernementale à cet égard doit donc demeurer en phase avec l'environnement économique, les caractéristiques du marché du travail et celles de la population, de même qu'avec que les besoins des entreprises.

Dans le cadre du *Point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2023*, le gouvernement pose un geste fort pour inciter les entreprises à investir davantage par le renouvellement du crédit d'impôt à l'investissement et à l'innovation (C3i). Cette initiative vise à stimuler l'investissement, l'innovation, la productivité et donc l'enrichissement collectif des Québécois.

Il poursuivra dans cette voie au cours des prochaines années, alimenté notamment par les recommandations issues de la présente consultation. Cette réflexion collective est essentielle au développement du potentiel économique du Québec.

---

<sup>5</sup> Les conclusions de la consultation se trouvent dans le fascicule *Accroître le potentiel économique du Québec – Des ambitions et des moyens pour y parvenir*. Les mémoires préparés par les experts peuvent être consultés sur le site Internet du ministère des Finances du Québec à l'adresse [http://www.finances.gouv.qc.ca/ministere/outils\\_services/consultations\\_publicques/communaute\\_universitaire\\_economique/2023\\_2024\\_ecart\\_de\\_richesse.asp](http://www.finances.gouv.qc.ca/ministere/outils_services/consultations_publicques/communaute_universitaire_economique/2023_2024_ecart_de_richesse.asp).

## 1. DES GESTES CIBLÉS POUR LES QUÉBÉCOIS

À l'occasion de la mise à jour économique et financière de l'automne 2023, le gouvernement rappelle que les contribuables pourront bénéficier d'une indexation du régime d'imposition des particuliers et des prestations d'assistance sociale atteignant 5,08 % dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Cette indexation représente près de 8,7 milliards de dollars sur cinq ans, soit 2 milliards de dollars par année au bénéfice de tous les Québécois.

De plus, le gouvernement souhaite poser des gestes ciblés. Pour ce faire, il prévoit 4,3 milliards de dollars sur cinq ans, dont :

- 1,8 milliard de dollars pour rendre le logement plus accessible, particulièrement par la construction de 8 000 nouveaux logements destinés aux ménages à revenu faible ou modeste et aux personnes en situation d'itinérance;
- 145 millions de dollars pour lutter contre l'itinérance et bonifier l'aide alimentaire en rehaussant le soutien à ceux qui œuvrent auprès des plus démunis;
- 329 millions de dollars pour appuyer la formation de la main-d'œuvre, notamment dans le domaine de la construction, de la santé et des services sociaux, ce qui permettra à un plus grand nombre de travailleurs de contribuer aux projets de construction à venir au Québec, ainsi qu'à la prestation de soins de santé et de services sociaux;
- 961 millions de dollars pour soutenir la transition climatique et les communautés en bonifiant les efforts en matière d'adaptation aux changements climatiques, en appuyant les communautés et le secteur forestier en réponse aux feux de forêt de l'été 2023 et en poursuivant l'appui au transport collectif;
- 1 milliard de dollars pour offrir un environnement fiscal plus favorable à l'investissement des entreprises, et ce, par le renouvellement du crédit d'impôt à l'investissement et à l'innovation (C3i) ainsi que par la simplification du régime d'aide fiscale à l'investissement.

TABLEAU A.1

### Impact financier des gestes ciblés pour les Québécois (en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Une indexation au bénéfice des Québécois	-458	-1 988	-2 033	-2 074	-2 113	-8 666
<b>Actions ciblées dans la mise à jour économique et financière de l'automne 2023</b>						
Offrir un meilleur accès au logement	-219	-15	-853	-519	-243	-1 848
Lutter contre l'itinérance et bonifier l'aide alimentaire	-39	-26	-27	-27	-27	-145
Appuyer la formation dans des domaines spécifiques	-199	-130	—	—	—	-329
Soutenir la transition climatique et les communautés	-649	-101	-77	-96	-40	-961
Favoriser l'investissement des entreprises	5	21	-133	-372	-516	-995
<b>Sous-total – Actions ciblées</b>	<b>-1 101</b>	<b>-251</b>	<b>-1 089</b>	<b>-1 013</b>	<b>-825</b>	<b>-4 278</b>
<b>TOTAL</b>	<b>-1 558</b>	<b>-2 239</b>	<b>-3 123</b>	<b>-3 087</b>	<b>-2 938</b>	<b>-12 945</b>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

## 1.1 Une indexation de 2 G\$ par année au bénéfice des Québécois

Afin de protéger le pouvoir d'achat des Québécois, les principaux paramètres du régime fiscal des particuliers et des programmes d'assistance sociale seront indexés de façon importante, soit de 5,08 %, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

L'indexation pour l'année d'imposition 2024 représente 2 milliards de dollars par année au bénéfice de tous les Québécois, soit :

- plus de 1,8 milliard de dollars à l'égard du régime fiscal des particuliers;
- près de 146 millions de dollars provenant des prestations d'assistance sociale.

Cette indexation augmente notamment les montants de plusieurs déductions et crédits d'impôt, tels que le montant personnel de base, le montant maximal de l'Allocation famille ou encore les montants maximaux du crédit d'impôt pour la solidarité. Par exemple, cette indexation représente, en 2024, 141 \$ de plus pour le montant maximal de l'Allocation famille et 948 \$ de plus pour la prestation du Programme de revenu de base pour une personne seule.

Par ailleurs, les retraités pourront bénéficier d'une indexation de la rente de retraite du Régime de rentes du Québec de plus de 4 %<sup>6</sup> à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## 1.2 Offrir un meilleur accès au logement

Le gouvernement tient à augmenter rapidement l'offre de logements afin de réduire la pression sur les prix et d'offrir un meilleur accès au logement pour les ménages. Dans le cadre du *Point sur la situation économique et financière du Québec*, il annonce donc un investissement majeur, de plus de 1,8 milliard de dollars sur cinq ans. Ces sommes permettront la construction de 8 000 nouveaux logements sociaux et abordables.

- De ce nombre, 500 logements seront réservés aux personnes en situation d'itinérance ou risquant de le devenir.

De plus, afin de favoriser l'accès des ménages à faible revenu à ces nouveaux logements, le gouvernement prévoit un investissement de 50 millions de dollars d'ici 2027-2028 pour l'ajout de 4 000 unités du Programme de supplément au loyer, lequel permet à un ménage d'occuper un logement privé en payant un loyer qui se limite à 25 % de son revenu.

Le gouvernement prévoit aussi une bonification du programme Allocation-logement de 57 millions de dollars sur cinq ans. Cet investissement permettra de faire passer le nombre de ménages aidés à près de 150 000 en 2023-2024.

En plus des mesures prévues pour les ménages à plus faible revenu, le gouvernement compte mettre en place d'autres actions ciblées, principalement de nature réglementaire, pour accélérer la réalisation de logements sur le territoire des municipalités, et ce, afin de favoriser l'accès au logement pour tous les Québécois.

---

<sup>6</sup> Le taux pour 2024 sera connu à la fin de novembre 2023 puisqu'il est déterminé selon la variation de l'indice des prix à la consommation du Canada entre la période de 12 mois se terminant le 31 octobre 2023 et celle prenant fin le 31 octobre 2022.

### 1.3 Lutter contre l'itinérance et bonifier l'aide alimentaire

Pour répondre à la croissance importante du nombre de personnes n'ayant pas accès à un logement stable et sécuritaire, près de 124 millions de dollars sont prévus sur cinq ans dans le cadre de la mise à jour économique pour intensifier les efforts en matière de lutte contre l'itinérance, notamment en rehaussant le soutien aux refuges d'urgence.

- En considérant les 215 millions de dollars prévus sur cinq ans pour la réalisation de 500 logements pour les personnes en situation d'itinérance ou risquant de le devenir, le total des sommes additionnelles investies dans la lutte contre l'itinérance s'élève à plus de 338 millions de dollars sur cinq ans.

De plus, afin de permettre aux organismes de poursuivre leur action auprès des familles les plus démunies, le gouvernement prévoit près de 21 millions de dollars en 2023-2024 pour rehausser le soutien à divers organismes œuvrant en matière d'aide alimentaire.

### 1.4 Appuyer la formation dans des domaines spécifiques

Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre et de vieillissement de la population, le gouvernement prévoit 329 millions de dollars sur deux ans pour appuyer rapidement la formation liée aux domaines de la construction, de la santé et des services sociaux, soit :

- 261 millions de dollars pour lancer l'Offensive formation en construction, afin de rehausser l'offre de main-d'œuvre dans le secteur de la construction;
- 68 millions de dollars pour soutenir l'attractivité du réseau public de la santé et des services sociaux.

Ces sommes permettront de former davantage de travailleurs, ce qui représentera un renfort important, notamment pour le lancement de plusieurs chantiers et projets d'investissements majeurs, dont la construction de logements, ainsi que pour la prestation de soins de santé et de services sociaux.

### 1.5 Soutenir la transition climatique et les communautés

Le gouvernement annonce une somme additionnelle de 292 millions de dollars sur cinq ans afin d'appuyer des initiatives en matière d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuer les risques associés aux feux de forêt. En considérant des investissements de 1,5 milliard de dollars déjà prévus sur cinq ans, ce montant porte à 1,8 milliard de dollars les sommes investies pour l'adaptation aux changements climatiques d'ici 2027-2028.

De plus, le gouvernement prévoit 404 millions de dollars sur cinq ans pour appuyer les communautés et le secteur forestier en réponse aux feux de forêt de l'été 2023, d'une ampleur exceptionnelle. Ces sommes permettront notamment la réalisation de travaux sylvicoles totalisant 200 millions de dollars d'ici 2031-2032 pour accélérer le reboisement de superficies destinées à la récolte forestière.

Finalement, le gouvernement réitère son appui au transport collectif en prévoyant une aide d'urgence additionnelle de 265 millions de dollars en 2023-2024, ce qui représente près de 60 % du déficit anticipé des sociétés de transport collectif pour l'année 2024. Cette somme portera l'aide octroyée pour soutenir la relance du transport collectif à plus de 2,4 milliards de dollars<sup>7</sup> depuis le printemps 2020. Ce geste témoigne de l'engagement du gouvernement à appuyer les modes de transport durable, étant donné la part importante du secteur des transports dans le bilan des émissions de gaz à effet de serre.

<sup>7</sup> Ce montant inclut une contribution du gouvernement fédéral de 887,4 M\$.

## 1.6 Favoriser l'investissement des entreprises

Afin de reconnaître l'apport important de l'investissement des entreprises dans l'accroissement de la productivité et dans la création de richesse au Québec, le gouvernement prévoit 1,3 milliard de dollars sur cinq ans pour renouveler le crédit d'impôt à l'investissement et à l'innovation (C3i).

- Le C3i renouvelé soutiendra l'acquisition de matériel de fabrication et de transformation, de matériel informatique et de logiciels de gestion, pour des dépenses admissibles pouvant atteindre 100 millions de dollars sur quatre ans.
- La mesure offrira des taux harmonisés avec ceux du congé fiscal pour grands projets d'investissement et sera entièrement remboursable afin de stimuler davantage la réalisation des projets d'investissement.
- Le C3i renouvelé contribuera à la réalisation d'investissements favorisant les gains de productivité au sein d'environ 10 000 entreprises.

De plus, le gouvernement prévoit une simplification du régime d'aide fiscale à l'investissement en le concentrant dans deux mesures complémentaires, soit le C3i renouvelé et le congé fiscal pour grands projets d'investissement, ce qui facilitera la réalisation des projets d'investissement des entreprises. Cette initiative vise à stimuler l'investissement, l'innovation, la productivité et donc l'enrichissement collectif des Québécois.

## 2. LA SITUATION ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

### 2.1 La modération de la croissance économique se poursuivra en 2024

La persistance de l'inflation et l'augmentation prolongée des taux d'intérêt atténueront l'activité économique en 2024. Les prévisions ont été abaissées pour la plupart des régions.

- La croissance mondiale devrait se situer à 2,7 %. Dans le cadre du *Plan budgétaire du Québec – Mars 2023*, une hausse de 3,1 % était attendue.
- L'expansion économique au Canada devrait s'élever à 0,9 %, comparativement à 1,6 % projeté en mars. Aux États-Unis, la progression du PIB réel devrait atteindre 1,1 %, alors qu'en mars, un gain de 1,3 % était escompté.

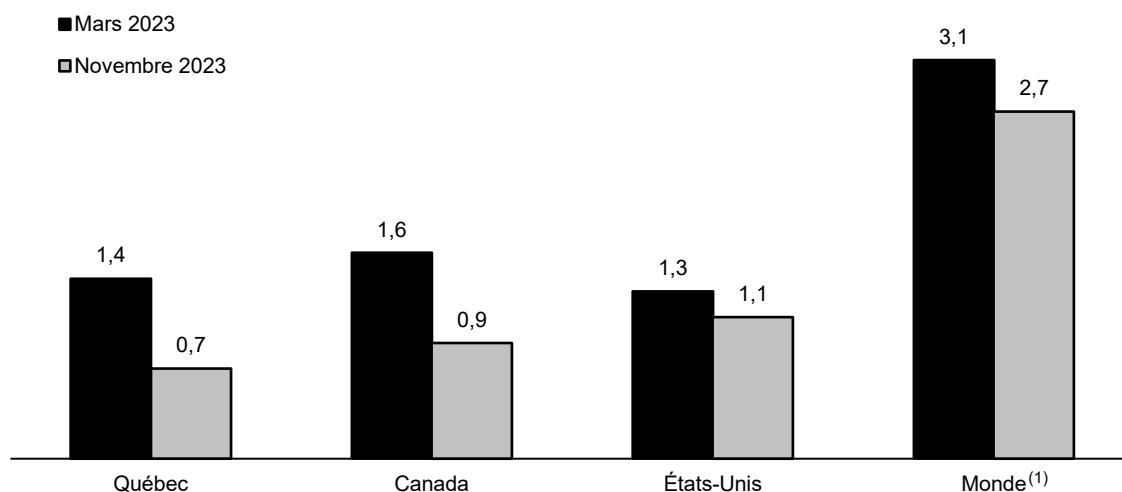
Au Québec, la prévision de croissance pour 2023 demeure en ligne avec celle prévue au budget 2023-2024. Les perspectives sont toutefois révisées pour 2024. Une hausse de l'activité économique de 0,7 % est prévue, alors qu'en mars dernier, une hausse de 1,4 % était escomptée.

Les efforts pour maîtriser l'inflation permettront de rétablir un contexte propice à une croissance durable.

- Au cours des prochains trimestres, la demande excédentaire devrait continuer de se résorber, ce qui atténuera graduellement les pressions inflationnistes.
- Le ralentissement de la croissance des prix devrait permettre à certaines banques centrales de commencer à assouplir graduellement leur politique monétaire à compter du printemps 2024.
- Une inflation maîtrisée et des conditions de crédit plus avantageuses favoriseront la reprise de l'activité économique.

GRAPHIQUE A.1

#### Évolution des perspectives économiques de 2024 (PIB réel, variation en pourcentage)



(1) Le PIB réel mondial est exprimé en parité des pouvoirs d'achat.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Fonds monétaire international, S&P Global, Refinitiv Datastream, Bloomberg, Eurostat et ministère des Finances du Québec.



TABLEAU A.2

**PIB réel et ses principales composantes au Québec**  
(variation en pourcentage et contribution en points de pourcentage)

	Variation			Contribution		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024
<b>Demande intérieure</b>	<b>1,9</b>	<b>-0,1</b>	<b>0,8</b>	<b>2,1</b>	<b>-0,1</b>	<b>0,8</b>
Consommation des ménages	4,7	2,8	0,8	2,7	1,7	0,5
Investissements résidentiels	-11,5	-18,4	0,5	-0,9	-1,3	0,0
Investissements non résidentiels des entreprises	0,5	-1,4	2,6	0,0	-0,1	0,2
Dépenses et investissements des gouvernements	1,5	0,1	0,2	0,4	0,0	0,1
<b>Secteur extérieur</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>-1,4</b>	<b>1,3</b>	<b>0,0</b>
Exportations	4,2	3,4	2,0	1,8	1,5	0,9
Importations	6,5	0,4	1,7	-3,2	-0,2	-0,9
<b>Stocks</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1,7</b>	<b>-0,9</b>	<b>-0,2</b>
<b>PIB RÉEL</b>	<b>2,6</b>	<b>0,6</b>	<b>0,7</b>	<b>2,6</b>	<b>0,6</b>	<b>0,7</b>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

## 2.2 La réduction des écarts de richesse avec l'Ontario se poursuit

Le gouvernement du Québec s'est fixé des objectifs ambitieux en matière de création de richesse et d'accroissement du potentiel économique<sup>8</sup>.

- Des gestes importants ont été posés pour accroître le potentiel de l'économie québécoise et créer davantage de richesse. Entre autres, plusieurs initiatives ont été mises en place pour rehausser la productivité des entreprises et favoriser l'intégration et le maintien des travailleurs sur le marché de l'emploi.
- L'action gouvernementale porte ses fruits. Elle a permis d'améliorer le niveau de vie des Québécois. Ainsi, l'écart de richesse avec l'Ontario s'est réduit de manière importante.

Le gouvernement entend continuer à agir sur les principaux déterminants du niveau de vie et intensifier ses efforts pour combler l'écart de niveau de vie du Québec avec celui de l'Ontario.

### Un rattrapage du niveau de vie au Québec qui s'accélère

Entre 2015 et 2018, la croissance annuelle moyenne du niveau de vie du Québec était similaire à celle de l'Ontario.

- Elle s'est établie en moyenne à 1,3 % annuellement au Québec, par rapport à 1,4 % en Ontario.

Or, depuis 2019, un changement de tendance s'est opéré.

- Entre 2019 et 2022, les gains de niveau de vie se sont poursuivis au Québec (+0,7 % en moyenne annuellement), alors que le PIB réel par habitant est resté relativement stable en Ontario (+0,1 %).
- Ainsi, l'écart de niveau de vie entre le Québec et l'Ontario est passé de 16,1 % en 2018 à 13,5 % en 2022.

Tant au Québec qu'en Ontario, le ralentissement de l'activité économique en 2023 et en 2024 se traduira par un recul temporaire du PIB réel par habitant. Néanmoins, les gains en matière de rattrapage de niveau de vie devraient se poursuivre au cours des deux prochaines années.

- L'écart de niveau de vie entre le Québec et l'Ontario devrait diminuer, passant de 13,5 % en 2022 à 12,3 % en 2024.
- Le gouvernement entend poursuivre ses efforts pour accroître le potentiel de l'économie québécoise afin d'éliminer les écarts de richesse avec l'Ontario.

#### Évolution du niveau de vie

(PIB réel par habitant, variation annuelle en pourcentage et écart en points de pourcentage)

	2015 à 2018	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Québec	1,3	1,8	1,7	-5,7	5,7	1,4	-1,7	-0,1
Ontario	1,4	1,6	0,4	-5,9	4,6	1,6	-1,8	-0,9
<b>ÉCART</b>	—	<b>16,1</b>	<b>14,6</b>	<b>14,4</b>	<b>13,2</b>	<b>13,5</b>	<b>13,3</b>	<b>12,3</b>

Note : La croissance du PIB réel de l'Ontario pour 2023 et pour 2024 correspond à la moyenne des prévisions de neuf institutions du secteur privé en date du 18 octobre 2023.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, ministère des Finances de l'Ontario et ministère des Finances du Québec.

<sup>8</sup> Pour plus d'information, consultez le fascicule *Accroître le potentiel économique du Québec – Des ambitions et des moyens pour y parvenir*.

## Les principales recommandations issues de la consultation

Au cours des derniers mois, le ministère des Finances a mené une consultation auprès d'éminents experts provenant des milieux universitaires, institutionnels et financiers<sup>1</sup>. Les experts ont été appelés à identifier les impacts à long terme des écarts de niveau de vie, les pistes de solution pour combler ces derniers et les déterminants qui permettront d'augmenter la croissance économique potentielle du Québec. Différents leviers ont été proposés par les experts, soit :

- investir davantage en éducation et en formation;
- favoriser un environnement d'affaires et réglementaire concurrentiel;
- implanter un cadre formel d'enrichissement collectif, lequel devrait être encadré par une loi;
- revoir la politique industrielle en ciblant les secteurs les plus prometteurs;
- encourager les acteurs du milieu universitaire et de la recherche à transposer leurs expertises au secteur privé;
- développer de grandes entreprises qui ont leur centre de décision au Québec;
- favoriser le développement des grandes entreprises avec des mesures ciblées et réduire l'aide aux entreprises peu performantes;
- modifier certaines mesures fiscales destinées aux entreprises, notamment en revoyant les crédits d'impôt basés sur les salaires;
- optimiser les aides fiscales et budgétaires à la R-D et à la commercialisation des innovations;
- poursuivre le développement des zones d'innovation et mettre sur pied un programme ARPA (*Advanced Research Projects Agency*) québécois, des laboratoires industriels d'excellence et de grands projets mobilisateurs concertés dans les domaines où le Québec détient un avantage compétitif;
- financer une diminution de la cotisation des employeurs au Fonds des services de santé par une révision de l'aide fiscale aux entreprises;
- réduire la portée de la déduction pour petites entreprises pour abaisser le taux général d'imposition des sociétés;
- créer des régimes favorisant l'investissement dans le capital des entreprises;
- continuer de réduire le fardeau fiscal des particuliers;
- redoser les modes d'imposition (l'impôt par rapport aux taxes) et évaluer les mesures fiscales;
- mettre en place des incitatifs plus généreux visant à retarder la retraite;
- réaliser un examen périodique complet des programmes et des mesures en place;
- rehausser la productivité du secteur privé et du secteur public;
- numériser l'administration publique et y adopter des technologies de pointe.

Le ministère des Finances procédera notamment à une analyse des recommandations issues de la présente consultation au cours des prochains mois, afin d'identifier les gestes les plus porteurs pour accroître le potentiel économique du Québec et pour éliminer l'écart de richesse avec l'Ontario. Par ailleurs, dans certains cas, les propositions soumises confirment des mesures existantes.

<sup>1</sup> Les mémoires préparés par ces derniers peuvent être consultés sur le site Internet du ministère des Finances du Québec à l'adresse [http://www.finances.gouv.qc.ca/ministere/outils\\_services/consultations\\_publicques/communautaire\\_universitaire\\_economique/2023\\_2024/ecart\\_de\\_richesse.asp](http://www.finances.gouv.qc.ca/ministere/outils_services/consultations_publicques/communautaire_universitaire_economique/2023_2024/ecart_de_richesse.asp)

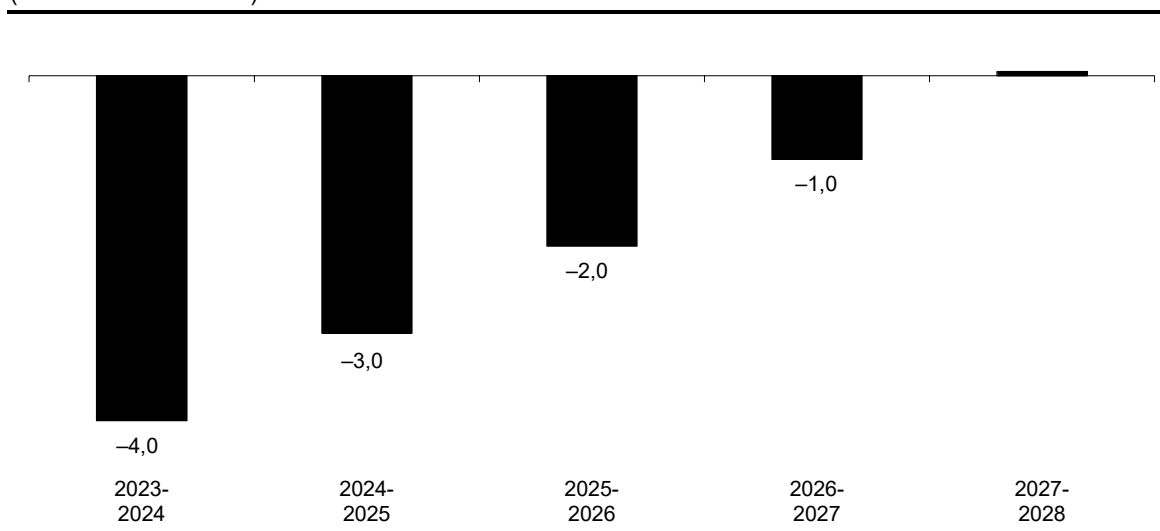
### 3. LA SITUATION FINANCIÈRE DU QUÉBEC

#### 3.1 Le gouvernement maintient son engagement de retourner à l'équilibre budgétaire en 2027-2028

Malgré le ralentissement économique anticipé, le gouvernement maintient les cibles budgétaires établies dans le plan de retour à l'équilibre présenté en mars 2023. Comme annoncé, le déficit après versements des revenus consacrés au Fonds des générations sera limité à 4,0 milliards de dollars en 2023-2024 et sera réduit graduellement de 1,0 milliard de dollars par année par la suite jusqu'à l'atteinte de l'équilibre budgétaire en 2027-2028.

GRAPHIQUE A.2

#### Trajectoire de retour à l'équilibre budgétaire (en milliards de dollars)



#### ▣ Les principales révisions de 2023-2024 à 2025-2026

Les révisions liées à la situation budgétaire et celles découlant de la mise en œuvre de gestes ciblés ont une incidence négative de l'ordre de 1,0 milliard de dollars par année sur l'horizon du cadre financier.

- L'évolution de la situation économique et budgétaire depuis le budget 2023-2024 entraîne une révision à la hausse de 104 millions de dollars en 2023-2024, une révision défavorable de 747 millions de dollars en 2024-2025 et une augmentation de 94 millions de dollars en 2025-2026.
- Les gestes ciblés totalisent 1,1 milliard de dollars en 2023-2024, 251 millions de dollars en 2024-2025 et 1,1 milliard de dollars en 2025-2026.

Dans ce contexte, le gouvernement utilise une partie de la provision pour éventualités afin de compenser l'effet des principales révisions du cadre financier et de poser des gestes ciblés pour répondre aux priorités des Québécois.

## Une révision négative de plus de 1 G\$ des revenus fiscaux et du service de la dette en 2023-2024 en raison du ralentissement économique

La persistance de l'inflation, les effets cumulés des hausses de taux d'intérêt et le resserrement plus important que prévu de la politique monétaire modéreront l'activité économique en 2023 et en 2024.

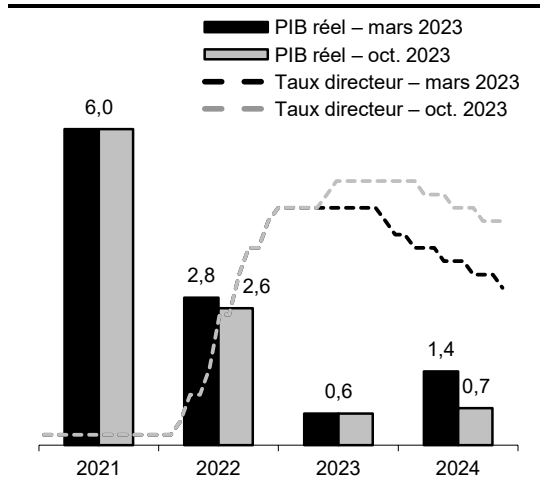
- Ainsi, après deux années de croissance soutenue, le PIB réel devrait ralentir et évoluer à un rythme de 0,6 % en 2023.
- Les perspectives économiques attendues pour 2024 se sont également détériorées. En effet, la croissance du PIB réel pour l'année est revue à la baisse par rapport à ce qui était attendu dans le budget de mars 2023, passant de 1,4 % à 0,7 %.
- Par ailleurs, la prévision du taux directeur pour 2023 et 2024 est revue à la hausse par rapport à ce qui était escompté en mars 2023.

Les perspectives économiques moins favorables que prévu ont une incidence négative sur l'horizon de prévision de l'ordre de 1,0 milliard de dollars par année sur les revenus fiscaux et le service de la dette, étant donné leur lien étroit avec les principaux indicateurs économiques. Plus précisément, pour 2023-2024 :

- les revenus fiscaux sont révisés à la baisse de 698 millions de dollars par rapport aux prévisions de mars 2023, en raison du suivi défavorable des revenus provenant de l'impôt des particuliers et des impôts des sociétés;
- le service de la dette est révisé à la hausse de 403 millions de dollars en raison des taux d'intérêt plus élevés que prévu.

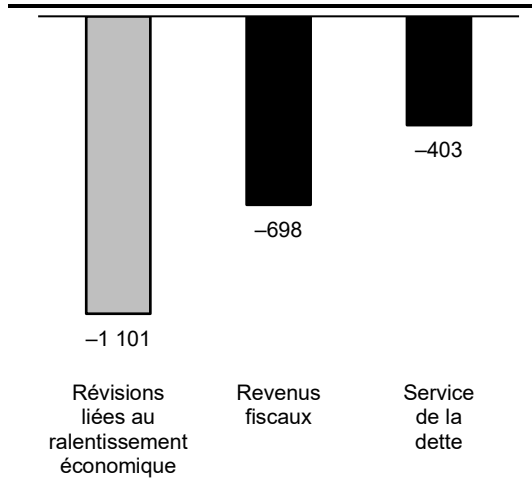
### Croissance du PIB réel et taux directeur – 2021 à 2024

(variation en pourcentage et taux en pourcentage)



### Révisions liées au ralentissement économique – 2023-2024

(en millions de dollars)



## 3.2 Le cadre financier

Le cadre financier pluriannuel du *Point sur la situation économique et financière du Québec* rend compte de l'évolution de la situation budgétaire du Québec en 2023-2024 et présente les perspectives budgétaires jusqu'en 2027-2028.

- Les revenus atteignent 149,1 milliards de dollars en 2023-2024, avec une croissance de 3,3 %. Celle-ci diminuera à 2,0 % en 2024-2025.
- Les dépenses s'élèvent à 150,3 milliards de dollars en 2023-2024, avec une croissance de 2,0 %. Celle-ci sera de 1,6 % en 2024-2025.

Le solde budgétaire au sens des comptes publics affiche un déficit de 1,8 milliard de dollars en 2023-2024<sup>9</sup> et des surplus à compter de 2025-2026.

Selon la définition prévue par la Loi sur l'équilibre budgétaire, le solde budgétaire présente un déficit après versements des revenus consacrés au Fonds des générations de 4,0 milliards de dollars en 2023-2024 et sera à l'équilibre en 2027-2028.

Par ailleurs, le déficit budgétaire préliminaire pour 2022-2023, avant utilisation de la réserve de stabilisation, s'établit à 6,1 milliards de dollars. Le solde budgétaire définitif sera connu plus tard cet automne, lors de la publication des comptes publics.

Le cadre financier quinquennal prévoit une croissance des revenus moyenne de 3,1 % et une croissance des dépenses de 2,3 %<sup>10</sup>. Après des hausses très élevées en raison de la pandémie, une modération de la croissance des dépenses est donc attendue pour les prochaines années. Cette modération est essentielle pour :

- présenter un cadre financier responsable et qui inspire la confiance tout en assurant un financement adéquat des grandes missions de l'État;
- coordonner la politique monétaire et la politique fiscale afin de favoriser l'atténuation des taux d'inflation et ainsi de permettre une réduction des taux d'intérêt;
- contenir le programme de financement dans le contexte de taux d'intérêt élevés et de rareté de capital.

<sup>9</sup> Il s'agit d'une révision à la hausse de 129 millions de dollars en 2023-2024 par rapport au budget 2023-2024.

<sup>10</sup> En excluant les dépenses liées aux mesures de soutien et de relance COVID-19 de 2022-2023, la croissance s'établirait à 5,6 % en 2023-2024 et la croissance annuelle moyenne des dépenses totales s'établirait à 3,0 % sur cinq ans.

TABLEAU A.3

**Cadre financier pluriannuel**  
 (en millions de dollars)

	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	TCAM <sup>(1)</sup>
<b>Revenus</b>							
Impôt des particuliers	42 251	42 677	44 171	45 898	47 624	49 387	
Cotisations pour les services de santé	7 914	8 310	8 506	8 773	8 964	9 153	
Impôts des sociétés	13 243	12 563	13 320	13 829	14 536	15 087	
Impôt foncier scolaire	1 113	1 126	1 243	1 339	1 408	1 478	
Taxes à la consommation	26 597	27 367	28 298	29 229	30 076	31 063	
Droits et permis	5 741	5 821	5 926	6 073	6 368	6 467	
Revenus divers	12 083	13 714	14 181	14 540	15 015	15 500	
Entreprises du gouvernement	6 620	5 976	6 478	6 559	7 643	7 337	
<b>Revenus autonomes</b>	<b>115 562</b>	<b>117 554</b>	<b>122 123</b>	<b>126 240</b>	<b>131 634</b>	<b>135 472</b>	
<i>Variation en %<sup>(2)</sup></i>	<i>5,4</i>	<i>1,7</i>	<i>3,9</i>	<i>3,4</i>	<i>4,3</i>	<i>2,9</i>	<i>3,2</i>
Transferts fédéraux	28 737	31 497	29 840	31 480	32 763	32 703	
<i>Variation en %<sup>(3)</sup></i>	<i>-1,5</i>	<i>9,6</i>	<i>-5,3</i>	<i>5,5</i>	<i>4,1</i>	<i>-0,2</i>	<i>2,6</i>
<b>Total des revenus</b>	<b>144 299</b>	<b>149 051</b>	<b>151 963</b>	<b>157 720</b>	<b>164 397</b>	<b>168 175</b>	
<i>Variation en %</i>	<i>3,9</i>	<i>3,3</i>	<i>2,0</i>	<i>3,8</i>	<i>4,2</i>	<i>2,3</i>	<i>3,1</i>
<b>Dépenses</b>							
Dépenses de portefeuilles	-137 309	-140 438	-142 663	-147 254	-151 747	-153 841	
<i>Variation en %<sup>(4)</sup></i>	<i>7,6</i>	<i>2,3</i>	<i>1,6</i>	<i>3,2</i>	<i>3,1</i>	<i>1,4</i>	<i>2,3</i>
Service de la dette	-10 058	-9 867	-9 978	-9 998	-10 464	-11 055	
<i>Variation en %<sup>(5)</sup></i>	<i>16,4</i>	<i>-1,9</i>	<i>1,1</i>	<i>0,2</i>	<i>4,7</i>	<i>5,6</i>	<i>1,9</i>
<b>Total des dépenses</b>	<b>-147 367</b>	<b>-150 305</b>	<b>-152 641</b>	<b>-157 252</b>	<b>-162 211</b>	<b>-164 896</b>	
<i>Variation en %<sup>(6)</sup></i>	<i>8,1</i>	<i>2,0</i>	<i>1,6</i>	<i>3,0</i>	<i>3,2</i>	<i>1,7</i>	<i>2,3</i>
Provision pour éventualités	—	-500	—	—	-500	-500	
<b>SURPLUS (DÉFICIT) LIÉ AUX ACTIVITÉS</b>	<b>-3 068</b>	<b>-1 754</b>	<b>-678</b>	<b>468</b>	<b>1 686</b>	<b>2 779</b>	
Versements des revenus consacrés au Fonds des générations	-3 082	-2 241	-2 304	-2 443	-2 652	-2 775	
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE AVANT UTILISATION DE LA RÉSERVE DE STABILISATION</b>	<b>-6 150</b>	<b>-3 995</b>	<b>-2 982</b>	<b>-1 975</b>	<b>-966</b>	<b>4</b>	
Utilisation de la réserve de stabilisation	449	—	—	—	—	—	
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE AU SENS DE LA LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE</b>	<b>-5 701</b>	<b>-3 995</b>	<b>-2 982</b>	<b>-1 975</b>	<b>-966</b>	<b>4</b>	

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur cinq ans, soit de 2023-2024 à 2027-2028.

(2) La croissance de 1,7 % des revenus autonomes en 2023-2024 s'explique notamment par une baisse ponctuelle des revenus des entreprises du gouvernement en raison de la faible hydraulicité affectant les exportations d'Hydro-Québec.

(3) La hausse importante des transferts fédéraux en 2023-2024 s'explique notamment par les sommes additionnelles en santé annoncées par le gouvernement fédéral en février 2023 (près de 1,1 G\$ de plus en 2023-2024, dont 447 M\$ non récurrents), par l'évolution de la valeur de l'abattement spécial du Québec de même que par l'entente sur le logement (900 M\$ sur quatre ans, dont 225 M\$ en 2023-2024). La diminution en 2024-2025 s'explique entre autres par une baisse de la péréquation qui résulte de la prise en compte des données de population du recensement de 2021. Par ailleurs, la diminution des revenus de transferts fédéraux de 0,2 % en 2027-2028 s'explique principalement par le rythme de réalisation des projets d'infrastructure bénéficiant d'un financement fédéral.

(4) En excluant les dépenses liées aux mesures de soutien et de relance COVID-19 de 2022-2023, la croissance s'établirait à 6,2 % en 2023-2024. La croissance annuelle moyenne des dépenses de portefeuilles s'établirait à 3,1 % sur cinq ans. En 2022-2023, la croissance s'explique notamment par l'effet de la bonification du crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux aînés et des subventions pour des projets d'infrastructures municipales et de logements sociaux. La croissance en 2023-2024 permet de financer la hausse attendue des coûts liés à la prestation de services du gouvernement. En 2024-2025, la croissance de 1,6 % s'explique notamment par la baisse des investissements liés à la fin de la période actuelle du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec, par la fin des investissements de l'Opération haute vitesse, par la fin des bonifications des programmes de mesures d'aide aux entreprises financées par le Fonds de développement du marché du travail ainsi que par l'échéance du financement de certaines stratégies gouvernementales du portefeuille Économie, Innovation et Énergie.

(5) En 2022-2023, l'augmentation rapide des taux d'intérêt a entraîné des pertes sur disposition d'actifs dans le cadre de la gestion des activités de placement du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement, ce qui a causé une hausse importante du service de la dette. La non-récurrence de ces pertes explique la diminution du service de la dette en 2023-2024.

(6) En excluant les dépenses liées aux mesures de soutien et de relance COVID-19 de 2022-2023, la croissance annuelle moyenne des dépenses totales s'établirait à 3,0 % sur cinq ans.

**Les augmentations de rémunération offertes par  
le gouvernement aux syndicats représentant les employés  
des secteurs public et parapublic totalisent 14,8 % sur cinq ans**

La ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor a présenté, le 29 octobre 2023, une quatrième offre du gouvernement aux syndicats représentant les employés des secteurs public et parapublic dans le cadre des négociations pour le renouvellement des conventions collectives des employés de l'État.

Le gouvernement offre des augmentations récurrentes de 13,3 % sur cinq ans. Ces augmentations sont à la hauteur des prévisions de l'inflation et incluses dans le cadre financier de la mise à jour économique.

- Des paramètres salariaux de 10,3 % sont proposés sur la période de cinq ans.
- À cela s'ajoutent des augmentations différenciées de 3,0 % sur cinq ans visant à répondre aux enjeux de la présente négociation, notamment sur l'organisation du travail.

En plus de ce qui précède, le gouvernement propose le versement d'un montant forfaitaire allant jusqu'à 1 000 \$ à toute personne salariée en 2022-2023, calculé en fonction des heures rémunérées pour cette période, représentant une augmentation non récurrente de 1,5 %. Au total, l'offre du gouvernement atteint 14,8 % sur cinq ans.



### 3.3 La réduction du poids de la dette

#### □ Le poids de la dette nette à un niveau inférieur à celui d'avant la pandémie

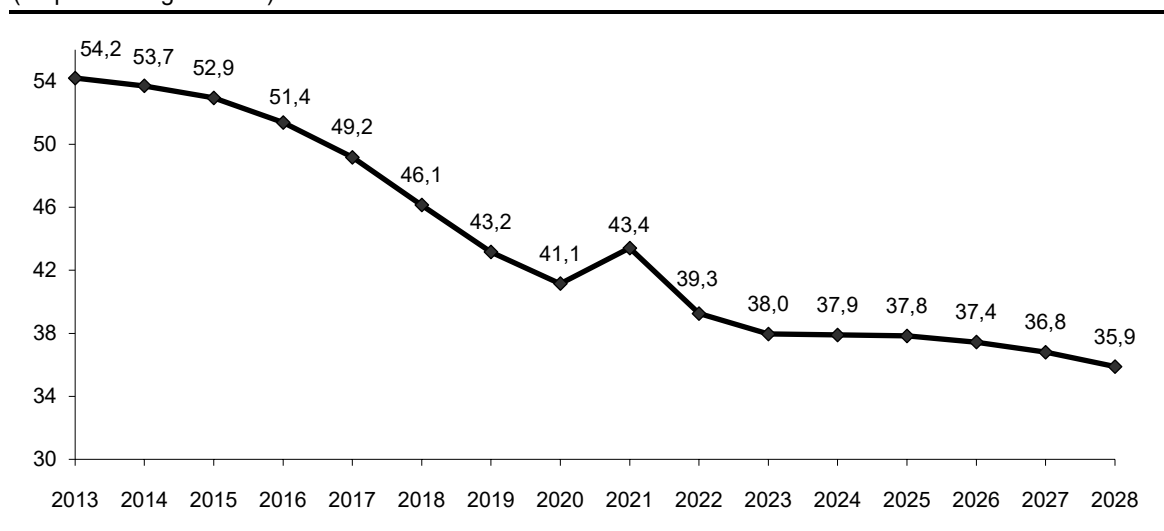
Le poids de la dette nette s'est établi à 38,0 % du PIB au 31 mars 2023. Il s'agit d'un niveau inférieur à celui d'avant la pandémie, soit 41,1 % du PIB au 31 mars 2020.

Une diminution graduelle de la dette nette au PIB à 35,9 % est prévue d'ici 2027-2028.

Le gouvernement s'est donné l'objectif de réduire le poids de la dette nette à 30 % du PIB d'ici 2037-2038<sup>11</sup>.

GRAPHIQUE A.3

#### Dette nette au 31 mars (en pourcentage du PIB)



Le Québec a fait des progrès notables pour réduire son endettement au cours des dernières décennies, mais celui-ci demeure néanmoins élevé. C'est pourquoi la réduction du poids de la dette est une priorité pour le gouvernement. Elle contribue positivement à la croissance économique par l'instauration d'un climat de confiance propice à l'investissement privé et à la hausse de la productivité, et favorise notamment l'équité intergénérationnelle.

La stratégie de réduction de la dette du gouvernement repose sur trois éléments clés :

- un retour à l'équilibre budgétaire après versements au Fonds des générations d'ici 2027-2028 et le maintien de cet équilibre par la suite;
- des versements croissants au Fonds des générations;
- une accélération de la croissance économique, stimulée par l'action gouvernementale, qui contribuera à réduire l'importance relative de la dette.

<sup>11</sup> Des changements à apporter à la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations ont été en ce sens proposés. Ceux-ci sont contenus dans le projet de loi n° 35, intitulé Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 21 mars 2023 et modifiant d'autres dispositions, qui a été présenté à l'Assemblée nationale le 5 octobre 2023.

## 4. LES SCÉNARIOS ALTERNATIFS DE PRÉVISION

L'activité économique du Québec évolue dans un contexte de grande incertitude, qui persiste depuis un certain temps. Ainsi, bien que la prévision du scénario de référence soit centrée et comparable à celle du secteur privé, elle n'est pas à l'abri des aléas qui pourraient influencer les perspectives économiques, tant à la baisse qu'à la hausse.

Dans ces circonstances, et par souci de transparence, le ministère des Finances a élaboré un scénario alternatif prévoyant une récession et un scénario alternatif prévoyant une croissance plus forte que prévu, qui permettent d'évaluer les effets sur le cadre financier et sur la dette du gouvernement du Québec.

### ▣ Deux scénarios alternatifs de prévision économique

Le scénario de récession reflète un ralentissement économique plus marqué en 2024 que celui prévu dans le scénario de référence.

Selon ce scénario, le Québec connaîtrait une récession en 2024. L'activité économique reculerait de 0,8 %, ce qui représente un écart négatif de 1,5 point de pourcentage par rapport au scénario de référence.

— Ce choc serait suivi d'un rebond plus important en 2025 et en 2026, de sorte que le PIB réel rejoindrait un niveau équivalent au scénario de référence au début de l'année 2027.

Le scénario de croissance forte reflète une hausse de l'activité économique qui serait plus dynamique que celle escomptée dans le scénario de référence.

— Une modération de l'inflation plus rapide que prévu dans le scénario de référence pourrait amener les banques centrales à devancer et à accélérer l'assouplissement de leur politique monétaire.

Dans ce scénario, l'activité économique progresserait de 2,2 % en 2024, ce qui représente un écart positif de 1,5 point de pourcentage par rapport au scénario de référence.

— Cette forte croissance serait suivie d'une progression légèrement plus faible en 2025 et en 2026, de sorte que le PIB réel rejoindrait un niveau équivalent au scénario de référence au début de l'année 2027.

TABLEAU A.4

### PIB réel – Québec

(variation en pourcentage, choc en point de pourcentage)

	Scénario de référence	Scénario de récession		Scénario de croissance forte	
	Variation	Choc	Variation	Choc	Variation
2023	0,6	—	0,6	—	0,6
2024	0,7	-1,5	-0,8	+1,5	2,2
2025	1,6	+0,3	1,9	-0,4	1,2
2026	1,6	+0,9	2,5	-0,9	0,7
2027	1,6	+0,3	1,9	-0,3	1,3

Note : Les chocs positifs et négatifs des scénarios alternatifs par rapport au scénario de référence sont symétriques. Les chiffres ayant été arrondis, l'estimation des écarts peut différer.

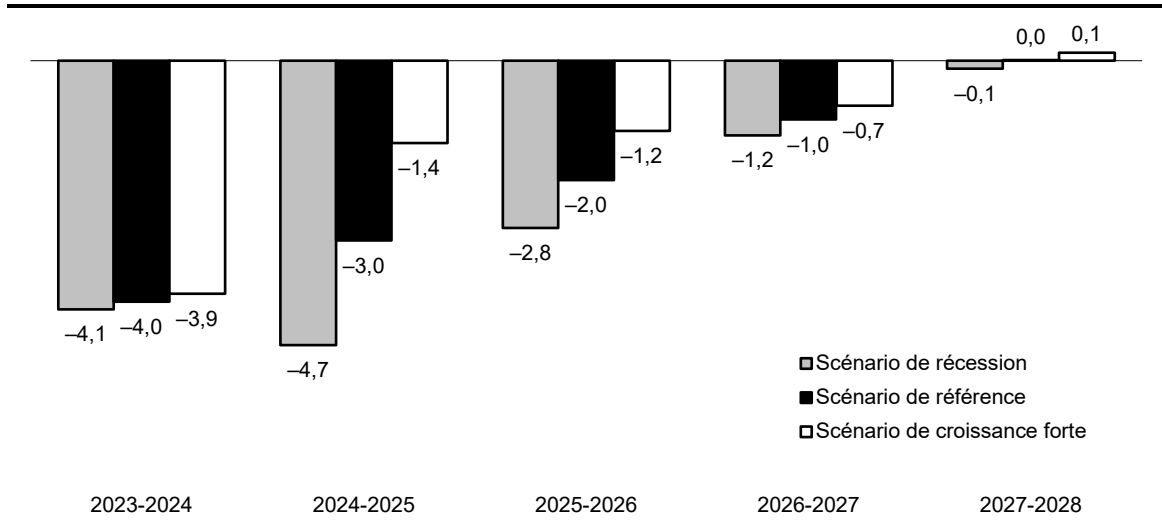
## □ Les effets sur le cadre financier et sur la dette nette

Les scénarios alternatifs permettent d'illustrer comment l'atteinte de l'équilibre budgétaire pourrait être affectée si la situation économique devait prendre une trajectoire différente de celle qui est attendue dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec*.

- Si une détérioration de la situation économique devait survenir, les déficits prévus seraient haussés à court terme, mais l'équilibre budgétaire pourrait être atteint en 2027-2028.
  - L'utilisation de la provision pour éventualités, la mise en place de mesures aux revenus ou une limitation de la croissance des dépenses permettraient de limiter la hausse des déficits prévus et de réduire les pressions sur le cadre financier.
- À l'inverse, une amélioration de la situation économique pourrait réduire les déficits prévus, voire permettre un retour à l'équilibre budgétaire avant 2027-2028.

GRAPHIQUE A.4

### Retour à l'équilibre budgétaire – Scénario de référence et scénarios alternatifs (en milliards de dollars)



Selon le scénario de récession, la dette nette au PIB serait plus élevée de 0,9 point de pourcentage en 2024-2025, ce qui porterait le ratio à 38,7 %.

- Le ratio diminuerait progressivement par la suite pour atteindre 36,4 % du PIB au 31 mars 2028, soit 0,5 point de pourcentage du PIB ou 3,1 milliards de dollars de plus que dans le scénario de référence.
- Les cibles de réduction de la dette nette à long terme seraient atteintes dans le scénario de récession.

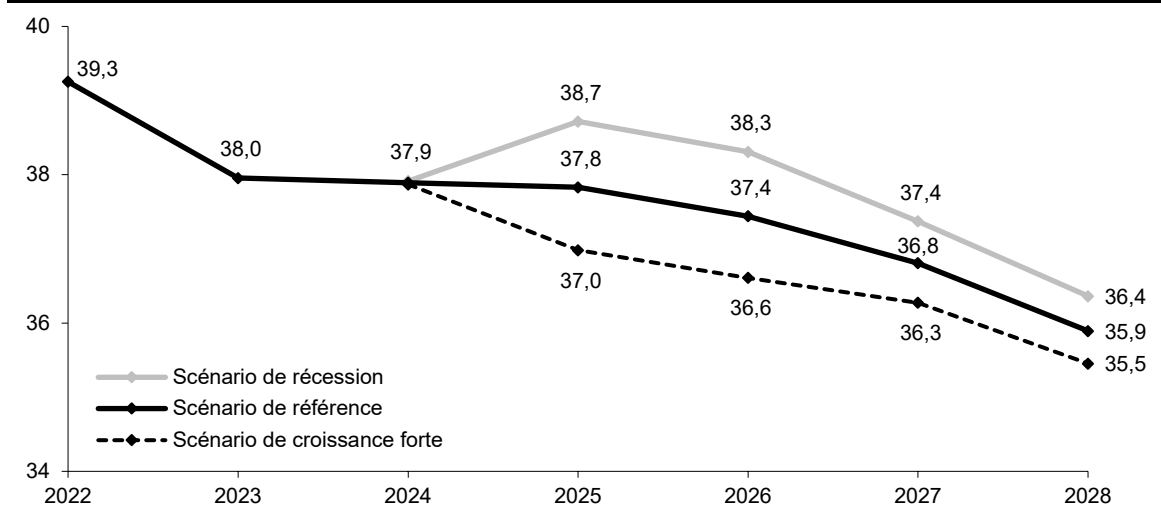
Selon le scénario de croissance forte, la dette nette au PIB diminuerait graduellement chaque année.

- Au 31 mars 2028, le ratio s'établirait à 35,5 % du PIB, soit 0,4 point de pourcentage du PIB de moins que dans le scénario de référence.

GRAPHIQUE A.5

### Dette nette au 31 mars – Scénario de référence et scénarios alternatifs

(en pourcentage du PIB)





## ANNEXE : PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES AU QUÉBEC DE 2021 À 2027

TABLEAU A.5

### Perspectives économiques au Québec de 2021 à 2027

(moyenne annuelle, variation en pourcentage, sauf indication contraire)

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
<b>Production</b>							
PIB réel	6,0	2,6	0,6	0,7	1,6	1,6	1,6
PIB nominal	11,8	9,6	4,0	3,4	3,5	3,5	3,5
PIB nominal (en milliards de dollars)	504,5	552,7	575,1	594,4	615,5	637,2	659,7
<b>Composantes du PIB (en termes réels)</b>							
Demande intérieure finale	6,2	1,9	-0,1	0,8	1,7	1,3	1,4
– Consommation des ménages	5,4	4,7	2,8	0,8	1,8	1,8	1,8
– Dépenses et investissements des gouvernements	5,6	1,5	0,1	0,2	1,0	0,0	0,4
– Investissements résidentiels	12,9	-11,5	-18,4	0,5	2,6	1,3	1,2
– Investissements non résidentiels des entreprises	7,3	0,5	-1,4	2,6	2,6	2,6	2,4
Exportations	2,9	4,2	3,4	2,0	2,0	2,5	2,1
Importations	6,8	6,5	0,4	1,7	2,1	2,0	1,8
<b>Marché du travail</b>							
Population (en milliers)	8 572	8 672	8 875	8 943	9 004	9 057	9 104
Population de 15 ans et plus (en milliers)	7 099	7 156	7 255	7 333	7 393	7 444	7 491
Emploi (en milliers)	4 273	4 403	4 504	4 524	4 548	4 567	4 582
Création d'emplois (en milliers)	176,6	129,7	100,9	20,1	23,7	18,9	15,1
Taux de chômage (en pourcentage)	6,1	4,3	4,3	4,5	4,4	4,2	4,0
<b>Autres indicateurs économiques (en termes nominaux)</b>							
Consommation des ménages	8,9	10,5	6,9	3,1	3,7	3,6	3,7
– Excluant les produits alimentaires et le logement	11,1	12,1	6,9	2,7	3,7	3,4	3,6
Mises en chantier (en milliers d'unités)	67,8	57,1	39,5	44,0	44,8	44,1	43,3
Investissements résidentiels	29,8	-1,6	-16,5	2,9	5,5	3,7	3,4
Investissements non résidentiels des entreprises	9,5	8,0	3,9	4,4	3,8	4,0	4,1
Salaires et traitements	10,8	9,6	5,5	3,5	3,4	3,3	3,1
Revenu des ménages	5,6	8,6	4,9	3,7	3,4	3,2	3,2
Excédent d'exploitation net des sociétés	8,9	-0,1	-6,7	2,2	2,7	4,1	4,3
Indice des prix à la consommation (année civile)	3,8	6,7	4,6	2,7	2,1	2,0	2,0
– Excluant les aliments et l'énergie	3,0	4,7	4,5	2,8	2,1	2,0	1,8
Indice des prix à la consommation (année financière)	4,8	6,6	4,3	2,3	2,1	2,0	2,0
PIB par habitant (en \$)	58 849	63 737	64 797	66 472	68 353	70 357	72 466
Revenu disponible par habitant (en \$)	34 301	36 378	36 578	37 804	38 935	40 004	41 086

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement et ministère des Finances du Québec.



# Section B

## DES GESTES CIBLÉS POUR LES QUÉBÉCOIS

<b>Sommaire .....</b>	<b>B.3</b>
<b>1. Une indexation de 2 G\$ par année au bénéfice des Québécois.....</b>	<b>B.7</b>
<b>2. Offrir un meilleur accès au logement.....</b>	<b>B.17</b>
2.1 Construire 8 000 nouveaux logements sociaux et abordables.....	B.19
2.2 Aider les ménages à plus faible revenu à se loger .....	B.21
<b>3. Lutter contre l’itinérance et bonifier l’aide alimentaire.....</b>	<b>B.27</b>
3.1 Rehausser l’aide d’urgence en itinérance.....	B.28
3.2 Bonifier l’appui aux services culturellement sécurisants pour les Autochtones en situation d’itinérance .....	B.30
3.3 Favoriser la réinsertion sociale.....	B.31
3.4 Favoriser la sécurité alimentaire des personnes et des familles .....	B.32
<b>4. Appuyer la formation dans des domaines spécifiques .....</b>	<b>B.33</b>
4.1 Lancer l’Offensive formation en construction.....	B.35
4.2 Soutenir l’attractivité du réseau public de la santé et des services sociaux .....	B.36
<b>5. Soutenir la transition climatique et les communautés .....</b>	<b>B.39</b>
5.1 S’adapter aux impacts des changements climatiques .....	B.40
5.2 Appuyer les communautés et le secteur forestier en réponse aux feux de forêt.....	B.44
5.3 Poursuivre l’appui au transport collectif .....	B.46
<b>6. Favoriser l’investissement des entreprises .....</b>	<b>B.47</b>
6.1 Renouveler le crédit d’impôt à l’investissement et à l’innovation.....	B.48
6.2 Simplifier le régime d’aide fiscale à l’investissement .....	B.51





## SOMMAIRE

Au cours des dernières années, le gouvernement a agi concrètement pour soutenir financièrement les Québécois. Depuis l'automne 2022, le soutien offert totalise près de 25 milliards de dollars sur six ans.

- Cette aide inclut notamment la baisse d'impôt pouvant atteindre 855 \$ par contribuable en 2024, ainsi que la bonification du montant pour le soutien des aînés, dont le niveau maximal est passé à 2 000 \$ par personne.

Bien que ces actions aient été bénéfiques, le coût de la vie demeure un enjeu pour bien des Québécois. L'inflation persistante, particulièrement en ce qui a trait au loyer et au coût de l'alimentation, ainsi que la hausse des taux d'intérêt ont un impact sur la situation financière de plusieurs ménages.

Pour aider les Québécois à faire face à cette situation, le gouvernement bonifiera de 5,08 % le régime d'imposition des particuliers et les prestations d'assistance sociale. Cela représente près de 8,7 milliards de dollars sur cinq ans, soit 2 milliards de dollars par année auxquels les Québécois accéderont, notamment par le biais de déductions et de crédits d'impôt bonifiés. Cette indexation importante sera mise en œuvre dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et contribuera à améliorer leur pouvoir d'achat.

***Le point sur la situation économique et financière du Québec représente l'occasion pour le gouvernement de poser des gestes ciblés afin de répondre aux besoins et aux enjeux pressants pour les Québécois.***

**Une somme de 4,3 milliards de dollars permettra de mettre en place des actions ciblées, notamment à l'égard du logement, de la lutte contre l'itinérance, de l'aide alimentaire, de la formation de la main-d'œuvre, de l'adaptation aux changements climatiques et de l'investissement des entreprises.**

Un investissement de 1,8 milliard de dollars permettra d'offrir un meilleur accès au logement, notamment par la construction de 8 000 nouveaux logements sociaux et abordables. De plus, une somme de 144,5 millions de dollars permettra de renforcer la lutte contre l'itinérance et de bonifier l'aide alimentaire.

Pour se donner les moyens d'agir, le gouvernement a prévu des investissements additionnels de 328,8 millions de dollars afin d'appuyer la formation dans les domaines de la construction, de la santé et des services sociaux. Ces investissements permettront d'attirer un plus grand nombre de travailleurs qui représenteront un renfort important, notamment pour le lancement de plusieurs chantiers et projets d'investissements majeurs, dont la construction de logements, ainsi que pour la prestation de soins de santé et de services sociaux.

Par ailleurs, les feux de forêt de l'été 2023 illustrent l'impact des changements climatiques sur les communautés du Québec. À cet égard, des investissements de 1,5 milliard de dollars sont déjà prévus en matière d'adaptation aux changements climatiques, notamment dans le cadre du Plan pour une économie verte 2030. Or, le gouvernement souhaite bonifier ces efforts en matière d'adaptation et poser d'autres gestes ciblés pour soutenir la transition climatique et les communautés. Dans cet objectif, il annonce un investissement de 961,3 millions de dollars.

Finalement, le contexte économique actuel souligne aussi la pertinence d'appuyer les entreprises afin qu'elles puissent continuer d'accroître la richesse du Québec. À cet égard, le gouvernement prévoit près de 1 milliard de dollars pour favoriser l'investissement des entreprises par le renouvellement du crédit d'impôt à l'investissement et à l'innovation (C3i) ainsi que par la simplification du régime d'aide fiscale à l'investissement.

TABLEAU B.1

**Impact financier des gestes ciblés pour les Québécois**

(en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Une indexation au bénéfice des Québécois	-457,6	-1 987,8	-2 033,3	-2 074,2	-2 113,4	-8 666,3
<b>Actions ciblées dans la mise à jour de l'automne 2023</b>						
Offrir un meilleur accès au logement	-219,1	-14,7	-853,1	-518,9	-242,6	-1 848,4
Lutter contre l'itinérance et bonifier l'aide alimentaire	-38,5	-26,4	-26,5	-26,5	-26,6	-144,5
Appuyer la formation dans des domaines spécifiques	-198,8	-130,0	—	—	—	-328,8
Soutenir la transition climatique et les communautés	-648,9	-100,8	-76,6	-95,5	-39,5	-961,3
Favoriser l'investissement des entreprises	4,5	21,0	-133,0	-372,1	-515,8	-995,4
<b>Sous-total – Actions ciblées</b>	<b>-1 100,8</b>	<b>-250,9</b>	<b>-1 089,2</b>	<b>-1 013,0</b>	<b>-824,5</b>	<b>-4 278,4</b>
<b>TOTAL</b>	<b>-1 558,4</b>	<b>-2 238,7</b>	<b>-3 122,5</b>	<b>-3 087,2</b>	<b>-2 937,9</b>	<b>-12 944,7</b>

### Près de 25 G\$ sur six ans au bénéfice des Québécois

Depuis l'automne 2022, le gouvernement a agi afin d'offrir rapidement un soutien financier considérable aux Québécois dans un contexte d'inflation élevée.

Ce soutien totalise près de 25 milliards de dollars pour la période de 2022-2023 à 2027-2028, soit :

- 57,1 millions de dollars sur cinq ans dans le cadre de la présente mise à jour pour bonifier le programme Allocation-logement, lesquels s'ajoutent aux 50,3 millions de dollars sur deux ans qui ont été annoncés dans le cadre de la mise à jour de l'automne 2022;
- 9,5 milliards de dollars pour baisser les impôts et bonifier le crédit d'impôt pour la solidarité;
- 9,7 milliards de dollars pour bonifier dès 2022 le montant pour le soutien des aînés;
- 3,4 milliards de dollars en 2022-2023 pour le versement du nouveau montant ponctuel pour le coût de la vie à plus de 6,2 millions de Québécois;
- 2,0 milliards de dollars pour le plafonnement de l'indexation des tarifs à 3 % depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, pour une période de quatre ans, soit de 2023 à 2026.

#### Impact financier des actions au bénéfice des Québécois depuis l'automne 2022

(en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
<b>Bonifier le programme Allocation-logement</b>							
– Automne 2023	—	-9,1	-14,7	-11,1	-11,1	-11,1	-57,1
– Automne 2022	-19,2	-31,1	—	—	—	—	-50,3
<b>Budget 2023-2024</b>							
Baisser les impôts	-401,5	-1 657,1	-1 698,3	-1 749,5	-1 802,4	-1 856,9	-9 165,7
Bonifier le crédit d'impôt pour la solidarité	—	-42,6	-59,1	-61,4	-63,3	-65,3	-291,7
<b>Sous-total</b>	<b>-401,5</b>	<b>-1 699,7</b>	<b>-1 757,4</b>	<b>-1 810,9</b>	<b>-1 865,7</b>	<b>-1 922,2</b>	<b>-9 457,4</b>
<b>Mise à jour de l'automne 2022</b>							
Bonifier le montant pour le soutien des aînés	-1 544,5	-1 574,2	-1 605,2	-1 630,8	-1 652,9	-1 707,8	-9 715,4
Verser un nouveau montant ponctuel pour le coût de la vie	-3 367,4	—	—	—	—	—	-3 367,4
Limiter l'indexation des tarifs à 3 %	-32,4	-376,5	-603,9	-301,8	-335,0	-346,0	-1 995,6
<b>Sous-total</b>	<b>-4 944,3</b>	<b>-1 950,7</b>	<b>-2 209,1</b>	<b>-1 932,6</b>	<b>-1 987,9</b>	<b>-2 053,8</b>	<b>-15 078,4</b>
<b>TOTAL</b>	<b>-5 365,0</b>	<b>-3 690,6</b>	<b>-3 981,2</b>	<b>-3 754,6</b>	<b>-3 864,7</b>	<b>-3 987,1</b>	<b>-24 643,2</b>

Note : Le total n'inclut pas l'effet de l'indexation automatique du régime d'imposition des particuliers et des prestations d'assistance sociale.



## 1. UNE INDEXATION DE 2 G\$ PAR ANNÉE AU BÉNÉFICE DES QUÉBÉCOIS

En 2023, le coût de la vie a continué de croître et cette hausse a eu un effet direct sur le portefeuille de tous les Québécois. Afin de protéger le pouvoir d'achat de ces derniers, les principaux paramètres du régime d'imposition des particuliers sont indexés chaque année d'une manière équivalente à la hausse des prix à la consommation observée au Québec.

À cet égard, *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2023 est l'occasion de rappeler que les contribuables pourront bénéficier, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024, d'une indexation de 5,08 % du régime d'imposition des particuliers et des prestations d'assistance sociale. Concrètement, l'indexation représente 2 milliards de dollars par année au bénéfice de tous les Québécois, soit :

- plus de 1,8 milliard de dollars à l'égard du régime fiscal des particuliers;
- près de 146 millions de dollars provenant des prestations d'assistance sociale.

Cette indexation s'ajoute à l'indexation du régime fédéral d'imposition des particuliers.

## □ Une indexation qui dépasse le taux d'inflation prévu

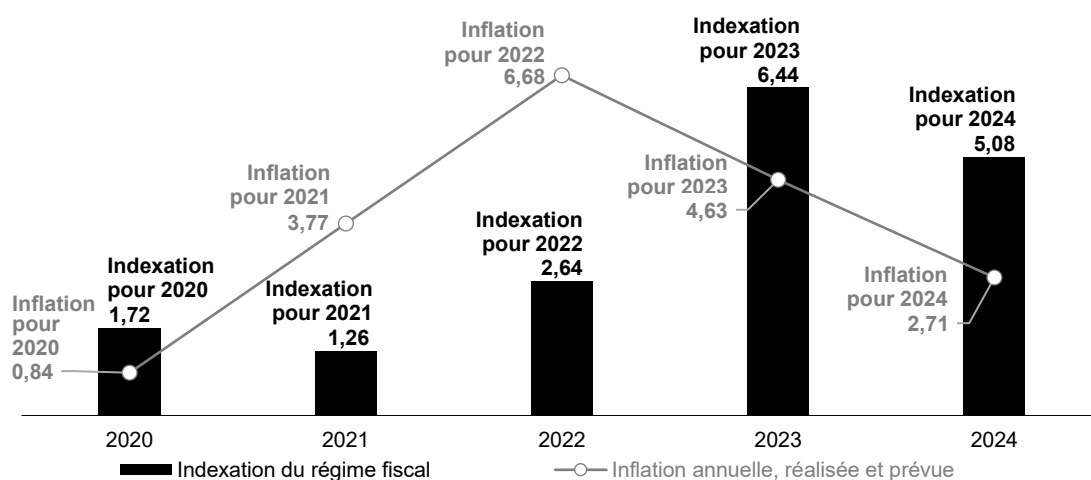
Après l'indexation de 6,44 % en 2023, celle pour l'année 2024 est la deuxième plus élevée depuis que le régime fiscal a commencé à être indexé automatiquement, en 2002<sup>1</sup>.

De plus, il s'agit de la deuxième année consécutive où le gouvernement hausse les paramètres du régime fiscal et des programmes d'assistance sociale à un taux plus élevé que l'inflation prévue. Cette indexation améliore ainsi le pouvoir d'achat des Québécois.

— Pour 2024, les prévisions du ministère des Finances du Québec indiquent que l'inflation pourrait atteindre 2,71 %.

GRAPHIQUE B.1

### Évolution du taux d'indexation de 2020 à 2024 (en pourcentage)



Note : Le taux d'indexation correspond à la variation en pourcentage de l'indice des prix à la consommation du Québec (IPC Québec), sans l'alcool, le tabac et le cannabis récréatif, entre la période de 12 mois se terminant le 30 septembre de l'année et celle ayant pris fin le 30 septembre de l'année précédente.

<sup>1</sup> Avant 2002, le régime fiscal n'était pas indexé chaque année, même si certaines années, comme 1990, 1991 et 1992, ont connu une indexation ponctuelle. Depuis 2002, le régime est indexé automatiquement, sauf pour 2004, année où le gouvernement avait exceptionnellement fixé le taux d'indexation à 2 %.

## □ Exemples concrets d'indexation des paramètres

Concrètement, l'indexation du régime fiscal augmente les montants de plusieurs déductions et crédits d'impôt. Par exemple, pour l'année 2024 :

- le seuil maximal de la première tranche de revenu imposable passera de 49 275 \$ à 51 780 \$, pour une économie d'impôt maximale de 125 \$;
- le montant personnel de base passera de 17 183 \$ à 18 056 \$, pour une économie d'impôt maximale de 122 \$;
- le montant maximal de l'Allocation famille passera de 2 782 \$ à 2 923 \$, soit 141 \$ de plus;
- le montant maximal pour le crédit d'impôt pour la solidarité pour une personne vivant seule passera de 1 162 \$ à 1 221 \$, soit 59 \$ de plus;
- le plafond de frais de garde admissibles pour les enfants de moins de 7 ans passera de 11 360 \$ à 11 935 \$, ce qui représente jusqu'à 403 \$ de plus pour une famille ayant un revenu de 100 000 \$;
- le montant maximal de la prime au travail pour un couple ayant un enfant passera de 3 685 \$ à 3 873 \$, soit 189 \$ de plus.

## ■ Des hausses importantes des prestations pour les plus démunis

Par ailleurs, la prestation annuelle de base pour une personne seule prestataire de l'aide sociale passera de 8 700 \$ à 9 144 \$, soit une hausse de 444 \$.

- Pour le Programme de revenu de base, la prestation annuelle pour une personne seule passera de 18 576 \$ à 19 524 \$, soit une hausse de 948 \$.



TABLEAU B.2

**Illustration de l'indexation de 2024 pour certains paramètres du régime fiscal et des programmes d'assistance sociale**  
(en dollars)

	2023	2024	Valeur
<b>Impôt sur le revenu des particuliers<sup>(1)</sup></b>			
Seuil maximal de la première tranche de revenu imposable (14 %)	49 275	51 780	125
Seuil maximal de la deuxième tranche de revenu imposable (19 %)	98 540	103 545	250
Seuil maximal de la troisième tranche de revenu imposable (24 %)	119 910	126 000	107
Montant personnel de base	17 183	18 056	122
<b>Crédits d'impôt remboursables</b>			
Allocation famille			
– Montant maximal par enfant	2 782	2 923	141
– Montant minimal par enfant	1 107	1 163	56
Crédit d'impôt remboursable pour la solidarité <sup>(2)</sup>	1 162	1 221	59
Crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants <sup>(3)</sup> (plafond pour les enfants de moins de 7 ans)	11 360	11 935	403
Prime au travail générale (montant maximal pour un couple avec enfants) <sup>(4)</sup>	3 685	3 873	189
<b>Programmes d'assistance sociale</b>			
Aide sociale <sup>(5)</sup>			
– Personne seule	8 700	9 144	444
– Couple	13 464	14 148	684
Programme de revenu de base			
– Personne seule	18 576	19 524	948
– Couple	29 064	30 552	1 488

Note : Pour plus de détails à propos de l'indexation du régime fiscal des particuliers, le document *Paramètres du régime d'imposition des particuliers pour l'année d'imposition 2024* peut être consulté sur le site Web du ministère des Finances, dans la section « Publications » (<https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/finances/publications>).

- (1) Pour les paramètres de l'impôt sur le revenu des particuliers, la valeur présentée correspond à l'économie d'impôt maximale découlant de l'indexation.
- (2) Il s'agit du montant pour une personne vivant seule dans un logement privé, incluant la double indexation de la composante logement annoncée dans le budget 2023-2024. Ces paramètres sont en vigueur du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.
- (3) L'indexation du plafond des frais de garde admissibles pour les enfants de moins de 7 ans permettra de couvrir un tarif de 45,90 \$ par jour en 2024 pour une garde à temps plein de 260 jours. La valeur représente l'effet de l'indexation pour une famille ayant un revenu de 100 000 \$ qui bénéficie du taux de conversion de 70 % du crédit d'impôt pour des frais de garde d'au moins 11 935 \$.
- (4) Les montants maximaux de la prime au travail pour une personne seule, un couple sans enfant et une famille monoparentale sont aussi revalorisés. Les chiffres ayant été arrondis, l'écart peut ne pas correspondre à celui indiqué.
- (5) Correspond à la prestation de base indexée seulement, ce qui n'inclut pas les différents ajustements ou les allocations pour contraintes temporaires.

## Autres indexations

### Tarifs indexés au plafond de 3 %

Plusieurs tarifs gouvernementaux sont indexés automatiquement, généralement en fonction de l'inflation, et ce, de manière à refléter la hausse du coût du service public. Pour atténuer l'impact de l'inflation, le gouvernement a plafonné l'indexation des tarifs à 3 % pour une période de quatre ans, soit de 2023 à 2026. Cette limitation de l'indexation concerne plusieurs tarifs importants, parmi lesquels on trouve :

- les droits sur le permis de conduire et l'immatriculation;
- la contribution à payer en centre d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD);
- les tarifs de stationnement dans les hôpitaux;
- les tarifs domestiques d'Hydro-Québec;
- les frais de services de garde à contribution réduite;
- les droits de scolarité universitaire.

Les tarifs appliqués seront annoncés annuellement après détermination du moindre entre le taux calculé selon la règle d'indexation usuelle et 3 %.

### Prestations gouvernementales et autres montants

#### *Prestation du Régime de rentes du Québec*

Les prestations des bénéficiaires du Régime de rentes du Québec (RRQ) sont indexées au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. Pour les retraités actuels, les prestations ont été indexées de 6,5 %<sup>1,2</sup> en 2023.

Par exemple, une personne ayant une rente de retraite mensuelle de 562,14 \$ a profité d'une hausse de revenu de 36,54 \$ par mois, soit 438,48 \$ de plus pour l'année 2023.

#### *Pensions alimentaires*

Au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, les pensions alimentaires attribuées par jugement sont généralement indexées selon le taux d'indexation du RRQ ou dans certains cas, à la date prévue dans le jugement. Pour 2023, le taux d'indexation était de 6,5 %<sup>1</sup>.

Par exemple, pour une pension alimentaire de 200 \$ par mois, la hausse mensuelle en 2023 a été de 13 \$, soit un total de 156 \$ pour l'année.

#### *Aide juridique*

Les seuils d'admissibilité à l'aide juridique sont indexés au 31 mai de chaque année selon le taux de croissance du salaire minimum annoncé au 1<sup>er</sup> mai de la même année. Pour 2023, une personne seule gagnant 27 755 \$ peut avoir accès, gratuitement, à un avocat dans le cadre de l'aide juridique.

1 Le taux pour 2024 sera connu à la fin de novembre 2023 puisqu'il sera déterminé selon la variation de l'indice des prix à la consommation du Canada entre la période de 12 mois se terminant le 31 octobre 2023 et celle prenant fin le 31 octobre 2022.

2 Les cotisations au Régime de rentes du Québec augmentent en fonction de la hausse du maximum des gains admissibles.

## □ Une bonification généreuse des paramètres d'imposition et des prestations

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, environ cinq millions de ménages québécois profiteront du rehaussement des paramètres du régime d'imposition des particuliers et des prestations d'assistance sociale. L'indexation aura pour effet de soutenir tous les contribuables, dont ceux à faible revenu ainsi que les prestataires de l'assistance sociale.

Les ménages ayant un revenu de 100 000 \$ ou moins bénéficieront de la majorité de l'effet de la hausse des paramètres qui totalise près de 2,0 milliards de dollars pour l'année d'imposition 2024.

— En effet, près de 57 % de l'effet du rehaussement des paramètres bénéficiera à ces ménages.

Pour ce qui est du rehaussement des crédits d'impôt remboursables, il bénéficie également davantage aux contribuables à faible ou à moyen revenu. En effet, plus de 78 % de cette indexation profite aux ménages ayant un revenu de 100 000 \$ ou moins.

TABLEAU B.3

### Répartition de l'effet de l'indexation du régime fiscal des particuliers et des prestations d'assistance sociale – 2024

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Revenu total du ménage	Impôt <sup>(1)</sup>	Crédits d'impôt remboursables	Assistance sociale	Total	Effet moyen (en \$)
Moins de 50 000 \$	140,2	254,2	145,7	540,1	224
50 000 \$ à 100 000 \$	376,2	208,9	—	585,1	444
<b>Sous-total – 100 000 \$ ou moins</b>	<b>516,3</b>	<b>463,1</b>	<b>145,7</b>	<b>1 125,2</b>	<b>302</b>
<i>(En pourcentage)</i>	<i>41,6</i>	<i>78,1</i>	<i>100,0</i>	<i>56,9</i>	
100 000 \$ à 150 000 \$	284,6	74,0	—	358,5	553
150 000 \$ à 200 000 \$	180,5	33,6	—	214,1	693
200 000 \$ ou plus	258,7	22,2	—	280,8	897
<b>TOTAL</b>	<b>1 240,0</b>	<b>592,8</b>	<b>145,7</b>	<b>1 978,6</b>	<b>396</b>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Y compris les cotisations au Fonds des services de santé.

L'effet de l'indexation du régime fiscal des particuliers viendra s'ajouter à celui découlant de la baisse d'impôt annoncée dans le budget 2023-2024, soit :

— une baisse de 15 % à 14 % pour le premier taux d'imposition;

— une baisse de 20 % à 19 % pour le deuxième taux d'imposition.

Pour l'année d'imposition 2024, la baisse d'impôt représente une économie de près de 1,7 milliard de dollars pour plus de 4,5 millions de contribuables québécois.

## ■ Un effet combiné important

En combinant l'effet du rehaussement des paramètres du régime fiscal et des prestations d'assistance sociale pour l'année d'imposition 2024 ainsi que l'effet de la baisse d'impôt annoncée dans le budget 2023-2024, les contribuables pourraient bénéficier d'un montant important.

— À cela s'ajoute le rehaussement des paramètres du régime fédéral d'imposition des particuliers.

À titre illustratif, une personne vivant seule ayant un revenu de 60 000 \$ pourra bénéficier d'un effet combiné de 842 \$, soit 442 \$ grâce à l'indexation du régime fiscal et 400 \$ découlant de la baisse d'impôt.

TABLEAU B.4

### Illustration de l'effet combiné de l'indexation ainsi que de la baisse d'impôt pour une personne vivant seule – 2024 (en dollars)

Revenu de travail	Indexation				Sous-total	Baisse d'impôt	Total
	Aide sociale	Crédit d'impôt pour la solidarité	Prime au travail	Impôt			
Aucun revenu	444	59	—	—	503	—	503
20 000	—	59	106	—	165	—	165
40 000	—	59	—	145	204	181	386
60 000	—	182	—	260	442	400	842
80 000	—	—	—	260	260	597	857
100 000	—	—	—	260	260	797	1 057
150 000	—	—	—	621	621	855	1 476

Note : Les chiffres ayant été arrondis, la somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Pour un couple ayant des revenus égaux totalisant 100 000 \$ et deux enfants d'âge scolaire, l'effet combiné sera de 1 269 \$, soit 667 \$ grâce à l'indexation du régime fiscal et 602 \$ découlant de la baisse d'impôt.

— L'Allocation famille de ce couple augmentera de 405 \$ en 2024 grâce à l'indexation.

TABLEAU B.5

**Illustration de l'effet combiné de l'indexation ainsi que de la baisse d'impôt pour un couple ayant des revenus égaux et deux enfants de 7 et 8 ans – 2024**  
(en dollars)

Revenu de travail du ménage <sup>(1)</sup>	Indexation						Baisse d'impôt	Total
	Aide sociale	Crédit d'impôt pour la solidarité	Prime au travail	Allocation famille <sup>(2)</sup>	Impôt	Sous-total		
Aucun revenu	684	90	—	294	—	1 068	—	1 068
20 000	—	90	222	294	—	606	—	606
40 000	—	90	264	294	244	892	12	904
60 000	—	217	111	360	263	951	206	1 157
80 000	—	—	—	405	263	667	404	1 071
100 000	—	—	—	405	263	667	602	1 269
150 000	—	—	—	132	520	652	1 095	1 747
200 000	—	—	—	124	520	644	1 595	2 239

Note : Les chiffres ayant été arrondis, la somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Le revenu de travail du ménage correspond à la somme du revenu de chacun des conjoints.

(2) Le montant comprend le supplément pour l'achat de fournitures scolaires.

### Un effet cumulatif considérable

L'indexation de 5,08 % en 2024 s'ajoute à l'indexation importante de l'an dernier, qui atteignait 6,44 %. L'effet cumulé de ces deux indexations fait en sorte que les Québécois bénéficient d'un montant considérable.

- Pour un couple ayant des revenus égaux totalisant 100 000 \$ et deux enfants d'âge scolaire, l'effet cumulatif sera de 2 271 \$, soit 1 670 \$ grâce à l'indexation cumulative du régime fiscal en 2023 et en 2024 et 602 \$ découlant de la baisse d'impôt.

#### Illustration de l'effet cumulatif de l'indexation de 2023 et 2024 ainsi que de la baisse d'impôt pour un couple ayant des revenus égaux et deux enfants de 7 et 8 ans – 2024

(en dollars)

Revenu de travail du ménage <sup>(1)</sup>	Indexation cumulative						Baisse d'impôt	Total
	Aide sociale	Crédit d'impôt pour la solidarité <sup>(2)</sup>	Prime au travail	Allocation famille <sup>(3)</sup>	Impôt	Sous-total		
Aucun revenu	1 500	256	—	644	—	2 400	—	2 400
20 000	—	256	551	644	—	1 451	—	1 451
40 000	—	285	593	644	536	2 057	12	2 069
60 000	—	535	111	848	576	2 071	206	2 277
80 000	—	—	—	893	576	1 469	404	1 873
100 000	—	—	—	893	777	1 670	602	2 271
150 000	—	—	—	280	1 139	1 420	1 095	2 515
200 000	—	—	—	272	1 676	1 948	1 595	3 543

Note : Les chiffres ayant été arrondis, la somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Le revenu de travail du ménage correspond à la somme du revenu de chacun des conjoints.

(2) Inclut l'effet de la double indexation de la composante logement annoncée dans le budget 2023-2024.

(3) Le montant comprend le supplément pour l'achat de fournitures scolaires.



## 2. OFFRIR UN MEILLEUR ACCÈS AU LOGEMENT

Le logement est l'une des principales dépenses pour les ménages. Or, la rareté de logements entraîne une hausse du prix des loyers, ce qui a un impact important sur la situation financière des ménages.

— En 2022, le taux d'inoccupation des logements locatifs au Québec était de 1,7 %. À titre comparatif, ce taux atteignait 3,4 % en 2017<sup>2</sup>.

Afin de faire face à cet enjeu important, une intervention majeure doit être faite pour permettre aux ménages québécois d'avoir accès à un logement qui répond à leurs besoins et qui respecte leur situation financière.

Dans ce contexte, le gouvernement annonce un investissement considérable de 1,8 milliard de dollars sur cinq ans dans le cadre du *Point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2023. Cet investissement permettra la construction de 8 000 nouveaux logements sociaux et abordables et aidera les ménages à plus faible revenu à se loger.

— Le financement de ces unités est possible grâce à un effort commun des gouvernements fédéral et du Québec, qui a permis de conclure, le 13 octobre 2023, une entente de principe pour accélérer la construction de logements<sup>3</sup>.

— Depuis l'automne 2018, le gouvernement du Québec avait déjà investi 3,8 milliards de dollars en matière d'habitation, dont 1 milliard de dollars dans le cadre du budget 2023-2024<sup>4</sup>. Les sommes annoncées dans le cadre de la mise à jour économique porteront le total de ces investissements à près de 5,7 milliards de dollars.

Par ailleurs, le gouvernement entend donner les moyens aux municipalités d'accélérer la réalisation de logements sur leur territoire.

TABLEAU B.6

### Impact financier des mesures pour offrir un meilleur accès au logement (en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Construire 8 000 nouveaux logements sociaux et abordables <sup>(1)</sup>	-210,0	—	-835,2	-493,1	-203,0	-1 741,3
Aider les ménages à plus faible revenu à se loger	-9,1	-14,7	-17,9	-25,8	-39,6	-107,1
<b>TOTAL</b>	<b>-219,1</b>	<b>-14,7</b>	<b>-853,1</b>	<b>-518,9</b>	<b>-242,6</b>	<b>-1 848,4</b>

Note : Les crédits seront versés au ministère des Affaires municipales et de l'habitation. Les sommes prévues pour 2023-2024 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(1) Les sommes prévues pour 2024-2025 sont devancées en 2023-2024 afin de commencer plus rapidement la construction des unités. En considérant les sommes de 58,7 M\$ prévues en 2028-2029, le total des investissements pour construire 8 000 logements sociaux et abordables s'élève à 1,8 G\$. De ce montant, 900 M\$ seront financés par des disponibilités du Plan québécois des infrastructures, alors que 900 M\$ seront financés par les sommes reçues du gouvernement fédéral, par l'entremise du Fonds pour accélérer la construction de logements.

<sup>2</sup> Le taux d'équilibre est généralement reconnu à 3 %.

<sup>3</sup> Cette entente permettra au Québec d'obtenir un financement de 900 M\$ provenant du Fonds pour accélérer la construction de logements.

<sup>4</sup> Dans le cadre du budget 2023-2024, le gouvernement du Québec a annoncé 1 G\$ sur six ans pour favoriser l'abordabilité du logement, entre autres en augmentant l'offre de logements sociaux et abordables et en offrant un soutien additionnel aux Québécois ayant besoin de se loger.



## Des investissements de près de 5,7 G\$ prévus en habitation depuis l'automne 2018

Les sommes annoncées dans la présente mise à jour s'ajoutent aux investissements de 3,8 milliards de dollars déjà prévus par le gouvernement du Québec depuis l'automne 2018, et portent donc à 5,7 milliards de dollars les investissements annoncés en matière d'habitation jusqu'en 2027-2028.

- De ce montant, 3,9 milliards de dollars visent à permettre la réalisation de logements, notamment par de nouvelles constructions ou par des sommes visant à accélérer la construction de logements déjà annoncés.
- Par ailleurs, 733 millions de dollars ont été annoncés pour des mesures d'aide au paiement du loyer, comme le Programme de supplément au loyer ou le programme Allocation-logement.

### Rappel des investissements en matière d'habitation depuis l'automne 2018

(en millions de dollars)

	Déjà annoncés	Nouvelles annoncées	Total
Réalisation de logements	2 170	1 741	3 911
Aide au paiement du loyer	626	107	733
Adaptation et rénovation domiciliaires	410	—	410
Rénovation de logements sociaux	157	—	157
Autres mesures	474	—	474
<b>TOTAL</b>	<b>3 837</b>	<b>1 848</b>	<b>5 685</b>

Note : Ces sommes incluent les investissements prévus jusqu'en 2027-2028. En considérant les sommes de 197,6 M\$ prévues sur la période de 2028-2029 à 2031-2032, le total investi en matière d'habitation s'élève à près de 5,9 G\$.

### Des investissements qui contribueront à la réalisation de plus de 23 000 logements

Le gouvernement a annoncé des sommes importantes pour assurer la réalisation de logements. Ces investissements permettront de mener plusieurs chantiers à terme au cours des prochaines années.

- En considérant toutes les annonces depuis l'automne 2018, une somme de 373,6 millions de dollars sera consacrée en 2023-2024 à la réalisation de logements.
- Sur la période de 2023-2024 à 2027-2028, près de 2,6 milliards de dollars serviront à bonifier la construction de logements.

Les annonces de la mise à jour économique s'ajoutent donc aux investissements faits au cours des dernières années pour contribuer à renforcer le secteur de l'habitation au Québec. Au total, d'ici 2027-2028, c'est plus de 23 000 nouvelles unités qui seront réalisées pour les Québécois.

### Nombre d'unités et sommes investies pour la réalisation de logements – 2023-2024 à 2027-2028

(en nombre d'unités et en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Nombre d'unités prévues <sup>(1)</sup>	3 491	4 393	6 596	4 702	4 195	23 377
Sommes déjà annoncées	163,6	240,3	249,0	165,4	30,6	848,9
Nouveaux investissements	210,0	—	835,2	493,1	203,0	1 741,3
<b>TOTAL</b>	<b>373,6</b>	<b>240,3</b>	<b>1 084,2</b>	<b>658,5</b>	<b>233,6</b>	<b>2 590,2</b>

Note : En considérant les sommes annoncées en matière de réalisation de logements depuis l'automne 2018. Le nombre d'unités prévues inclut également des logements du programme AccèsLogis dont le financement a été annoncé avant 2018.

(1) Il s'agit de la séquence prévue de réalisation des logements du programme AccèsLogis, de ceux du Programme d'habitation abordable Québec, de ceux réalisés en partenariat avec les fonds fiscalisés et de ceux réalisés dans le cadre de la seconde Initiative pour la création rapide de logements. Ce nombre comprend les unités déjà annoncées et les nouvelles unités financées dans le cadre de la présente mise à jour.

## 2.1 Construire 8 000 nouveaux logements sociaux et abordables

L'une des solutions privilégiées pour contrer la rareté des logements et pour en favoriser l'accessibilité consiste à augmenter l'offre de logements sociaux et abordables partout sur le territoire du Québec. Par ailleurs, la disponibilité des logements demeure l'un des principaux enjeux dans la lutte contre l'itinérance.

Puisque les taux d'inoccupation demeurent faibles et qu'il est difficile pour certains ménages de se trouver un toit, le gouvernement annonce des investissements d'envergure afin d'augmenter la quantité de logements sociaux et abordables et d'aider la population à se loger.

### □ Un investissement de 1,8 G\$ pour la construction de 8 000 logements

À l'occasion du *Point sur la situation économique et financière du Québec*, le gouvernement annonce que 1,8 milliard de dollars seront investis sur six ans<sup>5</sup> pour la construction de 8 000 logements sociaux et abordables, soit :

- 1,6 milliard de dollars pour construire 7 500 logements à l'intention des ménages à revenu faible ou modeste dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec et du partenariat avec les fonds fiscalisés;
- 225,2 millions de dollars pour réaliser 500 logements réservés aux personnes en situation d'itinérance dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec.

Les détails quant à la répartition des unités réalisées dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec et du partenariat avec les fonds fiscalisés seront annoncés ultérieurement par le ministre responsable de l'Habitation.

TABLEAU B.7

### Impacts financiers des mesures visant la construction de nouveaux logements sociaux et abordables (en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Réaliser 7 500 nouvelles unités dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec et du partenariat avec les fonds fiscalisés <sup>(1),(2)</sup>	-210,0	—	-768,5	-393,1	-155,2	-1 526,8
Réaliser 500 logements pour les personnes en situation d'itinérance <sup>(3)</sup>	—	—	-66,7	-100,0	-47,8	-214,5
<b>TOTAL</b>	<b>-210,0</b>	<b>—</b>	<b>-835,2</b>	<b>-493,1</b>	<b>-203,0</b>	<b>-1 741,3</b>

(1) En considérant une somme de 48 M\$ en 2028-2029, l'investissement totalisera 1 574,8 M\$.

(2) Les sommes prévues pour 2024-2025 sont devancées en 2023-2024 afin de commencer plus rapidement la construction des unités.

(3) En considérant une somme de 10,7 M\$ en 2028-2029, l'investissement totalisera 225,2 M\$.

<sup>5</sup> De ce montant, une somme de 58,7 M\$ est prévue en 2028-2029. Le total prévu d'ici 2027-2028 correspond donc à 1 741,3 M\$.

## Accélérer la réalisation de logements au Québec

En plus des investissements majeurs prévus pour la création de logements abordables, le gouvernement se donne des moyens additionnels pour accélérer la réalisation de logements à l'intention de tous les Québécois. Pour ce faire, il prévoit des actions concrètes visant à :

- aider les municipalités à accélérer la réalisation de logements sur leur territoire;
- s'assurer que la main-d'œuvre dans le domaine de la construction est disponible en quantité suffisante pour permettre la réalisation des logements annoncés.

### Accélérer la construction de logements dans les municipalités

Le gouvernement souhaite favoriser la planification conjointe, avec ses partenaires, notamment des actions en matière de création de logements sociaux et abordables. D'ailleurs, il annoncera prochainement des initiatives pour aider les municipalités à accélérer la construction de logements.

Ces initiatives auront pour but de leur accorder davantage de souplesse, notamment à l'égard des règlements de zonage et des étapes administratives pour le démarrage de projets. Les municipalités pourront ainsi densifier plus facilement certaines parties de leur territoire, et les délais de mise en chantier pourront être réduits.

- Entre autres, le gouvernement permettra aux municipalités de se doter d'une flexibilité accrue quant à leur règlement d'urbanisme en vigueur, notamment en ce qui concerne les règles de zonage.
- Par ailleurs, des dispositions seront mises en place pour faciliter le développement de logements accessoires, c'est-à-dire des logements privés et indépendants, aménagés à l'intérieur d'une maison individuelle à la suite d'une subdivision ou d'un agrandissement<sup>1</sup>.

Les initiatives du gouvernement viseront aussi à accorder plus de flexibilité aux interventions de la Société d'habitation du Québec, notamment pour l'acquisition et la cession d'immeubles en vue de réaliser des logements plus facilement.

Les détails de ces actions seront dévoilés prochainement par la ministre des Affaires municipales et la ministre responsable de l'Habitation.

### Appuyer la formation de la main-d'œuvre en construction

Le gouvernement se donne aussi les moyens pour que la main-d'œuvre en construction soit disponible en quantité suffisante afin de répondre aux besoins. À cet égard, un plan visant la formation de la main-d'œuvre, dont l'objectif est notamment la construction résidentielle, sera mis en œuvre prochainement.

L'Offensive formation en construction, qui inclut des investissements de 261 millions de dollars sur deux ans, vise la diplomation de travailleurs additionnels à court terme.

- Les détails de cette mesure sont présentés dans la sous-section 4, « Appuyer la formation dans des domaines spécifiques ».

<sup>1</sup> Un logement accessoire peut être situé, par exemple, au sous-sol d'une maison, dans un espace aménagé au-dessus d'un garage ou dans une annexe au rez-de-chaussée.

## 2.2 Aider les ménages à plus faible revenu à se loger

En plus d'annoncer la réalisation d'unités supplémentaires, le gouvernement souhaite rehausser l'aide offerte aux ménages qui éprouvent des difficultés à s'acquitter du loyer tout en respectant leur capacité financière. Les ménages à faible revenu sont particulièrement vulnérables à la hausse du prix des loyers puisque le paiement du loyer accapare une part importante de leur revenu.

Dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2023, le gouvernement prévoit une somme de 107,1 millions de dollars sur cinq ans pour aider les ménages à plus faible revenu à se loger, dont :

- 50,0 millions de dollars pour permettre l'octroi de 4 000 nouvelles unités du Programme de supplément au loyer;
- 57,1 millions de dollars pour bonifier le programme Allocation-logement.

TABLEAU B.8

### Impact financier des mesures pour aider les ménages à plus faible revenu à se loger (en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Octroyer 4 000 nouvelles unités du Programme de supplément au loyer <sup>(1)</sup>	—	—	-6,8	-14,7	-28,5	-50,0
Bonifier le programme Allocation-logement <sup>(2)</sup>	-9,1	-14,7	-11,1	-11,1	-11,1	-57,1
<b>TOTAL</b>	<b>-9,1</b>	<b>-14,7</b>	<b>-17,9</b>	<b>-25,8</b>	<b>-39,6</b>	<b>-107,1</b>

(1) En considérant une somme de 95,9 M\$ entre 2028-2029 et 2031-2032, le financement des unités du Programme de supplément au loyer totalisera 145,9 M\$. Ces unités seront associées aux nouveaux logements annoncés dans le cadre de la présente mise à jour.

(2) Une somme de 11,1 M\$ par année est récurrente.

#### **□ Octroyer 4 000 nouvelles unités du Programme de supplément au loyer**

Le Programme de supplément au loyer permet à un ménage à faible revenu d'habiter un logement sur le marché locatif privé ou appartenant à une coopérative d'habitation, à un organisme à but non lucratif ou à un office d'habitation, tout en respectant sa capacité financière.

- Il permet à ce ménage de payer un loyer équivalent à 25 % de son revenu admissible, alors que la différence entre ce montant et le loyer est assumée par le programme<sup>6</sup>.
- Par exemple, avec ce programme, un ménage ayant un revenu admissible annuel de 30 000 \$ et un loyer de 1 315 \$ par mois<sup>7</sup> débourserait 625 \$ par mois pour se loger (25 % de son revenu), alors que le programme assumerait les 690 \$ restants.

Afin d'aider un plus grand nombre de ménages éprouvant de la difficulté à trouver un logement qui respecte leur capacité financière, le gouvernement annonce un investissement de 50 millions de dollars pour permettre l'ajout de 4 000 unités du Programme de supplément au loyer.

- Ces unités seront associées aux nouveaux logements annoncés dans le cadre de la mise à jour de l'automne 2023, et ce, afin d'en faire des logements sociaux.

<sup>6</sup> Le gouvernement et la municipalité contribuent tous deux au paiement de l'aide financière.

<sup>7</sup> Il s'agit du loyer médian pour un logement de trois chambres dans la région métropolitaine de recensement de Montréal en 2023.

## Plus de 17 000 unités du Programme de supplément au loyer ajoutées ou reconduites depuis l'automne 2018

Le Programme de supplément au loyer permet à des ménages à faible revenu d'habiter un logement tout en payant 25 % de leur revenu total pour le loyer. Le revenu des ménages doit respecter les seuils d'admissibilité en logement social, qui varient selon la taille du ménage et l'endroit où il vit. Par exemple, à Montréal, ce seuil est de 38 000 \$ pour une personne seule et de 53 000 \$ pour un couple ayant deux enfants.

Ainsi, un ménage admissible ayant un revenu de 30 000 \$ paiera 625 \$ par mois pour un loyer de 1 315 \$<sup>1</sup>. La différence de 690 \$ sera versée au propriétaire par l'Office municipal d'habitation.

Pour bénéficier du programme, un ménage admissible doit en faire la demande auprès d'un office d'habitation, d'une coopérative d'habitation ou d'un organisme sans but lucratif de sa région. Il peut aussi s'adresser à certains propriétaires dont la construction de l'immeuble a été subventionnée par un programme de la Société d'habitation du Québec.

### Un investissement de plus de 525 M\$ depuis l'automne 2018 pour ce programme

Depuis l'automne 2018, le gouvernement a investi plus de 525 millions de dollars dans le Programme de supplément au loyer pour l'ajout ou la reconduction d'unités. En incluant les 4 000 unités annoncées lors de la mise à jour de l'automne 2023, c'est plus de 17 000 unités qui ont été ajoutées ou reconduites.

– Ainsi, le nombre total d'unités du Programme de supplément au loyer qui étaient utilisées ou disponibles pour attribution a augmenté de 38 % depuis 2018, passant de près de 36 250 à près de 50 000<sup>2</sup>.

### Investissements récents annoncés dans le cadre du Programme de supplément au loyer (en millions de dollars)

	Investissement total annoncé	Description
Budget 2019-2020	3,9	Ajout de 150 unités destinées à l'itinérance
Budget 2020-2021	147,3	Reconduction de 5 800 unités
Mise à jour 2020	17,2	Octroi de nouvelles unités <sup>(1)</sup>
Budget 2021-2022	27,0	Ajout de 975 unités pour différentes clientèles
Mise à jour 2021	47,4	Ajout de 1 900 unités pour différentes clientèles
Budget 2022-2023	75,8	Ajout de 2 200 unités pour différentes clientèles
Budget 2023-2024	63,3	Ajout de 2 000 unités pour différentes clientèles
Mise à jour 2023	145,9	Ajout de 4 000 unités pour différentes clientèles
<b>TOTAL</b>	<b>527,8</b>	<b>Plus de 17 000 unités ajoutées ou reconduites</b>

(1) Correspond à des unités particulières et temporaires qui ont été prévues en période de pandémie. Ces unités ne sont pas comptabilisées parmi les 17 000 unités du total indiqué.

1 Il s'agit du loyer médian pour un logement de trois chambres dans la région métropolitaine de recensement de Montréal en 2023.

2 Puisque certaines unités ont été prévues pour une durée inférieure à cinq ans, le nombre d'unités disponibles ne correspond pas à la somme de celles disponibles en 2018 et de celles ajoutées depuis.

## □ Bonifier le programme Allocation-logement

Le programme Allocation-logement permet d'apporter une aide directe aux ménages à faible revenu qui consacrent une part trop importante de leur revenu à se loger.

Pour l'année 2023-2024 du programme, soit du 1<sup>er</sup> octobre 2023 au 30 septembre 2024, l'aide maximale mensuelle offerte aux ménages est de :

- 100 \$ par mois pour ceux qui dépensent entre 30 % et 50 % de leur revenu pour se loger<sup>8</sup>;
- 150 \$ par mois pour ceux qui dépensent entre 50 % et 80 % de leur revenu pour se loger;
- 170 \$ par mois pour ceux qui dépensent 80 % ou plus de leur revenu pour se loger.

Le programme Allocation-logement s'adresse aux ménages, qu'ils soient locataires ou propriétaires, qui comptent au moins un enfant à charge, ou au moins une personne âgée de 50 ans ou plus.

TABLEAU B.9

### Critères d'admissibilité relatifs aux différentes situations familiales

Situation familiale	Critère d'admissibilité
Personne seule	Être âgé de 50 ans ou plus
Couple sans enfant	Qu'un des conjoints soit âgé de 50 ans ou plus
Famille monoparentale	Avoir au moins un enfant à charge
Couple ayant un ou des enfants	Avoir au moins un enfant à charge

Pour être admissibles au programme Allocation-logement, les ménages doivent également être considérés comme étant à faible revenu.

- Les seuils actuels d'admissibilité selon le revenu varient de 21 500 \$ à 42 900 \$, selon le type de ménage.

TABLEAU B.10

### Seuils de revenu maximum donnant droit à l'aide selon la situation familiale (en dollars)

Situation familiale	Seuil de revenu
Personne seule	21 500
Couple sans enfant	30 300
Couple ayant un enfant	37 200
Famille monoparentale ayant un ou deux enfants	37 200
Couple ayant plus d'un enfant	42 900
Famille monoparentale ayant au moins trois enfants	42 900

Note : Il s'agit des seuils pour l'année 2023-2024 du programme, soit du 1<sup>er</sup> octobre 2023 au 30 septembre 2024.

<sup>8</sup> Il est prévu que le premier palier d'aide, qui correspond au montant mensuel de 100 \$, soit octroyé jusqu'au 30 septembre 2024.

## ■ Introduction d'une réduction progressive selon le revenu

Pour que les ménages dont le revenu est légèrement supérieur aux seuils d'admissibilité actuels puissent bénéficier du programme, le gouvernement annonce l'introduction d'une réduction progressive qui s'appliquera au-delà de ces seuils.

- Les ménages qui n'étaient auparavant plus admissibles au programme puisque leur revenu se trouvait légèrement au-dessus du seuil pourront donc être admissibles en obtenant une aide réduite, selon le revenu excédentaire.
- Ainsi, pour chaque dollar gagné par un ménage au-delà du seuil de réduction, l'aide offerte dans le cadre du programme sera réduite du même montant jusqu'à atteindre zéro.

Il est à noter que Revenu Québec procédera aux premiers versements à compter de mars 2024, lesquels seront rétroactifs au 1<sup>er</sup> octobre 2023.

Cette bonification représente une aide additionnelle totalisant 57,1 millions de dollars sur cinq ans. Elle permettra de faire passer le nombre de ménages aidés à près de 150 000 en 2023-2024, soit 85 000 de plus qu'en 2021-2022.

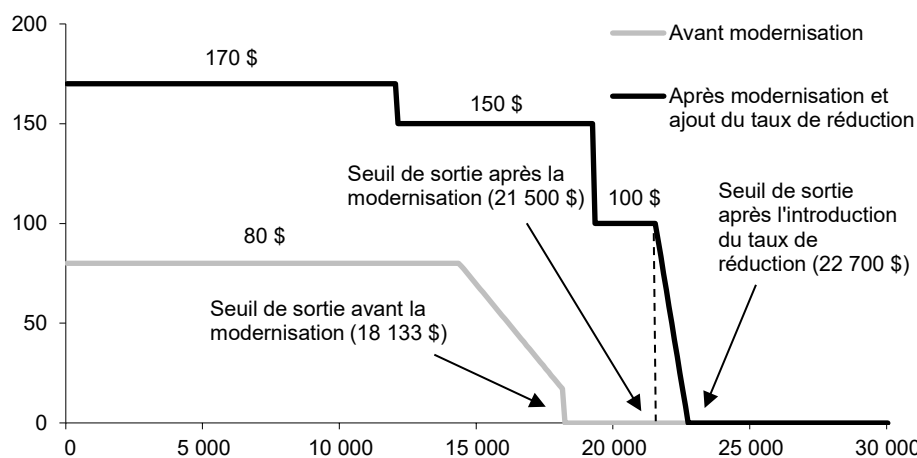
## ■ Illustration de la bonification selon le type de ménage et le loyer

À titre d'exemple, une personne seule âgée de 50 ans ou plus qui dépense entre 30 % et 50 % de son revenu pour se loger n'était auparavant pas admissible au programme si son revenu se trouvait légèrement au-dessus de 21 500 \$.

- Avec l'introduction d'une réduction progressive, cette personne pourra désormais recevoir une aide, dont le montant sera décroissant jusqu'à un revenu maximal de 22 700 \$.

GRAPHIQUE B.2

**Aide mensuelle selon le revenu admissible pour une personne seule de 50 ans ou plus ayant un loyer mensuel de 800 \$**  
(en dollars)



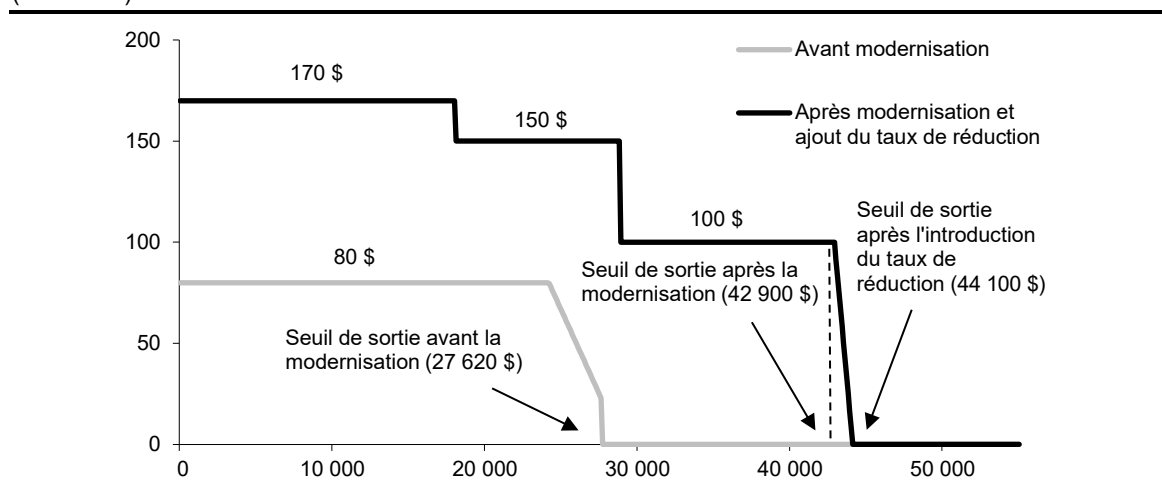
Note : En 2021, le gouvernement a annoncé la modernisation graduelle du programme Allocation-logement, laquelle impliquait une hausse importante de l'aide offerte. Pour plus de détails, consulter la page B.26.

Un couple ayant deux enfants et dépensant entre 30 % et 50 % de son revenu pour se loger n'était auparavant pas admissible au programme si son revenu se trouvait au-dessus de 42 900 \$.

— Il pourra désormais recevoir une aide jusqu'à un revenu maximal de 44 100 \$.

GRAPHIQUE B.3

**Aide mensuelle selon le revenu admissible pour un couple ayant deux enfants et un loyer mensuel de 1 200 \$**  
(en dollars)



Note : En 2021, le gouvernement a annoncé la modernisation graduelle du programme Allocation-logement, laquelle impliquait une hausse importante de l'aide offerte. Pour plus de détails, consulter la page B.26.



## Une modernisation annoncée dans la mise à jour de novembre 2021

La modernisation graduelle du programme Allocation-logement, annoncée dans la mise à jour de novembre 2021, prévoyait notamment une hausse importante de l'aide versée aux ménages à faible revenu pour les aider à payer leur loyer<sup>1</sup>.

L'aide maximale a d'abord été bonifiée en 2021, passant de 80 \$ à 100 \$ mensuellement par ménage. Une seconde bonification en 2022 a permis l'ajout de paliers offrant une aide supplémentaire aux ménages qui dépensent une part plus importante de leur revenu pour se loger. Ainsi, le montant versé est maintenant déterminé en fonction de la part du revenu dépensée pour se loger.

- Depuis le 1er octobre 2022, l'aide offerte aux ménages admissibles peut donc s'élever à 100 \$, 150 \$ ou 170 \$ par mois, selon la part du revenu dépensée pour se loger.

### Aide mensuelle maximale au programme, selon la part du revenu dépensée pour se loger

(en dollars par mois)

Part du revenu pour se loger	Octobre 2020	Octobre 2021	Octobre 2022	Octobre 2023
De 30 % à 49,9 %	80	100	100	100
De 50 % à 79,9 %	80	100	150	150
80 % ou plus	80	100	170	170

### Des actions supplémentaires pour rendre le programme plus accessible

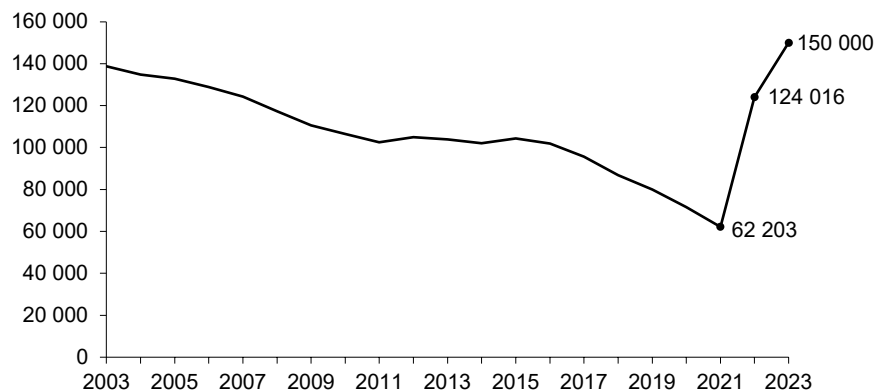
Dans la dernière année, Revenu Québec et la Société d'habitation du Québec ont entrepris une série d'actions visant à rendre le programme Allocation-logement plus accessible à la population.

À cet égard, la façon de demander l'aide a été considérablement simplifiée afin d'alléger la procédure pour les ménages. Par exemple, le formulaire a été simplifié et il est maintenant possible d'effectuer une demande en ligne.

Cette modernisation a eu les effets escomptés. Durant l'année de programmation 2021-2022, seulement 62 203 ménages ont bénéficié du programme Allocation-logement, alors que ce nombre est passé à 124 016 en 2022-2023. La réduction progressive selon le revenu, annoncée dans la présente mise à jour, permettra de faire passer le nombre de ménages aidés à près de 150 000 en 2023-2024.

### Évolution du nombre de ménages bénéficiant du programme Allocation-logement

(en nombre de ménages)



Note : Les années indiquées représentent les années de programmation. Par exemple, l'année 2022 représente la période du 1<sup>er</sup> octobre 2022 au 30 septembre 2023.

Sources : Société d'habitation du Québec et Revenu Québec.

1 La modernisation du programme a aussi permis de rehausser les revenus maximums d'admissibilité et d'abolir les loyers maximum et minimum au programme.

### 3. LUTTER CONTRE L'ITINÉRANCE ET BONIFIER L'AIDE ALIMENTAIRE

L'itinérance et les besoins en matière d'aide alimentaire ont connu une hausse préoccupante depuis la pandémie. Le dernier dénombrement permettait d'ailleurs d'estimer que le nombre de personnes en situation d'itinérance visible aurait augmenté de 44 % entre 2018 et 2022. À cet égard, *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2023 permettra de rehausser le soutien offert aux organismes qui œuvrent auprès des plus démunis.

Dans le cadre de cette mise à jour, le gouvernement prévoit 338,2 millions de dollars sur cinq ans afin d'intensifier les efforts de lutte contre l'itinérance. De ce montant, 214,5 millions de dollars permettront la réalisation de 500 logements réservés aux personnes en situation d'itinérance ou risquant de le devenir<sup>9</sup>. De plus, 123,7 millions de dollars sont prévus pour :

- rehausser l'aide d'urgence visant à répondre à la croissance des besoins en itinérance;
- bonifier l'appui aux services culturellement sécurisants pour les Autochtones en situation d'itinérance;
- favoriser la réinsertion sociale afin d'éviter le basculement vers l'itinérance.

Par ailleurs, afin de venir en aide aux personnes et aux familles dont les ressources financières ne permettent pas un accès adéquat à la nourriture, le gouvernement prévoit 20,8 millions de dollars en 2023-2024 pour soutenir des organismes œuvrant en matière d'aide alimentaire.

TABLEAU B.11

#### Impact financier des mesures visant à lutter contre l'itinérance et à bonifier l'aide alimentaire (en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
<b>Mesures liées à l'itinérance</b>						
Rehausser l'aide d'urgence en itinérance <sup>(1)</sup>	-15,5	-22,0	-22,0	-22,0	-22,0	-103,5
Bonifier l'appui aux services culturellement sécurisants pour les Autochtones en situation d'itinérance <sup>(2)</sup>	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-5,0
Favoriser la réinsertion sociale <sup>(3)</sup>	-1,2	-3,4	-3,5	-3,5	-3,6	-15,2
<b>Sous-total – Mesures liées à l'itinérance</b>	<b>-17,7</b>	<b>-26,4</b>	<b>-26,5</b>	<b>-26,5</b>	<b>-26,6</b>	<b>-123,7</b>
Favoriser la sécurité alimentaire des personnes et des familles <sup>(4)</sup>	-20,8	—	—	—	—	-20,8
<b>TOTAL</b>	<b>-38,5</b>	<b>-26,4</b>	<b>-26,5</b>	<b>-26,5</b>	<b>-26,6</b>	<b>-144,5</b>

(1) Le montant de 15,5 M\$ en 2023-2024 a fait l'objet d'une annonce le 15 septembre 2023 et sera financé à même les crédits du ministère de la Santé et des Services sociaux. À compter de 2024-2025, les crédits seront versés au ministère de la Santé et des Services sociaux. De plus, 27 M\$ seront pourvus à même le Fonds de lutte contre les dépendances, soit 7 M\$ par année pour chacune des années de 2024-2025 à 2026-2027, puis 6 M\$ en 2027-2028. À compter de 2028-2029, un financement annuel récurrent de 20 M\$ est prévu.

(2) Les crédits seront versés au ministère de la Santé et des Services sociaux. Les sommes prévues pour 2023-2024 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(3) Les crédits seront versés au ministère de la Sécurité publique. Les sommes prévues pour 2023-2024 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(4) De cette somme, 12 M\$ seront versés au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 2 M\$ au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et 6,8 M\$ au ministère de l'Éducation. Les sommes prévues pour 2023-2024 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

<sup>9</sup> Pour plus d'information, consulter la sous-section 2, « Offrir un meilleur accès au logement ».

### 3.1 Rehausser l'aide d'urgence en itinérance

Le phénomène de l'itinérance a pris de l'ampleur au Québec. Le plus récent dénombrement permettait notamment d'estimer que 10 000 personnes se trouvaient en situation d'itinérance visible en 2022.

Devant ce constat préoccupant, le gouvernement souhaite protéger les personnes qui n'ont pas accès à un domicile stable et sécuritaire. Le 15 septembre 2023, il a donc annoncé une somme additionnelle de 15,5 millions de dollars en 2023-2024 pour financer plusieurs projets d'hébergement d'urgence et de haltes climatiques<sup>10</sup> retenus dans différentes régions.

— Ce financement a permis au gouvernement d'accepter les projets admissibles reçus dans le cadre de l'appel de projets, et ce, afin de soutenir les mesures d'urgence existantes et de rehausser l'offre d'hébergement partout au Québec.

— À l'aide de ce financement, 200 lits seront ajoutés au cours de l'année 2023-2024 et plus de 400 lits seront consolidés à travers les différentes régions du Québec.

Or, afin de poursuivre ces efforts et de répondre à la demande croissante, des ressources financières supplémentaires doivent être prévues.

#### □ Un financement supplémentaire qui porte à 126 M\$ les ressources pour les projets d'hébergement d'urgence en itinérance

Dans le cadre de la mise à jour de l'automne 2023, le gouvernement confirme le financement annoncé en aide d'urgence et prévoit un investissement additionnel de 22 millions de dollars par année d'ici 2027-2028 pour les ressources en hébergement d'urgence.

Avec les sommes annoncées le 15 septembre 2023, c'est 103,5 millions de dollars sur cinq ans qui seront investis afin de consolider l'offre d'hébergement d'urgence et de répondre aux besoins grandissants en matière d'itinérance.

— En considérant également le montant de 22,5 millions de dollars prévu dans le cadre du dernier budget, les projets visant à rehausser le nombre de places en refuge d'urgence bénéficieront d'un financement total de 126 millions de dollars sur cinq ans.

TABLEAU B.12

#### Rappel des investissements liés aux projets d'hébergement d'urgence depuis mars 2023 (en millions de dollars)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	Total
Budget 2023-2024 – Rehausser le nombre de places en refuge d'urgence	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	22,5
Sommes additionnelles depuis le budget 2023-2024	15,5	22,0	22,0	22,0	22,0	103,5
<b>TOTAL</b>	<b>20,0</b>	<b>26,5</b>	<b>26,5</b>	<b>26,5</b>	<b>26,5</b>	<b>126,0</b>

<sup>10</sup> Les haltes climatiques sont des endroits sécuritaires où les personnes en situation d'itinérance peuvent se réfugier temporairement, par exemple en période de froid ou de chaleur extrême, même si les refuges traditionnels ne peuvent les accueillir.

## L'approche du ministère de la Santé et des Services sociaux en itinérance

Au sein du gouvernement du Québec, la responsabilité de coordonner les actions requises pour déployer la Politique nationale de lutte contre l'itinérance appartient au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

- C'est notamment ce ministère qui met en place et anime les différentes instances intersectorielles telles que la Table interministérielle en santé mentale et en itinérance<sup>1</sup>, laquelle élabore et administre notamment les plans d'action interministériels sur ces différents sujets.

L'une des priorités en matière de lutte contre l'itinérance consiste à faciliter la transition vers l'hébergement et à prévoir les ressources d'accompagnement pour favoriser la stabilité résidentielle. Au cours des dernières années, les travaux en matière de lutte contre l'itinérance ont permis de renforcer la trajectoire vers un logement stable, laquelle inclut notamment les refuges d'urgence, les hébergements de transition, et les logements supervisés qui prévoient des services d'accompagnement psychosociaux.

### Une action qui permet d'intervenir directement auprès des itinérants

Le MSSS coordonne l'action en itinérance, non seulement en assurant le lien avec la Société d'habitation du Québec pour la construction de logements à l'intention des personnes en situation d'itinérance ou risquant de le devenir, mais aussi en soutenant financièrement les organismes communautaires qui jouent un rôle incontournable dans la prestation de services directs à ces personnes.

Le MSSS déploie également des équipes de proximité, qui offrent des services aux personnes là où elles se trouvent.

<sup>1</sup> La Table interministérielle en santé mentale et en itinérance inclut 23 différents ministères et organismes qui reconnaissent avoir des responsabilités concernant ces problématiques.

### 3.2 Bonifier l'appui aux services culturellement sécurisants pour les Autochtones en situation d'itinérance

La situation de l'itinérance chez les Premières Nations et les Inuit suit la même progression que celle observée dans le plus récent dénombrement, réalisé à l'automne 2022. Il est donc nécessaire que la bonification de l'offre de services d'hébergement d'urgence et d'accompagnement soit également adaptée culturellement aux Autochtones, afin d'atténuer les difficultés particulières auxquelles ils font face en raison des réalités qui leur sont propres.

Ainsi, dans le but de bonifier l'appui gouvernemental aux services culturellement sécurisants pour les Autochtones en situation d'itinérance, 5 millions de dollars sur cinq ans sont prévus dans le cadre du *Point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2023.

En considérant la somme de 19 millions de dollars prévue dans le plan budgétaire de mars 2023 ainsi que celle de 14 millions de dollars prévue dans le Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026, près de 40 millions de dollars sur sept ans auront été investis pour soutenir l'offre de services destinés aux membres des Premières Nations et aux Inuit en situation d'itinérance.

#### Action gouvernementale en soutien aux Autochtones en situation d'itinérance

Dans le plan budgétaire de mars 2023, le gouvernement a annoncé des investissements totalisant 19 millions de dollars sur cinq ans pour rehausser l'offre d'hébergement d'urgence et de services culturellement sécurisants pour les personnes autochtones en situation d'itinérance, soit :

- 12,5 millions de dollars pour rehausser le nombre de places en refuge d'urgence pour les membres des Premières Nations et les Inuit dans la région de Montréal;
- 6,5 millions de dollars pour soutenir l'organisme Projets autochtones du Québec, dans sa mission d'offrir un hébergement d'urgence et des repas, ainsi que des services d'aide à l'emploi, d'accompagnement juridique et de référencement en matière de santé mentale, physique ou financière, aux Autochtones en situation d'itinérance dans la ville de Montréal.

Par ailleurs, dans le Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026, 14 millions de dollars sur cinq ans ont été prévus pour soutenir la réalisation de projets visant à réduire l'itinérance des membres des Premières Nations et des Inuit. Afin d'assurer la cohérence de l'action gouvernementale auprès des Autochtones, ces mesures ont été intégrées au Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuit 2017-2022, renouvelé pour la période 2022-2027.

- Ces sommes permettent la mise en œuvre d'actions concrètes et culturellement adaptées en réponse aux recommandations relatives aux services offerts aux Autochtones en situation d'itinérance, formulées dans le rapport final de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec (2019).

### 3.3 Favoriser la réinsertion sociale

Plusieurs raisons peuvent être évoquées pour expliquer le basculement vers l'itinérance, dont la perte d'un emploi, la pauvreté ou les problèmes de consommation. Un des facteurs moins discutés est l'incarcération. En effet, il peut s'avérer difficile de trouver un logement pour les personnes sortant d'un établissement de détention, surtout pour celles ayant peu de ressources familiales, sociales ou professionnelles.

— Les recherches ont d'ailleurs montré que ce lien entre l'itinérance et l'incarcération est bidirectionnel puisque, sans domicile, sans emploi et avec peu de soutien, le risque de récidive s'accroît.

À cet égard, les agents d'intégration sociale jouent un rôle essentiel dans la transition entre le milieu carcéral et la prise en charge dans la communauté. Ils aident à la mise en place d'un filet social en accompagnant les clientèles vulnérables avant la fin de leur incarcération, notamment pour favoriser la recherche d'un emploi et d'un domicile. Leur travail permet d'agir rapidement pour diminuer le risque d'itinérance et la probabilité de récidive des contrevenants.

Ainsi, une somme de 15,2 millions de dollars sur cinq ans est prévue dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2023, ce qui permettra de bonifier l'équipe déjà en œuvre dans la région métropolitaine de Montréal et de créer des équipes offrant leurs services dans l'ensemble du réseau correctionnel québécois.

### 3.4 Favoriser la sécurité alimentaire des personnes et des familles

Le gouvernement reconnaît l'apport essentiel des organismes œuvrant en matière d'aide alimentaire. Afin de répondre à la demande croissante, le gouvernement souhaite que ces organismes disposent de ressources additionnelles.

Dans le cadre du *Point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2023, le gouvernement annonce donc une aide ponctuelle et ciblée de 20,8 millions de dollars au bénéfice de cinq organismes offrant de l'aide alimentaire<sup>11</sup>.

- Ces sommes permettront aux organismes de poursuivre leur action auprès des personnes et des familles les plus démunies et de répondre aux besoins croissants en matière d'aide alimentaire.

#### Des investissements qui s'ajoutent aux initiatives des dernières années

La sécurité alimentaire est un enjeu prioritaire pour le gouvernement. Depuis l'automne 2022, il a alloué une somme de 60,8 millions de dollars au réseau des Banques alimentaires du Québec et à d'autres organismes d'aide alimentaire présents sur le terrain, soit :

- 40,8 millions de dollars pour l'achat de denrées afin de répondre à la croissance des besoins en matière d'aide alimentaire;
- 20 millions de dollars pour améliorer les infrastructures d'entreposage du réseau des Banques alimentaires du Québec.

À cette somme s'ajoutent les aides d'urgence de 16 millions de dollars<sup>1</sup> prévues pour aider les organismes à répondre aux besoins d'aide alimentaire entre le printemps 2020 et l'automne 2022, ce qui porte le total de l'aide à 76,8 millions de dollars.

<sup>1</sup> De cette somme, 10 M\$ ont été prévus pour l'achat de denrées et 6 M\$ pour l'amélioration des infrastructures des Banques alimentaires du Québec.

<sup>11</sup> Ces sommes comprennent 10 M\$ pour le réseau des Banques alimentaires du Québec, 5 M\$ pour le Club des petits déjeuners, 2 M\$ pour La Table des Chefs, 2 M\$ pour la Fondation OLO et 1,8 M\$ pour La Cantine pour tous.

## 4. APPUYER LA FORMATION DANS DES DOMAINES SPÉCIFIQUES

À l'instar des autres juridictions canadiennes et internationales, le Québec est confronté à un phénomène de pénurie de main-d'œuvre. Afin de contrer cette pénurie, le Québec a mis en œuvre de nouvelles mesures ciblées dans des domaines considérés comme prioritaires.

Depuis la publication du budget de mars 2023, le gouvernement a annoncé des investissements additionnels de 328,8 millions de dollars pour appuyer la formation dans des domaines spécifiques, soit :

- 261,0 millions de dollars pour lancer l'Offensive formation en construction, afin de rehausser l'offre de main-d'œuvre dans le secteur de la construction;
- 67,8 millions de dollars pour soutenir l'attractivité du réseau public de la santé et des services sociaux.

Rappelons que ces sommes s'ajoutent aux 3,9 milliards de dollars sur cinq ans dans le cadre de l'Opération main-d'œuvre, annoncée lors de la mise à jour de l'automne 2021.

TABLEAU B.13

### Impact financier des mesures pour appuyer la formation dans des domaines spécifiques (en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Lancer l'Offensive formation en construction	-131,0	-130,0	—	—	—	-261,0
Soutenir l'attractivité du réseau public de la santé et des services sociaux	-67,8	—	—	—	—	-67,8
<b>TOTAL</b>	<b>-198,8</b>	<b>-130,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>-328,8</b>



### **L'Opération main-d'œuvre : pour lutter contre la pénurie de main-d'œuvre dans des secteurs prioritaires**

Dans le cadre de la mise à jour de l'automne 2021, le gouvernement a annoncé 3,9 milliards de dollars sur cinq ans pour la mise en place de l'Opération main-d'œuvre.

Cette opération a pour objectif de s'attaquer au manque de main-d'œuvre dans certains domaines prioritaires, en octroyant :

- 2,1 milliards de dollars aux domaines de la santé et des services sociaux, de l'éducation et des services de garde éducatifs à l'enfance;
- 1,8 milliard de dollars aux domaines des technologies de l'information, du génie et de la construction.

La requalification et l'attraction de 170 000 travailleurs additionnels dans ces domaines sont au cœur de l'Opération main-d'œuvre, qui s'appuie sur quatre leviers d'action, soit :

- augmenter le taux de diplomation et soutenir la persévérance des étudiants, l'adaptation des compétences et la requalification des travailleurs;
- maintenir les travailleurs en emploi;
- intégrer des personnes sans emploi au marché du travail;
- faire appel à l'immigration ciblée pour répondre aux besoins du Québec et assurer l'intégration des immigrants au marché du travail.

Ainsi, c'est plus de 4,2 milliards de dollars qui ont été octroyés pour appuyer la formation dans des domaines prioritaires avec les investissements additionnels de 328,8 millions de dollars annoncés depuis la publication du budget de mars 2023.

## 4.1 Lancer l'Offensive formation en construction

Au Québec, la demande de main-d'œuvre dans l'industrie de la construction augmentera de façon importante avec le lancement de plusieurs chantiers et projets d'investissements majeurs, dont la construction de logements, au cours des prochaines années. Actuellement, la diplomation ne suffit pas à répondre à la demande de travailleurs qualifiés.

Pour que les entreprises de l'industrie de la construction puissent disposer rapidement de la main-d'œuvre nécessaire pour répondre à la demande, le gouvernement mettra en place, dès janvier 2024, des formations de courte durée menant à une attestation d'études professionnelles (AEP) dans quatre domaines d'études.

— Ces formations aideront à répondre aux besoins de main-d'œuvre les plus importants dans cinq métiers, soit : charpentiers-menuisiers, opérateurs de pelles, opérateurs d'équipement lourd, ferblantiers et frigoristes.

Afin d'accroître l'attractivité des programmes de formations d'AEP et de diplôme d'études professionnelles (DEP) menant à un de ces cinq métiers visés, le gouvernement accordera un soutien financier.

Le gouvernement bonifie également la capacité d'accueil de deux programmes d'études menant à un DEP, soit en électricité et en plomberie et chauffage.

Ainsi, afin d'augmenter le nombre de travailleurs qualifiés dans le secteur de la construction, le gouvernement prévoit des investissements de 261 millions de dollars sur deux ans, soit 131 millions de dollars en 2023-2024 et 130 millions de dollars en 2024-2025.

De plus, 38,1 millions de dollars seront investis pour aménager des dispositifs liés à l'offre de formation, notamment des locaux, ou encore pour acquérir des équipements, dont les coûts seront inscrits au Plan québécois des infrastructures.

## 4.2 Soutenir l'attractivité du réseau public de la santé et des services sociaux

Le personnel est au cœur de la prestation des soins et des services sociaux. Or, dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre et de vieillissement de la population, les défis à relever pour offrir un meilleur accès aux soins de santé et aux services sociaux sont importants.

Afin de soutenir l'attractivité du réseau public de la santé et des services sociaux, le gouvernement a annoncé, depuis la publication du budget de mars 2023, des investissements additionnels totalisant 67,8 millions de dollars, dont :

- 62,0 millions de dollars pour relancer la formation accélérée des préposés aux bénéficiaires;
- 5,8 millions de dollars pour encourager les étudiants en psychologie à pratiquer dans le réseau public.

TABLEAU B.14

### Impact financier des mesures pour soutenir l'attractivité du réseau public de la santé et des services sociaux (en millions de dollars)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	Total
Relancer la formation accélérée des préposés aux bénéficiaires	-62,0	—	—	—	—	-62,0
Encourager les étudiants en psychologie à pratiquer dans le réseau public	-5,8	—	—	—	—	-5,8
<b>TOTAL</b>	<b>-67,8</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>-67,8</b>

Note : Les sommes prévues pour 2023-2024 seront financées à même les crédits du ministère de la Santé et des Services sociaux.

## ❑ Relancer la formation accélérée des préposés aux bénéficiaires

Les besoins en main-d'œuvre pour renforcer la prestation de soins et de services dans le réseau public sont substantiels.

Ainsi, le 16 mai 2023, le gouvernement a relancé la formation accélérée des préposés aux bénéficiaires. Les premières cohortes ayant reçu cette formation sont appelées à travailler auprès de la clientèle des centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) et des maisons des aînés.

Cette formation accélérée de 375 heures est assortie d'une bourse bonifiée à 12 000 \$ en contrepartie d'une période de six mois pendant laquelle la personne s'engage à travailler dans le réseau de la santé et des services sociaux.

Par cette campagne, le gouvernement visait à former de 3 000 à 5 000 nouveaux préposés aux bénéficiaires sur une période de trois mois, et ce, d'ici la fin de l'année 2023.

Rappelons qu'un programme de formation accélérée, assorti d'une bourse de 9 210 \$, avait été lancé en juin 2020 et qu'il avait permis de recruter 10 000 personnes, parmi lesquelles près de 8 000 préposés aux bénéficiaires sont toujours employés dans le réseau public.

## ❑ Encourager les étudiants en psychologie à pratiquer dans le réseau public

Afin de pallier la pénurie de psychologues et de contribuer à renforcer la première ligne en santé mentale, le gouvernement a notamment annoncé, le 8 juin 2023, une nouvelle bourse de 25 000 \$ pour encourager les étudiants en psychologie à pratiquer dans le réseau public.

Cette nouvelle bourse est offerte aux étudiants qui s'engageront à travailler dans le réseau public de la santé et des services sociaux pendant deux ans après la fin de leurs études.

Elle s'ajoute à la bourse existante de 25 000 \$ pour les étudiants en psychologie qui réalisent leur internat dans le réseau public de l'éducation ou dans le réseau public de la santé et des services sociaux.



## 5. SOUTENIR LA TRANSITION CLIMATIQUE ET LES COMMUNAUTÉS

Les changements climatiques ont un impact sur les communautés, qui doivent s'adapter à des événements climatiques plus fréquents et intenses qu'auparavant. À cet égard, le gouvernement a agi pour soutenir les communautés touchées par les feux de forêt. Il souhaite également poursuivre ses efforts liés à la transition climatique.

De plus, le gouvernement reconnaît l'apport important du transport collectif dans la transition climatique, considérant la contribution importante du secteur des transports au bilan des émissions de gaz à effet de serre.

Dans cette perspective, *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2023 prévoit un investissement de 961,3 millions de dollars sur cinq ans. De ce montant :

- 292,1 millions de dollars permettront d'appuyer les initiatives en matière d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuer les risques associés aux feux de forêt, pour aider les communautés à s'adapter aux impacts des changements climatiques;
- 404,2 millions de dollars permettront d'appuyer les communautés et le secteur forestier en réponse aux feux de forêt de l'été 2023;
- 265,0 millions de dollars en 2023-2024 permettront de poursuivre l'appui au transport collectif.

TABLEAU B.15

### Impact financier des mesures pour soutenir la transition climatique et les communautés (en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
S'adapter aux impacts des changements climatiques <sup>(1)</sup>	-114,9	-63,4	-39,2	-46,6	-28,0	-292,1
Appuyer les communautés et le secteur forestier en réponse aux feux de forêt	-269,0	-37,4	-37,4	-48,9	-11,5	-404,2
Poursuivre l'appui au transport collectif <sup>(2)</sup>	-265,0	—	—	—	—	-265,0
<b>TOTAL</b>	<b>-648,9</b>	<b>-100,8</b>	<b>-76,6</b>	<b>-95,5</b>	<b>-39,5</b>	<b>-961,3</b>

(1) Ces montants sont financés à même les disponibilités du Fonds d'électrification et de changements climatiques.

(2) Les crédits seront versés au Fonds des réseaux de transport terrestre.

## 5.1 S'adapter aux impacts des changements climatiques

### □ Des évènements climatiques plus fréquents et intenses

Les changements climatiques constituent un enjeu planétaire qui exerce une pression croissante sur la société et sur l'économie mondiale.

Ils ont des répercussions sur l'économie, la santé, la sécurité des communautés, les bâtiments et les infrastructures publiques ainsi que sur la productivité.

— Selon l'Institut climatique du Canada, les changements climatiques auront un impact négatif pouvant atteindre 2,6 % du PIB réel du Canada vers le milieu du siècle.

Au Québec, on a récemment constaté plusieurs conséquences des changements climatiques, telles que des vagues de chaleur, des feux de forêt et des inondations.

— Près de 5 millions d'hectares de forêts ont brûlé cette année au Québec, un niveau beaucoup plus élevé que les 47 000 hectares brûlés en moyenne annuellement au cours des cinq dernières années.

— La quantité totale de pluie tombée pendant le mois de juillet a dépassé les précédents records dans plusieurs régions du sud du Québec, causant des inondations par endroits.

Le gouvernement doit donc continuer d'agir pour adapter la société à cette nouvelle réalité.

## ❑ Des investissements de 1,8 G\$ pour l'adaptation aux changements climatiques

Le gouvernement du Québec prévoit déjà des investissements de 1,5 milliard de dollars sur cinq ans en adaptation aux changements climatiques, une somme qui découle du Plan pour une économie verte 2030 et d'autres initiatives.

Toutefois, les événements climatiques de l'année 2023 mettent en lumière la nécessité d'accroître davantage la résilience des communautés face à l'évolution du climat.

Ainsi, le gouvernement annonce des investissements additionnels de 292,1 millions de dollars sur cinq ans, soit :

- 260,6 millions de dollars pour appuyer les initiatives en matière d'adaptation aux changements climatiques;
- 31,5 millions de dollars pour réaliser des travaux d'appréciation et d'atténuation des risques associés aux feux de forêt.

Les investissements additionnels annoncés dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2023 portent ainsi à 1,8 milliard de dollars les sommes qui seront investies d'ici cinq ans pour l'adaptation aux changements climatiques.

TABLEAU B.16

### Investissements en adaptation aux changements climatiques (en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Investissements déjà prévus <sup>(1)</sup>	258,5	368,4	426,5	242,5	205,1	1 501,0
<b>Investissements additionnels</b>						
– Appuyer les initiatives en matière d'adaptation aux changements climatiques	108,9	61,9	31,2	38,6	20,0	260,6
– Atténuer les risques associés aux feux de forêt	6,0	1,5	8,0	8,0	8,0	31,5
<b>Sous-total – Investissements additionnels<sup>(2)</sup></b>	<b>114,9</b>	<b>63,4</b>	<b>39,2</b>	<b>46,6</b>	<b>28,0</b>	<b>292,1</b>
<b>TOTAL</b>	<b>373,4</b>	<b>431,8</b>	<b>465,7</b>	<b>289,1</b>	<b>233,1</b>	<b>1 793,1</b>

(1) Sont incluses diverses initiatives telles que le Plan de mise en œuvre 2023-2028 du Plan pour une économie verte 2030, le Plan de protection du territoire face aux inondations et les projets d'adaptation associés aux infrastructures en transport.

(2) Ces sommes proviennent du Fonds d'électrification et de changements climatiques et pourraient également financer des projets d'atténuation des changements climatiques.



## ■ Appuyer les initiatives en matière d'adaptation aux changements climatiques

Afin de réaliser la transition climatique, tous les acteurs doivent être impliqués.

À cet effet, le gouvernement renforce le soutien qu'il accorde aux actions structurantes de lutte contre les changements climatiques, notamment en appuyant financièrement l'élaboration et la réalisation d'initiatives pour rendre nos communautés plus résilientes et plus vertes.

— Cet appui additionnel de 260,6 millions de dollars sur cinq ans permettra d'accroître la capacité des communautés à s'adapter aux défis climatiques.

Les détails de la mesure seront annoncés ultérieurement par le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

## ■ Atténuer les risques associés aux feux de forêt

Lors des épisodes de feux de forêt de l'été 2023, de nombreux travaux d'urgence en périphérie des zones habitées de plusieurs municipalités et en forêt ont permis de garder les flammes à distance des communautés. Des travaux doivent toutefois être réalisés au cours des prochains mois afin de s'assurer de l'efficacité des mesures de protection en cas de nouveaux incendies.

Ainsi, la somme de 31,5 millions de dollars sur cinq ans permettra notamment :

- de financer des travaux d'appréciation et d'atténuation des risques associés aux feux de forêt;
- d'aménager les lignes de protection des municipalités mises en place en 2023 et de s'assurer de leur efficacité en cas de nouveaux feux.

## **Améliorer la compréhension des effets des changements climatiques au Québec et agir pour s'y adapter**

Le gouvernement du Québec pose plusieurs gestes afin d'améliorer ses connaissances concernant les impacts des changements climatiques et afin de se donner les moyens d'agir pour adapter la société et l'économie à ces phénomènes.

### **Création d'un groupe d'experts en adaptation aux changements climatiques**

En septembre 2023, un groupe d'experts en adaptation aux changements climatiques a été créé. Son mandat compte deux volets :

- identifier les priorités pour le développement des connaissances scientifiques en matière d'adaptation, soutenir le gouvernement dans la réalisation d'une analyse globale des risques et faire des recommandations en conséquence;
- identifier les pistes d'action les plus prometteuses en matière d'adaptation afin d'alimenter la prise de décision et l'élaboration de politiques publiques.

Les recommandations du groupe d'experts en adaptation aux changements climatiques enrichiront les travaux du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, dans l'élaboration des mises à jour du plan de mise en œuvre du Plan pour une économie verte 2030.

### **Développement des connaissances concernant les effets des changements climatiques**

Au printemps 2023, un programme de recherche a été lancé afin notamment de mieux comprendre les coûts et les éventuels bénéfices associés aux changements climatiques pour différents secteurs d'activité.

En outre, un outil de modélisation en cours de développement permettra d'évaluer les effets des changements climatiques sur l'économie et les finances publiques, et d'appuyer la prise de décision du gouvernement du Québec.

Les effets des changements climatiques sur les infrastructures, l'offre de travail, la productivité et la santé seront notamment considérés.

## 5.2 Appuyer les communautés et le secteur forestier en réponse aux feux de forêt

Les collectivités et le secteur forestier québécois ont subi de grandes répercussions des feux de forêt ayant eu lieu à l'été 2023.

En raison de l'ampleur exceptionnelle de ces feux de forêt, le gouvernement a rapidement posé des gestes importants au cours des derniers mois, totalisant 253,0 millions de dollars en 2023-2024, afin notamment :

- d'accroître la capacité de suppression des feux de la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU), laquelle a notamment pour mission de protéger la forêt, les communautés et les infrastructures stratégiques contre les feux de forêt;
- d'appuyer financièrement les entreprises touchées, entre autres en soutenant leur fonds de roulement;
- de couvrir les besoins immédiats liés à la récupération par l'industrie forestière des bois brûlés.

### Des gestes posés rapidement en réponse aux feux de forêt

Dans le contexte exceptionnel des feux de forêt ayant affecté le Québec à l'été 2023, le gouvernement a rapidement déployé des mesures adaptées pour soutenir le secteur forestier.

#### Faciliter la poursuite des travaux sylvicoles

Pour atténuer les impacts de l'arrêt ou du ralentissement des travaux sylvicoles en forêt durant la période critique des feux, des mesures de soutien ont été élaborées de concert avec Rexforêt, partenaire du gouvernement dans l'aménagement forestier durable des forêts publiques.

Ces mesures ont permis :

- de devancer les paiements afin d'accélérer les travaux de régénération artificielle, de préparation de site et d'entretien de peuplements;
- de prolonger les délais pour la réalisation de travaux sylvicoles auxquels sont assujetties les entreprises, en raison des contraintes associées aux feux de forêt;
- d'assouplir les modalités contractuelles de plusieurs fournisseurs n'ayant pas été en mesure de remplir certaines obligations en raison des contraintes associées aux feux.

#### Favoriser la récupération des bois

Devant l'ampleur des superficies affectées par les feux de forêt et la dégradation rapide des bois, le gouvernement a agi rapidement afin d'encourager les entreprises à récupérer les bois en territoire touché par les feux de forêt.

Dans le respect des obligations du ministère des Ressources naturelles et des Forêts, le déploiement de plans d'aménagement spéciaux abrégés, de même que des processus d'autorisation accélérés, aura permis de démarrer la récupération des bois tout en assurant la sécurité des acteurs impliqués.

## ❑ 216 M\$ additionnels pour accélérer le reboisement et soutenir financièrement la SOPFEU

Afin d'appuyer les régions et les entreprises touchées, tout en assurant la remise en production d'une partie des superficies brûlées, le gouvernement prévoit, dans le cadre de la mise à jour de l'automne 2023, un financement de 200,0 millions de dollars sur huit ans pour la réalisation de travaux sylvicoles additionnels afin d'accélérer le reboisement.

Ces sommes permettront la remise en production de plus de 25 000 hectares sur les superficies à reboiser destinées à la récolte forestière, actuellement estimées à plus de 300 000 hectares, notamment par :

- la production de près de 40 millions de plants;
- la préparation des terrains affectés et la mise en terre des plants;
- l'entretien des zones reboisées.

De plus, le gouvernement prévoit 16,0 millions de dollars additionnels en 2023-2024 pour permettre à la SOPFEU d'appuyer les communautés par :

- l'acquisition d'équipements additionnels et la formation de pompiers additionnels;
- le déploiement du programme Intelli-feu, qui vise la prévention et l'atténuation des feux de forêt.

Au total, les initiatives mises en œuvre par le gouvernement pour appuyer les communautés et le secteur forestier s'élèvent à 404,2 millions de dollars sur cinq ans et à 469,0 millions de dollars d'ici 2031-2032.

TABLEAU B.17

### Impact financier des mesures visant à appuyer les communautés et le secteur forestier en réponse aux feux de forêt (en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Initiatives déployées en réaction aux feux de forêt <sup>(1)</sup>	-253,0	—	—	—	—	-253,0
Accélérer le reboisement en réponse aux feux de forêt <sup>(2)</sup>	—	-37,4	-37,4	-48,9	-11,5	-135,2
Permettre à la SOPFEU d'appuyer les communautés <sup>(3)</sup>	-16,0	—	—	—	—	-16,0
<b>TOTAL</b>	<b>-269,0</b>	<b>-37,4</b>	<b>-37,4</b>	<b>-48,9</b>	<b>-11,5</b>	<b>-404,2</b>

(1) Les crédits seront versés au ministère des Ressources naturelles et des Forêts, au ministère de la Sécurité publique, au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et au ministère de la Santé et des Services sociaux. Les sommes prévues pour 2023-2024 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(2) En considérant une somme de 64,8 M\$ sur la période 2028-2029 à 2031-2032, le total des investissements pour accroître les travaux sylvicoles s'élève à 200 M\$ sur huit ans. Les crédits seront versés au ministère des Ressources naturelles et des Forêts. Les sommes prévues pour 2024-2025 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

(3) Les crédits seront versés au ministère des Ressources naturelles et des Forêts. Les sommes prévues pour 2023-2024 seront pourvues à même le Fonds de suppléance.

### 5.3 Poursuivre l'appui au transport collectif

L'appui du gouvernement au transport collectif s'inscrit dans la transition climatique et fait partie intégrante des actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports. L'aide d'urgence octroyée pour le maintien des services de transport collectif depuis le printemps 2020 totalise près de 2,2 milliards de dollars, y compris une contribution du gouvernement fédéral de 887,4 millions de dollars. Cette aide témoigne de l'engagement du gouvernement à encourager l'utilisation de modes de transport durables.

Au cours des derniers mois, la ministre des Transports et de la Mobilité durable a consulté les sociétés de transport collectif et les autres acteurs impliqués, afin d'identifier des solutions pérennes et réfléchies aux enjeux de financement du transport collectif. Le plan qui résultera de ce processus sera dévoilé ultérieurement.

Afin de poursuivre l'appui au transport collectif d'ici la mise en œuvre de ce plan, le gouvernement prévoit, dans le cadre de la mise à jour de l'automne 2023, une aide d'urgence additionnelle de 265 millions de dollars en 2023-2024, ce qui représente près de 60 % du déficit anticipé des sociétés de transport collectif pour l'année 2024. Cette somme porte l'aide octroyée pour soutenir la relance du transport collectif depuis le printemps 2020 à plus de 2,4 milliards de dollars.

## 6. FAVORISER L'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES

L'investissement des entreprises est un facteur essentiel à l'accroissement de la productivité et à l'atteinte des objectifs du gouvernement en matière de création de richesse, particulièrement dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre.

Le gouvernement a posé plusieurs gestes à cet égard, notamment avec la mise en place du crédit d'impôt à l'investissement et à l'innovation (C3i) et, dans le budget 2023-2024, du nouveau congé fiscal pour grands projets d'investissement.

Au cours des derniers mois, le ministère des Finances du Québec a mené une consultation auprès d'experts provenant du secteur privé et du milieu universitaire afin d'identifier les leviers qui permettront d'augmenter la croissance économique potentielle du Québec.

Les experts consultés ont d'ailleurs identifié plusieurs pistes de solution en matière d'investissement pour resserrer les écarts de niveau de vie entre le Québec et ses principaux partenaires commerciaux.

— Entre autres, ils recommandent d'offrir un régime fiscal incitatif pour l'investissement des entreprises, de mieux cibler l'aide sur des priorités et de la concentrer sur un petit nombre de mesures simples.

Dans sa première réponse aux recommandations des experts, le gouvernement prévoit :

- renouveler le crédit d'impôt à l'investissement et à l'innovation;
- simplifier le régime d'aide fiscale à l'investissement.

TABLEAU B.18

### Impact financier des gestes visant à favoriser l'investissement des entreprises (en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
Renouveler le crédit d'impôt à l'investissement et à l'innovation	—	-36,7	-208,1	-448,3	-589,7	-1 282,8
Simplifier le régime d'aide fiscale à l'investissement	4,5	57,7	75,1	76,2	73,9	287,4
<b>TOTAL</b>	<b>4,5</b>	<b>21,0</b>	<b>-133,0</b>	<b>-372,1</b>	<b>-515,8</b>	<b>-995,4</b>

## 6.1 Renouveler le crédit d'impôt à l'investissement et à l'innovation

Afin d'offrir un environnement fiscal plus favorable à l'investissement, le gouvernement annonce, dans le cadre du *Point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2023, la prolongation et la bonification du C3i.

- Le C3i renouvelé soutiendra l'acquisition de matériel de fabrication et de transformation, de matériel informatique et de logiciels de gestion, pour des dépenses admissibles pouvant atteindre 100 millions de dollars sur quatre ans.

Un C3i renouvelé permettra de proposer un environnement fiscal simplifié, offrant des taux harmonisés avec ceux du congé fiscal pour grands projets d'investissement. Plus spécifiquement, l'aide fiscale sera de :

- 15 % pour les investissements réalisés dans les communautés métropolitaines de Montréal et de Québec;
- 25 % pour les investissements réalisés dans les territoires confrontés à une faible vitalité économique;
- 20 % pour les investissements réalisés dans un autre territoire ou une autre région au Québec.

De plus, afin de stimuler davantage la réalisation des projets d'investissement, le C3i renouvelé sera entièrement remboursable. Cette bonification profitera à environ 1 000 entreprises.

- Actuellement, le C3i n'est pleinement remboursable que pour les entreprises dont le revenu brut et l'actif n'excèdent pas 50 millions de dollars.

La remboursabilité du crédit d'impôt pour l'ensemble des entreprises soutiendra de façon plus importante les investissements, notamment ceux des grandes entreprises industrielles.

Le C3i renouvelé entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour les acquisitions effectuées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2030 et représentera un soutien financier additionnel de près de 1,3 milliard de dollars au cours des cinq prochaines années.

- Il contribuera à la réalisation d'investissements favorisant les gains de productivité au sein d'environ 10 000 entreprises.

TABLEAU B.19

**Principaux paramètres du crédit d'impôt à l'investissement et à l'innovation (C3i) renouvelé, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024**

<b>Société admissible</b>	Société ayant un établissement au Québec et qui y exploite une entreprise <sup>(1)</sup>	
<b>Biens admissibles</b>	Bien neuf qui est l'un des biens suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>– matériel de fabrication ou de transformation (catégorie d'amortissement 43 ou 53)</li> <li>– matériel informatique (catégorie d'amortissement 50)</li> <li>– progiciels de gestion (catégorie d'amortissement 12)</li> </ul>	
<b>Dépenses admissibles</b>	Seuil de dépenses : <ul style="list-style-type: none"> <li>– 12 500 \$ par bien pour du matériel de fabrication et de transformation</li> <li>– 5 000 \$ par bien pour du matériel informatique ou un progiciel de gestion</li> </ul>	
<b>Taux du crédit d'impôt selon les territoires</b>	<b>Paramètres de base</b>	<b>Nouveaux paramètres</b>
Communautés métropolitaines de Montréal et de Québec	10 %	15 %
Territoires confrontés à une faible vitalité économique	20 %	25 %
Autres territoires ou régions	15 %	20 %
<b>Critère de remboursabilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Remboursable pour les sociétés dont l'actif et le revenu brut n'excèdent pas 50 M\$</li> <li>– Non remboursable pour les sociétés dont l'actif ou le revenu brut est égal ou supérieur à 100 M\$<sup>(2)</sup></li> </ul>	– Totalement remboursable pour toutes les entreprises
<b>Plafond cumulatif des frais admissibles</b>	100 M\$ de frais admissibles sur cinq ans	100 M\$ de frais admissibles sur quatre ans
<b>Échéance</b>	Bien acquis avant le 1 <sup>er</sup> janvier 2025	Bien acquis avant le 1 <sup>er</sup> janvier 2030

(1) Les sociétés suivantes demeurent exclues du C3i renouvelé : les sociétés exonérées d'impôt, les sociétés de la Couronne ou les filiales entièrement contrôlées par une telle société, les sociétés de production d'aluminium et les sociétés de raffinage de pétrole.

(2) Le crédit d'impôt est partiellement remboursable lorsque l'actif ou le revenu brut de la société excède 50 M\$, mais est inférieur à 100 M\$.



## Liste des territoires confrontés à une faible vitalité économique

Pour tenir compte des défis économiques particuliers dans certains territoires, le taux du C3i renouvelé variera en fonction du lieu où seront réalisés les investissements. Il sera majoré à 25 % dans les territoires dont l'indice de vitalité économique (IVE) se situe parmi les 25 % les plus faibles au Québec.

L'Institut de la statistique du Québec publie périodiquement l'IVE pour les MRC ou les territoires équivalents du Québec. L'IVE est calculé à partir de trois indicateurs :

- le marché du travail (taux de travailleurs de 25 à 64 ans);
- le niveau de vie (revenu total médian de la population de 18 ans et plus);
- la dynamique démographique (taux d'accroissement annuel moyen de la population sur une période de cinq ans).

### Liste des territoires confrontés à une faible vitalité économique, pour l'application du C3i renouvelé

Régions administratives	MRC ou territoires équivalents	
<b>Bas-Saint-Laurent</b>	– La Matanie	– Les Basques
	– La Matapédia	– Témiscouata
	– La Mitis	
<b>Saguenay–Lac-Saint-Jean</b>	– Le Domaine-du-Roy	– Maria-Chapdelaine
<b>Capitale-Nationale</b>	– Charlevoix-Est	
<b>Mauricie</b>	– La Tuque	– Mékinac
	– Maskinongé	– Shawinigan
<b>Estrie</b>	– Les Sources	
<b>Outaouais</b>	– La Vallée-de-la-Gatineau	– Pontiac
	– Papineau	
<b>Abitibi-Témiscamingue</b>	– Témiscamingue	
<b>Côte-Nord</b>	– La Haute-Côte-Nord	– Le Golfe-du-Saint-Laurent
<b>Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine</b>	– Avignon	– La Haute-Gaspésie
	– Bonaventure	– Le Rocher-Percé
<b>Chaudière-Appalaches</b>	– Les Appalaches	– Les Etchemins
<b>Lanaudière</b>	– Matawinie <sup>(1)</sup>	
<b>Laurentides</b>	– Antoine-Labelle	– Argenteuil <sup>(1)</sup>

(1) Bien que ces deux MRC ne fassent plus partie des territoires dont l'IVE est parmi les 25 % les plus faibles au Québec, une période de transition a été accordée. Elles seront retirées de la liste des territoires confrontés à une faible vitalité économique le 1<sup>er</sup> juillet 2025.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Bulletin d'analyse – Indice de vitalité économique des territoires : édition 2023*, [En ligne], [<https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/bulletin-analyse-indice-vitalite-economique-territoires-edition-2023.pdf>].

## 6.2 Simplifier le régime d'aide fiscale à l'investissement

Avec le congé fiscal pour grands projets d'investissement et le C3i renouvelé, le gouvernement met en place un régime simplifié d'aide fiscale à l'investissement.

Ce nouveau régime s'appliquera aux deux piliers de la stratégie gouvernementale d'appui à l'investissement, soit :

- les gains de productivité découlant de l'acquisition de nouvelles technologies;
- la réalisation de projets d'investissements majeurs, pour leurs effets structurants.

Ces deux mesures fiscales, de concert avec les interventions ciblées du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, favoriseront l'atteinte des objectifs du gouvernement en matière de création de richesse.

### □ Un régime d'aide fiscale s'appuyant sur deux mesures complémentaires

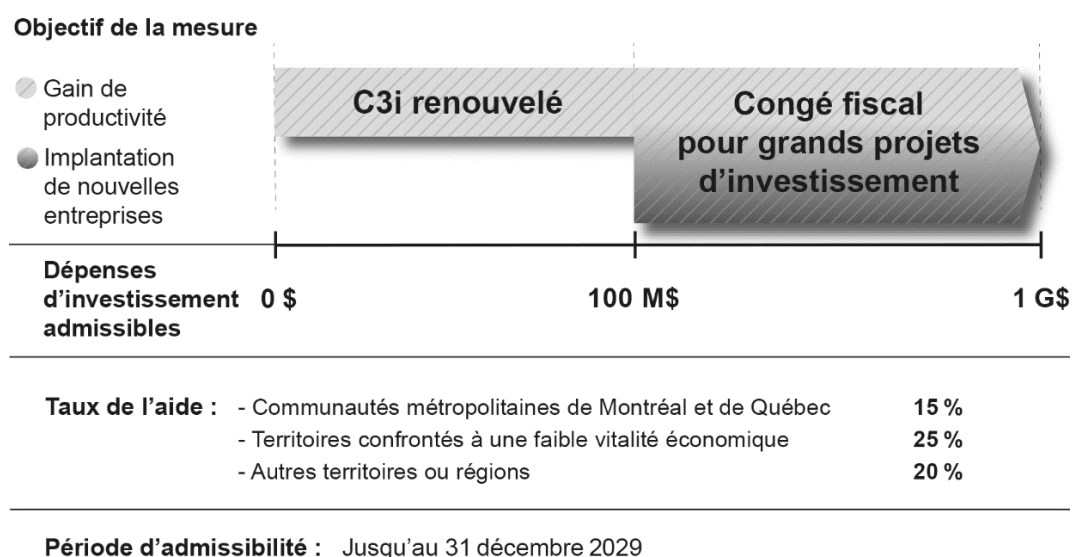
Grâce à une plus grande cohérence dans les paramètres d'application, le régime simplifié d'aide fiscale à l'investissement facilitera la réalisation des projets d'investissement des entreprises avec deux mesures fiscales répondant chacune à des besoins distincts.

- Le C3i renouvelé soutiendra les investissements visant à augmenter la productivité des entreprises, par exemple par l'acquisition de nouveaux équipements pour l'amélioration des processus de production, jusqu'à concurrence de 100 millions de dollars.
- En améliorant le retour sur investissement des projets d'au moins 100 millions de dollars, le congé fiscal vise à être l'élément déclencheur dans la décision d'une entreprise de s'implanter au Québec ou d'une entreprise québécoise de réaliser un projet majeur.

Les taux de l'aide fiscale et la période d'admissibilité seront les mêmes pour les deux mesures fiscales.

TABLEAU B.20

### Régime simplifié d'aide fiscale à l'investissement



## Congé fiscal pour grands projets d'investissement

Pour favoriser la réalisation des grands projets catalyseurs de développement économique au Québec et stimuler les gains de productivité, le gouvernement a annoncé, dans le cadre du budget 2023-2024, la mise en place du nouveau congé fiscal pour grands projets d'investissement.

- Ce congé fiscal représente un soutien de 373 millions de dollars au cours des cinq prochaines années pour la réalisation au Québec de grands projets créateurs de richesse.

Le congé fiscal pour grands projets d'investissement cible les projets d'investissement d'au moins 100 millions de dollars et offre une aide fiscale correspondant à 15 %, 20 % ou 25 % des investissements admissibles selon le territoire où ils sont réalisés.

### Principaux paramètres du congé fiscal pour grands projets d'investissement

<b>Forme de l'aide</b>	Réduction de l'impôt sur le revenu des sociétés et des cotisations de l'employeur au Fonds des services de santé
<b>Taux de l'aide fiscale</b>	Communautés métropolitaines de Montréal et de Québec : 15 % des dépenses d'investissement admissibles  Autres territoires ou régions : 20 % des dépenses d'investissement admissibles  Territoires confrontés à une faible vitalité économique <sup>(1)</sup> : 25 % des dépenses d'investissement admissibles
<b>Période maximale pour bénéficier du congé fiscal</b>	10 ans
<b>Maximum d'investissements admissibles par projet</b>	1,0 G\$
<b>Plafond annuel de l'aide fiscale</b>	Plafond de l'aide fiscale réparti sur une période de 10 ans
<b>Principaux secteurs d'activité admissibles</b>	Agriculture et foresterie, extraction de minéraux critiques et stratégiques, fabrication, commerce de gros et de détail, transport et entreposage, industrie de l'information et industrie culturelle, services professionnels, scientifiques et techniques et arts, spectacles et loisirs <sup>(2)</sup>
<b>Date limite pour le dépôt des demandes d'admissibilité</b>	31 décembre 2029

(1) La liste de ces territoires est identique à celle du C3i renouvelé.

(2) La liste des secteurs d'activité exclus peut être consultée à la section A des *Renseignements additionnels – Mars 2023*.

### De premiers résultats probants

Lors de sa mise en place, il était prévu que le congé fiscal pour grands projets d'investissement permette de soutenir la réalisation de près de 100 nouveaux grands projets représentant des investissements de plus de 24 milliards de dollars.

- Déjà, plus de 10 projets ont reçu un certificat initial dans le cadre de la mesure, pour des investissements prévus de plus de 10 milliards de dollars.

## □ Une consolidation de l'aide à l'investissement

Introduite en 2018, la déduction additionnelle pour amortissement de 30 % permet aux entreprises de déduire un montant représentant 30 % de la déduction pour amortissement de l'année précédente à l'égard de certains investissements visant l'amélioration de la productivité.

Avec la mise en place du régime simplifié d'aide fiscale à l'investissement, le gouvernement consolide l'aide fiscale à l'investissement en la concentrant dans deux mesures complémentaires, soit le C3i renouvelé et le congé fiscal pour grands projets d'investissement, réduisant ainsi la complexité du régime fiscal.

La déduction additionnelle pour amortissement de 30 % cible essentiellement les mêmes types d'investissement que le C3i renouvelé. Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, les sommes initialement prévues pour cette mesure seront réallouées à la bonification du C3i.

— L'abolition de cette mesure permettra de simplifier la réclamation des aides fiscales à l'investissement en les regroupant.

De plus, depuis 2016, le Programme d'aide financière à l'investissement (PAFI) offre une réduction des coûts d'électricité aux entreprises industrielles admissibles, pour un remboursement pouvant atteindre 50 % des coûts d'investissement admissibles.

— La date limite pour déposer une demande d'admissibilité au programme est le 31 décembre 2023.

— Ce programme ne sera pas renouvelé, considérant son incompatibilité avec le contexte énergétique actuel.

La bonification du C3i, qui prévoit désormais une aide fiscale pleinement remboursable, et le congé fiscal pour grands projets d'investissement permettront de poursuivre le soutien aux projets d'investissement des grandes entreprises industrielles lorsque le PAFI viendra à échéance. De plus, le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie peut offrir en complément des aides financières spécifiques et adaptées à certains projets d'investissement.

## ■ Un appui à l'investissement bonifié pour les entreprises

Le régime simplifié d'aide fiscale à l'investissement prévoit 768,2 millions de dollars pour la bonification du C3i et 514,6 millions de dollars pour sa prolongation, c'est-à-dire un total de 1,3 milliard de dollars en soutien sur cinq ans.

En tenant compte de l'abolition de la déduction additionnelle pour amortissement de 30 %, l'appui net additionnel à l'investissement sera de 995,4 millions de dollars pour les cinq années à venir.

TABLEAU B.21

### Appui additionnel à l'investissement pour les entreprises – 2023-2024 à 2027-2028

(en millions de dollars)

	Total sur 5 ans
Abolition de la déduction additionnelle pour amortissement de 30 %	-287,4
Bonification du C3i	+768,2
Prolongation du C3i	+514,6
<b>Appui additionnel à l'investissement</b>	<b>+995,4</b>

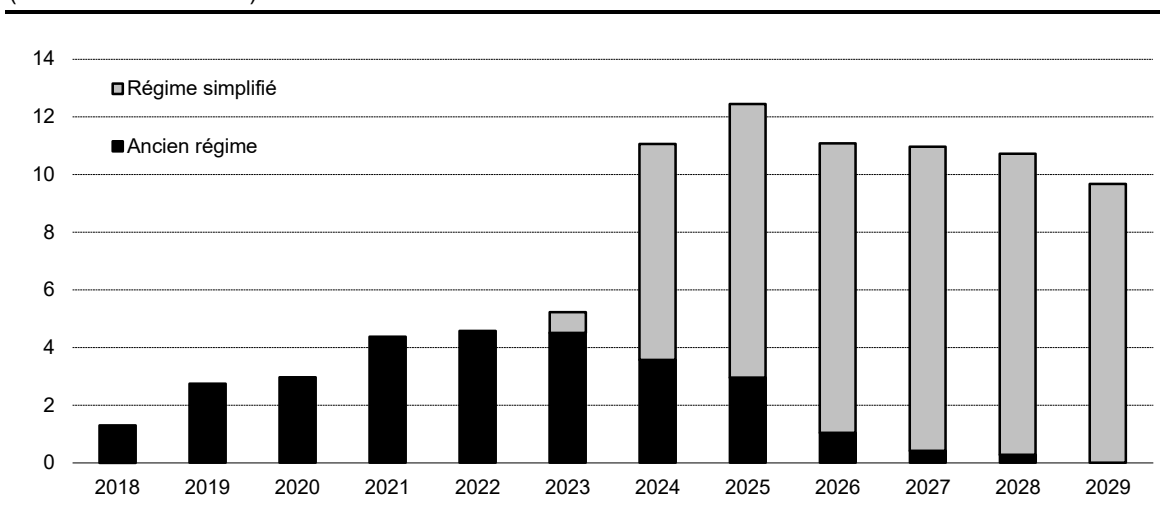
## □ Impacts économiques du régime simplifié d'aide fiscale à l'investissement

Le régime simplifié d'aide fiscale à l'investissement permettra d'accroître le dynamisme de l'économie québécoise.

Ensemble, le congé fiscal pour grands projets d'investissement et le C3i renouvelé soutiendront directement des investissements de près de 60 milliards de dollars au Québec d'ici 2029.

GRAPHIQUE B.4

### Investissements des entreprises soutenus par le régime simplifié d'aide fiscale à l'investissement (en milliards de dollars)



## Le Québec : l'un des endroits les plus concurrentiels pour investir en Amérique du Nord

La compétitivité du régime fiscal des sociétés est déterminante pour l'établissement d'un climat d'affaires permettant de stimuler les investissements. Elle se reflète notamment dans le taux effectif marginal d'imposition (TEMI) sur l'investissement.

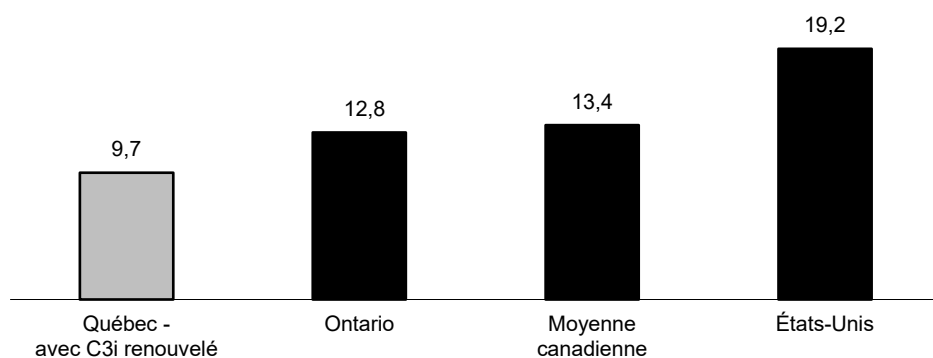
- Le TEMI est une mesure théorique de l'incidence du régime fiscal sur les nouveaux investissements. Il représente l'effet de l'ensemble des charges et des règles fiscales qui influencent le rendement du capital investi.

Les mesures fiscales annoncées par le gouvernement depuis l'automne 2018 ont permis au TEMI du Québec de se comparer avantageusement sur le plan international, notamment en Amérique du Nord.

Avec le C3i renouvelé, le TEMI moyen de l'ensemble des secteurs pour le Québec s'établirait à 9,7 % en 2023, comparativement à :

- 12,8 % en moyenne en Ontario;
- 13,4 % en moyenne au Canada;
- 19,2 % en moyenne aux États-Unis.

### Taux effectif marginal d'imposition (TEMI) sur l'investissement – 2023 (en pourcentage)



Source : Compilation du ministère des Finances.



**IMPACT FINANCIER**

TABLEAU B.22

**Impact financier des gestes ciblés pour les Québécois**  
(en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
<b>Une indexation au bénéfice des Québécois</b>	<b>-457,6</b>	<b>-1 987,8</b>	<b>-2 033,3</b>	<b>-2 074,2</b>	<b>-2 113,4</b>	<b>-8 666,3</b>
<b>ACTIONS CIBLÉES DANS LA MISE À JOUR DE L'AUTOMNE 2023</b>						
<b>Offrir un meilleur accès au logement</b>						
Construire 8 000 nouveaux logements sociaux et abordables						
– Réaliser 7 500 nouvelles unités dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec et du partenariat avec les fonds fiscalisés	-210,0	—	-768,5	-393,1	-155,2	-1 526,8
– Réaliser 500 logements pour les personnes en situation d'itinérance	—	—	-66,7	-100,0	-47,8	-214,5
Aider les ménages à plus faible revenu à se loger						
– Octroyer 4 000 nouvelles unités du Programme de supplément au loyer	—	—	-6,8	-14,7	-28,5	-50,0
– Bonifier le programme Allocation-logement	-9,1	-14,7	-11,1	-11,1	-11,1	-57,1
<b>Sous-total – Offrir un meilleur accès au logement</b>	<b>-219,1</b>	<b>-14,7</b>	<b>-853,1</b>	<b>-518,9</b>	<b>-242,6</b>	<b>-1 848,4</b>
<b>Lutter contre l'itinérance et bonifier l'aide alimentaire</b>						
Mesures liées à l'itinérance						
Rehausser l'aide d'urgence en itinérance	-15,5	-22,0	-22,0	-22,0	-22,0	-103,5
Bonifier l'appui aux services culturellement sécurisants pour les Autochtones en situation d'itinérance	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-5,0
Favoriser la réinsertion sociale	-1,2	-3,4	-3,5	-3,5	-3,6	-15,2
<b>Sous-total – Mesures liées à l'itinérance</b>	<b>-17,7</b>	<b>-26,4</b>	<b>-26,5</b>	<b>-26,5</b>	<b>-26,6</b>	<b>-123,7</b>
Favoriser la sécurité alimentaire des personnes et des familles	-20,8	—	—	—	—	-20,8
<b>Sous-total – Lutter contre l'itinérance et bonifier l'aide alimentaire</b>	<b>-38,5</b>	<b>-26,4</b>	<b>-26,5</b>	<b>-26,5</b>	<b>-26,6</b>	<b>-144,5</b>



TABLEAU B.22

**Impact financier des gestes ciblés pour les Québécois (suite)**  
(en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
<b>Appuyer la formation dans des domaines spécifiques</b>						
Lancer l'Offensive formation en construction	-131,0	-130,0	—	—	—	-261,0
Soutenir l'attractivité du réseau public de la santé et des services sociaux						
– Relancer la formation accélérée des préposés aux bénéficiaires	-62,0	—	—	—	—	-62,0
– Encourager les étudiants en psychologie à pratiquer dans le réseau public	-5,8	—	—	—	—	-5,8
<b>Sous-total – Appuyer la formation dans des domaines spécifiques</b>	<b>-198,8</b>	<b>-130,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>-328,8</b>
<b>Soutenir la transition climatique et les communautés</b>						
S'adapter aux impacts des changements climatiques	-114,9	-63,4	-39,2	-46,6	-28,0	-292,1
Appuyer les communautés et le secteur forestier en réponse aux feux de forêt						
– Initiatives déployées en réaction aux feux de forêt	-253,0	—	—	—	—	-253,0
– Accélérer le reboisement en réponse aux feux de forêt	—	-37,4	-37,4	-48,9	-11,5	-135,2
– Permettre à la SOPFEU d'appuyer les communautés	-16,0	—	—	—	—	-16,0
Poursuivre l'appui au transport collectif	-265,0	—	—	—	—	-265,0
<b>Sous-total – Soutenir la transition climatique et les communautés</b>	<b>-648,9</b>	<b>-100,8</b>	<b>-76,6</b>	<b>-95,5</b>	<b>-39,5</b>	<b>-961,3</b>
<b>Favoriser l'investissement des entreprises</b>						
Renouveler le crédit d'impôt à l'investissement et à l'innovation	—	-36,7	-208,1	-448,3	-589,7	-1 282,8
Simplifier le régime d'aide fiscale à l'investissement	4,5	57,7	75,1	76,2	73,9	287,4
<b>Sous-total – Favoriser l'investissement des entreprises</b>	<b>4,5</b>	<b>21,0</b>	<b>-133,0</b>	<b>-372,1</b>	<b>-515,8</b>	<b>-995,4</b>
<b>SOUS-TOTAL – ACTIONS CIBLÉES</b>	<b>-1 100,8</b>	<b>-250,9</b>	<b>-1 089,2</b>	<b>-1 013,0</b>	<b>-824,5</b>	<b>-4 278,4</b>
<b>TOTAL</b>	<b>-1 558,4</b>	<b>-2 238,7</b>	<b>-3 122,5</b>	<b>-3 087,2</b>	<b>-2 937,9</b>	<b>-12 944,7</b>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

# Section C

## ÉCONOMIE DU QUÉBEC : ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES POUR 2023 ET 2024

<b>Sommaire.....</b>	<b>C.3</b>
<b>1. La situation économique au Québec .....</b>	<b>C.9</b>
1.1 La modération de la croissance économique se poursuivra en 2024.....	C.9
1.2 La perte de vitesse de l'économie et le vieillissement démographique continueront de freiner l'élan du marché du travail.....	C.11
1.3 La consommation des ménages et les exportations soutiendront l'activité économique en 2023 et en 2024 .....	C.13
1.4 La demande des consommateurs demeure résiliente.....	C.14
1.5 Le secteur résidentiel est touché par les hausses successives de taux d'intérêt .....	C.15
1.6 La période actuelle d'incertitude incite les entreprises à la prudence .....	C.17
1.7 La valeur des investissements des gouvernements se situe à un sommet.....	C.18
1.8 Les exportations seront un important contributeur à l'activité économique .....	C.19
1.9 Bien qu'elle s'estompe, l'inflation demeure présente.....	C.20
1.10 Le PIB nominal progressera moins rapidement.....	C.23
1.11 Des prévisions comparables à celles du secteur privé .....	C.24
<b>2. La situation des principaux partenaires économiques du Québec .....</b>	<b>C.27</b>
2.1 La situation économique au Canada .....	C.27
2.2 La situation économique aux États-Unis .....	C.34
<b>3. La situation économique mondiale .....</b>	<b>C.39</b>
<b>4. L'évolution des marchés financiers .....</b>	<b>C.45</b>
<b>5. Principaux risques qui pourraient influencer le scénario de prévision .....</b>	<b>C.49</b>



## SOMMAIRE

Comme prévu dans le cadre du *Plan budgétaire du Québec – Mars 2023*, l'activité économique au Québec se modère.

- Le PIB réel devrait augmenter de 0,6 % en 2023, après avoir enregistré une progression de 2,6 % en 2022<sup>1</sup>.

Par ailleurs, la persistance de l'inflation et l'augmentation prolongée des taux d'intérêt atténueront les perspectives de croissance pour 2024.

- La hausse du PIB réel devrait se situer à 0,7 %, alors qu'une progression de 1,4 % était escomptée en mars dernier.

La maîtrise de l'inflation pourrait permettre aux banques centrales d'assouplir graduellement leur politique monétaire à compter du printemps 2024, rétablissant ainsi un contexte propice à une croissance économique durable.

**La persistance de l'inflation, les effets cumulés des hausses de taux d'intérêt et le resserrement monétaire plus important que prévu modéreront l'activité économique en 2024.**

- Pour 2023, le portrait de l'économie québécoise est semblable à ce qui avait été prévu en mars dernier.
- En 2024, la croissance attendue du PIB réel de 0,7 % est moins importante que celle escomptée en mars (+1,4 %).

**La maîtrise de l'inflation pourrait permettre aux banques centrales d'assouplir graduellement leur politique monétaire à compter du printemps 2024.**

- Des prix plus stables et des conditions de crédit plus avantageuses favoriseront la reprise économique.

TABLEAU C.1

### Croissance économique (PIB réel, variation en pourcentage)

	2021	2022	2023	2024
<b>Québec</b>	<b>6,0</b>	<b>2,6</b>	<b>0,6</b>	<b>0,7</b>
– Mars 2023	6,0	2,8	0,6	1,4
<b>Canada</b>	<b>5,0</b>	<b>3,4</b>	<b>1,2</b>	<b>0,9</b>
– Mars 2023	5,0	3,4	0,8	1,6
<b>États-Unis</b>	<b>5,8</b>	<b>1,9</b>	<b>2,0</b>	<b>1,1</b>
– Mars 2023	5,9	2,1	0,5	1,3
<b>Monde<sup>(1)</sup></b>	<b>6,4</b>	<b>3,4</b>	<b>2,8</b>	<b>2,7</b>
– Mars 2023	6,2	3,3	2,4	3,1

(1) Le PIB réel mondial est exprimé en parité des pouvoirs d'achat.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Fonds monétaire international, S&P Global, Refinitiv Datastream, Bloomberg, Eurostat et ministère des Finances du Québec.

<sup>1</sup> Sauf indication contraire, cette section reflète les données économiques disponibles au 18 octobre 2023.

## ❑ Comme prévu, la croissance économique ralentit en 2023

Au cours de la dernière année, la plupart des grandes banques centrales ont relevé leur taux directeur afin de contrôler l'inflation. Le resserrement monétaire produit graduellement son effet sur l'économie, et plus particulièrement sur les prix.

- Comme prévu dans le cadre du *Plan budgétaire du Québec – Mars 2023*, la croissance du PIB réel décélère au Québec. Elle devrait passer de 2,6 % en 2022 à 0,6 % en 2023. Il s'agit d'une progression semblable à celle attendue en mars (+0,6 % en 2023).

À l'échelle mondiale, l'économie s'est montrée résiliente en début d'année. Le ralentissement escompté s'effectue, mais à un rythme plus graduel que prévu dans le scénario de mars 2023.

- Après avoir enregistré un gain de 3,4 % en 2022, l'activité économique mondiale devrait s'accroître de 2,8 % en 2023. En mars dernier, une augmentation de 2,4 % était attendue.
- Une progression du PIB réel de 1,2 % est prévue au Canada (+0,8 % en mars), alors qu'elle devrait être de 2,0 % aux États-Unis (+0,5 %), après des gains respectifs de 3,4 % et de 1,9 % en 2022.

## ■ Malgré un certain repli, l'inflation demeure soutenue

Bien que la croissance des prix se soit modérée, l'inflation a ralenti plus graduellement qu'escompté en mars dernier.

- La persistance de l'inflation a forcé les grandes banques centrales à poursuivre leurs efforts pour contenir la hausse des prix. Ces dernières maintiendront leur politique monétaire restrictive plus longtemps que prévu.

Dans ce contexte, la phase d'affaiblissement de l'activité économique sera plus longue que ce qui était attendu en mars.

TABLEAU C.2

### Indice des prix à la consommation

(variation en pourcentage)

	2022	2023	2024
<b>Québec</b>	<b>6,7</b>	<b>4,6</b>	<b>2,7</b>
– Mars 2023	6,7	3,5	2,2
<b>Canada</b>	<b>6,8</b>	<b>4,0</b>	<b>2,6</b>
– Mars 2023	6,8	3,5	2,3
<b>États-Unis</b>	<b>8,0</b>	<b>4,0</b>	<b>2,6</b>
– Mars 2023	8,0	3,7	2,2
<b>Monde<sup>(1)</sup></b>	<b>8,7</b>	<b>6,9</b>	<b>5,8</b>
– Mars 2023 <sup>(2)</sup>	8,8	6,6	4,3

(1) Il s'agit de la prévision d'octobre 2023 du Fonds monétaire international.

(2) Il s'agit de la prévision de janvier 2023 du Fonds monétaire international.

Sources : Statistique Canada, Fonds monétaire international, S&P Global et ministère des Finances du Québec.

## ❑ Les perspectives économiques pour 2024 se sont détériorées

La persistance de l'inflation et l'augmentation prolongée des taux d'intérêt atténueront la croissance économique en 2024. Les prévisions ont été abaissées pour la plupart des régions.

- La croissance mondiale devrait se situer à 2,7 %. Dans le cadre du *Plan budgétaire du Québec – Mars 2023*, une hausse de 3,1 % était attendue.
- L'expansion économique au Canada devrait s'élever à 0,9 %, comparativement au 1,6 % projeté en mars.
- Aux États-Unis, la progression du PIB réel devrait atteindre 1,1 %, alors qu'en mars, un gain de 1,3 % était escompté.

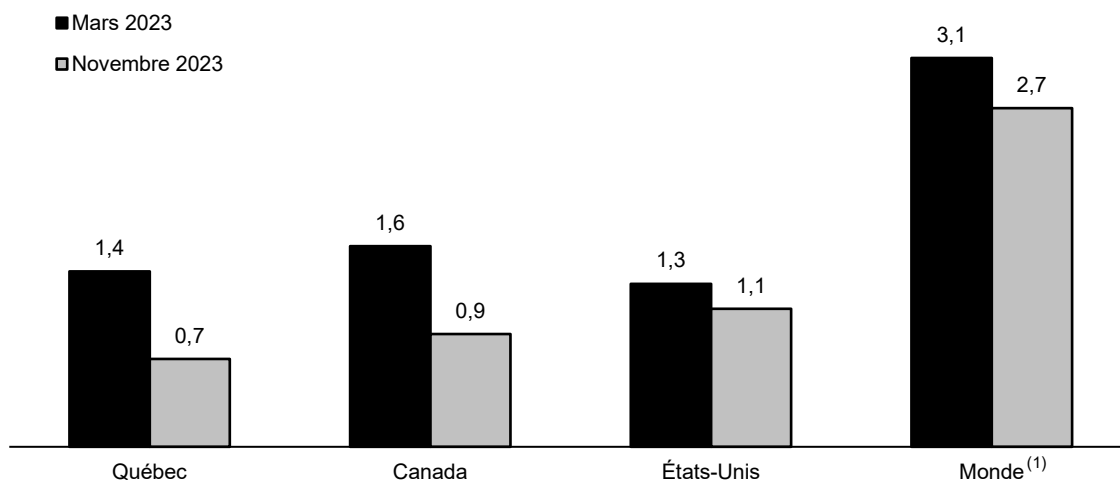
Le Québec n'a pas échappé à la révision de ses perspectives pour 2024. Une augmentation de l'activité économique de 0,7 % est prévue, alors qu'en mars dernier, une hausse de 1,4 % était escomptée.

Les efforts pour maîtriser l'inflation permettront de rétablir un contexte propice à une croissance durable.

- Au cours des prochains trimestres, la demande excédentaire devrait continuer de se résorber, ce qui atténuera graduellement les pressions inflationnistes.
- Le ralentissement de la croissance des prix devrait permettre à certaines banques centrales de commencer à assouplir graduellement leur politique monétaire à compter du printemps 2024.
- Une inflation maîtrisée et des conditions de crédit plus avantageuses favoriseront la reprise de l'activité économique.

GRAPHIQUE C.1

### Évolution des perspectives économiques de 2024 (PIB réel, variation en pourcentage)



(1) Le PIB réel mondial est exprimé en parité des pouvoirs d'achat.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Fonds monétaire international, S&P Global, Refinitiv Datastream, Bloomberg, Eurostat et ministère des Finances du Québec.

## □ La réduction des écarts de niveau de vie avec l'Ontario se poursuit

Le gouvernement du Québec s'est fixé des objectifs ambitieux en matière de création de richesse et d'accroissement du potentiel économique<sup>2</sup>.

- Des gestes importants ont été posés dans le but d'accroître le potentiel de l'économie québécoise et pour créer davantage de richesse. Entre autres, plusieurs initiatives ont été mises en place pour rehausser la productivité des entreprises et pour favoriser l'intégration et le maintien des travailleurs sur le marché de l'emploi.
- L'action gouvernementale porte ses fruits. Elle a permis d'améliorer le niveau de vie des Québécois. Ainsi, l'écart de richesse avec l'Ontario s'est réduit de manière importante.

Le gouvernement entend continuer à agir sur les principaux déterminants du niveau de vie et intensifier ses efforts pour combler l'écart de niveau de vie du Québec avec celui de l'Ontario.

### Un rattrapage du niveau de vie au Québec qui s'accélère

Entre 2015 et 2018, la croissance annuelle moyenne du niveau de vie au Québec était semblable à celle de l'Ontario.

- Elle s'est établie en moyenne à 1,3 % annuellement au Québec, par rapport à 1,4 % en Ontario.

Or, depuis 2019, un changement de tendance s'est opéré.

- Entre 2019 et 2022, les gains de niveau de vie se sont poursuivis au Québec (+0,7 % en moyenne annuellement), alors que le PIB réel par habitant est resté relativement stable en Ontario (+0,1 %).
- Ainsi, l'écart de niveau de vie entre le Québec et l'Ontario est passé de 16,1 % en 2018 à 13,5 % en 2022.

Tant au Québec qu'en Ontario, le ralentissement de l'activité économique en 2023 et en 2024 se traduira par un recul temporaire du PIB réel par habitant. Néanmoins, les gains en matière de rattrapage de niveau de vie devraient se poursuivre au cours des deux prochaines années.

- L'écart de niveau de vie entre le Québec et l'Ontario devrait diminuer, passant de 13,5 % en 2022 à 12,3 % en 2024.
- Le gouvernement entend poursuivre ses efforts pour accroître le potentiel de l'économie québécoise afin d'éliminer les écarts de richesse avec l'Ontario.

#### Évolution du niveau de vie

(PIB réel par habitant, variation annuelle en pourcentage et écart en points de pourcentage)

	2015 à 2018	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Québec	1,3	1,8	1,7	-5,7	5,7	1,4	-1,7	-0,1
Ontario	1,4	1,6	0,4	-5,9	4,6	1,6	-1,8	-0,9
<b>ÉCART</b>	—	<b>16,1</b>	<b>14,6</b>	<b>14,4</b>	<b>13,2</b>	<b>13,5</b>	<b>13,3</b>	<b>12,3</b>

Note : La croissance du PIB réel de l'Ontario pour 2023 et pour 2024 correspond à la moyenne des prévisions de neuf institutions du secteur privé en date du 18 octobre 2023.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, ministère des Finances de l'Ontario et ministère des Finances du Québec.

<sup>2</sup> Pour plus d'information, consultez le fascicule *Accroître le potentiel économique du Québec – Des ambitions et des moyens pour y parvenir*.

## ■ Les déterminants du potentiel économique du Québec

Le gouvernement s'est donné comme ambition de créer de la richesse. Il atteindra cet objectif en agissant sur les déterminants de la croissance économique.

Il est possible de rehausser le niveau de vie en agissant sur trois leviers, soit en maximisant le principal bassin de travailleurs potentiels, le taux d'emploi et la productivité.

- Le Québec a une population vieillissante. Le poids démographique de la population de 15 à 64 ans diminue. Ainsi, le vieillissement limite l'augmentation de la population active et la contribution du principal bassin de travailleurs potentiels à la hausse de l'activité économique.
  - À la suite d'un repli pendant la pandémie, la croissance démographique s'est fortement accentuée au cours de la dernière année, soutenant temporairement la contribution du bassin de travailleurs potentiels à l'activité économique.
- La participation de la population au marché du travail est nécessaire pour soutenir la croissance économique. Le taux d'emploi, qui reflète la capacité d'une économie à utiliser pleinement sa main-d'œuvre disponible, a affiché d'importants gains dans les dernières années. Le taux d'emploi de la population de 15 à 64 ans se situe désormais à un sommet historique et le Québec enregistre le taux le plus élevé au Canada. Dans ce contexte, les gains potentiels en matière d'emploi seront plus difficiles à réaliser.
- La productivité, soit le PIB réel par emploi, mesure l'efficacité avec laquelle les travailleurs transforment leurs efforts en production. Dans un contexte de vieillissement démographique et de plein-emploi, les gains de productivité constituent le plus grand potentiel d'amélioration pour soutenir l'augmentation du niveau de vie.
  - Après avoir enregistré une hausse de 1,6 % en 2021, soit un gain plus important que celui observé au cours des 10 années précédant la pandémie (+0,7 % en moyenne annuellement), la productivité n'a pas contribué à l'activité économique en 2022 et en 2023. À court terme, le ralentissement de la croissance du PIB réel et la progression soutenue de l'emploi ont freiné la productivité. Celle-ci renouera avec la croissance à partir de 2024.

Par ailleurs, les risques inhérents au scénario de prévisions économiques pourraient influencer l'évolution attendue du niveau de vie.

TABLEAU C.3

### Contribution des facteurs à la croissance économique au Québec (variation annuelle moyenne en pourcentage et contribution en points de pourcentage)

	2010 à 2019	2020	2021	2022	2023	2024
PIB réel	1,9	-5,0	6,0	2,6	0,6	0,7
<b>Facteurs de croissance (contribution) :</b>						
– Bassin de travailleurs potentiels <sup>(1)</sup>	0,1	-0,1	-0,2	-0,1	0,7	0,2
– Taux d'emploi <sup>(2)</sup>	1,0	-5,3	4,5	3,1	1,6	0,3
– Productivité <sup>(3)</sup>	0,7	0,4	1,6	-0,4	-1,6	0,3
<b>NIVEAU DE VIE<sup>(4)</sup></b>	<b>1,1</b>	<b>-5,7</b>	<b>5,7</b>	<b>1,4</b>	<b>-1,7</b>	<b>-0,1</b>
<b>Population</b>	<b>0,8</b>	<b>0,8</b>	<b>0,2</b>	<b>1,2</b>	<b>2,3</b>	<b>0,8</b>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Le bassin de travailleurs potentiels représente la population âgée de 15 à 64 ans.

(2) Le taux d'emploi correspond au nombre total de travailleurs en proportion de la population âgée de 15 à 64 ans.

(3) La productivité représente le PIB réel par emploi.

(4) Le niveau de vie correspond au PIB réel par habitant.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.



## Le plus fort accroissement démographique depuis les années 1950

### Une augmentation record de la population québécoise en 2023

Le Québec a connu une croissance démographique exceptionnelle en 2023. La population a augmenté de 202 500 personnes par rapport à 2022, pour se situer à 8 875 000 habitants, un gain annuel de 2,3 %.

- La population n'avait pas enregistré une aussi forte hausse depuis 1959, pendant la période du baby-boom d'après-guerre.

### Une croissance démographique qui repose sur l'immigration

Pour une deuxième année consécutive, le Québec a accueilli un nombre record d'immigrants.

- Près de 62 800 personnes en 2022 et de 64 500 personnes en 2023 ont été admises au Québec après deux années de faible immigration.
  - Le Québec n'avait admis que 33 500 personnes par année en moyenne en 2020 et en 2021, alors que les restrictions frontalières relatives à la COVID-19 limitaient la migration internationale. Ainsi, les admissions récentes ont permis de rattraper les retards cumulés pendant la pandémie.

De plus, le Québec comptait 471 000 résidents non permanents en 2023, soit 149 000 personnes de plus qu'en 2022. Il s'agit de la plus forte hausse annuelle du nombre de résidents non permanents depuis 1972, première année où des données comparables ont été compilées.

- À titre comparatif, le nombre de résidents non permanents a augmenté de 38 800 en 2022.

### Un accroissement démographique parmi les plus faibles au Canada

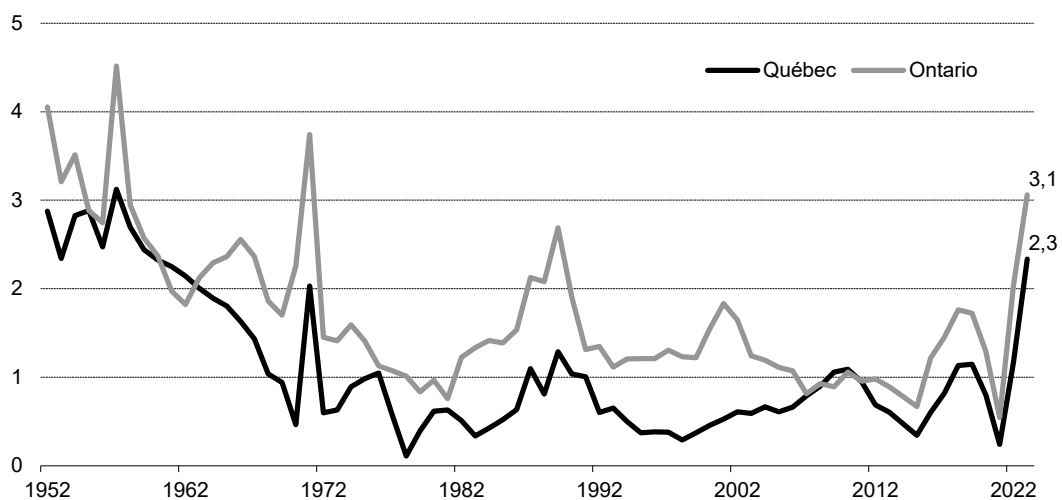
En dépit de l'augmentation record du nombre d'habitants, l'accroissement démographique en 2023 a été moins important au Québec (+2,3 %) que dans l'ensemble du Canada (+3,0 %) et qu'en Ontario (+3,1 %). Cet écart s'explique par la part relativement moins importante de nouveaux arrivants qui se sont établis au Québec.

- Le Québec a retenu 18 % des nouveaux arrivants installés au Canada, une proportion inférieure à son poids démographique (22 % en 2023). En comparaison, l'Ontario a accueilli 43 % des nouveaux arrivants, alors qu'elle représentait 39 % de la population canadienne.

Ainsi, le Québec s'est classé à l'avant-dernier rang parmi l'ensemble des provinces en matière d'accroissement démographique pour l'année 2023, devant Terre-Neuve-et-Labrador (+1,3 %).

### Taux d'accroissement démographique

(variation de la population, en pourcentage)



Note : À partir de 1971, les données sur la population reposent sur les estimations postcensitaires.  
Source : Statistique Canada.

# 1. LA SITUATION ÉCONOMIQUE AU QUÉBEC

## 1.1 La modération de la croissance économique se poursuivra en 2024

Comme prévu dans le *Plan budgétaire du Québec – Mars 2023*, l'économie du Québec est entrée dans une phase de ralentissement.

- Après deux années de fortes progressions, le PIB réel devrait augmenter de seulement 0,6 % en 2023, une hausse identique à celle escomptée en mars dernier.

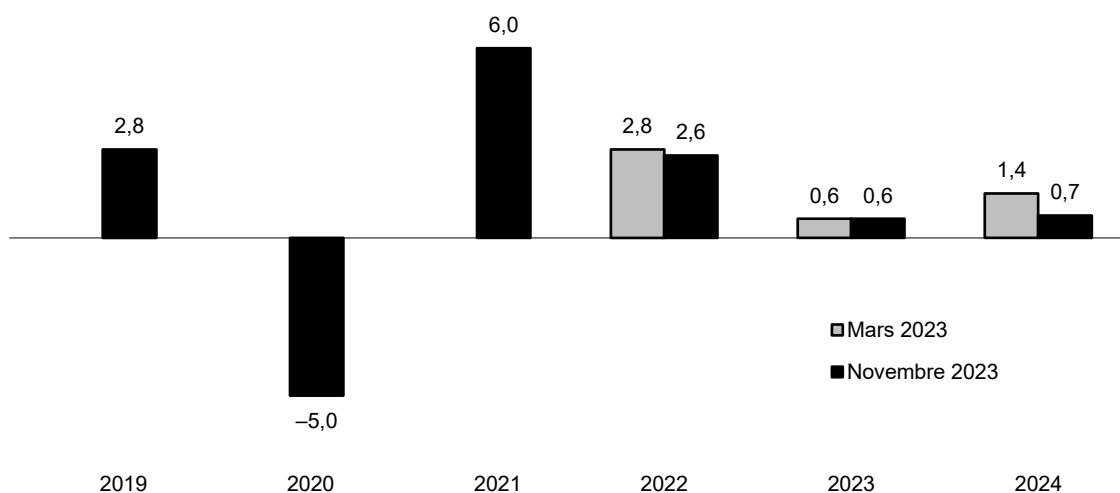
La modération de la croissance se poursuivra en 2024.

- Face à la persistance des pressions inflationnistes et à une demande intérieure qu'elle jugeait trop forte, la Banque du Canada a relevé son taux directeur à deux reprises au cours de l'été dernier.
- Ces ajustements de la politique monétaire, qui n'étaient pas attendus en mars dernier, se transmettront graduellement à l'économie, prolongeant ainsi la période de modération jusqu'au milieu de 2024.
- Le PIB réel devrait augmenter de seulement 0,7 % en 2024. Il s'agit d'une révision à la baisse de 0,7 point de pourcentage par rapport à la prévision de mars 2023.

À compter du printemps 2024, la modération de l'inflation et la transition vers une politique monétaire plus souple rétabliront progressivement un contexte propice à une croissance économique durable.

GRAPHIQUE C.2

### Croissance économique au Québec (PIB réel, variation en pourcentage)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

## L'activité économique ralentit

Les hausses de taux d'intérêt amorcées en mars 2022 par la Banque du Canada se sont traduites par un ralentissement de l'activité économique. Les statistiques récentes confirment la modération de la croissance économique au Québec.

- Entre mars 2022 et juin 2023, le PIB réel par industrie est demeuré relativement stable (-0,1 %).
- Le marché de l'habitation, qui est sensible aux variations des taux d'intérêt, a été ralenti par le resserrement monétaire.
  - Les mises en chantier ont fléchi de 32,8 % pour les neuf premiers mois de 2023 par rapport à la même période en 2022. Malgré cette modération, elles atteignent 42 100 unités en moyenne en 2023, un niveau proche de celui qui prévalait au cours des 10 années précédant la pandémie (44 200 unités en moyenne par année entre 2010 et 2019).
  - De son côté, le marché de la revente montre des signes de reprise. Les reventes d'habitations sont passées d'un creux de 70 500 transactions en janvier 2023 à 80 400 transactions en septembre 2023. Entre septembre 2022 et septembre 2023, elles ont progressé de 3,2 %, soit un premier gain annuel depuis mai 2021.
- Malgré une décélération graduelle, la demande des consommateurs demeure résiliente. La valeur des ventes au détail est en hausse de 4,1 % pour les sept premiers mois de 2023 par rapport à la même période en 2022 (+8,5 % en 2022).
- Par ailleurs, les conditions du marché du travail restent tendues.
  - Entre janvier et septembre 2023, il s'est créé 31 600 emplois (+0,7 %). En dépit d'une création d'emplois, le taux de chômage a augmenté, passant de 3,9 % en janvier, un creux mensuel historique, à 4,4 % en septembre. Néanmoins, le taux de chômage du Québec demeure le plus faible parmi les provinces canadiennes.

Le ralentissement de la croissance se poursuivra au cours des prochains trimestres, alors que les effets du resserrement de la politique monétaire continueront de se transmettre graduellement à l'économie.

- Une récession technique, soit un recul du PIB réel pendant au moins deux trimestres consécutifs, n'est pas envisagée à court terme. En effet, malgré le repli de 0,5 % observé au deuxième trimestre, les statistiques récentes laissent entrevoir un rebond de la croissance au troisième trimestre.

### Indicateurs économiques récents au Québec

(variation en pourcentage par rapport à la période précédente, sauf indication contraire)

	Variation mensuelle				Variation trimestrielle		
	Juin	Juill.	Août	Sept.	1 <sup>er</sup> trim.	2 <sup>e</sup> trim.	3 <sup>e</sup> trim. <sup>(1)</sup>
PIB réel par industrie	0,1	—	—	—	0,3 <sup>(2)</sup>	-0,5 <sup>(2)</sup>	—
Emplois (en milliers)	-8,4	-8,5	14,8	38,7	47,8	2,5	9,2
Taux de chômage (en pourcentage)	4,4	4,5	4,3	4,4	4,1	4,2	4,4
Ventes au détail (en termes nominaux)	1,4	1,0	—	—	1,4	-0,4	1,4
Indice des prix à la consommation <sup>(3)</sup>	3,6	3,9	4,6	4,8	5,5	4,1	4,4
Mises en chantier (en milliers)	36,2	39,7	51,0	52,6	36,1	35,3	46,0
Reventes d'habitations (en milliers)	78,7	83,7	80,6	80,4	71,6	76,9	81,5
Livraisons manufacturières (en termes nominaux)	-0,3	3,9	-1,8	—	0,5	-3,9	1,8

(1) Il s'agit du cumulatif des périodes disponibles par rapport à la période précédente.

(2) Il s'agit de la variation du PIB réel aux prix du marché.

(3) Il s'agit de la variation par rapport à l'année précédente.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement, Centris et Association canadienne de l'immeuble.

## 1.2 La perte de vitesse de l'économie et le vieillissement démographique continueront de freiner l'élan du marché du travail

Depuis le début de l'année 2023, le marché du travail se modère. Les données mensuelles montrent que l'évolution de l'emploi a été plutôt stable au cours des derniers mois.

- La modération de la demande en biens et services ainsi que la perte de vitesse de l'économie continueront de limiter le rythme d'embauches. De plus, l'augmentation des salaires combinée au recul des bénéfices des sociétés pourrait entraîner des décisions difficiles pour certaines entreprises.
- Par ailleurs, le vieillissement de la population freine la progression du bassin de population âgée de 15 à 64 ans, atténuant ainsi le potentiel de création d'emplois.

Même si le niveau d'emploi demeure relativement stable depuis le début de l'année, un gain de 100 900 emplois (+2,3 %) est attendu en 2023. La création d'emplois devrait ralentir en 2024 (20 100 emplois, +0,4 %).

L'atténuation du rythme de création d'emplois fera remonter légèrement le taux de chômage en 2024. Néanmoins, l'offre de travail étant limitée par les tendances démographiques, le taux de chômage demeurera à un niveau relativement faible dans le contexte de ralentissement économique.

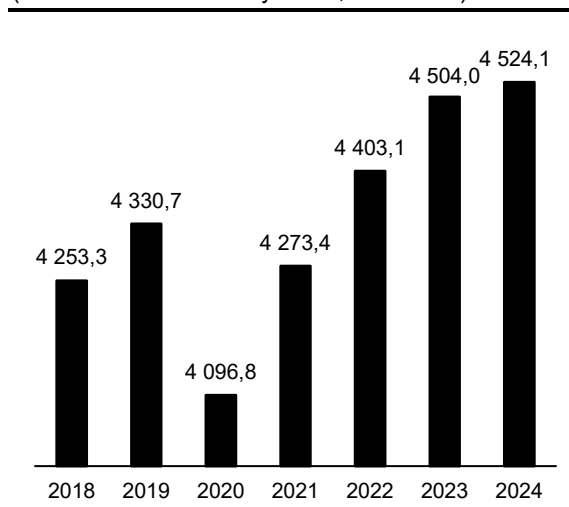
- Ainsi, le taux de chômage devrait se situer à 4,3 % en moyenne en 2023 avant de remonter à 4,5 % en 2024.

Par ailleurs, la modération du rythme de création d'emplois diminuera les pressions sur les salaires et traitements.

- Ceux-ci devraient croître de 5,5 % en 2023 et de 3,5 % en 2024, après d'importantes augmentations de 10,8 % en 2021 et de 9,6 % en 2022.

GRAPHIQUE C.3

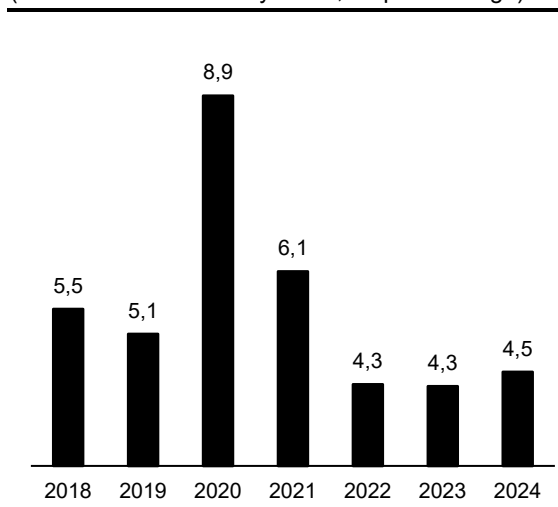
### Emplois au Québec (données annuelles moyennes, en milliers)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE C.4

### Taux de chômage au Québec (données annuelles moyennes, en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

## Le marché du travail se modère, mais demeure tendu

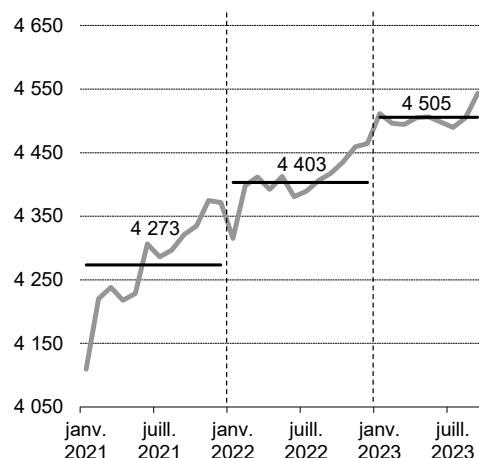
### Le marché du travail est en perte de vitesse

Une stabilité du marché du travail est observée depuis le début de l'année 2023.

- Entre janvier et septembre 2023, l'emploi a progressé de 0,7 %, une hausse plus faible qu'en Ontario (+1,4 %) et qu'au Canada (+1,2 %). Le taux de chômage est, quant à lui, passé de 3,9 % en janvier, un creux mensuel historique, à 4,4 % en septembre.
- Par ailleurs, le nombre de postes vacants ne cesse de diminuer.
  - Après avoir atteint un sommet en mai 2022 (252 600), le nombre de postes vacants s'est replié à 9 reprises. En juillet 2023, le Québec comptait 181 500 postes vacants.
- En outre, la progression annuelle du salaire horaire tend à ralentir. Elle est passée d'un sommet de 7,4 % en juillet 2022 à 4,2 % en septembre 2023.

### Évolution de l'emploi au Québec

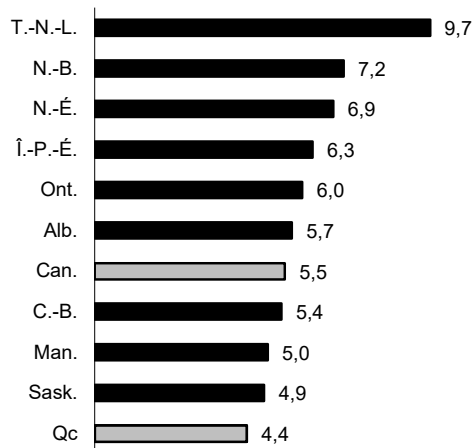
(emplois et niveau annuel moyen, en milliers)



Source : Statistique Canada.

### Taux de chômage en septembre 2023

(en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

### Le Québec présente le marché de l'emploi le plus tendu au pays

Bien que l'activité économique se modère, l'emploi se maintient et les tensions sur le marché du travail persistent.

- Le taux de chômage s'est élevé à 4,4 % en septembre. Il s'agit du taux le plus faible parmi les provinces. Par ailleurs, le taux d'emploi des 15 à 64 ans a atteint 78,6 % en septembre, le taux le plus élevé au Canada.
- Le taux de postes vacants, c'est-à-dire le nombre de postes vacants exprimé en pourcentage de l'ensemble des postes, occupés ou vacants, s'est situé à 4,5 % en juillet. Ce ratio demeurerait le plus élevé parmi les provinces (3,5 % en Ontario et 3,9 % au Canada en juillet).
- En juillet, le Québec comptait 1,2 chômeur par poste vacant, comparativement à 1,7 chômeur dans l'ensemble du Canada et à 1,9 chômeur en Ontario.

Ces tensions s'expliquent notamment par le fait que le Québec dispose de moins de travailleurs potentiels pouvant occuper les emplois disponibles en raison du vieillissement de la population.

- En particulier, la taille de la population âgée de 15 à 64 ans au Québec a faiblement progressé entre janvier et septembre 2023 (+44 500 personnes, +0,8 %). En Ontario et dans l'ensemble du Canada, la population de 15 à 64 ans a augmenté respectivement de 2,1 % et de 1,9 % pour la même période.

### 1.3 La consommation des ménages et les exportations soutiendront l'activité économique en 2023 et en 2024

Les effets de la détérioration des conditions du crédit continueront de se transmettre à l'économie, entraînant la modération de l'ensemble des composantes du PIB.

Au cours des deux prochaines années, les dépenses des ménages seront un des principaux moteurs de l'activité économique.

— Elles bénéficieront notamment de l'épargne accumulée par les ménages au cours des dernières années et de la réduction de l'impôt des particuliers octroyée par le gouvernement du Québec. Néanmoins, la hausse des prix et le choc de paiement d'intérêts pèseront sur le budget des ménages et les inciteront à la prudence.

Par ailleurs, la remontée rapide des taux d'intérêt a modéré le marché immobilier. En 2023, les taux de financement élevés maintiendront leurs effets restrictifs sur les activités de ce secteur. Une stabilisation est toutefois escomptée en 2024 en raison notamment de la diminution attendue des taux de financement.

L'environnement économique s'est assombri pour les entreprises en 2023. La modération de la demande, les coûts d'emprunt élevés, la baisse des bénéfices des sociétés et l'incertitude accrue devraient ralentir les investissements non résidentiels des entreprises. Par contre, le démarrage de projets d'envergure, en particulier dans le secteur minier et le développement de la filière batterie, appuiera les investissements.

La progression des exportations soutiendra l'activité économique. En 2023, elle profitera de la faiblesse du dollar canadien, de la résolution des problèmes dans les chaînes d'approvisionnement et de la résilience de l'activité économique mondiale, dont l'économie américaine pour la première moitié d'année. La croissance des exportations perdra toutefois de son élan avec l'affaiblissement de la demande mondiale en 2024.

TABLEAU C.4

#### PIB réel et ses principales composantes au Québec (variation en pourcentage et contribution en points de pourcentage)

	Variation			Contribution		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024
<b>Demande intérieure</b>	<b>1,9</b>	<b>-0,1</b>	<b>0,8</b>	<b>2,1</b>	<b>-0,1</b>	<b>0,8</b>
Consommation des ménages	4,7	2,8	0,8	2,7	1,7	0,5
Investissements résidentiels	-11,5	-18,4	0,5	-0,9	-1,3	0,0
Investissements non résidentiels des entreprises	0,5	-1,4	2,6	0,0	-0,1	0,2
Dépenses et investissements des gouvernements	1,5	0,1	0,2	0,4	0,0	0,1
<b>Secteur extérieur</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>-1,4</b>	<b>1,3</b>	<b>0,0</b>
Exportations	4,2	3,4	2,0	1,8	1,5	0,9
Importations	6,5	0,4	1,7	-3,2	-0,2	-0,9
<b>Stocks</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1,7</b>	<b>-0,9</b>	<b>-0,2</b>
<b>PIB RÉEL</b>	<b>2,6</b>	<b>0,6</b>	<b>0,7</b>	<b>2,6</b>	<b>0,6</b>	<b>0,7</b>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

## 1.4 La demande des consommateurs demeure résiliente

Malgré la hausse des coûts d'emprunt et la forte inflation, les dépenses de consommation des ménages afficheront un gain de 2,8 % en 2023.

- La réduction de l'impôt aux particuliers octroyée par le gouvernement du Québec, effective depuis juillet dernier, l'épargne accumulée par les ménages au cours des dernières années ainsi que la croissance des salaires et traitements soutiendront les dépenses de consommation.

Par ailleurs, la situation financière des ménages québécois se compare favorablement à celle de l'ensemble du pays.

- Le ratio d'endettement des ménages, c'est-à-dire la valeur de leur passif en proportion de leur revenu disponible, est nettement moins élevé au Québec (155,2 % en 2022) qu'au Canada (188,3 %) et qu'en Ontario (208,1 %).

- Ainsi, le poids relativement plus faible de l'endettement des ménages québécois limite leur vulnérabilité face à la hausse des coûts d'emprunt.

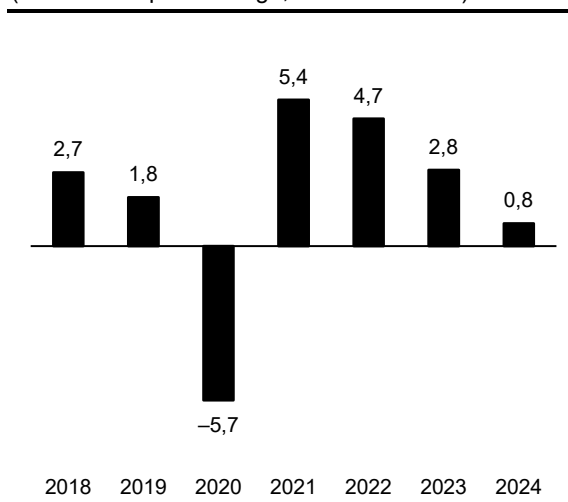
Néanmoins, les consommateurs feront preuve de prudence devant le contexte économique moins favorable. La hausse des prix, le choc de paiement d'intérêts et le ralentissement du marché du travail modéreront la consommation.

- En 2024, les dépenses de consommation devraient augmenter de seulement 0,8 %.

GRAPHIQUE C.5

### Dépenses de consommation des ménages au Québec

(variation en pourcentage, en termes réels)

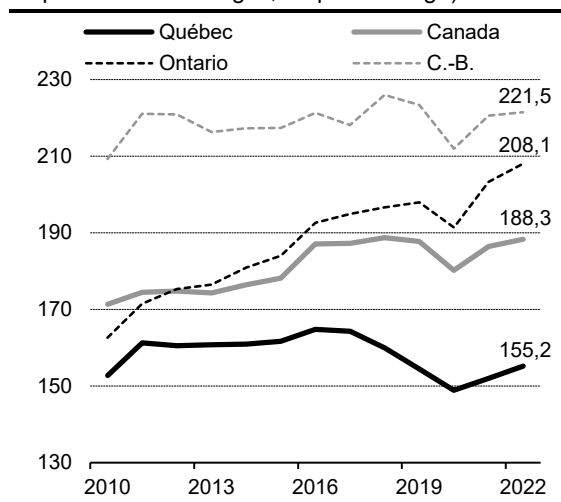


Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE C.6

### Ratio d'endettement des ménages

(valeur totale du passif divisée par le revenu disponible des ménages, en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

## 1.5 Le secteur résidentiel est touché par les hausses successives de taux d'intérêt

Après avoir connu une croissance exceptionnelle en 2021, le marché immobilier résidentiel a été ébranlé par la remontée des taux d'intérêt.

- Les mises en chantier ont chuté de 15,8 % en 2022 (à 57 100 unités) et les transactions sur le marché de la revente, de 20,4 % (à 87 100 transactions). De leur côté, les investissements résidentiels se sont repliés de 11,5 %.

Les effets du resserrement monétaire continueront d'influencer l'évolution du marché immobilier alors que les investissements résidentiels déclinèrent de 18,4 % pour l'ensemble de l'année 2023.

- Le niveau restrictif des taux d'intérêt et les coûts de construction élevés limiteront le démarrage de nouveaux projets de construction ainsi que l'activité sur le marché de la revente.
  - Les mises en chantier (39 500 unités) et les transactions sur le marché de la revente (78 200 transactions) devraient ainsi reculer de nouveau en 2023.
- Quant aux dépenses en rénovation, elles devraient fléchir pour une deuxième année consécutive, puisque de nombreux ménages ont devancé leur projet d'amélioration domiciliaire pendant la pandémie et que les coûts de construction et de financement demeurent élevés.

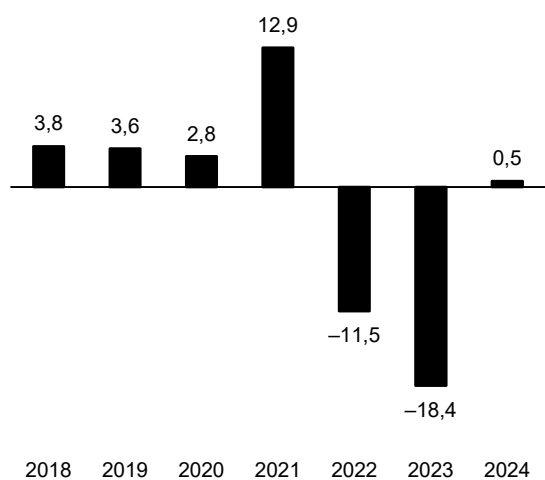
Au cours des derniers mois, les indicateurs du secteur résidentiel ont amorcé une tendance à la hausse.

- Les investissements résidentiels devraient ainsi renouer avec la croissance en 2024 (+0,5 %). La reprise de l'activité de ce secteur sera appuyée par la baisse graduelle des taux d'intérêt hypothécaires, par la faiblesse des inventaires de propriétés neuves invendues de même que par le taux d'inoccupation, qui se situe à un creux.

GRAPHIQUE C.7

### Investissements résidentiels au Québec

(variation en pourcentage, en termes réels)

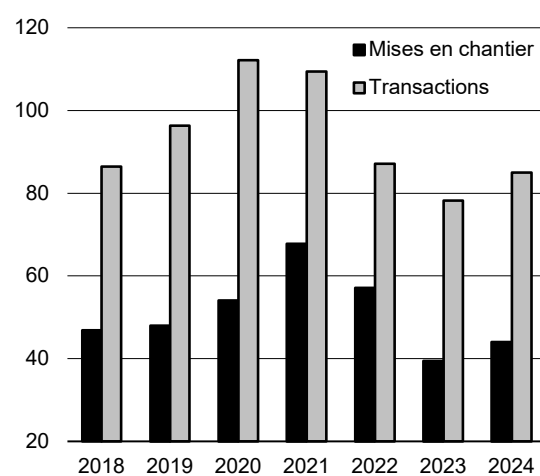


Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE C.8

### Mises en chantier et transactions sur le marché de la revente au Québec

(en milliers)



Sources : Société canadienne d'hypothèques et de logement, Centris et ministère des Finances du Québec.



## Le secteur résidentiel se redresse

### Le secteur résidentiel a amorcé une tendance à la hausse

Après avoir fortement reculé depuis le printemps 2022, les indicateurs du marché immobilier retrouvent une tendance à la hausse.

- La construction résidentielle neuve reprend graduellement de la vigueur. Le nombre de mises en chantier s'est situé à 52 600 unités en septembre 2023, le niveau le plus élevé depuis octobre 2022.
- Le volume de transactions sur le marché de la revente est passé d'un creux de 70 500 unités en janvier 2023 à 80 400 unités en septembre.

Cette hausse de la demande d'habitations a interrompu la période de correction des prix des propriétés. Après avoir atteint 460 200 \$ en janvier 2023, son plus faible niveau depuis octobre 2021, le prix moyen d'une habitation sur le marché de la revente a retrouvé le sentier de la croissance. Il se situait à 499 500 \$ en septembre, un sommet mensuel.

### Des forces contraires influencent le marché du logement

Le rebond du marché immobilier s'explique essentiellement par la croissance démographique exceptionnelle qu'a connue le Québec en 2023 (+2,3 %). L'augmentation de la demande se produit de concert avec une offre limitée de logements.

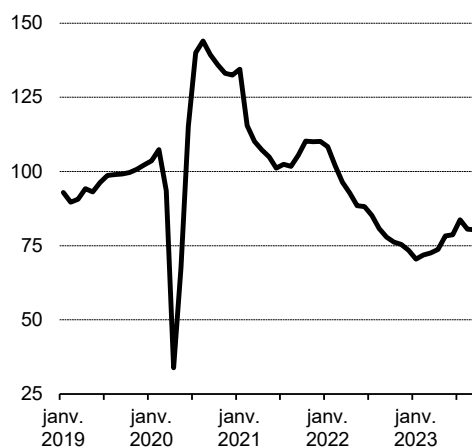
- Le nombre de nouvelles inscriptions sur le marché de la revente a chuté de 8,5 % en moyenne pour les mois disponibles en 2023. De plus, le bassin de logements nouvellement achevés et inoccupés demeure nettement sous le niveau observé avant la pandémie.
- Par ailleurs, le taux d'inoccupation des logements locatifs, à 1,7 % en 2022, est le plus bas enregistré depuis 2003.

Dans un contexte où l'offre d'habitations semble encore insuffisante pour répondre à la demande, la tendance haussière des prix des propriétés devrait se poursuivre à court terme. Néanmoins, certains facteurs continueront de limiter l'activité sur le marché immobilier.

- La forte hausse des taux d'intérêt hypothécaires se fera sentir de façon plus importante au fur et à mesure que les prêts arriveront à échéance.
- Les prix et les coûts de financement élevés réduisent le bassin d'acheteurs potentiels. De plus, la demande d'habitations devrait faiblir en raison du ralentissement du marché du travail.

### Transactions sur le marché de la revente au Québec

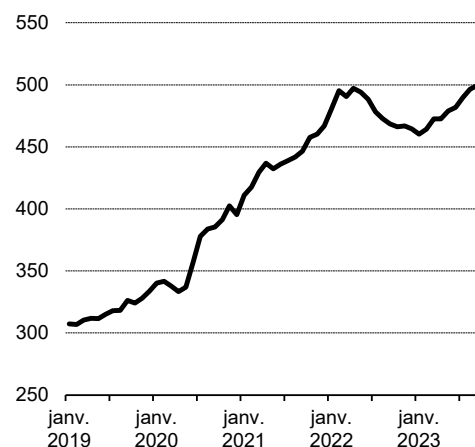
(en milliers d'unités, à taux annualisé)



Sources : Centris et Association canadienne de l'immeuble.

### Prix moyen d'une habitation sur le marché de la revente au Québec

(en milliers de dollars)



Sources : Centris et Association canadienne de l'immeuble.

## 1.6 La période actuelle d'incertitude incite les entreprises à la prudence

Les perspectives de croissance des investissements se sont assombries au cours des derniers trimestres. L'incertitude accrue quant aux conditions économiques incite les entreprises à la prudence. Ainsi, les investissements non résidentiels des entreprises devraient se replier de 1,4 % en 2023.

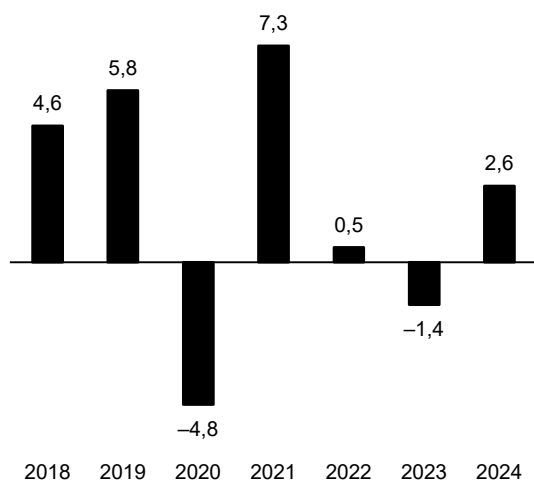
- Les conditions du crédit moins avantageuses freineront les investissements en machines et matériel.
- Par ailleurs, le ralentissement de l'activité économique réduira la demande et atténuera les pressions sur les capacités de production.
- De plus, le recul de l'excédent d'exploitation net des sociétés (-6,7 % en 2023) incitera certaines entreprises à repousser leurs projets d'investissement.

Plusieurs facteurs favoriseront toutefois le rebond des investissements non résidentiels en 2024. Ces derniers devraient croître de 2,6 %.

- La diminution graduelle des taux d'intérêt attendue à compter du printemps 2024 facilitera le financement des projets d'expansion.
- De plus, le démarrage de projets d'envergure, notamment dans le secteur minier et dans la filière batterie, soutiendra ces investissements.
- La transition vers une économie sobre en carbone aura un effet d'entraînement sur les investissements non résidentiels des entreprises.

GRAPHIQUE C.9

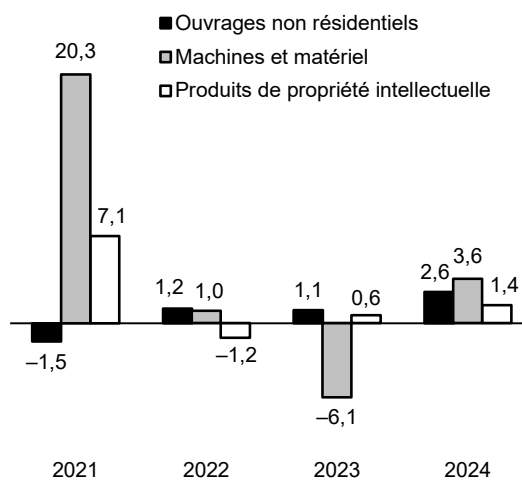
### Investissements non résidentiels des entreprises au Québec (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE C.10

### Composantes des investissements non résidentiels des entreprises au Québec (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

## 1.7 La valeur des investissements des gouvernements se situe à un sommet

Après avoir enregistré une forte croissance de 11,2 % en 2022, la valeur des investissements des gouvernements augmentera de 4,9 % en 2023 et de 2,0 % en 2024. Elle devrait ainsi se chiffrer à 24,3 milliards de dollars en termes nominaux en 2024, un sommet.

- Les administrations publiques sont un important moteur de l'activité économique au Québec. La valeur des investissements des gouvernements en proportion du PIB se situait à 4,1 % en 2022, comparativement à 3,8 % en Ontario.

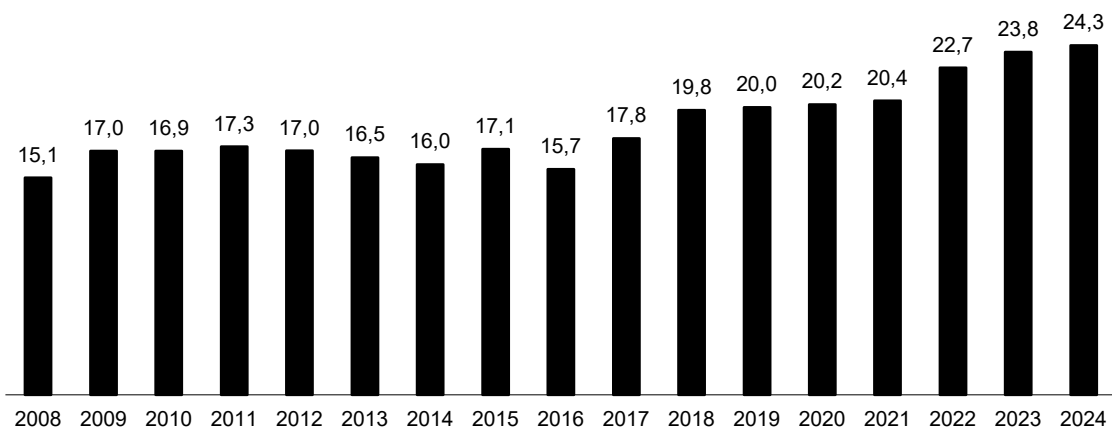
En particulier, les investissements prévus dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2023-2033 atteignent un niveau historiquement élevé. Ce plan vise à remettre en état les infrastructures qui sont en situation de déficit de maintien d'actifs et à ajouter de nouvelles infrastructures qui répondent aux besoins de la population.

- Le PQI s'établit à 150,0 milliards de dollars sur un horizon de 10 ans.
- Ces investissements constituent un soutien important à l'économie. Ils permettent notamment d'offrir à la population des infrastructures modernes et de qualité.

Par ailleurs, les niveaux d'investissements élevés prévus dans les grandes municipalités québécoises et le Plan Investir dans le Canada du gouvernement fédéral appuieront également la progression de ces investissements.

GRAPHIQUE C.11

### Investissements des gouvernements au Québec (en milliards de dollars, en termes nominaux)



Note : Les investissements des gouvernements comprennent les investissements du gouvernement du Québec, du gouvernement fédéral, des administrations publiques locales et des administrations publiques autochtones.  
Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

## 1.8 Les exportations seront un important contributeur à l'activité économique

La progression des exportations demeurera soutenue en 2023 (+3,4 %). Elle profitera notamment :

- de la faiblesse du dollar canadien;
- de la résolution des problèmes dans les chaînes d'approvisionnement;
- de la résilience de l'activité économique mondiale, principalement celle des États-Unis, en première moitié d'année.

La croissance des exportations devrait toutefois perdre de son élan en 2024 (+2,0 %) avec l'affaiblissement de la demande mondiale.

De son côté, la progression des importations en 2023 (+0,4 %) sera restreinte par le repli de la demande intérieure (-0,1 %), en particulier par le recul des investissements en machines et matériel (-6,1 %). De plus, la faiblesse du dollar canadien devrait limiter le volume d'importations.

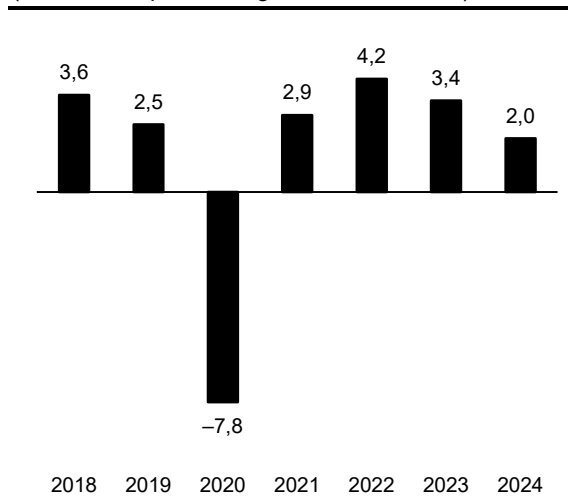
La croissance des importations (+1,7 %) devrait se raffermir en 2024, à mesure que la demande intérieure retrouvera le sentier de la croissance.

Puisque la hausse des exportations sera nettement supérieure à celle des importations en 2023, le secteur extérieur contribuera de façon importante à l'activité économique.

GRAPHIQUE C.12

### Exportations au Québec

(variation en pourcentage, en termes réels)

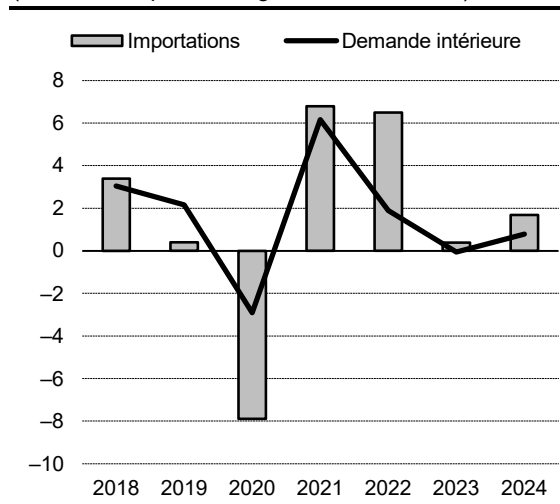


Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE C.13

### Importations et demande intérieure au Québec

(variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

## 1.9 Bien qu'elle s'estompe, l'inflation demeure présente

Les pressions inflationnistes à l'échelle mondiale se résorbent graduellement. L'atténuation des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement augmente l'offre de biens, alors que le ralentissement de l'activité économique freine la demande. Ainsi, après avoir atteint un sommet à 8,0 % en juin 2022, la croissance annuelle de l'indice des prix à la consommation (IPC) décélère. Elle s'est située à 4,8 % en septembre 2023.

Bien que l'inflation montre des signes de modération, la croissance des prix demeure élevée :

- le coût de l'essence a retrouvé une tendance haussière au cours de l'été en raison de la réduction de l'offre de pétrole des principaux pays producteurs;
- l'augmentation des taux d'intérêt exerce des pressions sur les coûts du logement;
- les prix des aliments affichent de fortes progressions.

L'inflation se maintient toujours au-dessus de la fourchette cible de 1 % à 3 % de la Banque du Canada. Cette dernière estime qu'il faut habituellement de 18 à 24 mois pour que les effets des ajustements apportés à la politique monétaire se transmettent pleinement à l'économie.

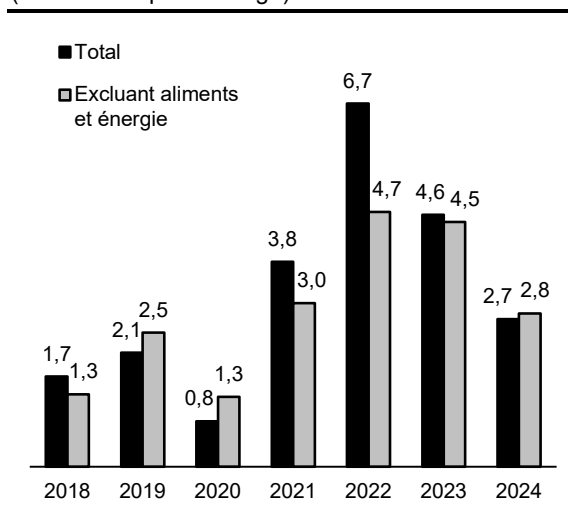
Par conséquent, l'inflation devrait se modérer au cours des prochains mois, à mesure que l'économie réagira aux augmentations des taux d'intérêt. La croissance de l'IPC devrait revenir sous la borne supérieure de 3 % de la fourchette cible à partir du deuxième trimestre de 2024.

- De leur côté, les prix mesurés par le déflateur des dépenses de consommation des ménages<sup>3</sup> diminueront sous la barre des 2 % dès le troisième trimestre de 2024. Cette modération témoigne de la capacité des ménages à adapter leur consommation aux variations des prix.

GRAPHIQUE C.14

### IPC au Québec

(variation en pourcentage)

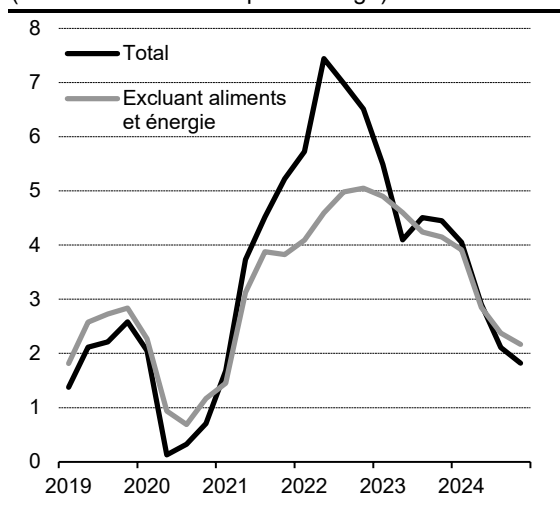


Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE C.15

### IPC au Québec

(variation annuelle en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

<sup>3</sup> Le déflateur des dépenses de consommation des ménages mesure les variations de prix en divisant la valeur de ces dépenses par leur volume. Il est utilisé pour corriger l'agrégat des effets de l'inflation.

## Une inflation plus forte au Québec qu'au Canada

Les pressions inflationnistes se sont modérées graduellement au cours des derniers mois. Toutefois, depuis le début de l'année, l'augmentation des prix est plus élevée au Québec qu'au Canada.

- La croissance annuelle de l'IPC a atteint 4,8 % au Québec en septembre, comparativement à 3,8 % au Canada. Pour un neuvième mois consécutif, la hausse de l'IPC au Québec a dépassé celle du Canada.

### Une augmentation importante des coûts de la main-d'œuvre

L'écart de croissance des prix entre le Québec et le Canada s'explique en grande partie par l'inflation dans le secteur des services alors que, dans l'ensemble, les prix des biens connaissent une évolution similaire.

- La croissance annuelle de l'IPC des services a atteint 5,2 % au Québec en septembre comparativement à 3,9 % au Canada.

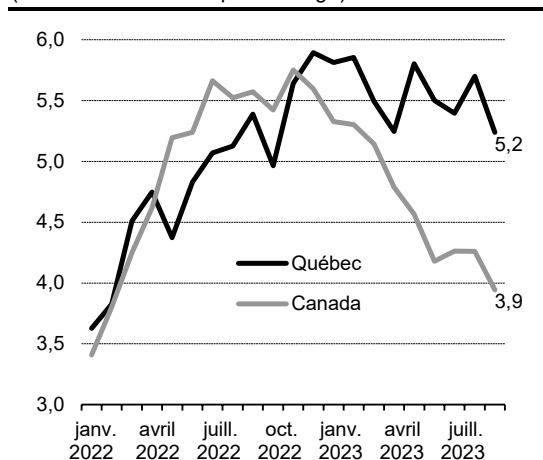
Les prix des services reposent en partie sur les coûts de la main-d'œuvre. Or, la pénurie de travailleurs, qui est plus prononcée au Québec qu'au Canada, a exercé davantage de pressions sur les salaires.

- Le salaire minimum est passé de 13,10 \$ l'heure en 2020 à 14,25 \$ en 2022 et à 15,25 \$ en 2023. Cette hausse crée également un effet d'entraînement sur la rémunération des travailleurs à bas salaire.
- Par ailleurs, le salaire hebdomadaire moyen a progressé plus rapidement au Québec (+16,0 %) qu'au Canada (+13,7 %) entre 2019 et 2022.
- Les entreprises ajustent graduellement leurs prix pour tenir compte de l'augmentation des coûts. Ainsi, la hausse des salaires se transmet progressivement aux composantes de l'inflation qui requièrent un apport accru en main-d'œuvre.

Par ailleurs, la croissance des salaires ainsi que les transferts octroyés par l'ensemble des administrations publiques aux ménages depuis le début de la pandémie ont soutenu le revenu disponible des ménages ainsi que la demande en biens et services.

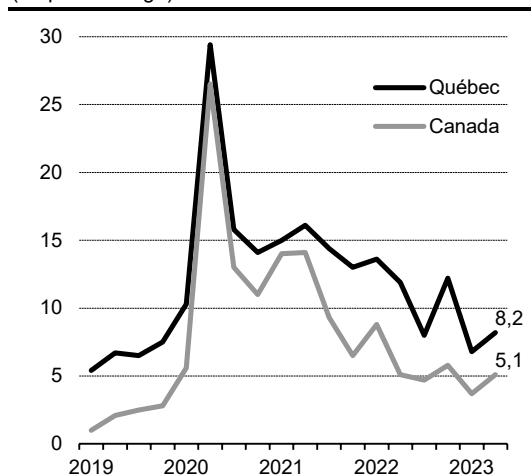
- Le revenu disponible des ménages a affiché un gain de 12,9 % au Québec entre 2020 et 2022, par rapport à une augmentation de 9,6 % au Canada.
- De plus, les ménages québécois ont épargné une plus grande proportion de leur revenu en début de pandémie que les ménages canadiens. Par exemple, le taux d'épargne s'est élevé à 29,4 % au Québec au deuxième trimestre de 2020, comparativement à 26,5 % au Canada. Une partie de l'épargne accumulée a été décaissée au cours des derniers trimestres, ce qui a soutenu davantage la demande au Québec.

**Évolution des prix des services**  
(variation annuelle en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

**Taux d'épargne des ménages**  
(en pourcentage)



Sources : Institut de la statistique du Québec et Statistique Canada.

## Une inflation plus forte au Québec qu'au Canada (suite)

### Une forte progression des prix des logements

Au cours des derniers mois, le taux d'inflation de la composante logement a maintenu un rythme de croissance élevé. En particulier, la flambée des taux d'intérêt hypothécaires a fait grimper les coûts de financement et les prix sur le marché locatif.

- En septembre 2023 par rapport à septembre 2022, l'indice des prix du logement a augmenté de 6,7 % au Québec, comparativement à 6,0 % au Canada.

### Une croissance soutenue des prix des aliments

Les prix des aliments ont également bondi au cours des derniers mois. En particulier, les perturbations dans les chaînes d'approvisionnement, l'augmentation des coûts de transport et les événements climatiques défavorables ont contribué à l'inflation alimentaire. De plus, la pénurie de main-d'œuvre a exercé davantage de pressions sur les prix des aliments au Québec.

- Les prix des aliments ont progressé de 6,7 % au Québec et de 5,9 % au Canada en septembre.

### Une augmentation de la taxe sur le tabac

En février dernier, le gouvernement du Québec a haussé la taxe spécifique sur les produits du tabac. Cette hausse augmente le prix payé par le consommateur et, conséquemment, l'IPC.

### Une réduction des frais de garde

Le gouvernement fédéral a entrepris de réduire les frais de garde d'enfants dans l'ensemble des provinces. Cette mesure ralentit la progression de l'inflation au Canada, mais elle n'a aucun effet sur l'évolution des prix au Québec puisque la province bénéficie déjà de frais de garde abordables.

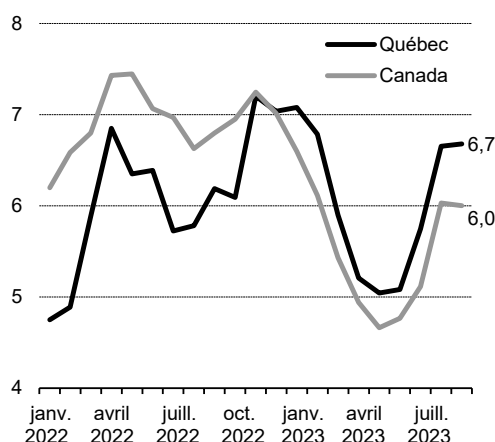
### Une modération attendue des prix

Les facteurs qui ont maintenu l'inflation élevée au Québec devraient s'estomper, et l'écart entre le Québec et le Canada devrait se résorber graduellement au cours des prochains mois.

- En particulier, la modération du marché du travail se traduira par une atténuation des pressions sur les salaires. Ainsi, les coûts de la main-d'œuvre au Québec devraient connaître une progression semblable à celle observée au Canada.

### IPC, composante liée au logement

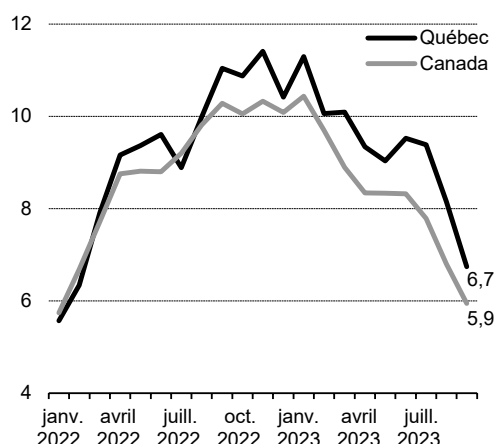
(variation annuelle en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

### IPC, composante liée aux aliments

(variation annuelle en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

## 1.10 Le PIB nominal progressera moins rapidement

La croissance du PIB nominal, la mesure la plus large de l'assiette fiscale, ralentira après deux années d'importantes hausses (+11,8 % en 2021 et +9,6 % en 2022). Elle devrait se situer à 4,0 % en 2023 et à 3,4 % en 2024. Cette modération résulte :

- de la modération de l'activité économique en termes réels;
- de la décélération de la croissance des prix du PIB.

À l'instar du PIB nominal, la plupart des principales assiettes taxables sur lesquelles reposent les revenus du gouvernement devraient s'accroître de façon plus modeste.

- Après deux années de hausses de près de 10 %, la progression des salaires et traitements se modérera à 5,5 % en 2023 et à 3,5 % en 2024.
  - Les gains salariaux resteront tout de même solides en raison des tensions qui persistent sur le marché du travail.
- Le ralentissement de la croissance des prix et les taux d'intérêt élevés limiteront la consommation nominale. Néanmoins, cette dernière progressera de 6,9 % en 2023 et de 3,1 % en 2024.
- De son côté, l'excédent d'exploitation net des sociétés devrait se replier de 6,7 % en 2023, après avoir enregistré un gain impressionnant de 31,2 % entre 2018 et 2022. Il devrait renouer avec la croissance en 2024.
  - La fin de différents programmes de subventions aux entreprises, les coûts de financement importants, les prix du pétrole qui demeurent élevés et les hausses salariales qui se poursuivent freineront la progression des bénéfices des sociétés.

TABLEAU C.5

### PIB nominal au Québec (variation en pourcentage)

	2021	2022	2023	2024
<b>PIB réel</b>	<b>6,0</b>	<b>2,6</b>	<b>0,6</b>	<b>0,7</b>
– Mars 2023	6,0	2,8	0,6	1,4
<b>Prix – Déflateur du PIB</b>	<b>5,5</b>	<b>6,8</b>	<b>3,4</b>	<b>2,6</b>
– Mars 2023	5,5	6,8	2,1	2,4
<b>PIB NOMINAL</b>	<b>11,8</b>	<b>9,6</b>	<b>4,0</b>	<b>3,4</b>
– Mars 2023	11,8	9,7	2,7	3,8

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.



## 1.11 Des prévisions comparables à celles du secteur privé

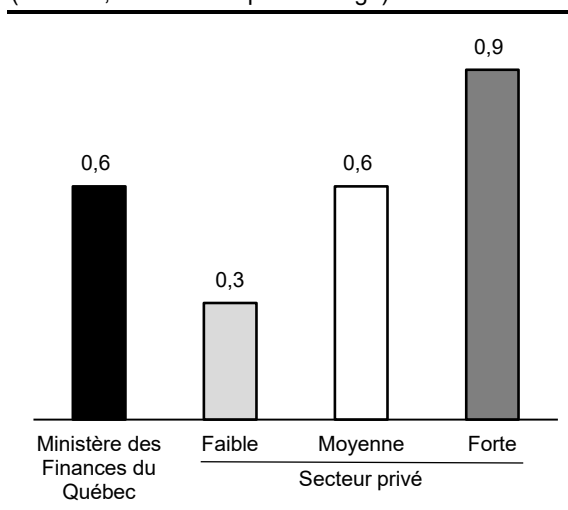
En 2023, le ministère des Finances du Québec prévoit une progression de l'activité économique (+0,6 %) identique à celle escomptée en moyenne par les prévisionnistes du secteur privé (+0,6 %).

En 2024, il estime une hausse du PIB réel (+0,7 %) comparable à celle prévue en moyenne par les prévisionnistes du secteur privé (+0,6 %).

Par ailleurs, l'amplitude entre les prévisions du secteur privé reflète l'incertitude découlant de la situation économique actuelle.

GRAPHIQUE C.16

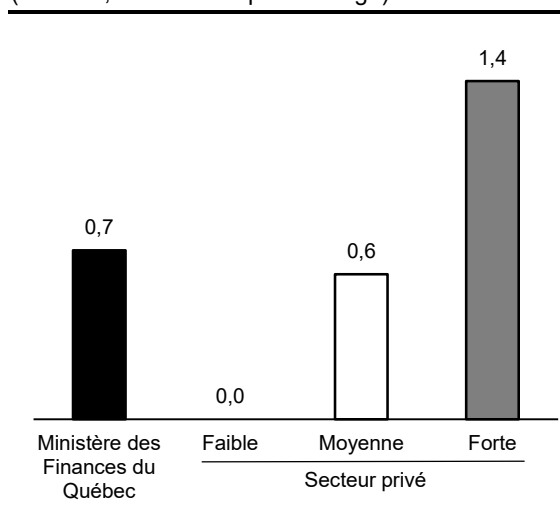
**Croissance économique au Québec en 2023**  
(PIB réel, variation en pourcentage)



Source : Relevé du ministère des Finances du Québec, qui comprend les prévisions de 11 institutions du secteur privé, en date du 23 octobre 2023.

GRAPHIQUE C.17

**Croissance économique au Québec en 2024**  
(PIB réel, variation en pourcentage)



Source : Relevé du ministère des Finances du Québec, qui comprend les prévisions de 11 institutions du secteur privé, en date du 23 octobre 2023.

TABLEAU C.6

**Perspectives économiques du Québec – Comparaison avec le secteur privé**  
(variation en pourcentage)

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Moyenne 2023-2027
<b>PIB réel</b>							
Ministère des Finances du Québec	2,6	0,6	0,7	1,6	1,6	1,6	1,2
Moyenne du secteur privé	—	0,6	0,6	1,6	1,6	1,6	1,2
<b>PIB nominal</b>							
Ministère des Finances du Québec	9,6	4,0	3,4	3,5	3,5	3,5	3,6
Moyenne du secteur privé	—	3,1	2,8	3,7	3,6	3,5	3,3

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur moyenne peut ne pas correspondre au résultat indiqué.

Source : Relevé du ministère des Finances du Québec, qui comprend les prévisions de 11 institutions du secteur privé, en date du 23 octobre 2023.

TABLEAU C.7

**Perspectives économiques au Québec**

(moyenne annuelle, variation en pourcentage, sauf indication contraire)

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
<b>Production</b>							
PIB réel	6,0	2,6	0,6	0,7	1,6	1,6	1,6
– Mars 2023	6,0	2,8	0,6	1,4	1,6	1,5	1,4
PIB nominal	11,8	9,6	4,0	3,4	3,5	3,5	3,5
– Mars 2023	11,8	9,7	2,7	3,8	3,7	3,3	3,3
PIB nominal (en milliards de dollars)	504,5	552,7	575,1	594,4	615,5	637,2	659,7
– Mars 2023	504,5	553,5	568,4	589,8	611,8	632,0	652,8
<b>Composantes du PIB (en termes réels)</b>							
Consommation des ménages	5,4	4,7	2,8	0,8	1,8	1,8	1,8
– Mars 2023	5,4	4,9	1,6	1,5	1,6	1,5	1,6
Dépenses et investissements des gouvernements	5,6	1,5	0,1	0,2	1,0	0,0	0,4
– Mars 2023	5,6	1,3	1,1	0,6	1,0	0,0	0,4
Investissements résidentiels	12,9	-11,5	-18,4	0,5	2,6	1,3	1,2
– Mars 2023	12,9	-9,7	-7,9	-0,1	1,0	1,0	0,8
Investissements non résidentiels des entreprises	7,3	0,5	-1,4	2,6	2,6	2,6	2,4
– Mars 2023	7,3	3,5	0,4	2,3	2,5	2,5	2,3
Exportations	2,9	4,2	3,4	2,0	2,0	2,5	2,1
– Mars 2023	2,9	2,4	1,5	3,7	3,0	2,7	2,2
Importations	6,8	6,5	0,4	1,7	2,1	2,0	1,8
– Mars 2023	6,8	5,8	0,6	2,3	2,0	1,8	1,8
<b>Autres indicateurs économiques (en termes nominaux)</b>							
Création d'emplois (en milliers)	176,6	129,7	100,9	20,1	23,7	18,9	15,1
– Mars 2023	176,6	129,7	63,2	25,2	25,2	21,7	18,3
Taux de chômage (en pourcentage)	6,1	4,3	4,3	4,5	4,4	4,2	4,0
– Mars 2023	6,1	4,3	4,6	4,2	4,1	4,1	4,0
Consommation des ménages excluant les produits alimentaires et le logement	11,1	12,1	6,9	2,7	3,7	3,4	3,6
– Mars 2023	11,1	12,5	4,0	3,4	3,5	3,4	3,4
Salaires et traitements	10,8	9,6	5,5	3,5	3,4	3,3	3,1
– Mars 2023	10,8	9,9	3,7	3,4	3,3	3,1	2,9
Excédent d'exploitation net des sociétés	8,9	-0,1	-6,7	2,2	2,7	4,1	4,3
– Mars 2023	8,9	1,5	-4,9	5,3	3,9	3,5	3,6
Indice des prix à la consommation	3,8	6,7	4,6	2,7	2,1	2,0	2,0
– Mars 2023	3,8	6,7	3,5	2,2	2,0	2,0	2,0

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.



## 2. LA SITUATION DES PRINCIPAUX PARTENAIRES ÉCONOMIQUES DU QUÉBEC

La trajectoire de l'activité économique du Québec est largement influencée par l'évolution de ses exportations. En effet, la valeur des exportations de biens et services comptait pour près de 47 % du PIB nominal en 2022. Par conséquent, le Québec est sensible à l'évolution de l'économie mondiale, notamment à la situation de ses principaux partenaires commerciaux.

- En 2023 et en 2024, la progression du PIB réel au Québec sera freinée par la perte de vitesse des économies mondiale et canadienne.
- Dès le printemps 2024, la maîtrise de l'inflation et l'assouplissement attendu des conditions du crédit permettront de rétablir progressivement un contexte propice à une croissance durable.

### 2.1 La situation économique au Canada

#### □ L'économie canadienne a connu un bon début d'année

L'économie canadienne s'est montrée résiliente en début d'année. La croissance démographique sans précédent a appuyé la hausse du PIB réel. L'économie canadienne commence toutefois à présenter des signes de faiblesse.

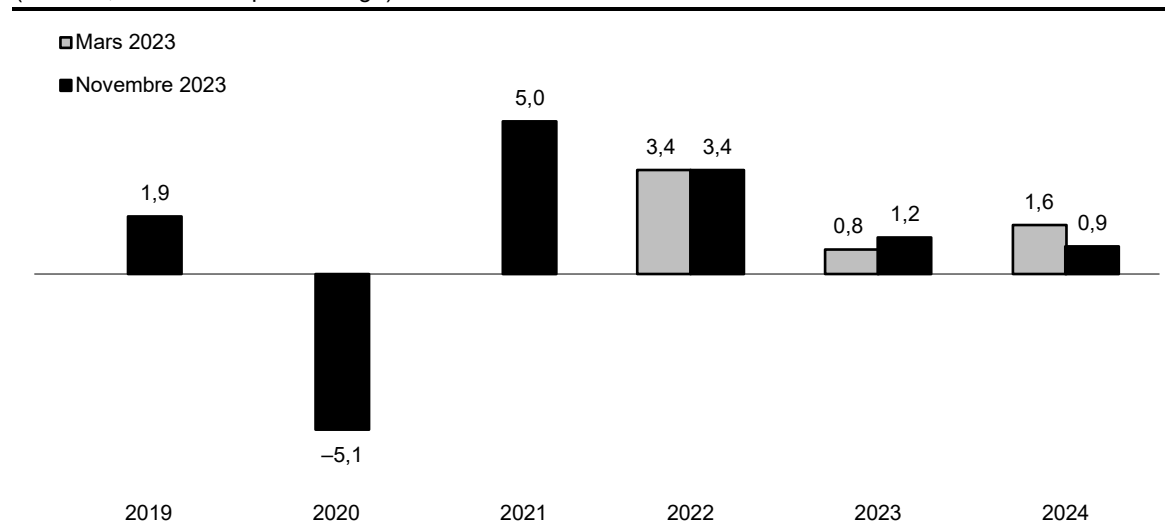
- En raison d'un solide gain enregistré au premier trimestre, la progression du PIB réel devrait se situer à 1,2 % en 2023. Dans le cadre du *Plan budgétaire du Québec – Mars 2023*, une augmentation de 0,8 % était attendue.

L'expansion du PIB réel devrait décélérer à 0,9 % en 2024, alors qu'une hausse de 1,6 % était escomptée en mars dernier.

- Les taux d'intérêt plus élevés et un rythme d'assouplissement monétaire plus lent que prévu freineront l'activité économique en 2024.

GRAPHIQUE C.18

#### Croissance économique au Canada (PIB réel, variation en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

## Une croissance démographique inédite depuis le baby-boom

### Une augmentation sans précédent de la population canadienne

Le Canada a connu une croissance démographique qui n'avait pas été atteinte depuis le baby-boom d'après-guerre (de 1946 à 1965).

- Entre le 1<sup>er</sup> juillet 2022 et le 1<sup>er</sup> juillet 2023, la population canadienne a progressé de 3,0 %. Il s'agit de la plus importante augmentation depuis 1957 (+3,4 %).
- Pour la première fois de son histoire, la population canadienne a crû de plus d'un million de personnes au cours d'une année (+1 159 000 personnes). Le Canada a franchi le seuil des 40 millions d'habitants en 2023.
- L'Alberta (+4,1 %), l'Île-du-Prince-Édouard (+3,9 %), la Nouvelle-Écosse (+3,2 %), le Nouveau-Brunswick (+3,1 %) et l'Ontario (+3,1 %) ont enregistré les plus fortes croissances en 2023. Par ailleurs, Terre-Neuve-et-Labrador (+1,3 %) et le Québec (+2,3 %) sont les provinces qui affichaient le plus faible taux d'accroissement démographique.

### Une croissance exceptionnelle attribuable à l'immigration

L'immigration représentait la quasi-totalité de l'accroissement démographique en 2023. Pour une deuxième année consécutive, le Canada a admis un nombre record d'immigrants.

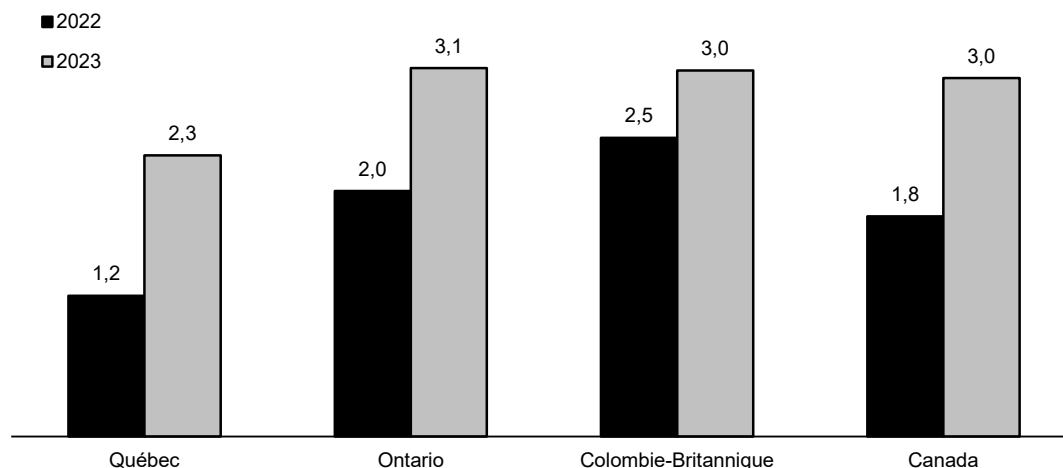
- Près de 493 000 et de 469 000 immigrants se sont établis au Canada en 2022 et en 2023 respectivement. Il s'agit d'une augmentation considérable par rapport aux 297 000 immigrants admis en moyenne par année entre 2017 et 2019.
- De plus, pour une deuxième année d'affilée, le Canada a accueilli un nombre record de résidents non permanents.
  - En 2023, le Canada comptait 2 200 000 résidents non permanents, soit 698 000 résidents de plus qu'en 2022. En moyenne, le Canada avait accueilli 145 000 résidents non permanents par année entre 2017 et 2019.

L'immigration a été le principal facteur d'accroissement démographique pour toutes les provinces.

- En particulier, l'Ontario, qui a attiré 43 % des nouveaux arrivants (505 000 personnes), est la province qui a accueilli le plus grand nombre absolu d'immigrants et de résidents non permanents en 2023.

### Taux d'accroissement démographique

(variation de la population, en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

## ❑ La consommation des ménages et les exportations soutiendront la croissance économique

Après un bon début d'année 2023, l'activité économique ralentit au Canada. Les effets de la détérioration des conditions du crédit se transmettent progressivement à l'économie, entraînant la modération de l'ensemble des composantes du PIB. Ainsi, la croissance devrait passer de 3,4 % en 2022 à 1,2 % en 2023, puis à 0,9 % en 2024.

— La modération de l'inflation devrait permettre à la Banque du Canada d'amorcer son cycle d'assouplissement monétaire dès le printemps 2024. Ainsi, la relance graduelle de l'économie est attendue à compter du deuxième semestre de l'année.

La demande intérieure appuiera l'activité économique au cours des deux prochaines années.

— Les dépenses de consommation seront un des principaux moteurs de la croissance, soutenues par l'accroissement démographique exceptionnel observé en 2023. Elles bénéficieront également de gains salariaux importants et des récentes mesures budgétaires fédérales et provinciales. Cependant, la forte inflation et le choc de paiement d'intérêts inciteront les ménages à faire preuve de prudence et à limiter leurs achats.

— Le service de la dette hypothécaire qui s'accroît, les prix élevés des habitations de même que la conjoncture moins favorable freineront les investissements résidentiels en 2023. Néanmoins, l'activité de ce secteur devrait se raffermir en 2024 sous l'effet de l'assouplissement de la politique monétaire et de la nécessité d'accroître le parc de logements.

— Le recul des bénéfices des sociétés et les coûts de financement élevés limiteront la progression des investissements non résidentiels. La transformation numérique de l'économie et la transition énergétique inciteront néanmoins les entreprises à poursuivre leurs investissements.

De son côté, le secteur extérieur contribuera positivement à la hausse du PIB réel au cours des deux prochaines années. Les exportations seront un moteur important de l'économie canadienne, soutenues notamment par l'augmentation des capacités de transport de pétrole.

TABLEAU C.8

### PIB réel et ses principales composantes au Canada (variation en pourcentage et contribution en points de pourcentage)

	Variation			Contribution		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024
<b>Demande intérieure</b>	<b>2,7</b>	<b>0,6</b>	<b>1,0</b>	<b>2,7</b>	<b>0,6</b>	<b>1,0</b>
Consommation des ménages	4,8	2,0	1,1	2,6	1,1	0,6
Investissements résidentiels	-11,2	-12,8	0,7	-0,9	-0,9	0,0
Investissements non résidentiels des entreprises	6,5	3,1	2,4	0,7	0,3	0,3
Dépenses et investissements des gouvernements	2,0	0,8	0,2	0,5	0,2	0,1
<b>Secteur extérieur</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>-1,5</b>	<b>1,8</b>	<b>0,2</b>
Exportations	2,8	4,9	2,8	0,8	1,5	0,9
Importations	7,5	-0,9	2,1	-2,4	0,3	-0,7
<b>Stocks</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>2,1</b>	<b>-1,3</b>	<b>-0,3</b>
<b>PIB RÉEL</b>	<b>3,4</b>	<b>1,2</b>	<b>0,9</b>	<b>3,4</b>	<b>1,2</b>	<b>0,9</b>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.  
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

## L'inflation, un phénomène complexe et difficile à mesurer

L'évolution des prix est un phénomène complexe et difficile à mesurer. En particulier, les effets de l'inflation diffèrent d'un ménage à l'autre en fonction de leur consommation et de leur revenu.

À l'instar de nombreuses banques centrales, l'objectif principal de la Banque du Canada est d'assurer la stabilité des prix. La politique monétaire repose sur l'inflation mesurée par la variation de l'IPC.

- L'IPC est l'une des mesures de l'inflation les plus couramment utilisées. Il reflète l'évolution du prix d'un panier de biens et de services, qui correspond aux habitudes de consommation d'un ménage moyen. Puisque la quantité et la qualité des biens et services du panier sont constantes, l'indice permet de mesurer uniquement la fluctuation des prix.
- Toutefois, l'IPC a tendance à surestimer l'inflation. En effet, le panier de biens et services qui sert de base à l'IPC est fixe. En réalité, les ménages adaptent leur consommation aux fluctuations des prix afin de limiter l'impact de l'inflation sur leur portefeuille.
  - Par exemple, lorsque le prix d'un bien ou d'un service augmente, les ménages peuvent diminuer la quantité achetée ou encore ils peuvent consommer un produit de substitution moins coûteux.

Le déflateur des dépenses de consommation des ménages est une autre mesure pour estimer l'inflation.

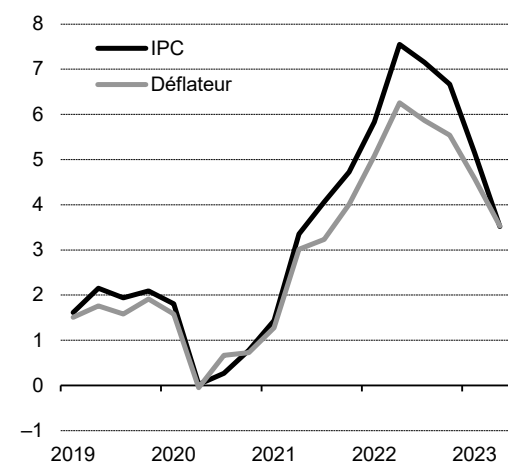
- Cet indicateur reflète l'évolution des prix de l'ensemble de la consommation des ménages plutôt que celle d'un panier de biens et services. Ainsi, le déflateur prend en compte les changements dans les habitudes de consommation des ménages.
- La Réserve fédérale américaine privilégie le déflateur des dépenses de consommation personnelle (l'indice des prix PCE) pour l'établissement de sa politique monétaire.

Depuis l'accélération importante des prix en 2021, l'inflation mesurée par le déflateur a connu une progression moins importante que celle de l'IPC. Cette différence met en évidence la capacité d'adaptation des ménages face à un contexte inflationniste.

- À leur sommet atteint au deuxième trimestre de 2022, l'IPC au Canada avait enregistré une croissance annuelle de 7,5 % et le déflateur, de 6,3 %.
- Alors que l'IPC affiche une croissance plus soutenue au Québec qu'au Canada au cours des derniers mois, l'inflation mesurée par le déflateur des dépenses de consommation des ménages montre que l'évolution des prix au Québec est comparable à celle du Canada.

### Indices de prix à la consommation au Canada

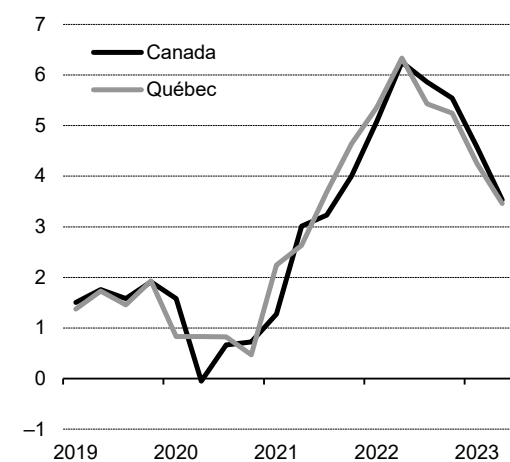
(variation annuelle en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

### Déflateurs des dépenses de consommation des ménages

(variation annuelle en pourcentage)



Sources : Institut de la statistique du Québec et Statistique Canada.

## ■ La croissance de la consommation des ménages faiblira

Les dépenses de consommation devraient s'accroître de 2,0 % en 2023 et de 1,1 % en 2024, après d'importantes hausses de 5,1 % en 2021 et de 4,8 % en 2022.

- La croissance démographique exceptionnelle, les gains salariaux, l'épargne accumulée par les ménages pendant la pandémie et les mesures de soutien accordées par les différents ordres de gouvernement continueront d'appuyer les dépenses de consommation.
- Par contre, le ralentissement économique, les pressions financières exercées par les taux d'intérêt de même que les prix qui se maintiennent à des niveaux élevés inciteront les ménages à faire preuve de prudence.

## ■ Les investissements résidentiels poursuivront leur repli en 2023

Les investissements résidentiels ont subi d'importantes contractions en 2022 (-11,2 %) et en 2023 (-12,8 %).

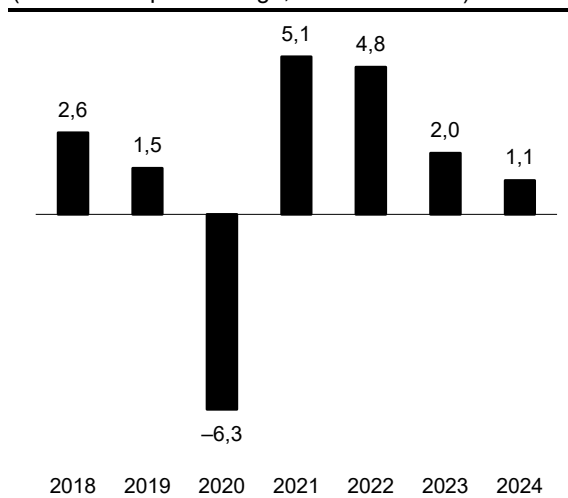
- Les prix moyens des habitations sur le marché de la revente ont atteint des sommets, ce qui réduit l'abordabilité des propriétés. De plus, le resserrement de la politique monétaire a augmenté le fardeau financier des ménages, ce qui a restreint les dépenses en construction résidentielle neuve et en rénovation de même que les activités sur le marché de la revente.

L'activité du secteur immobilier devrait toutefois se stabiliser en 2024 (+0,7 %). La forte croissance démographique ainsi que la diminution graduelle des taux d'intérêt hypothécaires soutiendront la demande d'habitations et de rénovation.

GRAPHIQUE C.19

### Dépenses de consommation des ménages au Canada

(variation en pourcentage, en termes réels)

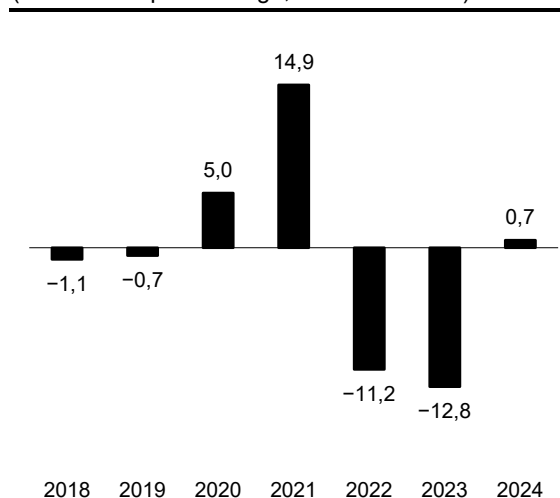


Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE C.20

### Investissements résidentiels au Canada

(variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.



## L'activité du secteur résidentiel se stabilise

Au cours des deux dernières années, différents facteurs ont freiné la demande de logements au Canada.

- Le prix moyen d'une habitation sur le marché de la revente a atteint un sommet à 792 300 \$ en février 2022. De plus, la remontée des taux d'intérêt et l'augmentation des coûts de construction ont limité le démarrage de projets de construction ainsi que l'activité sur le marché de la revente.
- Par conséquent, les mises en chantier ont diminué de 3,4 % en 2022 et de 8,0 % en moyenne pour les mois disponibles en 2023 (+24,5 % en 2021). Le nombre de transactions sur le marché de la revente s'est quant à lui replié de 25,2 % en 2022 et de 14,9 % en moyenne en 2023 (+20,6 % en 2021).

L'activité du secteur résidentiel semble toutefois se stabiliser au cours des derniers mois.

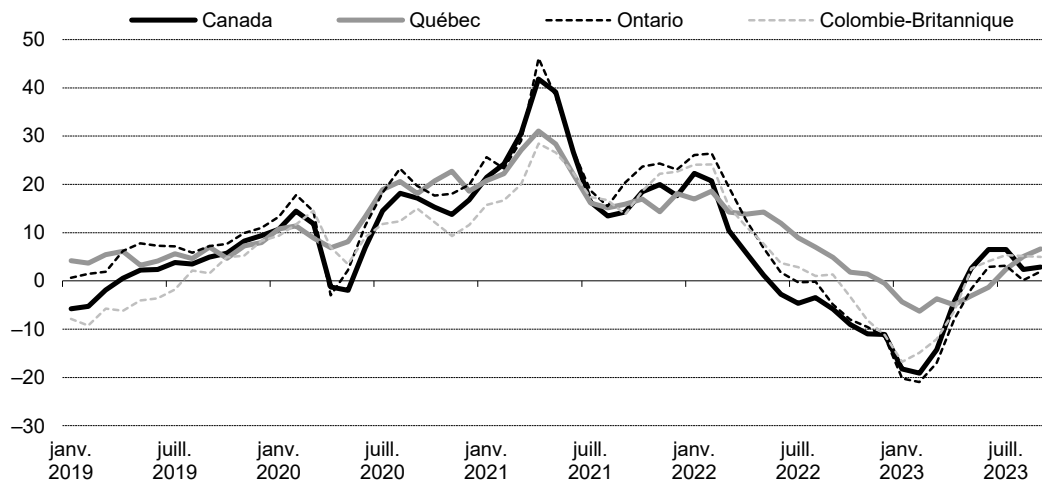
- Après avoir atteint un creux à 201 200 unités en mai 2023, le nombre de mises en chantier s'est situé à 270 500 unités en septembre.
- De même, le volume de transactions sur le marché de la revente est passé d'un creux de 401 000 unités en janvier 2023 à 452 200 unités en septembre.
- Le nombre de nouvelles inscriptions sur le marché de la revente a chuté de 13,1 % en moyenne pour les mois disponibles en 2023.

La forte demande, soutenue par la croissance démographique, se heurte à une offre restreinte. Par conséquent, les prix des habitations ont amorcé une tendance à la hausse.

- En septembre, le prix moyen d'une habitation sur le marché de la revente s'est accru (+2,8 %) pour un cinquième mois d'affilée.

### Évolution des prix moyens d'une habitation sur le marché de la revente

(variation annuelle en pourcentage)



Sources : Centris, Association canadienne de l'immeuble et Haver Analytics.

## ■ Les investissements non résidentiels des entreprises progresseront

En dépit du contexte actuel d'incertitude et des coûts de financement élevés, les investissements non résidentiels des entreprises devraient augmenter en 2023 (+3,1 %) et en 2024 (+2,4 %).

- La transformation numérique et la transition énergétique de l'économie inciteront les entreprises à investir.
- Dans le secteur énergétique, les prix élevés du pétrole et du gaz naturel favoriseront le démarrage de nouveaux projets. Ces investissements seront cependant limités par l'incertitude concernant la demande à long terme dans le contexte de la transition vers une économie sobre en carbone.

## ■ Les exportations soutiendront l'activité économique

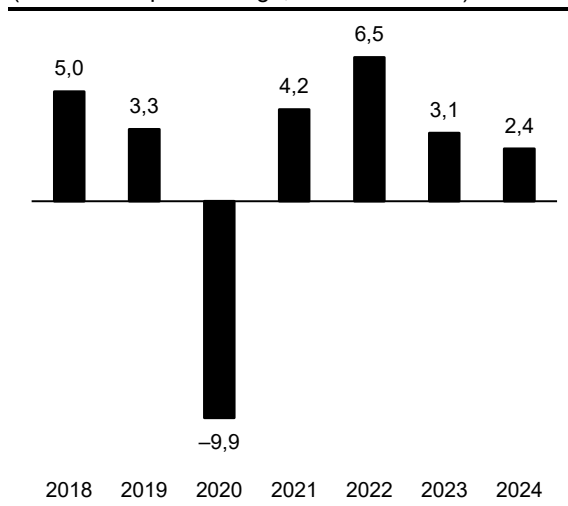
La progression des exportations devrait passer de 4,9 % en 2023 à 2,8 % en 2024. Au cours des prochaines années, le volume d'exportations sera soutenu notamment par la vitalité de la demande américaine en début d'année 2023 et par le renforcement des capacités de transport de pétrole, dont la mise en service de nouveaux oléoducs. En outre, l'amélioration des chaînes d'approvisionnement soutiendra les exportations, dont celles du secteur de l'automobile. Les exportations devraient toutefois faiblir en 2024, touchées par la baisse de la demande mondiale.

Quant aux importations, elles devraient diminuer de 0,9 % en 2023, plombées par la faiblesse de la demande intérieure et du dollar canadien. Le redressement de l'économie nationale dès le second semestre de 2024, en lien avec la baisse des taux d'intérêt, devrait stimuler les importations (+2,1 %).

Puisque la croissance des exportations sera supérieure à celle des importations au cours des deux prochaines années, le secteur extérieur sera un important moteur de l'activité économique.

GRAPHIQUE C.21

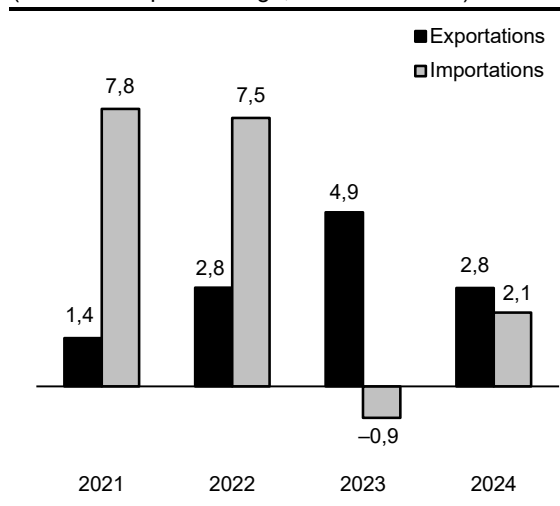
### Investissements non résidentiels des entreprises au Canada (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE C.22

### Exportations et importations du Canada (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

## 2.2 La situation économique aux États-Unis

### □ La croissance économique se poursuit à un rythme modéré

La croissance de l'économie américaine s'est montrée résiliente en première moitié d'année 2023, malgré le resserrement monétaire important opéré par la Réserve fédérale américaine pour lutter contre la forte inflation.

- Ainsi, la progression du PIB réel américain a été révisée à la hausse de 1,5 point de pourcentage par rapport à la prévision du *Plan budgétaire du Québec – Mars 2023*, soit à 2,0 % en 2023. La croissance avait atteint 1,9 % en 2022.
- Les dépenses de consommation constituent le principal moteur de l'activité économique américaine alors que les ménages bénéficient de conditions toujours favorables sur le marché du travail, malgré un certain ralentissement de la création d'emplois.
- Les investissements non résidentiels des entreprises, ainsi que les dépenses gouvernementales et les exportations, soutiennent aussi la croissance économique.
- Toutefois, la baisse des investissements résidentiels, en raison des taux hypothécaires élevés, freine l'activité économique.

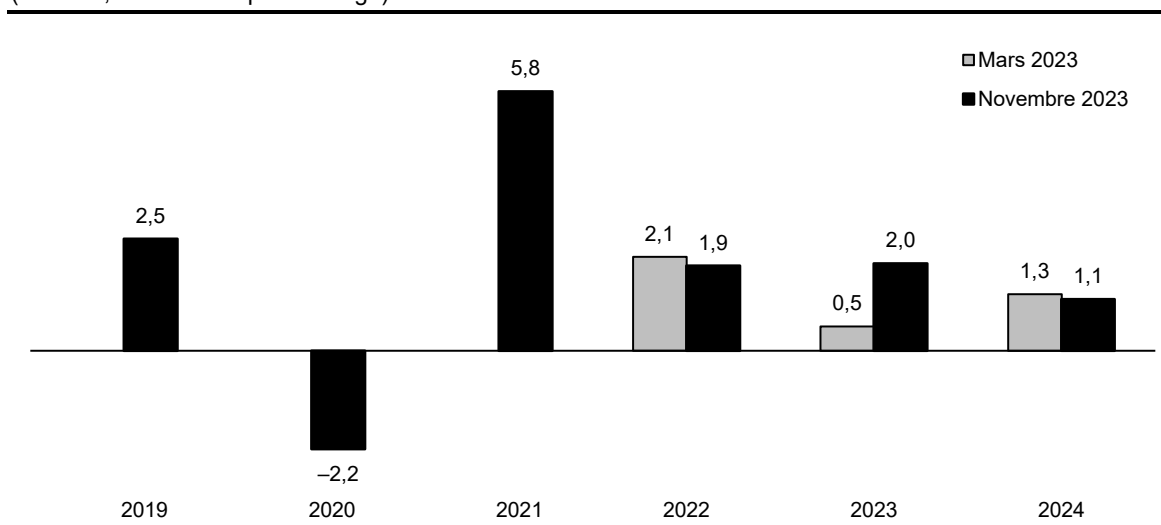
L'économie américaine devrait croître de façon moins importante que prévu en 2024. Elle devrait afficher une croissance de 1,1 %, ce qui constitue une révision à la baisse de 0,2 point de pourcentage.

- La demande intérieure sera freinée par les effets du resserrement monétaire qui continueront de se faire sentir, par la politique budgétaire restrictive et par l'environnement économique international moins favorable.

Par ailleurs, plusieurs risques pèsent sur les perspectives économiques américaines. En effet, les États-Unis font face à plusieurs défis, dont une importante grève dans le secteur automobile, la fin du moratoire sur le remboursement des prêts étudiants et l'incertitude budgétaire.

GRAPHIQUE C.23

### Croissance économique américaine (PIB réel, variation en pourcentage)



Sources : S&P Global et ministère des Finances du Québec.

## ❑ La consommation continuera sa progression, mais ralentira

La consommation des ménages devrait croître de 2,1 % en 2023 et de 1,0 % en 2024. Elle continuera de progresser, soutenue notamment par une certaine amélioration du pouvoir d'achat alors que la désinflation se poursuit graduellement et que les salaires sont élevés.

- Toutefois, un ralentissement de la consommation est attendu en raison notamment des effets cumulatifs de la politique monétaire restrictive.
- En outre, la reprise des remboursements des prêts étudiants à partir d'octobre 2023, les soldes élevés de cartes de crédit et l'effritement de l'épargne excédentaire accumulée durant la pandémie devraient réduire la marge de manœuvre des ménages, limitant ainsi leurs dépenses.

## ❑ Le secteur résidentiel freinera la croissance économique

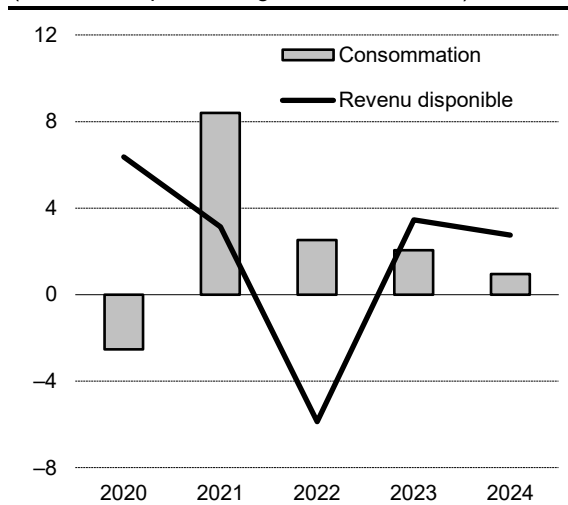
Les investissements résidentiels devraient se contracter pour une deuxième année consécutive en 2023 (-10,1 %, contre -9,0 % en 2022).

- La forte hausse des taux hypothécaires, qui ont atteint un sommet en plus de 20 ans en septembre (7,2 % pour le taux de 30 ans), limitera l'expansion du secteur résidentiel américain.
- En effet, les propriétaires hésitent à mettre leur propriété en vente afin d'éviter de contracter un nouvel emprunt à des conditions moins favorables. Ce faible inventaire de logements existants ainsi que la rareté de main-d'œuvre dans le secteur de la construction ont favorisé une récente hausse des prix de l'immobilier et pourraient détériorer davantage les conditions d'accès à la propriété.

Les investissements résidentiels devraient toutefois rebondir de 2,1 % en 2024. Ils seront soutenus par la demande de logements et par le recul attendu des taux d'intérêt.

GRAPHIQUE C.24

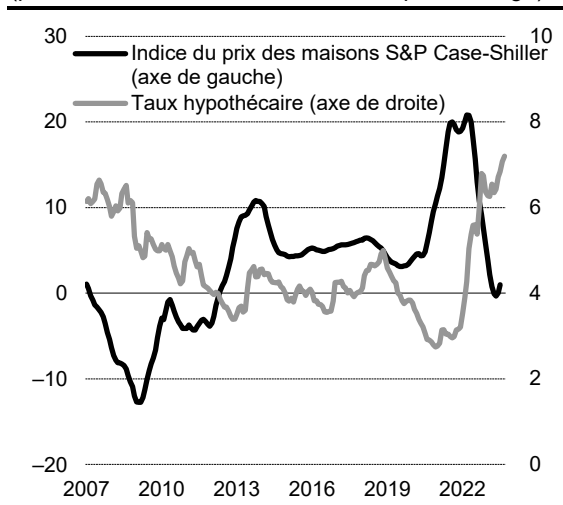
### Dépenses de consommation et revenu disponible aux États-Unis (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : S&P Global et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE C.25

### Prix des maisons et taux hypothécaire de 30 ans aux États-Unis (prix en variation annuelle et taux en pourcentage)



Source : S&P Global.

## La consommation des ménages devrait ralentir ces prochains trimestres

La consommation représente le principal moteur de la croissance économique américaine depuis des décennies. En 2022, la progression de 1,9 % du PIB était expliquée essentiellement par la consommation, qui comptait alors pour 69 % du PIB en termes réels. Après s'être montrée résiliente face aux fortes hausses de prix et de taux d'intérêt, la consommation devrait continuer de progresser en 2023 et en 2024, mais à un rythme plus modéré.

### Une consommation vigoureuse en début d'année

La consommation de biens et surtout de services des ménages a été robuste en début d'année 2023. Elle a progressé de 2,0 % en variation annuelle en moyenne au premier semestre, après une expansion de 1,5 % au cours du second semestre de 2022. Cette vigueur inattendue est attribuée notamment à la bonne tenue du marché du travail et à l'épargne excédentaire accumulée durant la pandémie.

- En outre, le recul de l'inflation a amélioré le pouvoir d'achat des ménages et a eu un effet positif sur le moral des consommateurs. Selon le Conference Board, l'indice de confiance des consommateurs a augmenté de 1,7 point au cours du premier semestre de 2023 par rapport au second semestre de 2022, pour atteindre en moyenne 105 points, après une forte baisse en 2022.

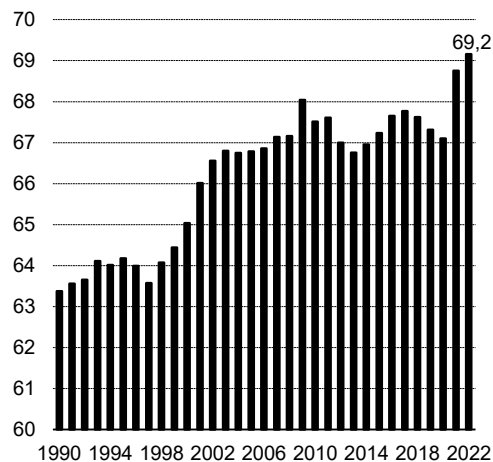
### Plusieurs défis attendent les consommateurs américains

Au cours du troisième trimestre, certains indicateurs montrent que les consommateurs continuent de dépenser malgré les hausses de taux d'intérêt, les conditions de crédit plus strictes et le ralentissement de l'emploi. Toutefois, le revenu personnel disponible réel a diminué depuis juillet et la confiance des consommateurs s'est détériorée depuis août, ce qui ajoute aux signaux d'un ralentissement de la consommation au second semestre de 2023 et en 2024. Les défis qui attendent les ménages incluent :

- l'épuisement de l'épargne excédentaire qui, selon la Réserve fédérale de San Francisco, devrait être complètement dépensée au cours du troisième trimestre, après s'être établie à environ 2 100 G\$ US en août 2021 et à 190 G\$ US en juin 2023;
- la reprise du remboursement des prêts étudiants dès le mois d'octobre, après leur suspension depuis mars 2020, laquelle pourrait soustraire 0,8 point de pourcentage à la croissance de la consommation au quatrième trimestre, selon Goldman Sachs;
- les répercussions des taux d'intérêt élevés sur la capacité des ménages à rembourser leurs prêts alors que les taux de défaillance sur les cartes de crédit et les prêts automobiles augmentent.

### Poids de la consommation des ménages dans l'économie américaine

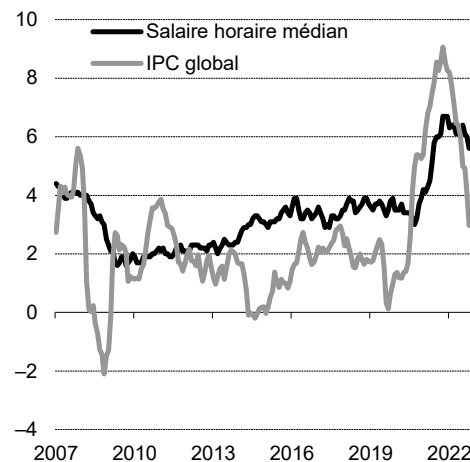
(en pourcentage du PIB, en termes réels)



Sources : S&P Global et ministère des Finances du Québec.

### Indice des prix à la consommation et salaire médian aux États-Unis

(variation annuelle en pourcentage)



Sources : S&P Global et Réserve fédérale d'Atlanta.

## ❑ Les investissements non résidentiels progresseront à un rythme modéré

Les investissements non résidentiels des entreprises devraient progresser de 3,2 % en 2023 et de 1,8 % en 2024, après avoir enregistré une hausse de 5,2 % en 2022.

- Ils seront stimulés par les subventions gouvernementales pour certains secteurs en vertu de l’Inflation Reduction Act, et par le rattrapage de la production dans des secteurs comme l’automobile et l’aéronautique, après les difficultés résultant de la pandémie.
- Un ralentissement des investissements est attendu alors que le resserrement des conditions d’octroi de prêts et les coûts d’emprunt élevés freineront l’élan des entreprises.
- Les investissements non résidentiels devraient toutefois continuer de croître ces prochaines années, soutenus par les investissements en structures et en produits de propriété intellectuelle. Ceux en équipements devraient renouer avec la croissance en 2024, après avoir diminué en 2023.

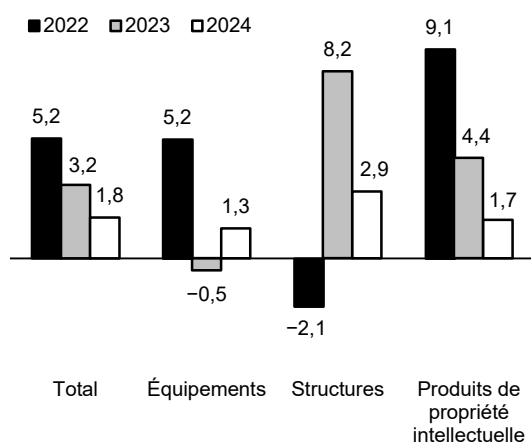
## ❑ Les exportations nettes contribueront positivement à la croissance en 2023

Le secteur extérieur devrait contribuer positivement à la croissance du PIB réel en 2023, mais négativement en 2024.

- Les exportations devraient augmenter de 2,4 % en 2023 dans un contexte de ralentissement économique des principaux partenaires commerciaux des États-Unis, comme le Canada, le Mexique et la zone euro. La demande intérieure modérée limitera les importations, qui devraient pour leur part diminuer de 1,9 %.
- En 2024, les exportations devraient progresser de seulement 2,2 %, freinées par l’environnement international moins favorable. Le rebond prévu des importations, de 2,4 %, contribuera à limiter la contribution du secteur extérieur à la croissance économique.

GRAPHIQUE C.26

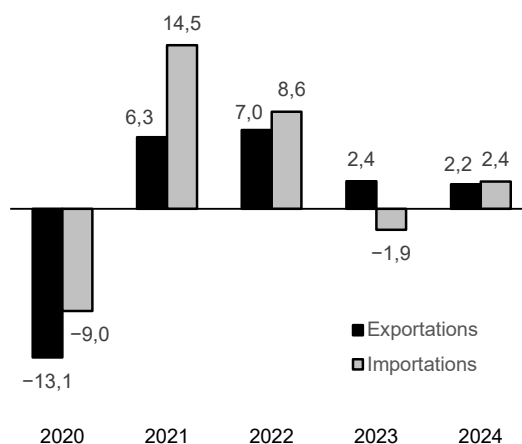
### Investissements non résidentiels des entreprises aux États-Unis (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : S&P Global et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE C.27

### Exportations et importations de biens et services aux États-Unis (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : S&P Global et ministère des Finances du Québec.

## □ Un rebond modéré des dépenses gouvernementales

Les dépenses des gouvernements devraient augmenter de 2,9 % en 2023 et de 0,8 % en 2024, après avoir diminué durant les deux années précédentes.

- Les dépenses publiques, qui comprennent l'entretien et la construction d'autoroutes, les équipements militaires et les dépenses en éducation, devraient augmenter en raison notamment des mesures gouvernementales visant à stimuler les investissements.
- Celles du gouvernement fédéral devraient progresser de 3,0 % cette année et de 0,2 % l'an prochain, tandis que la progression des dépenses des gouvernements d'États et locaux passera de 2,8 % à 1,1 %.

La politique budgétaire a été restrictive en 2022 après une période de forte augmentation des dépenses publiques et du déficit budgétaire durant la pandémie. Selon le Fonds monétaire international (FMI), le bref assouplissement budgétaire attendu en 2023 sera suivi d'un resserrement en 2024 qui devrait limiter l'expansion économique anticipée pour cette année<sup>4</sup>.

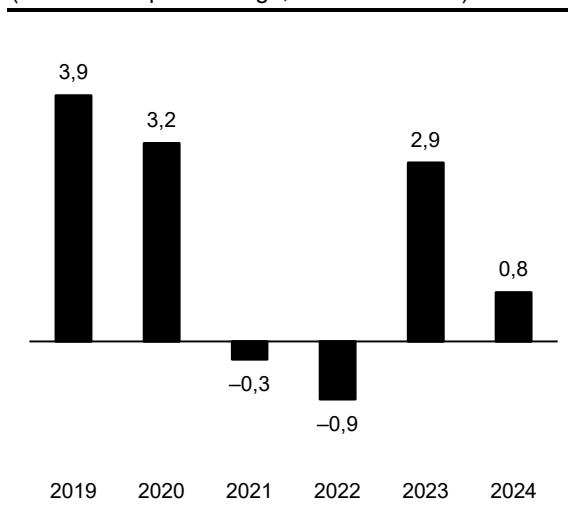
Par ailleurs, les perspectives budgétaires sont incertaines. Elles dépendront des accords conclus pour ramener le déficit budgétaire et la dette publique à des niveaux soutenables.

- En effet, la situation budgétaire du gouvernement fédéral est jugée insoutenable par de nombreux analystes alors que le déficit budgétaire devrait augmenter à 8,2 % du PIB en 2023 et demeurer élevé au cours des prochaines années. Elle est citée parmi les facteurs qui ont contribué à la forte augmentation récente des taux de rendement des obligations fédérales à long terme.

GRAPHIQUE C.28

### Dépenses totales des gouvernements aux États-Unis

(variation en pourcentage, en termes réels)

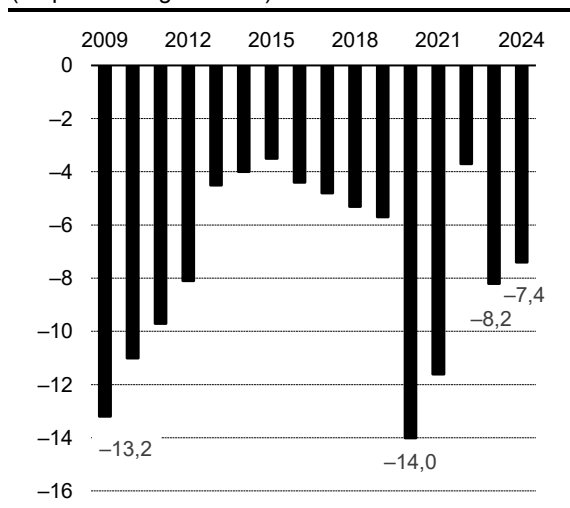


Sources : S&P Global et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE C.29

### Solde budgétaire aux États-Unis

(en pourcentage du PIB)



Source : Fonds monétaire international.

<sup>4</sup> On estime l'ampleur des mesures budgétaires en analysant l'évolution du ratio du déficit budgétaire structurel hors paiements d'intérêts en pourcentage du PIB potentiel. L'impulsion budgétaire est calculée comme la variation de ce ratio, multipliée par  $-1$ . Une impulsion budgétaire positive (négative) implique un assouplissement budgétaire (resserrement). Selon le FMI, l'indicateur pour les États-Unis passera de  $-4,96$  points de pourcentage en 2022 à  $+1,92$  point en 2023 et à  $-1,40$  point en 2024.

### 3. LA SITUATION ÉCONOMIQUE MONDIALE

#### □ Une économie mondiale résiliente en 2023

Le ralentissement de l'économie mondiale, à la suite de la reprise postpandémique, devrait se poursuivre en 2023 et en 2024. La croissance économique mondiale devrait donc passer de 2,8 % en 2023 à 2,7 % en 2024, après s'être établie à 3,4 % en 2022.

- Malgré la reprise de l'économie chinoise en deçà des attentes, l'activité économique à l'échelle mondiale s'est montrée plus résiliente que prévu en début d'année, notamment dans les économies avancées.
- La prévision de la croissance économique mondiale en 2023 a donc été revue à la hausse de 0,4 point de pourcentage par rapport à la prévision du *Plan budgétaire du Québec – Mars 2023*.

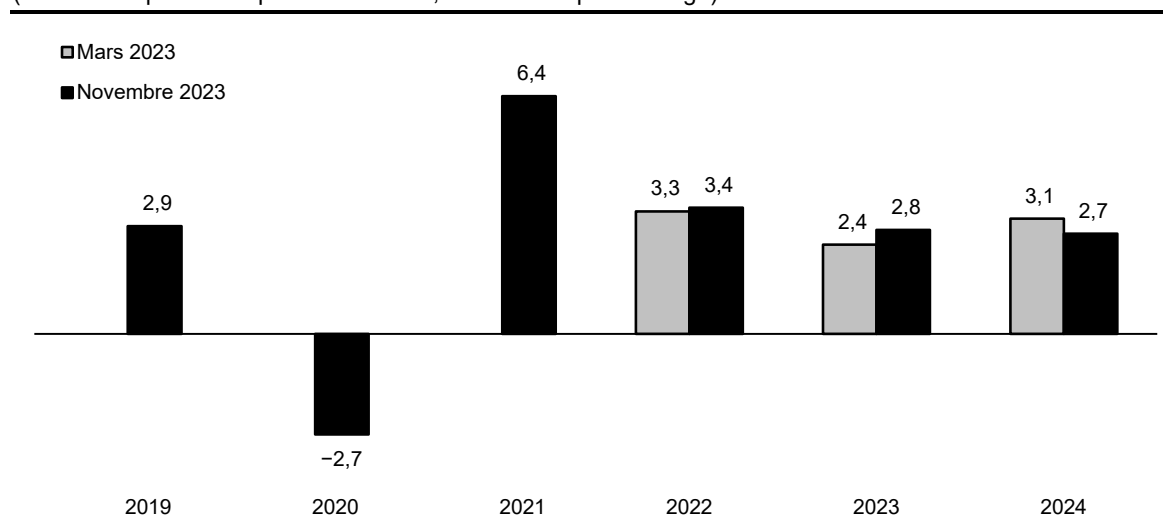
Le resserrement des politiques monétaires pèse toutefois sur la croissance économique en 2023 du fait que même s'il contribue à réduire l'inflation élevée, il continuera d'éroder le pouvoir d'achat des ménages. En outre, le maintien des taux d'intérêt à des niveaux élevés devrait quant à lui restreindre l'activité économique en 2024, notamment en début d'année.

- La prévision pour 2024 a donc été revue à la baisse de 0,4 point de pourcentage par rapport à celle de mars dernier.
- Toutefois, le retour de l'inflation à un niveau plus soutenable et l'assouplissement graduel des politiques monétaires qui en découlera permettront de rétablir un contexte propice à une croissance économique durable dès 2024.

GRAPHIQUE C.30

#### Croissance économique mondiale

(PIB réel en parité des pouvoirs d'achat, variation en pourcentage)



Sources : Fonds monétaire international, S&P Global, Refinitiv Datastream, Bloomberg, Eurostat et ministère des Finances du Québec.



TABLEAU C.9

**Perspectives de croissance économique mondiale**  
(PIB réel, variation annuelle en pourcentage)

	Poids <sup>(1)</sup>	2022	2023	2024
<b>Monde<sup>(2)</sup></b>	<b>100,0</b>	<b>3,4</b>	<b>2,8</b>	<b>2,7</b>
– Mars 2023		3,3	2,4	3,1
<b>Économies avancées<sup>(2)</sup></b>	<b>42,1</b>	<b>2,6</b>	<b>1,3</b>	<b>1,1</b>
– Mars 2023		2,7	0,6	1,5
Québec	0,3	2,6	0,6	0,7
– Mars 2023		2,8	0,6	1,4
Canada	1,4	3,4	1,2	0,9
– Mars 2023		3,4	0,8	1,6
États-Unis	15,8	1,9	2,0	1,1
– Mars 2023		2,1	0,5	1,3
Zone euro	12,1	3,5	0,6	0,8
– Mars 2023		3,5	0,3	1,5
Royaume-Uni	2,3	4,3	0,3	0,4
– Mars 2023		4,0	-0,9	0,7
Japon	3,8	1,0	1,8	0,9
– Mars 2023		1,1	1,2	1,1
<b>Économies émergentes et en développement<sup>(2)</sup></b>	<b>57,9</b>	<b>4,0</b>	<b>3,8</b>	<b>3,9</b>
– Mars 2023		3,8	3,6	4,3
Chine	18,5	3,0	4,9	4,5
– Mars 2023		3,0	5,0	5,0
Inde <sup>(3)</sup>	7,0	7,2	6,1	6,3
– Mars 2023		6,8	5,9	6,2

(1) Il s'agit des poids économiques selon la parité des pouvoirs d'achat. Les poids illustrés sont ceux de l'année 2021.

(2) Les PIB sont en parité des pouvoirs d'achat.

(3) Il s'agit des données pour l'année financière (du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars).

Sources : Fonds monétaire international, S&P Global, Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Bloomberg, Refinitiv Datastream, Eurostat et ministère des Finances du Québec.

## □ Une baisse de l'inflation qui se poursuit, malgré certaines fluctuations

Les pressions inflationnistes ont grandement diminué en cours d'année 2023 par rapport à l'année précédente. La hausse des prix reste toutefois plus élevée que les cibles des grandes banques centrales et l'inflation a rebondi dans les derniers mois en Amérique du Nord.

— Selon le FMI, l'inflation à l'échelle mondiale devrait ralentir, passant de 8,7 % en 2022 à 6,9 % en 2023 et à 5,8 % en 2024.

Les perturbations du côté de l'offre se sont fortement amenuisées, les tensions dans les chaînes d'approvisionnement s'étant normalisées, alors que le resserrement monétaire permet de réduire la demande excédentaire.

— La baisse des prix de l'énergie, par rapport aux niveaux élevés observés en 2022, ainsi que le ralentissement de la hausse des prix des aliments ont été des facteurs déterminants dans la diminution de l'inflation globale au cours de la dernière année.

— Cependant, la hausse récente des prix du pétrole, en raison notamment d'incertitudes du côté de l'offre mondiale de pétrole, a entraîné un rebond de l'inflation globale dans certains pays.

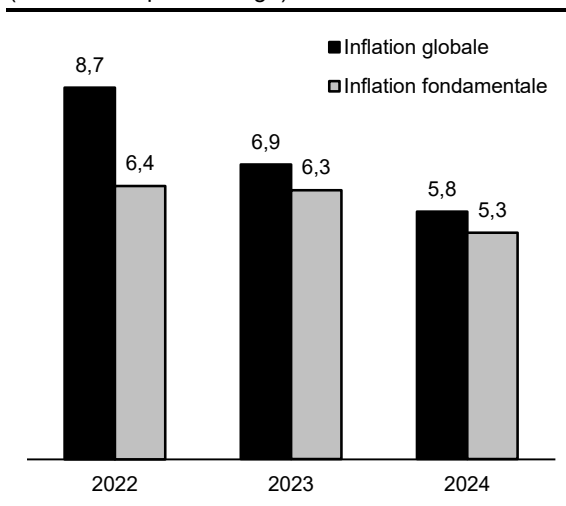
La persistance de l'inflation fondamentale, qui exclut les prix de l'énergie et des aliments, à un niveau élevé, s'est poursuivie en 2023 et son ralentissement a été plus graduel que celui de l'inflation globale.

— Les tensions sur le marché du travail demeurent présentes dans plusieurs économies avancées, malgré une certaine détente dans les derniers mois. Selon le FMI, la croissance des salaires serait encore trop forte pour permettre le maintien d'une inflation soutenable. Elle aurait toutefois ralenti dans plusieurs pays et elle ne semble pas se transformer en spirale inflationniste.

GRAPHIQUE C.31

### Indice des prix à la consommation à l'échelle mondiale

(variation en pourcentage)

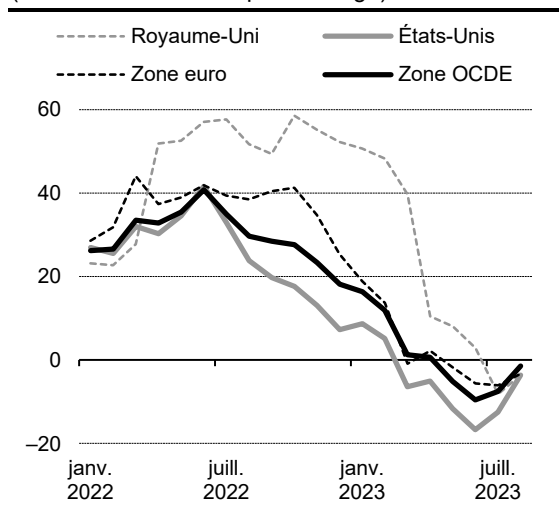


Source : Fonds monétaire international.

GRAPHIQUE C.32

### Indice des prix de l'énergie

(variation annuelle en pourcentage)



Source : Organisation de coopération et de développement économiques.

## □ Une modération de la croissance dans les économies avancées

La croissance des économies avancées en 2023 sera plus élevée qu'anticipé lors de la prévision de mars, mais elle devrait tout de même être plus faible qu'en 2022, en raison du resserrement monétaire important opéré par les banques centrales.

- Le PIB réel des économies avancées devrait donc augmenter de 1,3 % en 2023, après avoir enregistré une hausse de 2,6 % en 2022.
- Les États-Unis et le Japon seront les grandes économies avancées qui enregistreront les croissances les plus élevées en 2023 alors que celles observées dans les pays avancés d'Europe seront relativement faibles, malgré des révisions à la hausse.

La résilience du début d'année, qui provenait notamment du secteur des services, semble toutefois se dissiper depuis la fin du deuxième trimestre, selon les indices des directeurs d'achat. De plus, les craintes de récession technique en zone euro et au Royaume-Uni demeurent présentes.

- Entre autres, l'Allemagne devrait être la seule grande économie qui enregistrera une contraction de son économie en 2023 en raison des difficultés du secteur manufacturier et de la faiblesse de la demande mondiale, notamment en provenance de la Chine, qui pèse sur ses exportations.

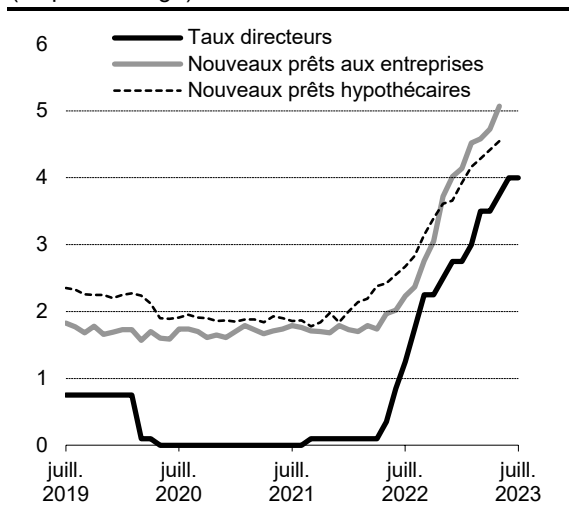
Les perspectives de croissance économique pour 2024 se sont quant à elles détériorées. Les coûts d'emprunt élevés devraient restreindre l'activité économique, mais permettre un retour de l'inflation plus près des cibles des banques centrales.

- La croissance économique devrait donc ralentir à 1,1 % en 2024 (–0,4 point de pourcentage par rapport à la prévision de mars). Le ralentissement en Amérique du Nord sera partiellement contrebalancé par une faible accélération en Europe.

GRAPHIQUE C.33

### Coûts d'emprunt dans les économies avancées

(en pourcentage)

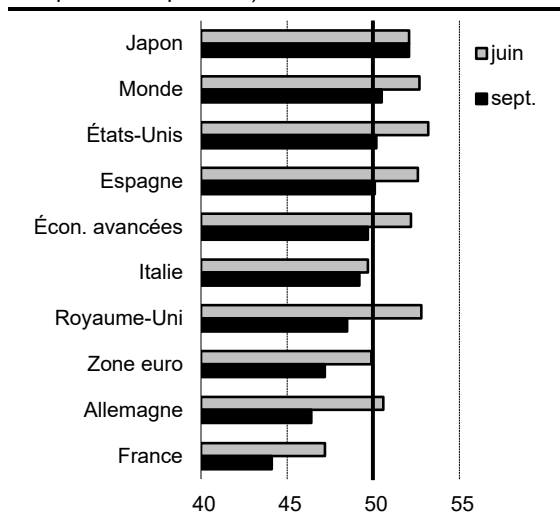


Source : Organisation de coopération et de développement économiques.

GRAPHIQUE C.34

### Indice composite des directeurs d'achat en juin et en septembre 2023

(indice de diffusion; un indice supérieur à 50 indique une expansion)



Sources : Bloomberg et S&P Global.

## □ Une croissance relativement stable dans les économies émergentes

La croissance des économies émergentes et en développement continuera d'être plus forte que celle des pays avancés en 2023. De plus, contrairement à celle des pays avancés, elle rebondira légèrement en 2024. Toutefois, plusieurs divergences se manifestent entre les différentes régions.

- Cette croissance devrait se situer à 3,8 % en 2023 et à 3,9 % en 2024, après s'être établie à 4,0 % en 2022. Les économies émergentes continueront donc d'être le principal moteur de la croissance économique mondiale.

Le rebond de l'économie chinoise, après l'abandon de la politique zéro COVID à la fin de 2022, a notamment soutenu la croissance des économies émergentes cette année. La reprise économique de la Chine a toutefois été en deçà des attentes. Après un premier trimestre de 2023 convaincant, la croissance économique a ralenti au deuxième trimestre. La situation semble toutefois se stabiliser à la suite des multiples mesures de soutien du gouvernement annoncées récemment.

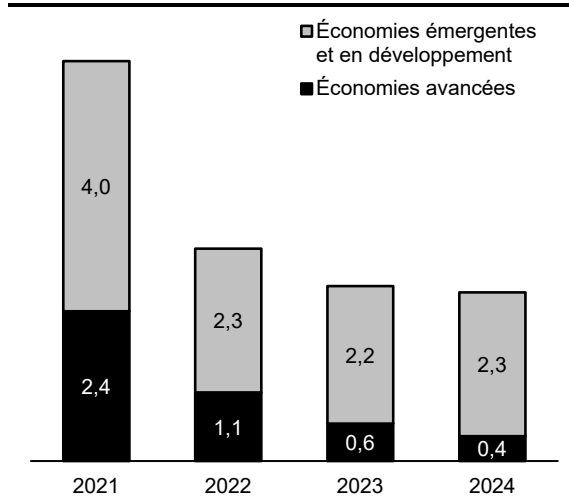
- L'incidence de la reprise de la Chine sur ses partenaires commerciaux a donc été moins importante que prévu. La demande intérieure, dont les importations, est en effet restée plutôt faible.

Les perspectives économiques de la Chine en 2024 et à moyen terme ont été révisées à la baisse, en raison de plusieurs problèmes structurels liés au secteur immobilier, à la démographie et à la transition vers une économie centrée sur la consommation.

- Selon la Banque mondiale, les perspectives de croissance de plusieurs économies émergentes d'Asie se sont également détériorées à cause de la faiblesse de la demande mondiale de biens couplée aux mesures protectionnistes des États-Unis.
- Par ailleurs, la hausse des coûts d'emprunt, la vigueur du dollar américain et l'endettement élevé pèsent sur la croissance économique dans plusieurs pays émergents.

GRAPHIQUE C.35

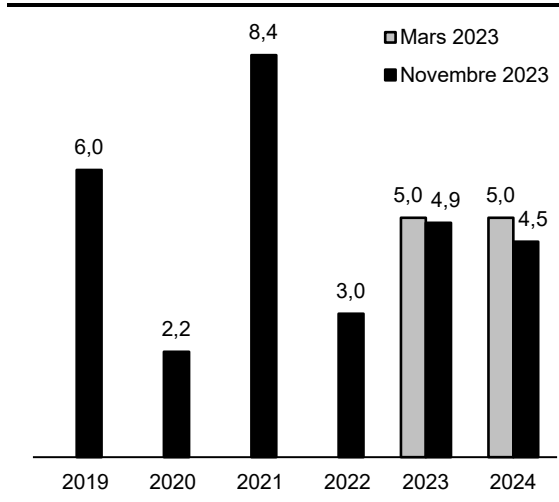
### Contribution à la croissance économique mondiale (en points de pourcentage)



Sources : Fonds monétaire international, S&P Global, Refinitiv Datastream, Bloomberg, Eurostat et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE C.36

### Perspectives de croissance économique en Chine (PIB réel, variation en pourcentage)



Sources : Refinitiv Datastream et ministère des Finances du Québec.

## Ralentissement de la croissance du commerce mondial de marchandises

Selon l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le volume du commerce mondial de marchandises a diminué de 0,5 % en variation annuelle au premier semestre de 2023. Dans ses plus récentes prévisions publiées en octobre 2023, l'OMC a donc revu à la baisse ses anticipations de croissance pour le commerce mondial, à 0,8 % en 2023 (+1,7 % prévu en avril), par rapport à 3,0 % en 2022.

- Le ralentissement du commerce mondial de marchandises s'explique par une baisse de la demande de biens causée par le resserrement monétaire, mais aussi par la transition de la consommation vers les services depuis la fin des mesures sanitaires à l'échelle mondiale. Le ralentissement de la production industrielle, la vigueur du dollar américain et l'augmentation du nombre de restrictions commerciales pèsent également sur le commerce de marchandises.
- Le commerce de services est quant à lui plus solide et est soutenu par la reprise du tourisme. En effet, les arrivées de touristes internationaux ont augmenté de 17 % en variation annuelle en juillet 2023.

La diminution des échanges de biens au premier semestre de 2023 a toutefois contribué à la réduction des tensions dans les chaînes d'approvisionnement après les chocs observés depuis le début de la pandémie. En effet, l'indice de la Réserve fédérale de New York signale que les tensions dans les chaînes d'approvisionnement se situent sous leur moyenne à long terme depuis février 2023.

- De plus, les délais de livraison dans le secteur manufacturier mondial ont diminué pour un huitième mois consécutif en septembre, selon l'indice des directeurs d'achat.

### Le nombre de restrictions commerciales en forte hausse

L'OMC anticipe un rebond du commerce mondial de marchandises en 2024 (+3,3 % contre +3,2 % prévu en avril), malgré les signes de fragmentation, soit une recomposition ou régionalisation des échanges, résultant des tensions géopolitiques. En effet, le nombre de restrictions commerciales à l'échelle mondiale a fortement augmenté depuis le début des tensions entre les États-Unis et la Chine en 2018.

- De plus, d'autres indicateurs signalent une baisse de la part des biens intermédiaires dans le commerce mondial, attribuée à la fragmentation et au ralentissement du commerce, ainsi qu'une régionalisation et une politisation des échanges commerciaux.

### Baromètre des tensions dans les chaînes d'approvisionnement

(en points; par rapport à la moyenne historique)

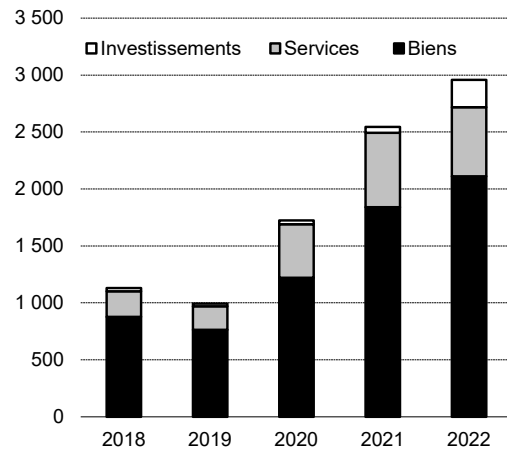


Note : Il s'agit de la déviation en écarts types par rapport à la moyenne historique.

Source : Réserve fédérale de New York.

### Restrictions commerciales à l'échelle mondiale

(nombre de nouvelles restrictions par année)



Source : Global Trade Alert.

## 4. L'ÉVOLUTION DES MARCHÉS FINANCIERS

### ❑ Les banques centrales devront maintenir des politiques monétaires restrictives plus longtemps pour ramener l'inflation à 2 %

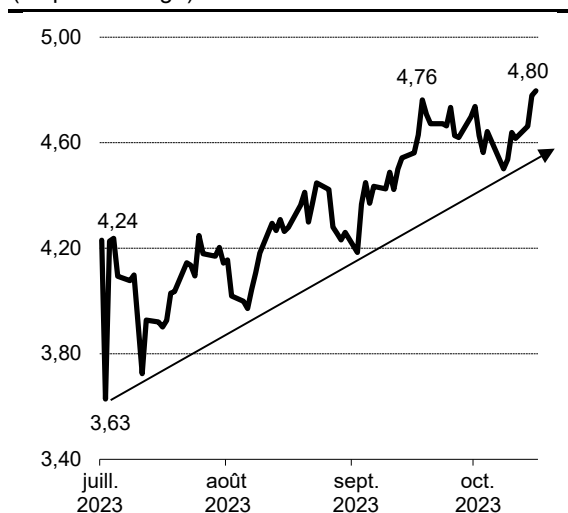
Après avoir affiché au printemps et durant la première moitié de l'été un certain optimisme alimenté notamment par le recul de l'inflation et la fin attendue du resserrement monétaire, les marchés financiers internationaux se sont montrés plus prudents depuis la fin de l'été.

- Les banques centrales de plusieurs économies avancées, dont la Banque du Canada et la Réserve fédérale américaine, ont clairement signalé aux investisseurs leur intention de garder les taux d'intérêt élevés plus longtemps afin de ramener l'inflation à la cible de 2 %.
- L'ajustement des attentes des marchés concernant l'évolution future des politiques monétaires s'est ainsi traduit par une hausse marquée des taux obligataires au cours des derniers mois et par un recul des marchés boursiers.
- Le dollar américain a quant à lui profité de cet environnement, mais également de la résilience surprenante de l'économie américaine depuis le début de 2023. Le dollar américain s'est ainsi apprécié de manière importante par rapport à plusieurs devises.

Par ailleurs, les prix du pétrole sont repartis à la hausse l'été dernier en raison notamment des incertitudes du côté de l'offre mondiale de pétrole, ce qui a contribué à un rebond de l'inflation dans certains pays.

GRAPHIQUE C.37

#### Taux directeur américain escompté par les marchés financiers pour décembre 2024 (en pourcentage)

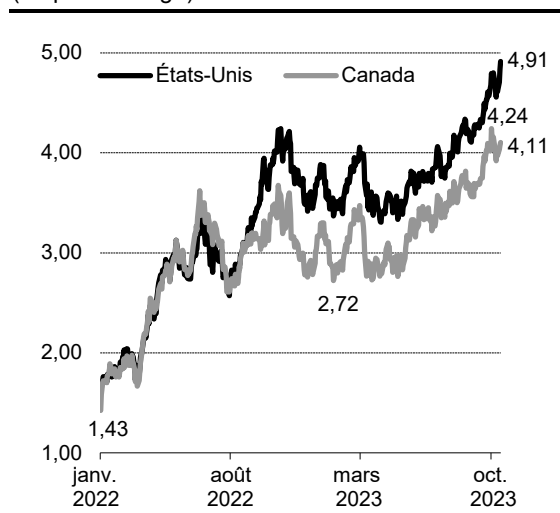


Notes : La dernière donnée est celle du 18 octobre 2023. Il s'agit du taux directeur implicite selon les contrats à terme sur les fonds fédéraux américains.

Source : Bloomberg.

GRAPHIQUE C.38

#### Taux de rendement des obligations fédérales à échéance de 10 ans (en pourcentage)



Note : La dernière donnée est celle du 18 octobre 2023.

Source : Bloomberg.

## ❑ Banque du Canada : le taux directeur devrait être réduit à partir de 2024

Après avoir annoncé une pause dans son resserrement monétaire en janvier dernier, la Banque du Canada a de nouveau haussé son taux directeur en juin et en juillet pour le porter à 5 %. Ses décisions s'expliquent par la vigueur de l'économie canadienne et l'inflation toujours élevée.

- La Banque du Canada a ensuite marqué une pause dans son resserrement en septembre, mais a malgré tout continué d'exprimer ses préoccupations concernant le niveau élevé de l'inflation fondamentale et le risque d'un enracinement de l'inflation élevée dans les attentes. En outre, la Banque du Canada s'est dite prête à relever davantage son taux directeur si nécessaire.
- À la fin d'octobre, la Banque du Canada a laissé son taux directeur inchangé à 5 %, tout en se gardant la possibilité de le relever davantage si nécessaire.

La Banque du Canada devrait cependant être en mesure de commencer à réduire progressivement son taux directeur au printemps 2024 alors que l'inflation devrait se rapprocher de la cible de 2 %.

## ❑ Réserve fédérale : assouplissement de la politique monétaire l'an prochain

Après avoir procédé à de fortes augmentations de son taux directeur en 2022, la Réserve fédérale américaine a nettement ralenti le rythme de resserrement de sa politique monétaire en 2023. Sa dernière hausse de taux remonte au mois de juillet, et la Réserve fédérale l'a ensuite maintenu dans la fourchette 5,25 %-5,50 % lors de sa rencontre de septembre.

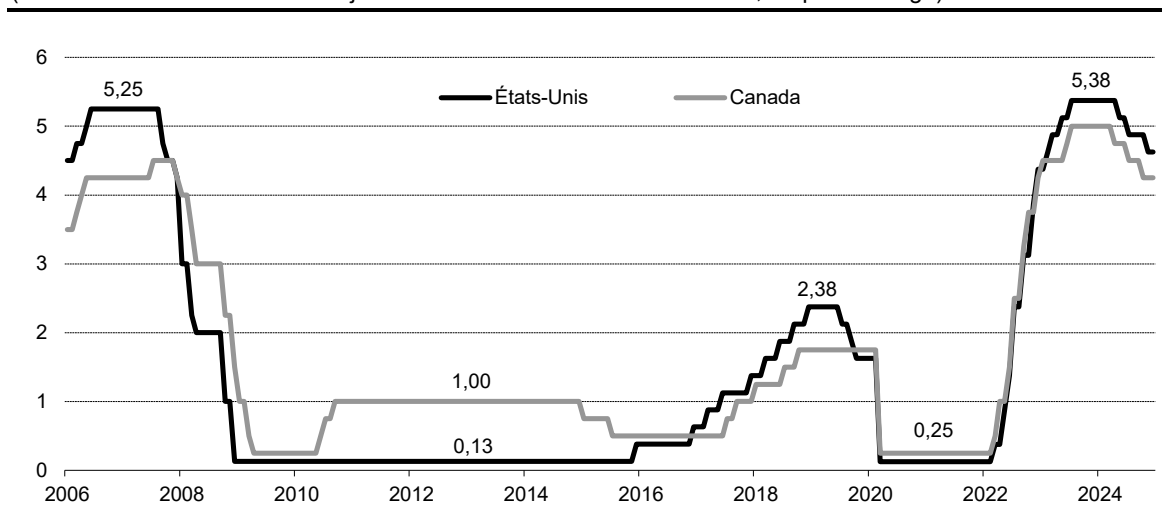
- Bien que la Réserve fédérale ait laissé la porte ouverte à une nouvelle augmentation de son taux directeur, celui-ci devrait avoir atteint un sommet. En effet, l'économie américaine devrait ralentir sensiblement en 2024 sous l'effet du resserrement monétaire passé, tandis que les pressions inflationnistes continueront de s'atténuer au cours des prochains trimestres.
- De plus, le resserrement quantitatif se poursuivra au Canada et aux États-Unis, ce qui ajoutera à la posture restrictive des politiques monétaires dans les deux pays.

Dans ce contexte, la poursuite attendue du ralentissement de l'inflation devrait permettre à la Réserve fédérale de commencer à réduire graduellement son taux directeur au printemps 2024.

GRAPHIQUE C.39

### Taux directeur au Canada et aux États-Unis

(taux cible du financement à un jour et taux cible des fonds fédéraux<sup>(1)</sup>, en pourcentage)



(1) Le taux cible des fonds fédéraux est la valeur médiane de la fourchette cible.  
Sources : Statistique Canada, Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

## ❑ Les taux obligataires, en forte hausse dans les derniers mois, devraient commencer à diminuer graduellement

Les taux obligataires ont connu des augmentations notables au cours des derniers mois, particulièrement en Amérique du Nord. La hausse s'est nettement accélérée en septembre et en octobre alors que les taux des obligations fédérales à échéance de 10 ans ont atteint des sommets datant de 16 ans, soit à 4,9 % aux États-Unis et à 4,2 % au Canada.

- Cette augmentation des taux obligataires s'explique, d'une part, par un ajustement des marchés financiers aux discours des banques centrales selon lesquels celles-ci maintiendront les taux directeurs à des niveaux élevés pour une période plus longue que prévu précédemment.
- D'autre part, les primes de risque sur les obligations gouvernementales américaines ont fortement augmenté dans les derniers mois. Cela reflète à la fois un risque accru d'une évolution des taux d'intérêt supérieure aux attentes ainsi que des émissions plus importantes d'obligations du Trésor américain dans un contexte de détérioration des finances publiques aux États-Unis.

Bien que les taux obligataires devraient rester volatils d'ici la fin de l'année, la poursuite du recul de l'inflation et l'assouplissement prévu des politiques monétaires en 2024 devraient favoriser une détente graduelle des taux à partir de l'an prochain.

## ❑ Le dollar canadien, sous pression en raison de la force du dollar américain, devrait reprendre de la vigueur en 2024

Comme plusieurs devises, le dollar canadien a subi les contrecoups de la force du dollar américain au cours des derniers mois.

- Le dollar américain a bénéficié des perspectives de croissance de l'économie américaine plus favorables comparativement à d'autres économies, mais aussi de son statut de valeur refuge alors que l'aversion au risque s'est accentuée sur les marchés financiers vers la fin de l'été.

Le dollar canadien devrait néanmoins regagner du terrain l'an prochain par rapport au dollar américain. Celui-ci devrait en effet s'orienter graduellement à la baisse en 2024 par rapport aux principales devises à mesure que les perspectives de croissance de l'économie mondiale commenceront à s'améliorer avec l'assouplissement des politiques monétaires.

TABLEAU C.10

### Marchés financiers canadiens

(moyenne annuelle en pourcentage, sauf indication contraire, données de fin d'année entre parenthèses)

	2022	2023	2024
Taux cible du financement à un jour	2,0 (4,3)	4,8 (5,0)	4,6 (4,3)
Bons du Trésor – 3 mois	2,3 (4,3)	4,8 (5,0)	4,6 (4,1)
Obligations – 10 ans	2,8 (3,3)	3,4 (3,9)	3,6 (3,3)
Dollar canadien (en cents américains)	76,6 (73,8)	74,4 (74,7)	75,9 (76,6)
Dollar américain (en dollar canadien)	1,31 (1,36)	1,34 (1,34)	1,32 (1,31)

Sources : Statistique Canada, Bloomberg et ministère des Finances du Québec.



## ❑ L'incertitude entourant l'évolution des prix de l'énergie persiste

Les prix du pétrole ont évolué nettement à la hausse au cours des derniers mois. Le cours du West Texas Intermediate (WTI) a progressé de près de 30 % depuis le mois de juin pour atteindre en moyenne 89 \$ US le baril en septembre, soit un sommet en plus d'un an. Les prix ont fluctué par la suite. L'augmentation de la demande chinoise de pétrole, la prolongation des réductions de la production de l'OPEP et de ses partenaires et la diminution des stocks de brut aux États-Unis sont autant de facteurs ayant soutenu les cours pétroliers.

Les prix devraient rester volatils dans les prochains mois en raison de la persistance de nombreux risques sur le marché pétrolier du côté de l'offre et de la demande mondiales.

- D'une part, la poursuite des réductions de la production de l'OPEP et de ses partenaires ainsi qu'une aggravation des tensions géopolitiques pourraient entraîner la persistance d'un approvisionnement mondial serré et ainsi maintenir le marché pétrolier mondial en situation de déficit de l'offre plus longtemps que prévu. Cela pourrait alors contribuer à maintenir les prix à des niveaux élevés.
- D'autre part, un ralentissement plus marqué que prévu de l'économie mondiale dans un contexte de taux d'intérêt élevés pour une période prolongée et un essoufflement de la demande chinoise de pétrole pourraient entraîner un recul des prix au cours des prochains trimestres.

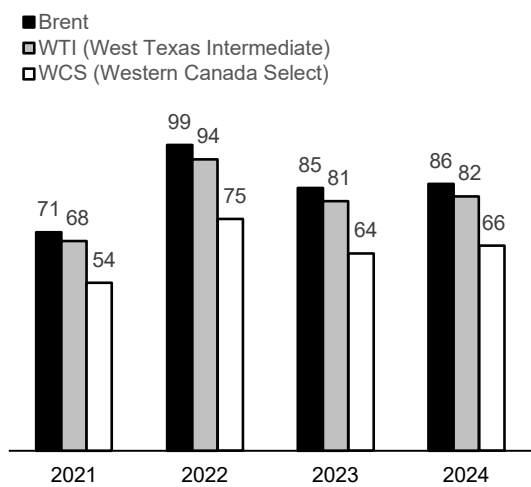
Par ailleurs, les prix du gaz naturel en Amérique du Nord et en Europe ont évolué depuis le début de l'année à des niveaux nettement inférieurs à ceux observés en 2022, en raison d'un approvisionnement mondial plus stable et d'une demande relativement plus faible.

- Les prix du gaz devraient croître à un rythme modéré au cours des prochains trimestres, sous l'effet notamment de l'augmentation des capacités d'exportation américaines, qui devraient bénéficier de la hausse de la demande étrangère. Toutefois, une résurgence de l'incertitude concernant l'approvisionnement énergétique en Europe l'hiver prochain pourrait entraîner une hausse plus importante des prix comme observé au début de la guerre en Ukraine.

GRAPHIQUE C.40

### Évolution des prix du pétrole

(en dollars américains le baril)

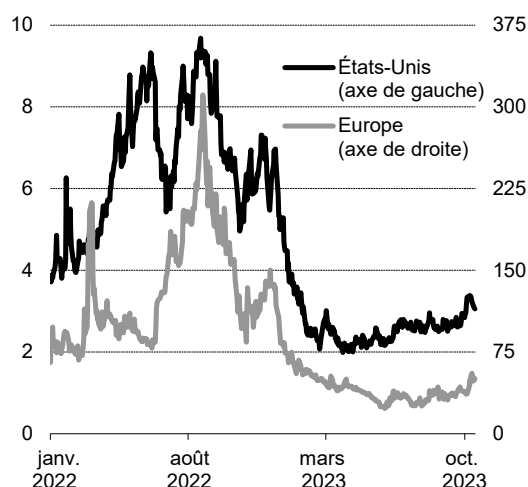


Sources : Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE C.41

### Évolution des prix du gaz naturel

(en dollars américains le MMBtu aux États-Unis et en euros le MWh en Europe)



Source : Bloomberg.

## **5. PRINCIPAUX RISQUES QUI POURRAIENT INFLUENCER LE SCÉNARIO DE PRÉVISION**

Les prévisions économiques et financières dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2023* reposent sur plusieurs hypothèses. À certaines d'entre elles sont associés des risques qui pourraient influencer le scénario économique et financier mondial ainsi que l'évolution prévue de l'économie du Québec.

### **❑ Une évolution différente de l'inflation**

Les pressions sur les prix devraient s'estomper graduellement. Si l'inflation devait persister, elle pourrait amener les banques centrales à resserrer davantage leur politique monétaire ou à maintenir les taux d'intérêt élevés plus longtemps.

Les banques centrales devront continuer de faire preuve de prudence. Les taux directeurs ont été relevés rapidement après une longue période de politiques monétaires très accommodantes. Dans ce contexte, l'intensité des effets du relèvement des taux d'intérêt est difficile à évaluer.

- Un resserrement insuffisant des politiques monétaires soutiendrait davantage les pressions sur les prix et accentuerait les déséquilibres au sein des économies.
- Toutefois, un resserrement trop important accentuerait les difficultés dans les secteurs les plus sensibles aux taux d'intérêt et pourrait entraîner une contraction sévère du PIB réel.

En contrepartie, si l'inflation devait ralentir rapidement, les banques centrales pourraient adopter des politiques monétaires moins restrictives ou amorcer plus tôt que prévu le cycle d'assouplissement monétaire. Un tel dénouement se traduirait par une accélération de l'économie plus rapide et plus forte qu'attendu.

### **❑ Un ajustement plus prononcé qu'escompté du secteur immobilier au Québec et au Canada**

Les déséquilibres que les marchés immobiliers du Québec et du Canada ont connus au cours des dernières années ont occasionné une hausse importante des prix des habitations.

Les prix élevés des propriétés, conjugués à l'augmentation des taux d'intérêt, ont détérioré l'abordabilité du logement, entraînant une correction des prix sur le marché résidentiel.

Une correction plus importante qu'escompté des prix immobiliers pourrait survenir en réaction aux taux d'intérêt hypothécaires plus élevés que prévu. Cette situation pourrait amener un recul plus important de l'investissement résidentiel et freiner de façon plus marquée la croissance économique.

- Une telle évolution pourrait également générer de l'instabilité sur les marchés financiers et entraînerait des répercussions négatives sur la situation financière des ménages.

À l'inverse, une reprise plus rapide que prévu de la construction immobilière atténuerait les déséquilibres entre la demande et l'offre du secteur résidentiel et elle permettrait d'améliorer l'abordabilité des logements.

## ❑ **Des difficultés de recrutement accentuées par la pénurie de main-d'œuvre**

Comme beaucoup d'économies développées, le Québec fait face à un phénomène de vieillissement démographique, qui se traduit par un resserrement de son bassin de travailleurs potentiels.

Ce changement démographique exerce des pressions sur le marché du travail. Dans un contexte où le taux de chômage se situe à un creux historique et où le nombre de postes vacants demeure élevé, la pénurie de main-d'œuvre pourrait restreindre la croissance économique de façon plus marquée que prévu.

## ❑ **Une évolution de l'économie mondiale différente de celle escomptée**

L'activité économique à l'échelle mondiale pourrait différer de l'évolution attendue.

- Aux États-Unis, l'économie pourrait s'avérer plus résiliente que prévu et connaître un atterrissage en douceur. En revanche, la persistance de l'inflation et la détérioration des conditions du crédit pourraient peser sur la consommation des ménages et sur les investissements.
- En Chine, les difficultés du secteur immobilier et le ralentissement de la consommation pourraient influencer sur les prévisions de croissance.
- En Europe, les incertitudes alimentées par l'inflation, par les taux d'intérêt élevés et par l'approvisionnement en gaz naturel persistent. Des risques de récession guettent toujours certaines économies, dont l'Allemagne, qui est le principal moteur économique de la zone euro, ainsi que le Royaume-Uni.

Étant donné le poids de ces économies dans le PIB mondial, une décélération plus marquée ou prolongée de leur activité économique pourrait provoquer un ralentissement de la croissance mondiale plus important qu'escompté.

## ❑ **L'évolution des tensions géopolitiques**

L'économie mondiale doit composer avec la présence de tensions géopolitiques importantes, notamment en Ukraine et au Moyen-Orient.

- Un contexte géopolitique favorable est propice aux échanges commerciaux et à la croissance économique mondiale.
- À l'inverse, les tensions géopolitiques qui s'accroissent pourraient influencer l'évolution des marchés financiers et des prix de l'énergie. L'ampleur de ces effets demeure toutefois difficile à quantifier.
  - Par ailleurs, certaines économies pourraient imposer des restrictions commerciales dans le but de protéger leurs chaînes d'approvisionnement, en particulier pour les biens stratégiques. Une telle évolution pourrait entraver le commerce mondial et accroître la volatilité des cours des produits de base.

Le scénario économique et financier repose sur la prémisse que les tensions actuelles se maintiendront, sans connaître de débordements majeurs.

## ❑ Une évolution différente des prix de l'énergie

Les prix du pétrole devraient continuer d'afficher une volatilité élevée dans les prochains mois, mais ils devraient se maintenir à des niveaux inférieurs à ceux qui ont suivi l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022.

- Plusieurs facteurs pourraient influencer l'évolution des cours du pétrole, notamment l'ampleur du ralentissement de l'économie mondiale, la stratégie adoptée par l'OPEP, ou encore les tensions géopolitiques.
- Une variation des prix du pétrole a des effets importants sur les économies importatrices, comme celle du Québec.

## ❑ Les phénomènes climatiques

El Niño et d'autres phénomènes météorologiques ont des impacts économiques importants. Ils pourraient nuire aux activités de différents secteurs de l'économie et faire grimper les cours des produits de base.

- Les perturbations climatiques peuvent réduire les capacités de production et de transport.
- De plus, les phénomènes climatiques extrêmes engendrent d'importants coûts de reconstruction des infrastructures de base et forcent la construction d'infrastructures de protection.



# Section D

## LA SITUATION FINANCIÈRE DU QUÉBEC

<b>Sommaire .....</b>	<b>D.3</b>
<b>1. La situation budgétaire du Québec.....</b>	<b>D.7</b>
1.1 L'évolution récente de la situation budgétaire.....	D.7
1.2 Les révisions détaillées en 2023-2024 .....	D.13
<b>2. Les prévisions de revenus et de dépenses .....</b>	<b>D.21</b>
2.1 L'évolution des revenus.....	D.22
2.1.1 Les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement.....	D.23
2.1.2 Les revenus provenant des entreprises du gouvernement .....	D.27
2.1.3 Les transferts fédéraux .....	D.28
2.2 L'évolution des dépenses.....	D.32
2.2.1 Les dépenses de portefeuilles.....	D.33
2.2.2 Le service de la dette.....	D.40
<b>3. Les investissements en infrastructures publiques.....</b>	<b>D.41</b>
<b>ANNEXE 1 : Dépenses de portefeuilles .....</b>	<b>D.43</b>
<b>ANNEXE 2 : Informations complémentaires .....</b>	<b>D.45</b>



## SOMMAIRE

*Le point sur la situation économique et financière du Québec* est l'occasion pour le gouvernement de dresser le portrait économique et budgétaire du Québec et de présenter ses orientations à cet égard. Cette section rend compte de l'évolution de la situation budgétaire du Québec en 2023-2024 et présente les perspectives budgétaires jusqu'en 2027-2028.

Au Québec comme dans la plupart des économies, la persistance de l'inflation et le niveau élevé des taux d'intérêt sur une plus longue période qu'anticipé atténueront les perspectives de croissance pour 2024. Malgré le ralentissement attendu, le gouvernement maintient les cibles budgétaires fixées dans son plan de retour à l'équilibre présenté en mars 2023.

**Le gouvernement maintient son engagement de retourner à l'équilibre budgétaire en 2027-2028. Le déficit, après versements des revenus consacrés au Fonds des générations, de 4,0 milliards de dollars en 2023-2024 sera graduellement éliminé à raison de 1,0 milliard de dollars par année.**

Le gouvernement demeure engagé dans la mise en œuvre de ses priorités et pose des gestes ciblés pour les Québécois.

Dans le cadre de la présente mise à jour, de nouvelles initiatives<sup>1</sup> de 4,3 milliards de dollars sur cinq ans sont prévues afin d'offrir un meilleur accès au logement, de lutter contre l'itinérance et bonifier l'aide alimentaire, d'appuyer la formation dans des domaines spécifiques, de soutenir la transition climatique et les communautés, et de favoriser l'investissement des entreprises.

**La gestion prudente et responsable des finances publiques permet au gouvernement de poser des gestes ciblés pour répondre aux priorités des Québécois.**

### ❑ Les principales révisions de 2023-2024 à 2025-2026

Les révisions liées à la situation budgétaire et la mise en œuvre de gestes ciblés ont une incidence négative de l'ordre de 1,0 milliard de dollars par année sur l'horizon du cadre financier.

- L'évolution de la situation économique et budgétaire depuis le budget 2023-2024 entraîne une révision à la hausse de 104 millions de dollars en 2023-2024, une révision défavorable de 747 millions de dollars en 2024-2025 et une augmentation de 94 millions de dollars en 2025-2026.
- Les gestes ciblés totalisent 1,1 milliard de dollars en 2023-2024, 251 millions de dollars en 2024-2025 et 1,1 milliard de dollars en 2025-2026.

Dans ce contexte, le gouvernement utilise une partie de la provision pour éventualités afin de compenser l'effet des principales révisions du cadre financier et de poser des gestes ciblés pour répondre aux priorités des Québécois.

<sup>1</sup> En incluant l'indexation du régime d'imposition des particuliers et des prestations d'assistance sociale, le gouvernement prévoit des initiatives de 13 G\$ sur cinq ans.



## □ Le cadre financier pluriannuel

Les revenus atteignent 149,1 milliards de dollars en 2023-2024, avec une croissance de 3,3 %. Celle-ci diminuera à 2,0 % en 2024-2025.

— Sur l'horizon du cadre financier, soit jusqu'en 2027-2028, la croissance annuelle des revenus atteindra 3,1 % en moyenne.

Les dépenses s'élèvent à 150,3 milliards de dollars en 2023-2024, avec une croissance de 2,0 %. Celle-ci sera de 1,6 % en 2024-2025.

— De 2023-2024 à 2027-2028, la croissance annuelle des dépenses atteindra 2,3 % en moyenne<sup>2</sup>.

Par ailleurs, le cadre financier prévoit toujours une provision pour éventualités de 1,5 milliard de dollars sur cinq ans, ce qui permettrait d'atténuer les effets d'un ralentissement économique plus fort que prévu pour l'année en cours et l'incertitude qui pourrait affecter les prévisions à plus long terme.

Le solde budgétaire au sens des comptes publics affiche un déficit de 1,8 milliard de dollars en 2023-2024<sup>3</sup> et des surplus à compter de 2025-2026.

Selon la Loi sur l'équilibre budgétaire, le solde budgétaire, après versements des revenus consacrés au Fonds des générations, présente un déficit de 4,0 milliards de dollars en 2023-2024 et sera à l'équilibre en 2027-2028.

---

<sup>2</sup> En excluant les dépenses liées aux mesures de soutien et de relance COVID-19 de 2022-2023, la croissance s'établirait à 5,6 % en 2023-2024 et la croissance annuelle moyenne des dépenses totales s'établirait à 3,0 % sur cinq ans.

<sup>3</sup> Il s'agit d'une révision à la hausse de 129 M\$ en 2023-2024 par rapport au budget 2023-2024.

TABLEAU D.1

**Cadre financier pluriannuel**  
(en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	TCAM <sup>(1)</sup>
<b>Revenus</b>							
Impôt des particuliers	42 251	42 677	44 171	45 898	47 624	49 387	
Cotisations pour les services de santé	7 914	8 310	8 506	8 773	8 964	9 153	
Impôts des sociétés	13 243	12 563	13 320	13 829	14 536	15 087	
Impôt foncier scolaire	1 113	1 126	1 243	1 339	1 408	1 478	
Taxes à la consommation	26 597	27 367	28 298	29 229	30 076	31 063	
Droits et permis	5 741	5 821	5 926	6 073	6 368	6 467	
Revenus divers	12 083	13 714	14 181	14 540	15 015	15 500	
Entreprises du gouvernement	6 620	5 976	6 478	6 559	7 643	7 337	
<b>Revenus autonomes</b>	<b>115 562</b>	<b>117 554</b>	<b>122 123</b>	<b>126 240</b>	<b>131 634</b>	<b>135 472</b>	
<i>Variation en %<sup>(2)</sup></i>	<i>5,4</i>	<i>1,7</i>	<i>3,9</i>	<i>3,4</i>	<i>4,3</i>	<i>2,9</i>	<i>3,2</i>
Transferts fédéraux	28 737	31 497	29 840	31 480	32 763	32 703	
<i>Variation en %<sup>(3)</sup></i>	<i>-1,5</i>	<i>9,6</i>	<i>-5,3</i>	<i>5,5</i>	<i>4,1</i>	<i>-0,2</i>	<i>2,6</i>
<b>Total des revenus</b>	<b>144 299</b>	<b>149 051</b>	<b>151 963</b>	<b>157 720</b>	<b>164 397</b>	<b>168 175</b>	
<i>Variation en %</i>	<i>3,9</i>	<i>3,3</i>	<i>2,0</i>	<i>3,8</i>	<i>4,2</i>	<i>2,3</i>	<i>3,1</i>
<b>Dépenses</b>							
Dépenses de portefeuilles	-137 309	-140 438	-142 663	-147 254	-151 747	-153 841	
<i>Variation en %<sup>(4)</sup></i>	<i>7,6</i>	<i>2,3</i>	<i>1,6</i>	<i>3,2</i>	<i>3,1</i>	<i>1,4</i>	<i>2,3</i>
Service de la dette	-10 058	-9 867	-9 978	-9 998	-10 464	-11 055	
<i>Variation en %<sup>(5)</sup></i>	<i>16,4</i>	<i>-1,9</i>	<i>1,1</i>	<i>0,2</i>	<i>4,7</i>	<i>5,6</i>	<i>1,9</i>
<b>Total des dépenses</b>	<b>-147 367</b>	<b>-150 305</b>	<b>-152 641</b>	<b>-157 252</b>	<b>-162 211</b>	<b>-164 896</b>	
<i>Variation en %<sup>(6)</sup></i>	<i>8,1</i>	<i>2,0</i>	<i>1,6</i>	<i>3,0</i>	<i>3,2</i>	<i>1,7</i>	<i>2,3</i>
Provision pour éventualités	—	-500	—	—	-500	-500	
<b>SURPLUS (DÉFICIT) LIÉ AUX ACTIVITÉS</b>	<b>-3 068</b>	<b>-1 754</b>	<b>-678</b>	<b>468</b>	<b>1 686</b>	<b>2 779</b>	

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur cinq ans, soit de 2023-2024 à 2027-2028.

(2) La croissance de 1,7 % des revenus autonomes en 2023-2024 s'explique principalement par une baisse ponctuelle des revenus des entreprises du gouvernement en raison notamment de la faible hydraulicité affectant les exportations d'Hydro-Québec.

(3) La hausse importante des transferts fédéraux en 2023-2024 s'explique notamment par les sommes additionnelles en santé annoncées par le gouvernement fédéral en février 2023 (près de 1,1 G\$ de plus en 2023-2024, dont 447 M\$ non récurrents), par l'évolution de la valeur de l'abattement spécial du Québec de même que par l'entente sur le logement (900 M\$ sur quatre ans, dont 225 M\$ en 2023-2024). La diminution en 2024-2025 s'explique entre autres par une baisse de la péréquation qui résulte de la prise en compte des données de population du recensement de 2021. Par ailleurs, la diminution des revenus de transferts fédéraux de 0,2 % en 2027-2028 s'explique principalement par le rythme de réalisation des projets d'infrastructure bénéficiant d'un financement fédéral.

(4) En excluant les dépenses liées aux mesures de soutien et de relance COVID-19 de 2022-2023, la croissance s'établirait à 6,2 % en 2023-2024. La croissance annuelle moyenne des dépenses de portefeuilles s'établirait à 3,1 % sur cinq ans. En 2022-2023, la croissance s'explique notamment par l'effet de la bonification du crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux aînés et des subventions pour des projets d'infrastructures municipales et de logements sociaux. La croissance en 2023-2024 permet de financer la hausse attendue des coûts liés à la prestation des services publics. En 2024-2025, la croissance de 1,6 % s'explique notamment par la baisse des investissements liés à la fin de la période actuelle du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec, par la fin des investissements de l'Opération haute vitesse, par la fin des bonifications des programmes de mesures d'aide aux entreprises financées par le Fonds de développement du marché du travail ainsi que par l'échéance du financement de certaines stratégies gouvernementales du portefeuille Économie, Innovation et Énergie.

(5) La variation de -1,9 % du coût du service de la dette en 2023-2024 s'explique principalement par la non-récurrence de pertes sur disposition d'actifs du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement en 2022-2023.

(6) En excluant les dépenses liées aux mesures de soutien et de relance COVID-19 de 2022-2023, la croissance annuelle moyenne des dépenses totales s'établirait à 3,0 % sur cinq ans.

## ■ Les exigences de la Loi sur l'équilibre budgétaire

Selon la Loi sur l'équilibre budgétaire, le solde budgétaire correspond au surplus ou au déficit présenté dans les comptes publics (solde comptable) réduit du montant des revenus consacrés au Fonds des générations et ajusté pour prendre en compte certaines modifications comptables, le cas échéant.

Aux fins du calcul de l'atteinte de l'équilibre budgétaire, le solde doit également tenir compte de l'utilisation de la réserve de stabilisation, dont les sommes disponibles dépendent des excédents budgétaires des années précédentes.

— La réserve de stabilisation a été utilisée en totalité en 2022-2023, si bien que son solde au 31 mars 2023 est nul.

L'équilibre budgétaire est atteint, après versements des revenus consacrés au Fonds des générations, en 2027-2028.

TABLEAU D.2

### Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire

(en millions de dollars)

	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028
<b>SURPLUS (DÉFICIT) LIÉ AUX ACTIVITÉS</b>	<b>-3 068</b>	<b>-1 754</b>	<b>-678</b>	<b>468</b>	<b>1 686</b>	<b>2 779</b>
Versements des revenus consacrés au Fonds des générations	-3 082	-2 241	-2 304	-2 443	-2 652	-2 775
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE AVANT UTILISATION DE LA RÉSERVE DE STABILISATION</b>	<b>-6 150</b>	<b>-3 995</b>	<b>-2 982</b>	<b>-1 975</b>	<b>-966</b>	<b>4</b>
Utilisation de la réserve de stabilisation	449	—	—	—	—	—
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE AU SENS DE LA LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE</b>	<b>-5 701</b>	<b>-3 995</b>	<b>-2 982</b>	<b>-1 975</b>	<b>-966</b>	<b>4</b>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

### Modernisation de la Loi sur l'équilibre budgétaire

Dans le budget 2023-2024, le gouvernement s'est engagé à moderniser la Loi sur l'équilibre budgétaire.

Le projet de loi n° 35<sup>1</sup>, déposé le 5 octobre 2023 à l'Assemblée nationale, propose des modifications de certaines dispositions de la Loi sur l'équilibre budgétaire pour la rendre plus flexible et plus simple, tout en maintenant l'obligation d'atteindre et de maintenir l'équilibre budgétaire.

Certaines modifications proposées visent les modalités du plan de retour à l'équilibre budgétaire. Néanmoins, les principes fondamentaux liés à ce plan demeurent les mêmes, soit une durée maximale de cinq ans, des déficits dégressifs et un déficit résorbé à 75 % à la quatrième année du plan. Le plan actuel respecte l'ensemble de ces principes.

<sup>1</sup> Il s'agit de la Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 21 mars 2023 et modifiant d'autres dispositions.

# 1. LA SITUATION BUDGÉTAIRE DU QUÉBEC

Cette section présente l'évolution récente de la situation budgétaire du Québec de même que les principales révisions des résultats 2022-2023 et les prévisions de 2023-2024 à 2025-2026.

## 1.1 L'évolution récente de la situation budgétaire

### ▣ Les principales révisions en 2022-2023

Le déficit budgétaire préliminaire pour 2022-2023, avant utilisation de la réserve de stabilisation, s'établit à 6,1 milliards de dollars. Il s'agit d'une détérioration de 1,1 milliard de dollars par rapport au déficit de 5,0 milliards de dollars prévu en mars 2023. Les principales révisions proviennent :

- d'une diminution des revenus fiscaux de 316 millions de dollars, en raison principalement des rentrées fiscales moins élevées que prévu à l'impôt des particuliers, malgré la révision à la hausse des salaires et traitements au premier trimestre de 2023;
- d'une augmentation des autres revenus de 59 millions de dollars attribuable à :
  - une hausse de 299 millions de dollars des revenus divers, dont ceux des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur,
  - une baisse de 240 millions de dollars des revenus provenant des droits et permis, qui s'explique notamment par des revenus miniers moins élevés que prévu;
- d'une diminution des revenus provenant des entreprises du gouvernement de 54 millions de dollars, principalement due à la baisse des résultats d'Hydro-Québec;
- d'une diminution de 489 millions de dollars des revenus de transferts fédéraux, attribuable en majeure partie au rythme de réalisation des projets d'infrastructure faisant l'objet d'un financement du gouvernement fédéral<sup>4</sup>;
- de dépenses de portefeuilles plus importantes que prévu de 593 millions de dollars, résultant notamment :
  - de dépenses excédentaires de 1,3 milliard de dollars dans le portefeuille Santé et Services sociaux, en raison notamment d'une dévaluation des équipements de protection individuelle en stock au 31 mars 2023 et du reclassement de dépenses de rémunération au bénéfice du portefeuille,
  - de dépenses excédentaires de 495 millions de dollars dans le portefeuille Éducation, principalement pour les centres de services scolaires en raison, entre autres, du coût de la rémunération plus élevé que prévu,
  - des dépenses non réalisées de 326 millions de dollars dans le portefeuille Enseignement supérieur, en raison notamment de l'incidence moins élevée qu'anticipé de l'aide financière aux études,
  - des dépenses non réalisées de 597 millions de dollars dans le portefeuille Transports et Mobilité durable, attribuables notamment au rythme de réalisation plus lent que prévu des projets d'infrastructures municipales et de transport collectif,
  - des dépenses non réalisées de 330 millions de dollars dans le portefeuille Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs, en raison notamment de subventions moins importantes qu'anticipé dans les actions contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre;

<sup>4</sup> Les révisions des revenus de transferts fédéraux qui découlent du rythme de réalisation des projets d'infrastructure bénéficiant d'un financement fédéral n'ont pas d'effet sur le solde budgétaire, car une contrepartie est comptabilisée aux dépenses.

- d'une augmentation de 5 millions de dollars des dépenses du service de la dette;
- d'une diminution des versements des revenus consacrés au Fonds des générations de 269 millions de dollars, qui s'explique principalement par une révision à la baisse des revenus miniers et des revenus de placement.

Le solde budgétaire définitif pour l'année 2022-2023 sera connu plus tard cet automne lors de la publication des comptes publics.

TABLEAU D.3

**Révisions des résultats 2022-2023 depuis mars 2023**  
(en millions de dollars)

	<b>2022-2023</b>
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE<sup>(1)</sup> – MARS 2023</b>	<b>-5 021</b>
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement	
– Revenus fiscaux	-316
– Autres revenus	59
Sous-total	-257
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	-54
Transferts fédéraux	-489
<b>Sous-total – Revenus</b>	<b>-800</b>
Dépenses de portefeuilles	-593
Service de la dette	-5
<b>Sous-total – Dépenses</b>	<b>-598</b>
Versements des revenus consacrés au Fonds des générations	269
<b>Total des révisions</b>	<b>-1 129</b>
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE<sup>(1)</sup> – NOVEMBRE 2023</b>	<b>-6 150</b>

(1) Il s'agit du solde budgétaire avant utilisation de la réserve de stabilisation.

### Comparaison des soldes budgétaires observés par les provinces et le gouvernement fédéral pour 2022-2023

Le déficit budgétaire préliminaire du Québec<sup>1</sup> pour l'année 2022-2023 s'établit à 6,1 milliards de dollars. Il est en hausse de 1,1 milliard de dollars par rapport à ce qui était attendu en mars 2023. Cette détérioration résulte en grande partie d'une diminution des revenus autonomes combinée à des dépenses de portefeuilles plus élevées que prévu.

- Les résultats montrent que le déficit budgétaire augmente en proportion du PIB nominal. Le ratio s'établit à 1,1 %, alors qu'il était de 0,9 % lors de la prévision de mars 2023, soit une hausse de 0,2 point de pourcentage (p.p.).

Le Québec n'est pas la seule province qui observe des résultats inférieurs aux attentes : l'Ontario et la Colombie-Britannique ont également constaté une détérioration de leur solde budgétaire par rapport à celui qui a été prévu dans leur budget 2023-2024.

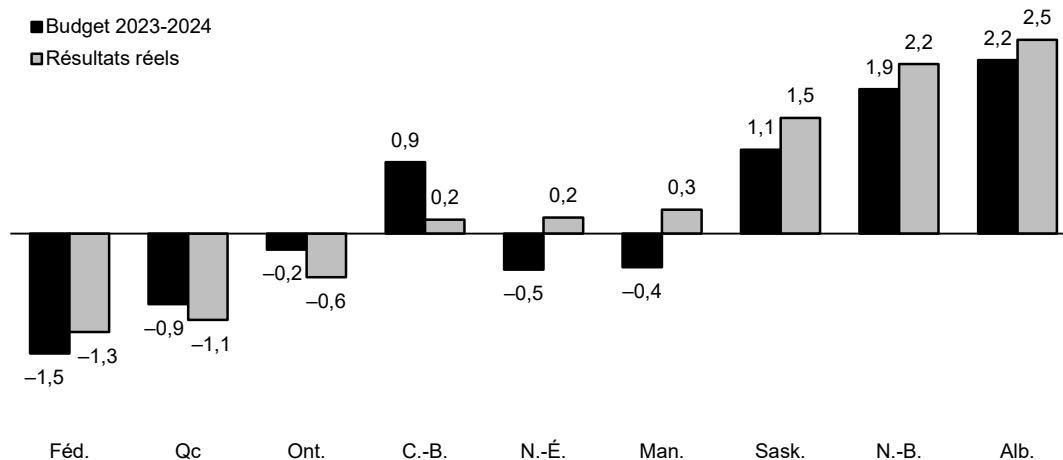
- Ces deux gouvernements révisent davantage leurs prévisions que le Québec, avec une détérioration de 0,7 p.p. pour la Colombie-Britannique et de 0,4 p.p. pour l'Ontario. Les écarts s'expliquent en grande partie par des revenus moindres que ce qui avait été budgété, principalement ceux provenant des revenus fiscaux.
- Le gouvernement fédéral constate quant à lui une amélioration de son déficit budgétaire en proportion du PIB nominal, le ratio passant de 1,5 % prévu au budget 2023-2024 à 1,3 %. Une hausse de l'ensemble des revenus explique en grande partie ce résultat.

À ce jour, outre la Colombie-Britannique, cinq autres provinces réalisent un surplus budgétaire pour 2022-2023, soit la Nouvelle-Écosse, le Manitoba, la Saskatchewan, le Nouveau-Brunswick et l'Alberta.

- La révision est de l'ordre de +0,5 p.p. dans ces provinces.
- En Alberta, l'écart s'explique essentiellement par une baisse des dépenses de portefeuilles, alors que les revenus sont peu révisés dans l'ensemble.
- Dans les autres provinces, les écarts sont généralement dus à une hausse des revenus, notamment les revenus fiscaux, combinée à une diminution des dépenses.

#### Soldes budgétaires prévus et réalisés – 2022-2023

(en pourcentage du PIB nominal)



Sources : Budgets des provinces et du gouvernement fédéral, comptes publics des provinces, *Rapport financier annuel du gouvernement du Canada – Exercice 2022-2023*, *Le point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2023* et calculs du ministère des Finances du Québec.

<sup>1</sup> Le concept de solde budgétaire utilisé par le Québec diffère de celui utilisé par les autres provinces. Au Québec, il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, après versements des revenus consacrés au Fonds des générations et avant utilisation de la réserve de stabilisation. Les exigences de la Loi sur l'équilibre budgétaire sont présentées à la page D.6.

## □ Les principales révisions de 2023-2024 à 2025-2026

L'évolution de la situation économique et budgétaire depuis le budget 2023-2024 entraîne une révision à la hausse de 104 millions de dollars en 2023-2024, une révision défavorable de 747 millions de dollars en 2024-2025 et une augmentation de 94 millions de dollars en 2025-2026.

Dans ce contexte, le gouvernement utilise une partie de la provision pour éventualités afin de compenser l'effet des principales révisions du cadre financier et de poser des gestes ciblés pour répondre aux priorités des Québécois, représentant 1,1 milliard de dollars en 2023-2024, 251 millions de dollars en 2024-2025 et 1,1 milliard de dollars en 2025-2026.

TABLEAU D.4

### Révisions du cadre financier depuis mars 2023

(en millions de dollars)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE<sup>(1)</sup> – MARS 2023</b>	<b>-3 998</b>	<b>-2 984</b>	<b>-1 980</b>
<b>SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE</b>			
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement			
– Revenus fiscaux	-698	-1 032	-1 173
– Autres revenus	1 089	1 249	1 273
Sous-total	392	217	100
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	-831	-207	20
Transferts fédéraux	1 755	99	572
<b>Sous-total – Revenus</b>	<b>1 316</b>	<b>109</b>	<b>692</b>
Dépenses de portefeuilles	-941	-886	-645
Service de la dette	-403	-53	-34
<b>Sous-total – Dépenses</b>	<b>-1 344</b>	<b>-939</b>	<b>-679</b>
Versements des revenus consacrés au Fonds des générations	132	83	81
<b>TOTAL DES RÉVISIONS DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE</b>	<b>104</b>	<b>-747</b>	<b>94</b>
<b>INITIATIVES</b>			
Offrir un meilleur accès au logement	-219	-15	-853
Lutter contre l'itinérance et bonifier l'aide alimentaire	-39	-26	-27
Appuyer la formation dans des domaines spécifiques	-199	-130	—
Soutenir la transition climatique et les communautés	-649	-101	-77
Favoriser l'investissement des entreprises	5	21	-133
<b>TOTAL DES INITIATIVES</b>	<b>-1 101</b>	<b>-251</b>	<b>-1 089</b>
Provision pour éventualités	1 000	1 000	1 000
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE<sup>(1)</sup> – NOVEMBRE 2023</b>	<b>-3 995</b>	<b>-2 982</b>	<b>-1 975</b>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

## ■ Les révisions liées à la situation économique et budgétaire

Depuis le budget 2023-2024, le cadre financier prévoit une révision à la hausse de 104 millions de dollars en 2023-2024, une révision défavorable de 747 millions de dollars en 2024-2025 et une augmentation de 94 millions de dollars en 2025-2026. Celles-ci s'expliquent notamment par :

- une baisse des revenus fiscaux de 698 millions de dollars en 2023-2024, de 1,0 milliard de dollars en 2024-2025 et de 1,2 milliard de dollars en 2025-2026 due au ralentissement économique;
- une hausse des autres revenus de 1,1 milliard de dollars en 2023-2024, de 1,2 milliard de dollars en 2024-2025 et de 1,3 milliard de dollars en 2025-2026<sup>5</sup>, attribuable, entre autres, à l'effet de la hausse de l'achalandage liée à la reprise postpandémique des activités plus importante que prévu sur les revenus divers des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur;
- une baisse des revenus provenant des entreprises du gouvernement de 831 millions de dollars en 2023-2024 et de 207 millions de dollars en 2024-2025, et une hausse de 20 millions de dollars en 2025-2026;
  - Pour 2023-2024, la baisse est principalement liée à Hydro-Québec, dont le résultat est révisé négativement de 850 millions de dollars, en raison notamment de la diminution de la valeur de ses exportations découlant des faibles précipitations à l'été 2023 dans les régions où sont situés ses bassins principaux.
  - Pour 2024-2025, la révision découle principalement de la diminution de la valeur des exportations d'Hydro-Québec.
- une augmentation des transferts fédéraux de 1,8 milliard de dollars en 2023-2024, de 99 millions de dollars en 2024-2025 et de 572 millions de dollars en 2025-2026 causée globalement par une révision à la baisse de la valeur de l'abattement spécial du Québec (16,5 % de l'impôt fédéral des particuliers) qui est soustraite des transferts fédéraux, de même que par l'entente relative au Fonds pour accélérer la construction de logements (900 millions de dollars sur quatre ans);
- une augmentation des dépenses de portefeuilles de 941 millions de dollars en 2023-2024, de 886 millions de dollars en 2024-2025 et de 645 millions de dollars en 2025-2026, principalement attribuable à la hausse du coût des crédits d'impôt remboursables<sup>6</sup> et à la reprise postpandémique plus importante que prévu des activités des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation;
- une hausse du service de la dette de 403 millions de dollars en 2023-2024, de 53 millions de dollars en 2024-2025 et de 34 millions de dollars en 2025-2026, en raison de taux d'intérêt plus élevés que prévu;
- une diminution des versements des revenus consacrés au Fonds des générations de 132 millions de dollars en 2023-2024 due à la baisse des revenus de placement, qui est la conséquence d'un rendement inférieur aux prévisions, et à la diminution des redevances hydrauliques. Des révisions à la baisse de 83 millions de dollars en 2024-2025 et de 81 millions de dollars en 2025-2026 sont aussi constatées.

<sup>5</sup> Les mesures sanitaires liées à la pandémie ont fait diminuer les revenus divers du gouvernement en 2019-2020 et en 2020-2021. La reprise progressive des activités a donné lieu à des croissances soutenues de 2021-2022 à 2023-2024. En 2022-2023 et en 2023-2024, la hausse plus importante que prévu de l'achalandage a pour effet de combler le ralentissement causé par la pandémie. La croissance moyenne de 3,1 % prévue par la suite, de 2024-2025 à 2027-2028, est inférieure à celle qui prévalait au cours des cinq années précédant la pandémie, soit 4,4 % de 2014-2015 à 2018-2019.

<sup>6</sup> En 2023-2024, le coût des crédits d'impôt remboursables aux entreprises est révisé de 327 M\$ tandis que celui aux particuliers est révisé de 148 M\$.



## ■ Les initiatives depuis le budget 2023-2024

Les initiatives depuis le budget 2023-2024 représentent 2,4 milliards de dollars sur trois ans, soit de 2023-2024 à 2025-2026<sup>7</sup>, notamment :

- 1,1 milliard de dollars pour offrir un meilleur accès au logement;
- 91 millions de dollars pour lutter contre l'itinérance et bonifier l'aide alimentaire;
- 329 millions de dollars pour appuyer la formation dans des domaines spécifiques;
- 826 millions de dollars pour soutenir la transition climatique et les communautés;
- 108 millions de dollars pour favoriser l'investissement des entreprises.

Par ailleurs, les contribuables profiteront de l'indexation du régime fiscal et des prestations d'assistance sociale de 5,08 % dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

- Cette indexation représente 2,0 milliards de dollars par année au bénéfice de tous les Québécois.

## ■ Révision de la provision pour éventualités

La provision pour éventualités est révisée à la baisse de 1,0 milliard de dollars par année sur l'horizon du cadre financier.

- Si une détérioration additionnelle de la situation économique devait survenir, le cadre financier prévoit une provision de 1,5 milliard de dollars sur cinq ans, soit 500 millions de dollars en 2023-2024, en 2026-2027 et en 2027-2028.
- La provision est modulée sur l'horizon du cadre financier de façon à tenir compte des risques économiques à court terme et de l'incertitude qui pourrait affecter les prévisions à plus long terme.

---

<sup>7</sup> Les nouvelles mesures annoncées à la mise à jour économique et financière de l'automne 2023 totalisent 4,3 G\$ sur cinq ans. En incluant l'indexation du régime d'imposition des particuliers et des prestations d'assistance sociale, le gouvernement prévoit des initiatives de 13 G\$ sur cinq ans.

## 1.2 Les révisions détaillées en 2023-2024

En 2023-2024, la situation économique et budgétaire amène des révisions qui totalisent 104 millions de dollars, notamment attribuables à :

- une hausse de 392 millions de dollars des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement en raison d'une augmentation de 1,1 milliard de dollars des autres revenus, provenant, entre autres, de l'effet de la hausse de l'achalandage liée à la reprise postpandémique plus importante que prévu, atténuée par une baisse de 698 millions de dollars des revenus fiscaux;
- une baisse ponctuelle de 831 millions de dollars des revenus des entreprises du gouvernement, principalement en raison de la faible hydraulicité affectant les exportations d'Hydro-Québec;
- une hausse des transferts fédéraux de 1,8 milliard de dollars essentiellement due à une baisse de la valeur de l'abattement spécial du Québec qui est soustraite des transferts fédéraux, au rythme de réalisation de projets d'infrastructure qui font l'objet d'un financement fédéral, de même qu'à l'entente relative au Fonds pour accélérer la construction de logements;
- une hausse des dépenses de portefeuilles et du service de la dette de 1,3 milliard de dollars.

Les initiatives ciblées de la mise à jour de l'automne 2023 totalisent quant à elles 1,1 milliard de dollars.

L'utilisation de la provision pour éventualités à hauteur de 1,0 milliard de dollars permet d'anticiper un solde budgétaire semblable à celui du budget 2023-2024, soit de 4,0 milliards de dollars.

TABLEAU D.5

### Révisions du cadre financier de 2023-2024 depuis mars 2023 (en millions de dollars)

	2023-2024				Novembre 2023
	Mars 2023	Révisions		Total	
		Situation économique et budgétaire	Initiatives et autres révisions		
Revenus autonomes					
– Revenus fiscaux	92 736	-698	5	-693	92 043
– Autres revenus	18 446	1 089	—	1 089	19 535
Sous-total	111 182	392	5	396	111 578
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	6 807	-831	—	-831	5 976
<b>Total des revenus autonomes</b>	<b>117 989</b>	<b>-440</b>	<b>5</b>	<b>-435</b>	<b>117 554</b>
Transferts fédéraux	29 742	1 755	—	1 755	31 497
<b>Revenus</b>	<b>147 731</b>	<b>1 316</b>	<b>5</b>	<b>1 320</b>	<b>149 051</b>
Dépenses de portefeuilles	-138 392	-941	-1 105	-2 046	-140 438
Service de la dette	-9 464	-403	—	-403	-9 867
<b>Dépenses</b>	<b>-147 856</b>	<b>-1 344</b>	<b>-1 105</b>	<b>-2 449</b>	<b>-150 305</b>
Provision pour éventualités	-1 500	—	1 000	1 000	-500
<b>SURPLUS (DÉFICIT) LIÉ AUX ACTIVITÉS</b>	<b>-1 625</b>	<b>-28</b>	<b>-101</b>	<b>-129</b>	<b>-1 754</b>
Versements des revenus consacrés au Fonds des générations	-2 373	132	—	132	-2 241
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE<sup>(1)</sup></b>	<b>-3 998</b>	<b>104</b>	<b>-101</b>	<b>3</b>	<b>-3 995</b>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

## □ Les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement

Pour l'année 2023-2024, les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement sont révisés à la hausse de 396 millions de dollars par rapport aux prévisions du budget 2023-2024 et totalisent 111,6 milliards de dollars.

- Les revenus fiscaux sont révisés à la baisse de 693 millions de dollars, en raison du ralentissement économique.
- Les autres revenus, soit les droits et permis et les revenus divers, sont révisés favorablement de 1,1 milliard de dollars.

TABLEAU D.6

### Révisions des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement (en millions de dollars)

	2023-2024
<b>REVENUS AUTONOMES<sup>(1)</sup> – MARS 2023</b>	<b>111 182</b>
<b>Revenus fiscaux</b>	
Impôt des particuliers	-449
Cotisations pour les services de santé	366
Impôts des sociétés	-629
Impôt foncier scolaire	-58
Taxes à la consommation	77
<b>Sous-total</b>	<b>-693</b>
<b>Autres revenus</b>	
Droits et permis	82
Revenus divers <sup>(2)</sup>	1 007
<b>Sous-total</b>	<b>1 089</b>
<b>Total des révisions</b>	<b>396</b>
<b>REVENUS AUTONOMES<sup>(1)</sup> – NOVEMBRE 2023</b>	<b>111 578</b>

(1) Il s'agit des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement.

(2) Cette révision découle notamment des revenus plus élevés que prévu des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur attribuables, entre autres, à l'effet de la hausse de l'achalandage liée à la reprise postpandémique plus importante que prévu. Elle découle également de l'effet de la hausse des taux d'intérêt sur les créances fiscales administrées par Revenu Québec.

## ■ Les revenus fiscaux

Pour l'année 2023-2024, les revenus de l'impôt des particuliers sont révisés à la baisse de 449 millions de dollars par rapport à la prévision de mars 2023.

- Cette révision s'explique par des rentrées fiscales moins élevées que prévu à la fin de 2022-2023 et au début de 2023-2024, et ce, malgré la révision à la hausse des salaires et traitements de 1,8 point de pourcentage en 2023.

Les cotisations pour les services de santé sont revues à la hausse de 366 millions de dollars en 2023-2024 par rapport à la prévision de mars 2023.

- Cette amélioration s'explique notamment par la bonne tenue des salaires et traitements, dont la croissance a été révisée à la hausse de 1,8 point de pourcentage en 2023, passant de 3,7 % à 5,5 %.

Les revenus provenant des impôts des sociétés sont revus à la baisse de 629 millions de dollars en 2023-2024.

- Cette diminution s'explique principalement par l'excédent d'exploitation net des sociétés, dont la variation a été révisée à la baisse de 1,8 point de pourcentage en 2023, passant de -4,9 % à -6,7 %.

Les revenus provenant de l'impôt foncier scolaire sont révisés à la baisse de 58 millions de dollars en 2023-2024.

- Cette diminution s'explique notamment par la contribution additionnelle du gouvernement du Québec visant à limiter la hausse moyenne des comptes de taxe scolaire à 3 % pour 2023-2024<sup>8</sup>.

Les revenus des taxes à la consommation, qui proviennent principalement de la taxe de vente du Québec, sont revus à la hausse de 77 millions de dollars en 2023-2024.

- Cette augmentation s'explique principalement par la consommation des ménages<sup>9</sup>, dont la croissance a été révisée à la hausse de 2,9 points de pourcentage en 2023, passant de 4,0 % à 6,9 %.
- Elle est cependant compensée en partie par les investissements en construction résidentielle, dont la variation a été révisée à la baisse de 9,4 points de pourcentage en 2023, passant de -7,1 % à -16,5 %.

## ■ Les autres revenus

Les revenus provenant des droits et permis sont révisés à la hausse de 82 millions de dollars en 2023-2024 par rapport à la prévision de mars 2023.

- Cette amélioration découle notamment des revenus plus élevés que prévu provenant de la vente aux enchères de droits d'émission de GES.

Les revenus divers<sup>10</sup> sont revus à la hausse de 1,0 milliard de dollars en 2023-2024. Cette augmentation découle notamment des revenus plus élevés que prévu des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur<sup>11</sup> attribuables, entre autres, à l'effet de la hausse de l'achalandage liée à la reprise postpandémique plus importante que prévu. Elle découle également de l'effet de la hausse des taux d'intérêt sur les créances fiscales administrées par Revenu Québec.

<sup>8</sup> Pour plus de détails, voir le communiqué de presse du 16 juin 2023 « *Le gouvernement limite la hausse du compte de taxe scolaire* », [http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Communiqués/fr/COMFR\\_20230616\\_1.pdf](http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Communiqués/fr/COMFR_20230616_1.pdf).

<sup>9</sup> Il s'agit de la consommation des ménages excluant les produits alimentaires et le logement.

<sup>10</sup> Les revenus divers comprennent, entre autres, les revenus d'intérêts, de la vente de biens et services, des droits de scolarité, de contributions d'usagers, ainsi que des amendes, confiscations et recouvrements.

<sup>11</sup> Les dépenses des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur sont également révisées à la hausse en 2023-2024.

## □ Les revenus provenant des entreprises du gouvernement

Pour l'année 2023-2024, les revenus provenant des entreprises du gouvernement sont révisés à la baisse de 831 millions de dollars, pour s'établir à 6,0 milliards de dollars.

Cette révision est principalement liée à Hydro-Québec, dont le résultat est révisé négativement de 850 millions de dollars, en raison notamment de la diminution de la valeur de ses exportations découlant des faibles précipitations à l'été 2023 dans les régions où sont situés ses bassins principaux.

TABLEAU D.7

### Révisions des revenus provenant des entreprises du gouvernement (en millions de dollars)

	<b>2023-2024</b>
<b>REVENUS PROVENANT DES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT – MARS 2023</b>	<b>6 807</b>
Hydro-Québec	-850
Loto-Québec	9
Société des alcools du Québec	—
Investissement Québec	-32
Société québécoise du cannabis <sup>(1)</sup>	3
Autres <sup>(2)</sup>	39
<b>Total des révisions</b>	<b>-831</b>
<b>REVENUS PROVENANT DES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT – NOVEMBRE 2023</b>	<b>5 976</b>

(1) Les revenus sont affectés au Fonds de lutte contre les dépendances.

(2) Les autres entreprises du gouvernement incluent la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire, Capital Financière agricole, la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, ainsi que le Fonds d'investissement Eurêka.

## □ Les transferts fédéraux

En 2023-2024, les revenus de transferts fédéraux s'établissent à 31,5 milliards de dollars, ce qui représente une révision à la hausse de 1,8 milliard de dollars par rapport au budget 2023-2024.

Cette révision à la hausse s'explique par une baisse de la valeur de l'abattement spécial du Québec (16,5 % de l'impôt fédéral des particuliers)<sup>12</sup> qui est soustraite des transferts fédéraux. Des rentrées fiscales moindres sont en effet prévues à l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers. Cette révision s'explique également par le rythme de réalisation de projets d'infrastructure qui font l'objet d'un financement fédéral, de même que par l'entente relative au Fonds pour accélérer la construction de logements (900 millions de dollars sur quatre ans).

TABLEAU D.8

### Révisions des revenus aux transferts fédéraux (en millions de dollars)

	2023-2024
<b>TRANSFERTS FÉDÉRAUX – MARS 2023</b>	<b>29 742</b>
Péréquation	—
Transferts pour la santé	150
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux	133
Autres programmes	1 472
<b>Total des révisions</b>	<b>1 755</b>
<b>TRANSFERTS FÉDÉRAUX – NOVEMBRE 2023</b>	<b>31 497</b>

<sup>12</sup> La révision à la baisse de la valeur de l'abattement spécial du Québec entraîne une hausse de 249 M\$ des transferts pour la santé, de 153 M\$ des transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux et de 84 M\$ des autres programmes.

## □ Les dépenses de portefeuilles

Pour l'année 2023-2024, les dépenses de portefeuilles atteignent 140,4 milliards de dollars, ce qui représente une révision à la hausse de 2,0 milliards de dollars par rapport aux prévisions de mars 2023.

La révision est principalement attribuable aux nouvelles initiatives de 1,1 milliard de dollars annoncées depuis le budget 2023-2024, dont :

- 649 millions de dollars pour soutenir la transition climatique et les communautés;
- 219 millions de dollars pour offrir un meilleur accès au logement;
- 199 millions de dollars pour appuyer la formation dans des domaines spécifiques.

Les révisions de la situation économique et budgétaire totalisent, quant à elles, 941 millions de dollars et s'expliquent notamment par la révision du rythme de réalisation des projets d'infrastructures locales de 592 millions de dollars et par la mise à jour de la planification des travaux en matière de logements sociaux de 382 millions de dollars.

TABLEAU D.9

### Révisions des dépenses de portefeuilles

(en millions de dollars)

	2023-2024
<b>DÉPENSES DE PORTEFEUILLES – MARS 2023</b>	<b>138 392</b>
<b>Nouvelles initiatives depuis mars 2023</b>	
Soutenir la transition climatique et les communautés	649
Offrir un meilleur accès au logement	219
Appuyer la formation dans des domaines spécifiques	199
Lutter contre l'itinérance et bonifier l'aide alimentaire	39
<b>Sous-total – Nouvelles initiatives depuis mars 2023</b>	<b>1 105</b>
<b>Révisions de la situation économique et budgétaire</b>	
Révision du rythme de réalisation des projets d'infrastructures locales <sup>(1)</sup>	592
Mise à jour de la planification des travaux en matière de logements sociaux	382
Autres révisions	-33
<b>Sous-total – Révisions de la situation économique et budgétaire</b>	<b>941</b>
<b>Total des révisions</b>	<b>2 046</b>
<b>DÉPENSES DE PORTEFEUILLES – NOVEMBRE 2023</b>	<b>140 438</b>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit de projets financés par la Société de financement des infrastructures locales.

**□ Le service de la dette**

Pour l'année 2023-2024, le service de la dette est révisé à la hausse de 403 millions de dollars, pour s'établir à 9,9 milliards de dollars, en raison principalement de l'augmentation des taux d'intérêt.

TABLEAU D.10

**Révisions du service de la dette**

(en millions de dollars)

	<b>2023-2024</b>
<b>SERVICE DE LA DETTE – MARS 2023</b>	<b>9 464</b>
Intérêts sur la dette directe <sup>(1)</sup>	382
Intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs <sup>(2)</sup>	21
<b>Total des révisions</b>	<b>403</b>
<b>SERVICE DE LA DETTE – NOVEMBRE 2023</b>	<b>9 867</b>

(1) Les intérêts sur la dette directe comprennent les revenus du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement. Ces revenus, qui sont déduits du service de la dette, sont composés des intérêts générés sur les placements ainsi que des gains et des pertes sur disposition. La prévision de ces revenus peut être révisée à la hausse comme à la baisse, car elle est intimement liée à l'évolution des taux d'intérêt et au comportement du marché.

(2) Ces intérêts correspondent aux intérêts sur les obligations relatives aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic, diminués principalement des revenus de placement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR).





## 2. LES PRÉVISIONS DE REVENUS ET DE DÉPENSES

Le point sur la situation économique et financière du Québec de l'automne 2023 présente l'évolution détaillée des revenus et des dépenses, soit les perspectives budgétaires sur trois ans, de 2023-2024 à 2025-2026.

TABLEAU D.11

### Évolution des revenus et des dépenses (en millions de dollars)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	TCAM <sup>(1)</sup>
<b>Revenus</b>				
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement	111 578	115 645	119 681	
Variation en %	2,4	3,6	3,5	3,2
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	5 976	6 478	6 559	
Variation en %	-9,7	8,4	1,3	-0,3
Transferts fédéraux	31 497	29 840	31 480	
Variation en %	9,6	-5,3	5,5	3,1
<b>Total des revenus</b>	<b>149 051</b>	<b>151 963</b>	<b>157 720</b>	
<b>Variation en %</b>	<b>3,3</b>	<b>2,0</b>	<b>3,8</b>	<b>3,0</b>
<b>Dépenses</b>				
Dépenses de portefeuilles	-140 438	-142 663	-147 254	
Variation en % <sup>(2)</sup>	2,3	1,6	3,2	2,4
Service de la dette	-9 867	-9 978	-9 998	
Variation en %	-1,9	1,1	0,2	-0,2
<b>Total des dépenses</b>	<b>-150 305</b>	<b>-152 641</b>	<b>-157 252</b>	
<b>Variation en %<sup>(3)</sup></b>	<b>2,0</b>	<b>1,6</b>	<b>3,0</b>	<b>2,2</b>
Provision pour éventualités	-500	—	—	
<b>SURPLUS (DÉFICIT) LIÉ AUX ACTIVITÉS</b>	<b>-1 754</b>	<b>-678</b>	<b>468</b>	
<b>LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE</b>				
Versements des revenus consacrés au Fonds des générations	-2 241	-2 304	-2 443	
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE<sup>(4)</sup></b>	<b>-3 995</b>	<b>-2 982</b>	<b>-1 975</b>	

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2023-2024 à 2025-2026.

(2) En excluant les dépenses liées aux mesures de soutien et de relance COVID-19 de 2022-2023, la croissance s'établirait à 6,2 % en 2023-2024. La croissance annuelle moyenne des dépenses de portefeuilles s'établirait à 3,6 % sur trois ans. Cette croissance permet de financer la hausse attendue des coûts liés à la prestation des services publics. En 2024-2025, la croissance de 1,6 % s'explique notamment par la baisse des investissements liés à la fin de la période actuelle du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec, par la fin des investissements de l'Opération haute vitesse, par la fin des bonifications des programmes de mesures d'aide aux entreprises financées par le Fonds de développement du marché du travail ainsi que par l'échéance du financement de certaines stratégies gouvernementales du portefeuille Économie, Innovation et Énergie.

(3) En excluant les dépenses liées aux mesures de soutien et de relance COVID-19 de 2022-2023, la croissance annuelle moyenne des dépenses totales s'établirait à 3,4 % sur trois ans.

(4) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

## 2.1 L'évolution des revenus

Les revenus du gouvernement comprennent les revenus autonomes, qui incluent les revenus provenant des entreprises du gouvernement, ainsi que les revenus de transferts fédéraux.

Les revenus du gouvernement s'élevèrent à 149,1 milliards de dollars en 2023-2024, soit 117,6 milliards de dollars au chapitre des revenus autonomes et 31,5 milliards de dollars en transferts fédéraux.

— En 2023-2024, les revenus autonomes représentent 78,9 % des revenus du gouvernement, alors que les revenus de transferts fédéraux en représentent 21,1 %.

Les revenus du gouvernement s'établiront à 152,0 milliards de dollars en 2024-2025 et à 157,7 milliards de dollars en 2025-2026, soit une croissance respective de 2,0 % et de 3,8 %.

TABLEAU D.12

### Évolution des revenus (en millions de dollars)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	TCAM <sup>(1)</sup>
<b>Revenus autonomes</b>				
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement	111 578	115 645	119 681	
<i>Variation en %<sup>(2)</sup></i>	2,4	3,6	3,5	3,2
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	5 976	6 478	6 559	
<i>Variation en %<sup>(3)</sup></i>	-9,7	8,4	1,3	-0,3
<b>Sous-total</b>	<b>117 554</b>	<b>122 123</b>	<b>126 240</b>	
<b><i>Variation en %</i></b>	<b>1,7</b>	<b>3,9</b>	<b>3,4</b>	<b>3,0</b>
Transferts fédéraux	31 497	29 840	31 480	
<i>Variation en %<sup>(4)</sup></i>	9,6	-5,3	5,5	3,1
<b>TOTAL</b>	<b>149 051</b>	<b>151 963</b>	<b>157 720</b>	
<b><i>Variation en %</i></b>	<b>3,3</b>	<b>2,0</b>	<b>3,8</b>	<b>3,0</b>

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2023-2024 à 2025-2026.

(2) En 2023-2024, la croissance des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement reflète le ralentissement de l'activité économique en 2023 et la baisse des deux premiers taux d'imposition de 1 point de pourcentage, annoncée dans le budget 2023-2024.

(3) La variation des taux de croissance des entreprises du gouvernement s'explique en majeure partie par les résultats d'Hydro-Québec. En 2023-2024, ceux-ci diminuent principalement en raison de la faible hydraulité. En 2024-2025, l'augmentation s'explique par un rebond des résultats attribuable aux ventes au Québec.

(4) La hausse importante des transferts fédéraux en 2023-2024 s'explique notamment par les sommes additionnelles en santé annoncées par le gouvernement fédéral en février 2023, par l'évolution de la valeur de l'abattement spécial du Québec (voir l'encadré à la page D.29), de même que par l'entente sur le logement (900 M\$ sur quatre ans, dont 225 M\$ en 2023-2024). La diminution en 2024-2025 s'explique entre autres par une baisse de la péréquation qui résulte de la prise en compte des données de population du recensement de 2021.

### 2.1.1 Les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement

Les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement se composent principalement de revenus fiscaux, soit l'impôt des particuliers, les cotisations pour les services de santé, les impôts des sociétés, l'impôt foncier scolaire et les taxes à la consommation.

— Leur évolution reflète généralement celle de l'activité économique au Québec et les modifications apportées aux régimes fiscaux.

Les revenus autonomes comprennent également d'autres sources de revenus, soit :

- les droits et permis, notamment les revenus du marché du carbone;
- les revenus divers, tels que les droits de scolarité et les revenus d'intérêts, de la vente de biens et services, ainsi que des amendes, confiscations et recouvrements.

En 2023-2024, les revenus autonomes s'élèvent à 111,6 milliards de dollars, en hausse de 2,4 % par rapport à 2022-2023. Ils atteindront 115,6 milliards de dollars en 2024-2025 et 119,7 milliards de dollars en 2025-2026, soit une croissance respective de 3,6 % et de 3,5 %.

TABLEAU D.13

#### Sommaire de l'évolution des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement (en millions de dollars)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	TCAM <sup>(1)</sup>
Revenus fiscaux	92 043	95 538	99 068	
<i>Variation en %<sup>(2)</sup></i>	<i>1,0</i>	<i>3,8</i>	<i>3,7</i>	<i>2,8</i>
Autres revenus	19 535	20 107	20 613	
<i>Variation en %<sup>(3)</sup></i>	<i>9,6</i>	<i>2,9</i>	<i>2,5</i>	<i>5,0</i>
<b>TOTAL</b>	<b>111 578</b>	<b>115 645</b>	<b>119 681</b>	
<i>Variation en %</i>	<i>2,4</i>	<i>3,6</i>	<i>3,5</i>	<i>3,2</i>

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2023-2024 à 2025-2026.

(2) En 2023-2024, la faible croissance des revenus fiscaux s'explique par la croissance de 1,0 % des revenus provenant de l'impôt des particuliers, découlant notamment de la hausse des salaires et traitements de 5,5 % en 2023 et de la baisse des deux premiers taux d'imposition de 1 point de pourcentage annoncée dans le budget 2023-2024. La croissance des revenus fiscaux s'explique également par la variation de -5,1 % des revenus provenant des impôts des sociétés, en lien avec la baisse de 6,7 % de l'excédent d'exploitation net des sociétés en 2023.

(3) En 2023-2024, la croissance des autres revenus s'explique principalement par la croissance de 13,5 % des revenus divers, en lien notamment avec la hausse des revenus de placement du Fonds des générations, lesquels sont passés de 283 M\$ en 2022-2023 à 709 M\$ en 2023-2024, l'effet de la hausse des taux d'intérêt sur les créances fiscales administrées par Revenu Québec et l'augmentation des revenus divers des organismes autres que budgétaires, des fonds spéciaux ainsi que des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

## □ Les revenus fiscaux

En 2023-2024, les revenus provenant de l'impôt des particuliers, la principale source de revenus du gouvernement, s'établissent à 42,7 milliards de dollars, en hausse de 1,0 % par rapport à 2022-2023. Ils atteindront 44,2 milliards de dollars en 2024-2025 et 45,9 milliards de dollars en 2025-2026, soit une croissance respective de 3,5 % et de 3,9 %.

Cette évolution des revenus provenant de l'impôt des particuliers reflète, entre autres :

- la hausse du revenu des ménages, dont les salaires et traitements, qui connaîtront, grâce à la bonne tenue du marché du travail, une croissance de 5,5 % en 2023, de 3,5 % en 2024 et de 3,4 % en 2025;
- la baisse des deux premiers taux d'imposition de 1 point de pourcentage dès l'année d'imposition 2023, annoncée dans le budget 2023-2024;
- l'ensemble des paramètres du régime d'imposition des particuliers, tels que l'indexation et le caractère progressif du régime d'impôt sur le revenu.

En 2023-2024, les cotisations pour les services de santé s'établissent à 8,3 milliards de dollars, soit une croissance de 5,0 %. Elles atteindront 8,5 milliards de dollars en 2024-2025 et 8,8 milliards de dollars en 2025-2026, ce qui représente respectivement une croissance de 2,4 % et de 3,1 %.

- Cette évolution favorable s'explique par la croissance des salaires et traitements, qui s'élève à 5,5 % en 2023, à 3,5 % en 2024 et à 3,4 % en 2025.
- Elle prend également en compte l'effet du nouveau congé fiscal pour grands projets d'investissement, annoncé dans le budget 2023-2024.

En 2023-2024, les revenus provenant des impôts des sociétés atteignent 12,6 milliards de dollars, une variation de -5,1 % par rapport à 2022-2023. Ils s'établiront à 13,3 milliards de dollars en 2024-2025 et à 13,8 milliards de dollars en 2025-2026, soit une croissance respective de 6,0 % et de 3,8 %.

- Cette évolution reflète la variation prévue de l'excédent d'exploitation net des sociétés, qui s'établit à -6,7 % en 2023, à 2,2 % en 2024 et à 2,7 % en 2025.

En 2023-2024, les revenus provenant de l'impôt foncier scolaire s'élèvent à 1,1 milliard de dollars, en hausse de 1,2 % par rapport à 2022-2023. Ils atteindront 1,2 milliard de dollars en 2024-2025 et 1,3 milliard de dollars en 2025-2026, soit une croissance respective de 10,4 % et de 7,7 %.

- Cette progression est influencée par l'évolution du montant pour le financement de besoins locaux, qui prend en compte la croissance prévue du nombre d'élèves ainsi que celle du coût des biens et services financés par l'impôt foncier scolaire.
- Elle reflète également la contribution additionnelle de près de 180 millions de dollars par année du gouvernement du Québec, visant à limiter la hausse des comptes de taxe scolaire à 3 % en moyenne pour 2023-2024.

TABLEAU D.14

**Évolution des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement**

(en millions de dollars)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	TCAM <sup>(1)</sup>
<b>Revenus fiscaux</b>				
Impôt des particuliers	42 677	44 171	45 898	
<i>Variation en %<sup>(2)</sup></i>	1,0	3,5	3,9	2,8
Cotisations pour les services de santé	8 310	8 506	8 773	
<i>Variation en %</i>	5,0	2,4	3,1	3,5
Impôts des sociétés	12 563	13 320	13 829	
<i>Variation en %<sup>(3),(4)</sup></i>	-5,1	6,0	3,8	1,5
Impôt foncier scolaire	1 126	1 243	1 339	
<i>Variation en %<sup>(5)</sup></i>	1,2	10,4	7,7	6,4
Taxes à la consommation	27 367	28 298	29 229	
<i>Variation en %</i>	2,9	3,4	3,3	3,2
<b>Sous-total</b>	<b>92 043</b>	<b>95 538</b>	<b>99 068</b>	
<i>Variation en %</i>	1,0	3,8	3,7	2,8
<b>Autres revenus</b>				
Droits et permis	5 821	5 926	6 073	
<i>Variation en %<sup>(6),(7)</sup></i>	1,4	1,8	2,5	1,9
Revenus divers	13 714	14 181	14 540	
<i>Variation en %<sup>(8)</sup></i>	13,5	3,4	2,5	6,4
<b>Sous-total</b>	<b>19 535</b>	<b>20 107</b>	<b>20 613</b>	
<i>Variation en %</i>	9,6	2,9	2,5	5,0
<b>TOTAL</b>	<b>111 578</b>	<b>115 645</b>	<b>119 681</b>	
<i>Variation en %</i>	2,4	3,6	3,5	3,2

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2023-2024 à 2025-2026.

(2) En 2023-2024, la croissance des revenus provenant de l'impôt des particuliers s'explique par la hausse des salaires et traitements de 5,5 % en 2023 et par la baisse des deux premiers taux d'imposition de 1 point de pourcentage dès l'année d'imposition 2023, annoncée dans le budget 2023-2024.

(3) En 2023-2024, la variation des revenus des impôts des sociétés s'explique notamment par la variation de l'excédent d'exploitation net des sociétés de -6,7 % en 2023.

(4) En 2024-2025, la croissance des revenus des impôts des sociétés s'explique à la fois par la croissance de l'excédent d'exploitation net des sociétés de 2,2 % en 2024 et par la baisse du coût de certaines mesures, notamment la mesure d'accélération de l'amortissement annoncée dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2018 et la mesure de passation en charges annoncée en juin 2021.

(5) En 2023-2024, la croissance des revenus provenant de l'impôt foncier scolaire s'explique par la contribution additionnelle de près de 180 M\$ par année du gouvernement du Québec visant à limiter la hausse des comptes de taxe scolaire à 3 % en moyenne pour 2023-2024.

(6) En 2023-2024, la croissance des revenus des droits et permis s'explique notamment par la diminution des revenus provenant des ressources naturelles, compensée par la hausse des revenus tirés de la vente aux enchères de droits d'émission de GES.

(7) En 2024-2025, la croissance des revenus des droits et permis s'explique notamment par la diminution des revenus provenant de la vente aux enchères de droits d'émission de GES.

(8) En 2023-2024, la croissance de 13,5 % des revenus divers s'explique notamment par la hausse des revenus de placement du Fonds des générations, lesquels ont été inférieurs à leur niveau habituel en 2022-2023, par l'effet de la hausse des taux d'intérêt sur les créances fiscales administrées par Revenu Québec et par l'augmentation des revenus divers des organismes autres que budgétaires, des fonds spéciaux ainsi que des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

En 2023-2024, les revenus des taxes à la consommation totalisent 27,4 milliards de dollars, en hausse de 2,9 % par rapport à 2022-2023. Ils s'établiront à 28,3 milliards de dollars en 2024-2025 et à 29,2 milliards de dollars en 2025-2026, soit une augmentation respective de 3,4 % et de 3,3 %.

L'évolution des revenus des taxes à la consommation reflète notamment :

- la croissance prévue de la consommation des ménages<sup>13</sup>, qui s'établit à 6,9 % en 2023, à 2,7 % en 2024 et à 3,7 % en 2025;
- l'évolution attendue des investissements en construction résidentielle, qui passe de -16,5 % en 2023 à 2,9 % en 2024 puis à 5,5 % en 2025;
- la hausse de la taxe spécifique sur les produits du tabac de 8 \$ par cartouche de 200 cigarettes, annoncée le 8 février 2023.

## ▣ Les autres revenus

En 2023-2024, les revenus provenant des droits et permis totalisent 5,8 milliards de dollars, en hausse de 1,4 % par rapport à 2022-2023. Ils s'établiront à 5,9 milliards de dollars en 2024-2025 et à 6,1 milliards de dollars en 2025-2026, soit une hausse respective de 1,8 % et de 2,5 %.

- L'évolution des revenus des droits et permis s'explique par la variation des revenus provenant des ressources naturelles et de la vente aux enchères de droits d'émission de GES.
- Elle s'explique également par l'effet du plafonnement de l'indexation des tarifs gouvernementaux à 3 % depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, pour une période de quatre ans, soit de 2023 à 2026. Ce plafonnement concerne notamment les droits sur le permis de conduire et l'immatriculation.

En 2023-2024, les revenus divers s'établissent à 13,7 milliards de dollars, soit une croissance de 13,5 % par rapport à 2022-2023. Ils atteindront 14,2 milliards de dollars en 2024-2025 et 14,5 milliards de dollars en 2025-2026, soit une hausse respective de 3,4 % et de 2,5 %.

- L'évolution favorable des revenus divers est attribuable aux revenus attendus des fonds spéciaux, des organismes autres que budgétaires ainsi que des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur.
  - Par exemple, la croissance des revenus des réseaux de l'enseignement supérieur est influencée, entre autres, par les revenus des droits de scolarité, la progression des clientèles et les revenus provenant des usagers.
- De plus, la croissance des revenus divers en 2023-2024 reflète, entre autres, la hausse des revenus de placement du Fonds des générations, lesquels ont été inférieurs à leur niveau habituel en 2022-2023, ainsi que l'effet de la hausse des taux d'intérêt sur les créances fiscales administrées par Revenu Québec.
- L'évolution des revenus divers prend aussi en compte l'effet du plafonnement de l'indexation des tarifs gouvernementaux à 3 % jusqu'en 2026.

---

<sup>13</sup> Il s'agit de la consommation des ménages excluant les produits alimentaires et le logement.

## 2.1.2 Les revenus provenant des entreprises du gouvernement

Les entreprises du gouvernement sont composées des sociétés publiques qui possèdent une vocation commerciale, une autonomie de gestion et une autosuffisance financière. Les revenus provenant des entreprises du gouvernement correspondent substantiellement aux résultats nets de ces sociétés.

Ces revenus s'établissent à 6,0 milliards de dollars en 2023-2024, en baisse de 9,7 %, à 6,5 milliards de dollars en 2024-2025, en hausse de 8,4 %, et à 6,6 milliards de dollars en 2025-2026, en hausse de 1,3 %.

TABLEAU D.15

### Évolution des revenus provenant des entreprises du gouvernement

(en millions de dollars)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	TCAM <sup>(1)</sup>
Hydro-Québec	2 675	3 060	3 035	
Loto-Québec	1 507	1 553	1 579	
Société des alcools du Québec	1 459	1 469	1 512	
Investissement Québec	184	282	325	
Société québécoise du cannabis <sup>(2)</sup>	95	93	94	
Autres <sup>(3)</sup>	56	21	14	
<b>TOTAL</b>	<b>5 976</b>	<b>6 478</b>	<b>6 559</b>	
<b>Variation en %</b>	<b>-9,7</b>	<b>8,4</b>	<b>1,3</b>	<b>-0,3</b>

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2023-2024 à 2025-2026.

(2) Les revenus sont affectés au Fonds de lutte contre les dépendances.

(3) Les autres entreprises du gouvernement incluent la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire, Capital Financière agricole, la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, ainsi que le Fonds d'investissement Eurêka.

La décroissance de 9,7 % en 2023-2024 s'explique en majeure partie par la diminution des résultats d'Hydro-Québec, principalement liée à la baisse de la valeur de ses exportations, découlant notamment des faibles précipitations à l'été 2023 dans les régions où sont situés ses bassins principaux.

La croissance de 8,4 % en 2024-2025 est principalement attribuable à l'augmentation des résultats d'Hydro-Québec, qui découle notamment de la hausse de la valeur des ventes au Québec, et d'Investissement Québec, en raison de la hausse du rendement de ses portefeuilles de capital de risque ainsi que de ses fonds d'investissement.

La croissance de 1,3 % en 2025-2026 est principalement due à l'augmentation des résultats attendus de la Société des alcools du Québec, en raison de la hausse de la valeur de ses ventes, et d'Investissement Québec, qui s'explique notamment par la hausse du rendement de ses portefeuilles de financement et de capital de risque ainsi que de ses fonds d'investissement.



### 2.1.3 Les transferts fédéraux

Les revenus de transferts fédéraux correspondent aux revenus du gouvernement fédéral qui sont versés au Québec en vertu de la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, auxquels s'ajoutent les revenus des autres programmes qui découlent d'ententes bilatérales.

Ils comprennent principalement la péréquation et les revenus du Transfert canadien en matière de santé (TCS) ainsi que du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS).

Il est prévu que les revenus de transferts fédéraux<sup>14</sup> augmentent de 9,6 % en 2023-2024, et ce, en raison de la hausse des transferts pour la santé. En 2023-2024, le TCS, qui est lié au PIB nominal canadien, augmente de 9,3 % à l'échelle canadienne, et le Québec a reçu sa part (447 millions de dollars) d'un relèvement ponctuel du TCS de 2,0 milliards de dollars. La hausse importante s'explique également par l'évolution de l'abattement spécial du Québec<sup>15</sup>, qui est présentée en déduction.

En 2024-2025 et en 2025-2026, les revenus de transferts fédéraux varieront respectivement de -5,3 % et de 5,5 %. La diminution en 2024-2025 s'explique entre autres par une baisse de la péréquation qui résulte de la prise en compte des données de population du recensement de 2021<sup>16</sup>.

TABLEAU D.16

#### Évolution des transferts fédéraux (en millions de dollars)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	TCAM <sup>(1)</sup>
Péréquation	14 037	13 365	13 790	
<i>Variation en %</i>	2,7	-4,8	3,2	0,3
Transferts pour la santé	8 810	8 654	9 016	
<i>Variation en %</i>	24,4	-1,8	4,2	8,4
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux	1 499	1 427	1 431	
<i>Variation en %<sup>(2)</sup></i>	15,8	-4,8	0,3	3,4
Autres programmes	7 151	6 394	7 243	
<i>Variation en %<sup>(3)</sup></i>	6,8	-10,6	13,3	2,7
<b>TOTAL</b>	<b>31 497</b>	<b>29 840</b>	<b>31 480</b>	
<b><i>Variation en %</i></b>	<b>9,6</b>	<b>-5,3</b>	<b>5,5</b>	<b>3,1</b>

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2023-2024 à 2025-2026.

(2) Les transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux augmentent de 15,8 % en 2023-2024 en raison de la diminution de la valeur de l'abattement spécial du Québec qui est en partie soustraite de ces transferts.

(3) Une diminution des revenus provenant des autres programmes est prévue en 2024-2025, et ce, en raison de la non-récurrence de certaines aides de même que du rythme de réalisation des projets d'infrastructure qui font l'objet d'un financement fédéral.

<sup>14</sup> La prévision intègre la part du Québec (900 M\$ sur quatre ans, soit de 2023-2024 à 2026-2027) du Fonds pour accélérer la construction de logements.

<sup>15</sup> L'abattement spécial du Québec correspond à 16,5 % de l'impôt fédéral des particuliers prélevé au Québec et est soustrait des transferts pour la santé, des transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux et des autres programmes.

<sup>16</sup> Les paiements de péréquation des provinces pour 2024-2025 seront basés sur les données relatives aux années 2020-2021 (25 %), 2021-2022 (25 %) et 2022-2023 (50 %).

## L'abattement spécial du Québec

### Transfert de points d'impôt fédéral de 1964-1965

En 1964-1965, le gouvernement fédéral a offert aux provinces la possibilité de se retirer d'un certain nombre de programmes conjoints, notamment les soins hospitaliers et l'aide sociale, en échange d'un transfert de points d'impôt. Seul le Québec s'est prévalu de cette offre qui est à l'origine de l'abattement spécial du Québec.

En 1976, l'abattement spécial du Québec correspondait à 24 % de l'impôt fédéral de base (IFB) sur le revenu des particuliers prélevé au Québec :

- 16 points pour l'assurance hospitalisation;
- 5 points pour le Régime d'assistance publique du Canada;
- 3 points pour les allocations aux jeunes.

Les contribuables québécois voyaient ainsi leur impôt fédéral à payer diminuer de 24 % et leur impôt provincial augmenter similairement.

Afin que la contribution fédérale à ces programmes soit équivalente pour l'ensemble des provinces, les transferts fédéraux en espèces du Québec pour la santé et les programmes sociaux étaient réduits d'autant.

### Transfert de points d'impôt fédéral de 1977-1978

En 1977-1978, le gouvernement fédéral a transféré à toutes les provinces 9,143 points de l'IFB au titre de la santé. Le gouvernement fédéral a cédé cet espace fiscal afin de permettre aux provinces de hausser leurs taux d'imposition respectifs.

Ce transfert de points d'impôt a eu un impact sur l'abattement spécial du Québec qui, une fois ajusté en proportion de ce nouvel IFB, représentait et représente toujours 16,5 % de l'IFB, dont :

- 13,5 points sont soustraits des revenus du Transfert canadien en matière de santé (TCS) et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS);
- 3 points sont remboursés au gouvernement fédéral à titre du transfert fiscal relatif à l'ancien programme d'allocations aux jeunes puisque celui-ci a été aboli en 1974.

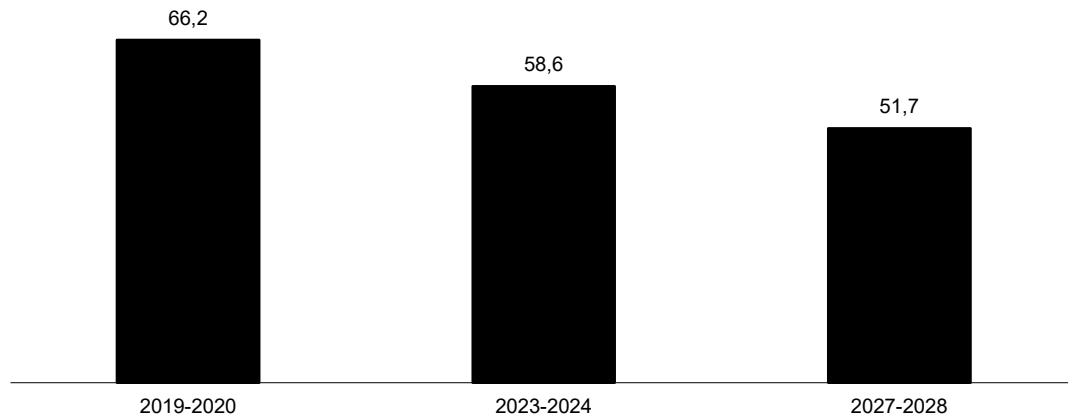
L'abattement spécial du Québec ne dégage aucun gain financier pour le gouvernement du Québec puisque la réduction de 16,5 % de l'impôt fédéral dont bénéficient les contribuables québécois est soustraite des revenus de transferts fédéraux du Québec.

## Une amélioration de la situation économique du Québec qui se traduit par une diminution de sa part dans l'enveloppe de péréquation

La part du Québec dans l'enveloppe de péréquation est en diminution depuis 2020-2021, et ce, en raison notamment de l'amélioration de la situation économique du Québec par rapport au reste du Canada.

Il est prévu que la part du Québec dans l'enveloppe de péréquation, qui s'établissait à 66,2 % en 2019-2020, diminuera à 51,9 % en 2027-2028. Cette part pourrait être inférieure à 50 % à compter de 2029-2030.

### Évolution prévue de la part du Québec dans l'enveloppe de péréquation (en pourcentage)



Note : Un mécanisme de lissage retardé est appliqué pour établir les paiements de péréquation. Par exemple, les paiements de péréquation des provinces pour 2023-2024 sont basés sur les données relatives aux années 2019-2020 (25 %), 2020-2021 (25 %) et 2021-2022 (50 %).

Sources : Ministère des Finances du Canada et ministère des Finances du Québec.

## ❑ Le Québec est le bénéficiaire de péréquation qui en reçoit le moins par habitant après l'Ontario

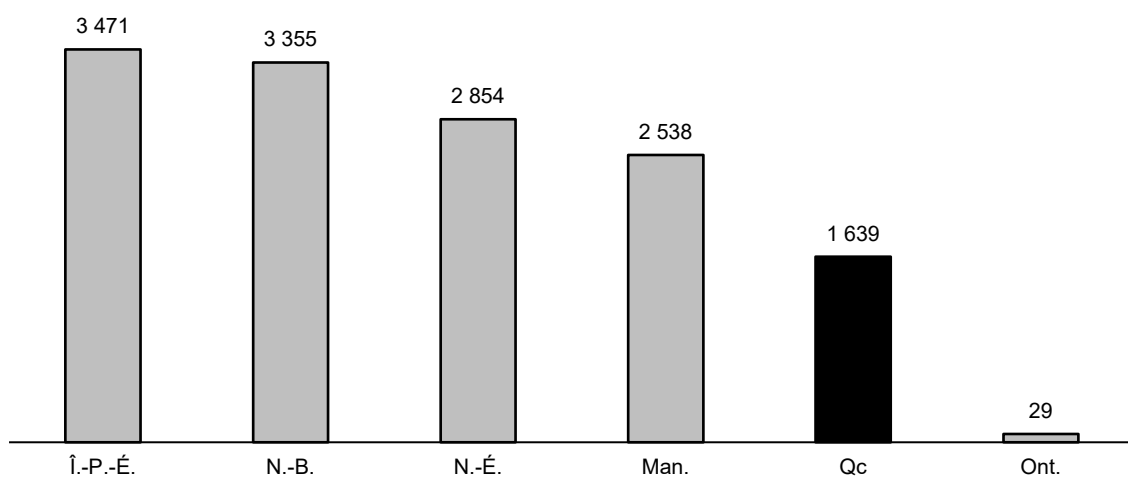
Les provinces n'ont pas toutes la même capacité fiscale, c'est-à-dire pas toutes la même capacité à générer des revenus.

Les provinces ayant une capacité fiscale, en dollars par habitant, inférieure à la moyenne des 10 provinces reçoivent un paiement de péréquation. Ainsi, elles disposent, après péréquation, d'une capacité fiscale équivalant à la moyenne des 10 provinces pour assurer les services publics<sup>17</sup>.

En 2023-2024, six provinces reçoivent de la péréquation, soit le Manitoba, l'Ontario, le Québec, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard. Le Québec est le bénéficiaire qui en reçoit le moins par habitant (1 639 \$) après l'Ontario.

GRAPHIQUE D.1

### Paiements de péréquation aux provinces – 2023-2024 (en dollars par habitant)



Source : Ministère des Finances du Canada.

<sup>17</sup> La capacité fiscale des provinces est évaluée à partir de cinq assiettes fiscales (impôt sur le revenu des particuliers, impôt sur le revenu des sociétés, taxes à la consommation, impôts fonciers et ressources naturelles).

## 2.2 L'évolution des dépenses

Les dépenses comprennent, d'une part, les dépenses de portefeuilles liées à la prestation des services publics, lesquelles sont influencées par la démographie et les prix, et, d'autre part, le service de la dette, qui est notamment guidé par le niveau de la dette et les taux d'intérêt.

Les dépenses totalisent 150,3 milliards de dollars en 2023-2024, soit 140,4 milliards de dollars au chapitre des dépenses de portefeuilles et 9,9 milliards de dollars pour le service de la dette.

— Elles s'établiront à 152,6 milliards de dollars en 2024-2025 et à 157,3 milliards de dollars en 2025-2026.

— Le service de la dette représente environ 7 % de l'ensemble des dépenses du gouvernement.

De 2023-2024 à 2025-2026, la croissance des dépenses de portefeuilles permet de financer la hausse attendue des coûts liés à la prestation des services publics.

La variation de -1,9 % du coût du service de la dette en 2023-2024 s'explique principalement par la non-récurrence de pertes sur disposition d'actifs du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement en 2022-2023.

De 2023-2024 à 2025-2026, la croissance annuelle des dépenses atteindra 2,2 % en moyenne.

TABLEAU D.17

### Évolution des dépenses (en millions de dollars)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	TCAM <sup>(1)</sup>
Dépenses de portefeuilles	-140 438	-142 663	-147 254	
<i>Variation en %<sup>(2)</sup></i>	2,3	1,6	3,2	2,4
Service de la dette	-9 867	-9 978	-9 998	
<i>Variation en %<sup>(3)</sup></i>	-1,9	1,1	0,2	-0,2
<b>TOTAL</b>	<b>-150 305</b>	<b>-152 641</b>	<b>-157 252</b>	
<i>Variation en %<sup>(4)</sup></i>	<b>2,0</b>	<b>1,6</b>	<b>3,0</b>	<b>2,2</b>

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2023-2024 à 2025-2026.

(2) En excluant les dépenses liées aux mesures de soutien et de relance COVID-19 de 2022-2023, la croissance s'établirait à 6,2 % en 2023-2024. La croissance annuelle moyenne des dépenses de portefeuilles s'établirait à 3,6 % sur trois ans. Cette croissance permet de financer la hausse attendue des coûts liés à la prestation des services publics. En 2024-2025, la croissance de 1,6 % s'explique notamment par la baisse des investissements liés à la fin de la période actuelle du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec, par la fin des investissements de l'Opération haute vitesse, par la fin des bonifications des programmes de mesures d'aide aux entreprises financées par le Fonds de développement du marché du travail ainsi que par l'échéance du financement de certaines stratégies gouvernementales du portefeuille Économie, Innovation et Énergie.

(3) En 2022-2023, l'augmentation rapide des taux d'intérêt a entraîné des pertes sur disposition d'actifs dans le cadre de la gestion des activités de placement du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement, ce qui a causé une hausse importante du service de la dette. La non-récurrence de ces pertes explique la diminution du service de la dette en 2023-2024.

(4) En excluant les dépenses liées aux mesures de soutien et de relance COVID-19 de 2022-2023, la croissance annuelle moyenne des dépenses totales s'établirait à 3,4 % sur trois ans.

### 2.2.1 Les dépenses de portefeuilles

Pour atteindre ses objectifs et réaliser ses activités, le gouvernement met sur pied des programmes administrés par les entités gouvernementales, dont les ministères et les organismes. L'ensemble des entités sous la responsabilité d'un ministre constitue un portefeuille.

TABLEAU D.18

### Évolution des dépenses par portefeuille ministériel (en millions de dollars)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	TCAM <sup>(1)</sup>
Santé et Services sociaux	59 097	61 023	63 477	
<i>Variation en %<sup>(2)</sup></i>	-0,5	3,3	4,0	2,2
Éducation	19 930	21 028	21 464	
<i>Variation en %<sup>(3)</sup></i>	1,9	5,5	2,1	3,1
Enseignement supérieur	10 334	10 771	11 130	
<i>Variation en %<sup>(4)</sup></i>	7,0	4,2	3,3	4,9
Famille	8 368	8 767	8 986	
<i>Variation en %<sup>(5)</sup></i>	6,8	4,8	2,5	4,7
Transports et Mobilité durable	6 809	7 083	8 257	
<i>Variation en %<sup>(6)</sup></i>	5,5	4,0	16,6	8,6
Emploi et Solidarité sociale	5 478	5 035	4 891	
<i>Variation en %<sup>(7)</sup></i>	-39,0	-8,1	-2,9	-18,3
Affaires municipales et Habitation	4 739	4 980	4 906	
<i>Variation en %<sup>(8)</sup></i>	-3,8	5,1	-1,5	-0,1
Économie, Innovation et Énergie	3 861	3 416	3 193	
<i>Variation en %<sup>(9)</sup></i>	20,5	-11,5	-6,5	-0,1
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	2 442	2 364	2 471	
<i>Variation en %<sup>(10)</sup></i>	46,0	-3,2	4,5	13,9
Autres portefeuilles	19 380	18 196	18 479	
<i>Variation en %<sup>(11)</sup></i>	24,2	-6,1	1,6	5,8
<b>TOTAL</b>	<b>140 438</b>	<b>142 663</b>	<b>147 254</b>	
<i>Variation en %<sup>(12)</sup></i>	<b>2,3</b>	<b>1,6</b>	<b>3,2</b>	<b>2,4</b>

- (1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2023-2024 à 2025-2026.
- (2) En excluant les dépenses liées aux mesures de soutien et de relance COVID-19 de 2022-2023, la croissance s'établirait à 6,8 % en 2023-2024. La croissance annuelle moyenne des dépenses de portefeuilles s'établirait à 4,7 % sur trois ans.
- (3) En 2023-2024, la croissance s'explique notamment par l'effet combiné de la hausse attendue des coûts liés à la prestation de services dans le secteur de l'éducation et du coût de la rémunération plus élevé que prévu en 2022-2023. En 2025-2026, la croissance s'explique notamment par la non-récurrence des montants prévus en 2023-2024 et en 2024-2025 pour lancer l'Offensive formation en construction.
- (4) En 2023-2024, la croissance s'explique notamment par l'effet sur une pleine année des bourses Perspective Québec, introduites en septembre 2022, et des initiatives annoncées dans le budget 2023-2024.
- (5) En 2023-2024, en 2024-2025 et en 2025-2026, les variations s'expliquent principalement par l'indexation des montants comptabilisés pour l'Allocation famille, mais également par le financement des nouvelles places en services de garde subventionnés, y compris la rémunération de leur personnel, dans le cadre des mesures du Grand chantier pour les familles.
- (6) En 2023-2024, en 2024-2025 et en 2025-2026, les variations s'expliquent principalement par les investissements en infrastructures de transport collectif.
- (7) En 2023-2024, la variation s'explique principalement par la non-récurrence des montants ponctuels pour le coût de la vie comptabilisés en 2022. Elle s'explique aussi par l'effet occasionné, en 2023-2024, par le nombre de ménages bénéficiant d'aide financière de dernier recours à la suite de la forte hausse constatée en 2022-2023 provenant des demandeurs d'asile. En 2024-2025, la variation est attribuable à la fin des bonifications des programmes de mesures d'aide aux entreprises financées par le Fonds de développement du marché du travail. En 2025-2026, la variation est due à la baisse anticipée de la clientèle d'aide financière de dernier recours.
- (8) En 2023-2024, en 2024-2025 et en 2025-2026, les variations s'expliquent principalement par les mesures visant la réalisation de logements sociaux, dont l'accélération de celle-ci en 2022-2023.
- (9) En 2023-2024, la croissance s'explique principalement par l'augmentation du coût des crédits d'impôt remboursables visant à stimuler l'investissement des entreprises et à soutenir la recherche et le développement au Québec, ainsi que par l'accroissement des dépenses relatives aux interventions financières du Fonds de développement économique, notamment en lien avec la filière batterie. En 2024-2025 et en 2025-2026, les variations sont notamment causées par l'échéance du financement de certaines stratégies gouvernementales liées à l'économie ainsi que par les variations de l'aide financière prévue pour la réalisation de mandats gouvernementaux au Fonds de développement économique.
- (10) En 2023-2024, la croissance s'explique par l'effet combiné des dépenses non réalisées en 2022-2023, la mise en œuvre du Plan Nature 2030 et les dépenses additionnelles financées par la hausse des revenus provenant de la bourse du carbone. En 2024-2025, la variation des dépenses est due à l'octroi de sommes par l'intermédiaire du Fonds des réseaux de transport terrestre. La dépense est donc imputable au portefeuille Transports et Mobilité durable.
- (11) En 2023-2024, la croissance est notamment expliquée par l'effet du Fonds de suppléance, par le report des dépenses financées par le volet Infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et autres types d'infrastructures du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec initialement prévues en 2022-2023, par la hausse des dépenses liées au programme Agri-stabilité et au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, ainsi que par la hausse des crédits d'impôt dans les services de production cinématographique. En 2024-2025, la variation s'explique notamment par la baisse des investissements liés à la fin de la période actuelle du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec à la Société de financement des infrastructures locales ainsi que par la fin des investissements en 2023-2024 de l'Opération haute vitesse.
- (12) En excluant les dépenses liées aux mesures de soutien et de relance COVID-19 de 2022-2023, la croissance s'établirait à 6,2 % en 2023-2024. La croissance annuelle moyenne des dépenses de portefeuilles s'établirait à 3,6 % sur trois ans.

## □ Santé et Services sociaux

Les dépenses du portefeuille Santé et Services sociaux comprennent principalement les activités des organismes du réseau de la santé et des services sociaux et les programmes administrés par la Régie de l'assurance maladie du Québec. Ce portefeuille comprend également les dépenses des autres organismes gouvernementaux reliés à la santé, tels que Héma-Québec.

Les dépenses de ce portefeuille sont influencées par l'évolution et le vieillissement de la population, par la rémunération du personnel des établissements de santé, de même que par l'introduction de nouvelles technologies et de nouveaux médicaments.

En 2023-2024, la variation des dépenses de  $-0,5\%$  s'explique essentiellement par la fin des coûts de la pandémie dans le système de santé en 2022-2023. Le niveau de dépenses en 2023-2024 permet de financer les initiatives annoncées dans le budget 2023-2024 visant à rendre le système de santé plus humain et plus performant ainsi que la hausse attendue des coûts liés à la prestation des services publics.

— En excluant les dépenses liées aux mesures de soutien et de relance COVID-19 de 2022-2023, la croissance s'établirait à  $6,8\%$  en 2023-2024. De plus, la croissance annuelle moyenne des dépenses de portefeuilles s'établirait à  $4,7\%$  sur trois ans.

La croissance des dépenses de  $3,3\%$  en 2024-2025 et de  $4,0\%$  en 2025-2026 permet de financer la hausse attendue des coûts liés à la prestation de services dans le secteur de la santé ainsi que les priorités gouvernementales en santé et en services sociaux.

## □ Éducation

Les dépenses du portefeuille Éducation sont principalement consacrées aux activités des établissements d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire. Ce portefeuille comprend également les programmes visant à promouvoir les activités de loisir et de sport ainsi qu'à assurer la gestion des parcs nationaux.

De manière générale, les dépenses de ce portefeuille varient selon l'évolution des clientèles et de la rémunération du personnel des centres de services scolaires et des commissions scolaires.

En 2023-2024, la croissance des dépenses de  $1,9\%$  s'explique notamment par l'effet combiné de la hausse attendue des coûts liés à la prestation de services dans le secteur de l'éducation et du coût de la rémunération plus élevé que prévu en 2022-2023.

En 2024-2025, la croissance des dépenses de  $5,5\%$  permet de donner suite aux priorités gouvernementales et de financer la hausse attendue des coûts liés à la prestation de services dans le secteur de l'éducation.

En 2025-2026, la croissance des dépenses de  $2,1\%$  s'explique notamment par la non-récurrence des montants prévus en 2023-2024 et en 2024-2025 pour lancer l'Offensive formation en construction.



## □ Enseignement supérieur

Les dépenses du portefeuille Enseignement supérieur sont principalement consacrées aux activités des établissements d'enseignement de niveau collégial et universitaire. Ce portefeuille comprend également l'aide financière aux études. De manière générale, les dépenses de ce portefeuille varient selon l'évolution des clientèles et de la rémunération du personnel des réseaux collégial et universitaire.

En 2023-2024, la croissance des dépenses de 7,0 % s'explique notamment par l'effet sur une pleine année des bourses Perspective Québec, introduites en septembre 2022, et des initiatives annoncées dans le budget 2023-2024.

En 2024-2025 et en 2025-2026, les croissances des dépenses de 4,2 % et de 3,3 % respectivement permettent de donner suite aux priorités gouvernementales et de financer la hausse attendue des coûts liés à la prestation de services dans le secteur de l'enseignement supérieur.

## □ Famille

Les dépenses du portefeuille Famille comprennent essentiellement le financement des services de garde éducatifs à l'enfance et l'aide financière aux familles.

En 2023-2024, en 2024-2025 et en 2025-2026, les variations des dépenses de 6,8 %, de 4,8 % et de 2,5 % respectivement s'expliquent principalement par l'indexation des montants versés pour l'Allocation famille, mais également par le financement des nouvelles places en services de garde subventionnés, y compris la rémunération de leur personnel, dans le cadre des mesures du Grand chantier pour les familles.

## □ Transports et Mobilité durable

Les dépenses du portefeuille Transports et Mobilité durable comprennent principalement la construction, l'entretien et l'exploitation des infrastructures routières ainsi que le financement des services de transport en commun. Les dépenses comprennent également la gestion des équipements roulants, de la flotte aérienne et des services de traversiers du gouvernement.

En 2023-2024, en 2024-2025 et en 2025-2026, les variations des dépenses de 5,5 %, de 4,0 % et de 16,6 % respectivement s'expliquent principalement par les investissements en infrastructures de transport collectif.

## □ **Emploi et Solidarité sociale**

Les dépenses du portefeuille Emploi et Solidarité sociale comprennent principalement les programmes d'aide financière aux personnes, dont l'aide financière de dernier recours, et les programmes d'aide à l'emploi. Elles comprennent également les activités de Services Québec, du Directeur de l'état civil et du Registraire des entreprises ainsi que l'administration du Régime québécois d'assurance parentale.

En 2023-2024, la variation des dépenses de  $-39,0\%$  s'explique principalement par la non-récurrence des deux montants ponctuels pour le coût de la vie comptabilisés en 2022. Elle s'explique aussi par l'effet occasionné, en 2023-2024, par le nombre de ménages bénéficiant d'aide financière de dernier recours à la suite de la forte hausse constatée en 2022-2023 provenant des demandeurs d'asile. Enfin, la variation découle également de la réduction des activités liées au Programme pour la requalification et l'accompagnement en technologies de l'information et des communications.

En 2024-2025, la variation des dépenses de  $-8,1\%$  est principalement attribuable à la fin des bonifications des programmes de mesures d'aide aux entreprises financées par le Fonds de développement du marché du travail.

En 2025-2026, la variation des dépenses de  $-2,9\%$  est principalement due à la baisse anticipée de la clientèle d'aide financière de dernier recours.

## □ **Affaires municipales et Habitation**

Les dépenses du portefeuille Affaires municipales et Habitation comprennent principalement le soutien financier aux municipalités, notamment pour les infrastructures, pour les logements sociaux et pour les compensations tenant lieu de taxes, ainsi que les mesures de développement des régions et de la métropole.

La variation des dépenses de  $-3,8\%$  en 2023-2024, de  $5,1\%$  en 2024-2025 et de  $-1,5\%$  en 2025-2026 s'explique principalement par les mesures visant la réalisation de logements sociaux, dont l'accélération de celle-ci en 2022-2023.

## □ **Économie, Innovation et Énergie**

Les dépenses du portefeuille Économie, Innovation et Énergie sont principalement consacrées au financement des projets de développement économique ainsi qu'au soutien à la recherche, à l'innovation et à la mise en valeur des ressources énergétiques.

En 2023-2024, la croissance des dépenses de  $20,5\%$  s'explique principalement par l'augmentation du coût des crédits d'impôt remboursables visant à stimuler l'investissement des entreprises et à soutenir la recherche et le développement au Québec, ainsi que par l'accroissement des dépenses relatives aux interventions financières du Fonds de développement économique, notamment en lien avec la filière batterie.

En 2024-2025 et en 2025-2026, les variations de  $-11,5\%$  et de  $-6,5\%$  respectivement sont notamment causées par l'échéance du financement de certaines stratégies gouvernementales liées à l'économie ainsi que par les variations de l'aide financière prévue pour la réalisation de mandats gouvernementaux au Fonds de développement économique.

## ❑ Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs

Les dépenses du portefeuille Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs sont principalement consacrées au financement des mesures visant la lutte contre les changements climatiques, la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité. Ces dépenses comprennent également l'exploitation des barrages publics, la gestion foncière du domaine hydrique de l'État et la conservation des ressources fauniques et de leurs habitats.

En 2023-2024, la croissance des dépenses de 46,0 % s'explique par l'effet combiné des dépenses non réalisées en 2022-2023, la mise en œuvre du Plan Nature 2030 et les dépenses additionnelles financées par la hausse des revenus provenant de la bourse du carbone.

En 2024-2025, la variation des dépenses de -3,2 % est due à l'octroi de sommes par l'intermédiaire du Fonds des réseaux de transport terrestre. La dépense est donc imputable au portefeuille Transports et Mobilité durable.

En 2025-2026, la croissance des dépenses de 4,5 % permet de financer les priorités gouvernementales du portefeuille, notamment en matière d'adaptation aux changements climatiques, d'électrification de l'économie et de protection des ressources en eau.

## ❑ Autres portefeuilles

Les dépenses des autres portefeuilles incluent les dépenses de tous les autres portefeuilles, lesquelles comprennent notamment les programmes du secteur de la culture, de l'immigration, du tourisme et des ressources naturelles ainsi que les activités du système judiciaire, de la sécurité publique, des relations internationales, du pouvoir législatif et des organismes centraux.

La variation des autres portefeuilles s'explique entre autres par le Fonds de suppléance, qui vise notamment à couvrir les dépenses imprévues pouvant survenir dans l'un ou l'autre des programmes gouvernementaux. Aucune dépense n'est effectuée au Fonds de suppléance, puisque ces dépenses figurent dans les programmes des ministères et des organismes soumis aux décisions du Conseil du trésor.

En 2023-2024, la croissance des dépenses est notamment expliquée par l'effet du Fonds de suppléance, par le report des dépenses financées par le volet Infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et autres types d'infrastructures du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec initialement prévues en 2022-2023, par la hausse des dépenses liées au programme Agri-stabilité et au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, ainsi que par la hausse des crédits d'impôt dans les services de production cinématographique.

En 2024-2025, la variation des dépenses de -6,1 % s'explique notamment par la baisse des investissements liés à la fin de la période actuelle du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec à la Société de financement des infrastructures locales, qui inclut la prolongation d'un an des dépenses financées par le volet Infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et autres types d'infrastructures, ainsi que par la fin des investissements en 2023-2024 de l'Opération haute vitesse.

**Les augmentations de rémunération offertes par  
le gouvernement aux syndicats représentant les employés  
des secteurs public et parapublic totalisent 14,8 % sur cinq ans**

La ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor a présenté, le 29 octobre 2023, une quatrième offre du gouvernement aux syndicats représentant les employés des secteurs public et parapublic dans le cadre des négociations pour le renouvellement des conventions collectives des employés de l'État.

Le gouvernement offre des augmentations récurrentes de 13,3 % sur cinq ans. Ces augmentations sont à la hauteur des prévisions de l'inflation et incluses dans le cadre financier de la mise à jour économique.

- Des paramètres salariaux de 10,3 % sont proposés sur la période de cinq ans.
- À cela s'ajoutent des augmentations différenciées de 3,0 % sur cinq ans visant à répondre aux enjeux de la présente négociation, notamment sur l'organisation du travail.

En plus de ce qui précède, le gouvernement propose le versement d'un montant forfaitaire allant jusqu'à 1 000 \$ à toute personne salariée en 2022-2023, calculé en fonction des heures rémunérées pour cette période, représentant une augmentation non récurrente de 1,5 %. Au total, l'offre du gouvernement atteint 14,8 % sur cinq ans.

## 2.2.2 Le service de la dette

Le service de la dette se compose des intérêts sur la dette directe ainsi que des intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic.

Le service de la dette évolue principalement en fonction du niveau de la dette, des taux d'intérêt et des rendements du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR). Il s'établira à 9,9 milliards de dollars en 2023-2024, à 10,0 milliards de dollars en 2024-2025 et à 10,0 milliards de dollars en 2025-2026, ce qui représente respectivement des variations de -1,9 %, de 1,1 % et de 0,2 %.

En 2023-2024, en 2024-2025 et en 2025-2026, les intérêts sur la dette directe varieront respectivement de 0,6 %, de 2,5 % et de 4,2 %, et ce, en raison notamment de l'évolution prévue des taux d'intérêt. La hausse limitée de 0,6 % en 2023-2024 s'explique principalement par la non-récurrence de pertes sur disposition d'actifs dans le cadre de la gestion des activités de placement du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement. La hausse rapide des taux d'intérêt en 2022-2023 avait entraîné des pertes importantes.

Les intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs sont, pour leur part, en diminution, en raison de l'augmentation des revenus de placement du FARR. Les revenus du FARR sont déduits du service de la dette.

TABLEAU D.19

### Évolution du service de la dette (en millions de dollars)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	TCAM <sup>(1)</sup>
Intérêts sur la dette directe <sup>(2)</sup>	9 731	9 977	10 393	
<i>Variation en %</i>	<i>0,6</i>	<i>2,5</i>	<i>4,2</i>	
Intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs <sup>(3)</sup>	136	1	-395	
<b>TOTAL</b>	<b>9 867</b>	<b>9 978</b>	<b>9 998</b>	
<i>Variation en %</i>	<i>-1,9</i>	<i>1,1</i>	<i>0,2</i>	<i>-0,2</i>

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2023-2024 à 2025-2026.

(2) Les intérêts sur la dette directe comprennent les revenus du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement. Ces revenus, qui sont déduits du service de la dette, sont composés des intérêts générés sur les placements ainsi que des gains et des pertes sur disposition. La prévision de ces revenus peut être révisée à la hausse comme à la baisse, car elle est intimement liée à l'évolution des taux d'intérêt et au comportement du marché.

(3) Ces intérêts correspondent aux intérêts sur les obligations relatives aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic, diminués principalement des revenus de placement du FARR.

### 3. LES INVESTISSEMENTS EN INFRASTRUCTURES PUBLIQUES

Les besoins du Québec en matière d'infrastructures publiques sont importants, notamment en ce qui concerne la rénovation d'écoles. Dans le but d'y répondre, le gouvernement a annoncé dans le budget 2023-2024 un rehaussement de 7,5 milliards de dollars sur 10 ans du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2023-2033.

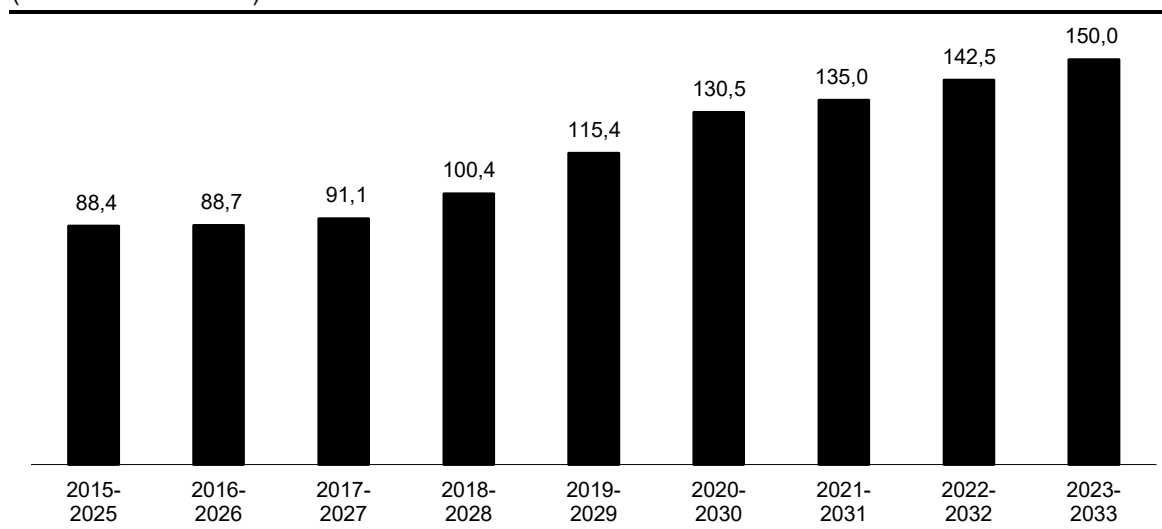
— Le PQI 2023-2033 a ainsi été porté à 150 milliards de dollars, soit 15 milliards de dollars par année en moyenne.

Le niveau du PQI 2024-2034, soit pour la période allant de 2024-2025 à 2033-2034, sera déterminé dans le budget 2024-2025.

Les investissements du PQI 2023-2033 serviront principalement au maintien du parc immobilier, soit dans une proportion de 60 %. Les nouvelles infrastructures représenteront, quant à elles, 40 % des investissements.

GRAPHIQUE D.2

#### Évolution du Plan québécois des infrastructures (en milliards de dollars)





**ANNEXE 1 : DÉPENSES DE PORTEFEUILLES**

TABLEAU D.20

**Prévisions des dépenses de portefeuilles**  
(en millions de dollars)

	<b>2023-2024</b>
Assemblée nationale	175
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	139
Affaires municipales et Habitation	4 739
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1 643
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	3 141
Conseil exécutif	915
Culture et Communications	1 928
Cybersécurité et Numérique	199
Économie, Innovation et Énergie	3 861
Éducation	19 930
Emploi et Solidarité sociale	5 478
Enseignement supérieur	10 334
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	2 442
Famille	8 368
Finances	4 016
Immigration, Francisation et Intégration	698
Justice	1 495
Langue française	62
Relations internationales et Francophonie	180
Ressources naturelles et Forêts	1 618
Santé et Services sociaux	59 097
Sécurité publique	2 409
Tourisme	551
Transports et Mobilité durable	6 809
Travail	211
<b>TOTAL</b>	<b>140 438</b>





## ANNEXE 2 : INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

La diffusion numérique des contenus s'inscrit dans une volonté ministérielle d'améliorer les messages adressés aux citoyens au moyen de documents en format électronique pouvant être consultés sur un téléphone intelligent, une tablette ou un ordinateur.

Le ministère des Finances favorise le passage aux documents numériques. Ainsi, certaines informations budgétaires complémentaires sont exclusivement présentées sur le site Internet du Ministère, dont :

- *Le budget en chiffres*, qui présente les principales informations budgétaires sous forme de tableaux et de graphiques interactifs;
- les analyses de sensibilité, les principaux risques pour la situation financière du Québec et les marges de prudence;
- les surplus ou les besoins financiers nets du gouvernement.

Par ailleurs, le document *Processus et documentation budgétaires : une reddition de comptes sur les finances publiques de l'État* renseigne sur le processus de planification budgétaire ainsi que sur l'établissement du cadre financier réalisé par le ministère des Finances et met en lumière la documentation budgétaire en appui au cycle budgétaire du gouvernement.

Les informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet du ministère des Finances. Pour les consulter, se rendre à la page des documents de la mise à jour de l'automne 2023 :

[www.finances.gouv.qc.ca/lepoint](http://www.finances.gouv.qc.ca/lepoint)

Le document *Processus et documentation budgétaires : une reddition de comptes sur les finances publiques de l'État* peut être consulté sur la page du budget 2022-2023 :

[www.finances.gouv.qc.ca/Budget\\_et\\_mise\\_a\\_jour/budget/2022-2023/](http://www.finances.gouv.qc.ca/Budget_et_mise_a_jour/budget/2022-2023/)



# Section E

## LA DETTE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

<b>Sommaire .....</b>	<b>E.3</b>
<b>1. La dette du Québec .....</b>	<b>E.5</b>
1.1 L'objectif de réduction de la dette .....	E.5
1.2 Les différents concepts de dette .....	E.8
1.3 La dette nette .....	E.9
1.4 La dette brute .....	E.12
1.5 La dette représentant les déficits cumulés .....	E.17
1.6 Le Fonds des générations .....	E.19
<b>2. Le financement .....</b>	<b>E.21</b>
2.1 Le programme de financement .....	E.21
2.2 Les emprunts réalisés en 2023-2024 .....	E.23
2.3 La stratégie de gestion de la dette .....	E.26
2.4 Le rendement des titres du gouvernement du Québec .....	E.29
<b>3. Les cotes de crédit .....</b>	<b>E.31</b>
3.1 Les cotes de crédit du Québec .....	E.31
3.2 La comparaison des cotes de crédit des provinces canadiennes .....	E.32



## SOMMAIRE

Le Québec a fait des progrès notables pour réduire son endettement au cours des dernières décennies, mais celui-ci demeure néanmoins élevé.

La réduction du poids de la dette est une priorité pour le gouvernement. En plus de favoriser une meilleure équité intergénérationnelle, elle contribue positivement à la croissance économique par l'instauration d'un climat de confiance propice à l'investissement privé et à la hausse de la productivité.

Au 31 mars 2024, la dette nette du Québec s'établira à 217,9 milliards de dollars, soit à 37,9 % du PIB. Il s'agit d'un niveau inférieur à celui d'avant la pandémie, soit 41,1 % au 31 mars 2020.

**Le gouvernement s'est donné l'objectif de réduire le poids de la dette nette à 30 % du PIB d'ici 2037-2038<sup>1</sup>.**

**Le poids de la dette nette du Québec tendra ainsi graduellement vers la dette nette moyenne des provinces.**

La stratégie de réduction de la dette du gouvernement repose sur trois éléments clés :

- un retour à l'équilibre budgétaire après versements au Fonds des générations d'ici 2027-2028 et le maintien de celui-ci par la suite;
- des versements croissants au Fonds des générations;
- une accélération de la croissance économique, stimulée par l'action gouvernementale, qui contribuera à réduire l'importance relative de la dette.

À compter de 2023-2024, le Fonds des générations recevra annuellement les redevances hydrauliques<sup>2</sup> de même qu'une somme de 650 millions de dollars qui sera prise à même le dividende payé par Hydro-Québec au gouvernement. Les revenus provenant du placement des sommes continueront aussi à contribuer à la réduction de la dette.

En 2023-2024, les revenus consacrés au Fonds des générations s'élèveront à 2,2 milliards de dollars. Ils augmenteront graduellement pour s'établir à 2,8 milliards de dollars en 2027-2028 et à près de 5,0 milliards de dollars en 2037-2038.

Au 31 mars 2024, le solde du Fonds des générations s'établira à 18,7 milliards de dollars, ce qui correspond à 8,6 % de la dette nette. Comme annoncé dans le budget de mars 2023, des retraits de 2,5 milliards de dollars par année seront effectués en 2023-2024 et en 2024-2025.

Dans le contexte actuel de taux d'intérêt élevés, ces retraits viennent réduire le programme de financement et alléger le service de la dette.

Le contexte économique, l'évolution des taux d'intérêt et le niveau élevé de la dette requièrent de la prudence et une saine gestion des finances publiques, car une hausse plus élevée que prévu des taux d'intérêt aurait un impact important sur le cadre financier.

<sup>1</sup> Des changements à apporter à la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations ont été en ce sens proposés. Ceux-ci sont contenus dans le projet de loi n° 35, intitulé Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 21 mars 2023 et modifiant d'autres dispositions, qui a été présenté à l'Assemblée nationale le 5 octobre 2023.

<sup>2</sup> En vertu de la Loi sur le régime des eaux (RLRQ, chapitre R-13), tout détenteur de forces hydrauliques au Québec doit payer des redevances, qui sont notamment fonction de la quantité d'électricité produite. Ces redevances sont payées par Hydro-Québec et les producteurs privés d'hydroélectricité.



# 1. LA DETTE DU QUÉBEC

## 1.1 L'objectif de réduction de la dette

Le Québec a fait des progrès notables pour réduire son endettement au cours des dernières décennies, mais celui-ci demeure néanmoins élevé. La réduction du poids de la dette est une priorité pour le gouvernement.

La Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations a été adoptée en 2006. Elle vise, par une réduction du poids de la dette, à assurer le financement à long terme des principales missions de l'État et un avenir prospère aux générations futures.

Au 31 mars 2024, la dette nette s'établira à 37,9 % du PIB. Le gouvernement entend la réduire graduellement à 30 % du PIB d'ici 2037-2038.

Le gouvernement vise aussi à ce que le poids de la dette nette se situe à 33 % du PIB d'ici 2032-2033. Il s'agit d'une cible intermédiaire.

Dans un contexte où il est difficile de prévoir à long terme l'évolution de l'économie, le gouvernement a ajouté à ces deux cibles un intervalle. Cela lui permettra d'intervenir advenant le cas où des chocs économiques négatifs surviennent ou d'investir davantage, si nécessaire, dans les infrastructures publiques.

TABLEAU E.1

### Les cibles de réduction de la dette

Dette nette d'ici 2032-2033 (cible intermédiaire)	33 % du PIB ( $\pm 2,5$ % du PIB)
Dette nette d'ici 2037-2038	30 % du PIB ( $\pm 2,5$ % du PIB)



## □ **Les bénéfices associés à la réduction du poids de la dette et les éléments de la stratégie mise en place pour y arriver**

La réduction du poids de la dette contribue à la croissance économique, puisqu'elle instaure un climat de confiance propice à l'investissement privé et à la hausse de la productivité.

En plus d'aider à l'enrichissement collectif, la réduction du poids de la dette permettra au Québec :

- de contribuer à l'équité intergénérationnelle;
- d'assurer un financement stable des principales missions de l'État, comme la santé et l'éducation;
- de faire face aux coûts associés au vieillissement de la population;
- de mettre en place des mesures pour lutter contre les changements climatiques;
- de financer des investissements importants dans les infrastructures publiques;
- de réduire le fardeau fiscal des Québécois;
- de contrer une nouvelle récession;
- d'augmenter son autonomie financière dans la fédération.

La stratégie de réduction de la dette du gouvernement repose sur trois éléments clés :

- un retour à l'équilibre budgétaire après versements au Fonds des générations d'ici 2027-2028 et le maintien de celui-ci par la suite;
- des versements croissants au Fonds des générations;
- une accélération de la croissance économique, stimulée par l'action gouvernementale, qui contribuera à réduire l'importance relative de la dette.

## □ Une projection à long terme de l'évolution du poids de la dette nette

Le ministère des Finances effectue des prévisions détaillées sur cinq ans de la dette. À des fins informatives, une projection du ratio de la dette nette au PIB a été effectuée jusqu'en 2037-2038.

Sur la base de cette projection, il est prévu que la dette nette au PIB pourrait diminuer à moins de 28 % d'ici 2037-2038.

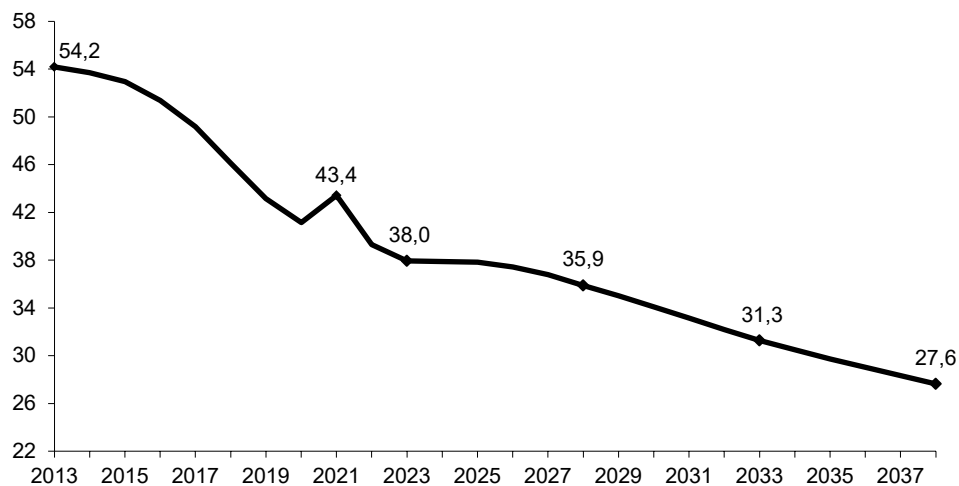
Le gouvernement a comme objectif de réduire graduellement la dette nette à l'intérieur d'une fourchette allant de 27,5 % à 32,5 % du PIB d'ici 2037-2038, la cible médiane s'établissant à 30 % du PIB.

La dette nette au PIB avait atteint un sommet en 2012-2013, alors qu'elle s'établissait à 54,2 %.

GRAPHIQUE E.1

### Projection de la dette nette au 31 mars

(en pourcentage du PIB)



## 1.2 Les différents concepts de dette

Il existe différents concepts de dette pour mesurer l'endettement d'un gouvernement.

- La **dette brute** correspond à la dette sur les marchés financiers, à laquelle est ajouté l'engagement relatif aux régimes de retraite des employés de l'État. Le solde du Fonds des générations est soustrait de la dette brute.
  - Au 31 mars 2023, la dette brute du Québec s'est établie à 226,1 milliards de dollars, soit à 40,9 % du PIB.
- La **dette nette** correspond à l'ensemble des passifs du gouvernement, desquels sont retranchés les actifs financiers. Plusieurs autres provinces emploient ce concept pour présenter l'évolution de leur dette<sup>3</sup>.
  - Au 31 mars 2023, la dette nette du Québec s'est établie à 209,8 milliards de dollars, soit à 38,0 % du PIB.
- La **dette représentant les déficits cumulés** correspond à l'écart entre les passifs et les actifs du gouvernement. Il s'agit de la dette qui ne correspond à aucun actif. Ce concept est celui qu'utilise le gouvernement fédéral pour présenter l'évolution de sa dette.
  - Au 31 mars 2023, la dette représentant les déficits cumulés du Québec s'est établie à 115,9 milliards de dollars, soit à 21,0 % du PIB.

TABLEAU E.2

### Dette du gouvernement du Québec au 31 mars selon différents concepts (en millions de dollars)

	2023	2024	2025
<b>DETTE BRUTE<sup>(1)</sup></b>	<b>226 065</b>	<b>235 947</b>	<b>245 173</b>
<i>En % du PIB</i>	40,9	41,0	41,2
Moins : Actifs financiers, nets des autres éléments de passif <sup>(2)</sup>	-16 270	-18 049	-20 302
<b>DETTE NETTE</b>	<b>209 795</b>	<b>217 898</b>	<b>224 871</b>
<i>En % du PIB</i>	38,0	37,9	37,8
Moins : Actifs non financiers	-93 876	-100 566	-107 202
<b>DETTE REPRÉSENTANT LES DÉFICITS CUMULÉS</b>	<b>115 919</b>	<b>117 332</b>	<b>117 669</b>
<i>En % du PIB</i>	21,0	20,4	19,8

(1) La dette brute exclut les emprunts effectués par anticipation et tient compte des sommes accumulées dans le Fonds des générations.

(2) Les actifs financiers comprennent notamment les participations dans les entreprises du gouvernement (par exemple, Hydro-Québec) et les comptes clients. Les autres éléments de passif (par exemple, les comptes à payer) en sont soustraits.

<sup>3</sup> L'OCDE et le FMI comparent la dette des pays en utilisant notamment la dette nette.

### 1.3 La dette nette

La dette nette correspond aux passifs du gouvernement, desquels sont retranchés les actifs financiers. Plusieurs autres provinces utilisent ce concept pour présenter l'évolution de leur dette.

Au 31 mars 2023, la dette nette du Québec s'est établie à 209,8 milliards de dollars, soit à 38,0 % du PIB. Une diminution à 35,9 % du PIB est prévue d'ici 2027-2028.

Le retour à l'équilibre budgétaire, les versements au Fonds des générations et la progression de l'économie contribueront à la réduction du poids de la dette nette.

TABLEAU E.3

#### Facteurs d'évolution de la dette nette

(en millions de dollars)

	Dette au début de l'exercice	Déficit (surplus) budgétaire	Immobilisations nettes	Ajustements comptables <sup>(1)</sup>	Versements au Fonds des générations	Variation totale	Dette à la fin de l'exercice	En % du PIB
2022-2023	198 015	6 150	6 302	2 410	-3 082	11 780	209 795	38,0
2023-2024	209 795	3 995	6 690	-341	-2 241	8 103	217 898	37,9
2024-2025	217 898	2 982	6 636	-341	-2 304	6 973	224 871	37,8
2025-2026	224 871	1 975	6 369	-341	-2 443	5 560	230 431	37,4
2026-2027	230 431	966	6 111	-341	-2 652	4 084	234 515	36,8
2027-2028	234 515	-4	5 392	-341	-2 775	2 272	236 787	35,9

Note : La dette au début de l'exercice 2022-2023 a été augmentée de 192,2 G\$ à 198,0 G\$ (une hausse de 5,8 G\$) en raison de la nouvelle norme portant sur la comptabilisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

(1) Les ajustements comptables comprennent notamment l'impact sur la dette de l'évaluation des instruments financiers dérivés à leur juste valeur. Cette évaluation entraîne des variations temporaires de la dette. À des fins prévisionnelles, il est estimé que cet impact s'amortira sur l'échéance moyenne de la dette, soit 12 ans.

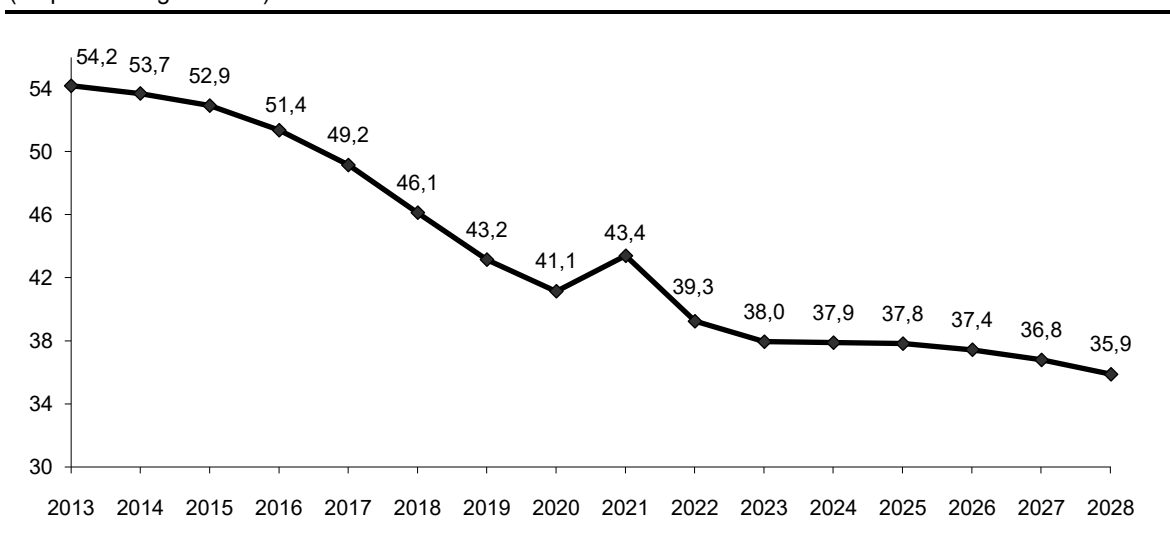
## □ La dette nette à un niveau inférieur à celui d'avant la pandémie

Le poids de la dette nette s'est établi à 38,0 % du PIB au 31 mars 2023. Il s'agit d'un niveau inférieur à celui d'avant la pandémie, soit 41,1 % du PIB au 31 mars 2020. La dette nette au PIB avait atteint un sommet en 2012-2013, alors qu'elle s'établissait à 54,2 %.

La tendance baissière se poursuivra. Une diminution graduelle de la dette nette au PIB est en effet prévue d'ici 2027-2028.

GRAPHIQUE E.2

### Dette nette au 31 mars (en pourcentage du PIB)



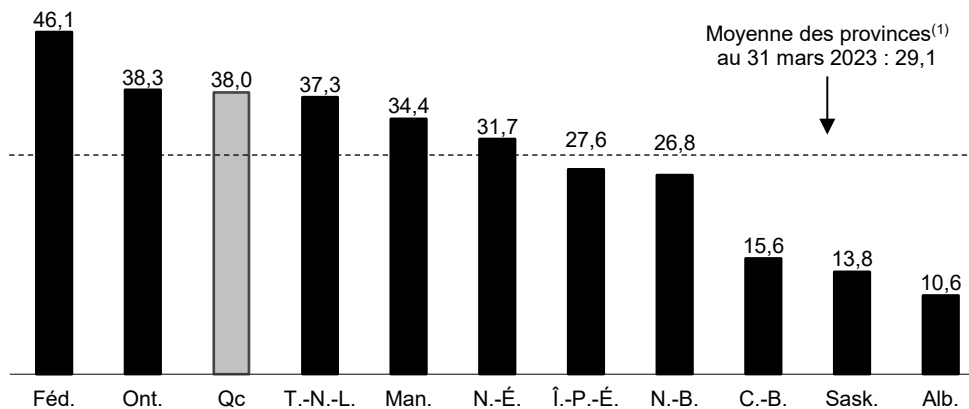
## ❑ Comparaison de la dette nette des gouvernements au Canada

Au 31 mars 2023, le poids de la dette nette du Québec s'est établi à 38,0 % du PIB, comparativement à 29,1 % pour la moyenne des provinces<sup>4</sup>.

GRAPHIQUE E.3

### Dette nette des gouvernements au Canada au 31 mars 2023

(en pourcentage du PIB)



(1) On obtient cette moyenne en divisant la somme des dettes provinciales par la somme des PIB provinciaux.  
Sources : Comptes publics et documents budgétaires des gouvernements.

<sup>4</sup> La moyenne des provinces au 31 mars 2022 était de 31,3 %.

## 1.4 La dette brute

La dette brute correspond à la somme de la dette contractée sur les marchés financiers (dette directe) et du passif net au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic, de laquelle est soustrait le solde du Fonds des générations.

Le poids de la dette brute s'est établi à 40,9 % du PIB au 31 mars 2023. Une stabilité de la dette brute au PIB est prévue d'ici les cinq prochaines années.

Par ailleurs, à compter de 2025-2026, les sommes accumulées dans le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR), visant à pourvoir aux prestations de retraite des employés de l'État, devraient excéder le passif du gouvernement à cet égard.

— Ainsi, en ce qui concerne les régimes de retraite et les autres avantages sociaux futurs, le gouvernement sera en position d'actif net.

Dans ce contexte, le gouvernement a annoncé qu'il commencera à retirer des sommes du FARR pour pourvoir au paiement de prestations de retraite des employés de l'État. Un premier retrait de 1 milliard de dollars sera effectué en 2024-2025. Ces retraits, qui contribueront à réduire le programme de financement, augmenteront par la suite graduellement. Ils n'auront cependant aucun effet sur la dette brute, car la diminution de la dette sur les marchés financiers sera compensée par une baisse équivalente du FARR, un actif financier déduit de la dette brute.

TABLEAU E.4

### Dette brute au 31 mars (en millions de dollars)

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Dette directe	238 191	250 945	262 443	273 296	284 140	292 590
Plus : Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs <sup>(1)</sup>	6 785	3 654	1 186	-282	-970	-564
Moins : Fonds des générations	-18 911	-18 652	-18 456	-20 899	-23 551	-26 326
<b>DETTE BRUTE</b>	<b>226 065</b>	<b>235 947</b>	<b>245 173</b>	<b>252 115</b>	<b>259 619</b>	<b>265 700</b>
<b>En % du PIB</b>	<b>40,9</b>	<b>41,0</b>	<b>41,2</b>	<b>41,0</b>	<b>40,7</b>	<b>40,3</b>

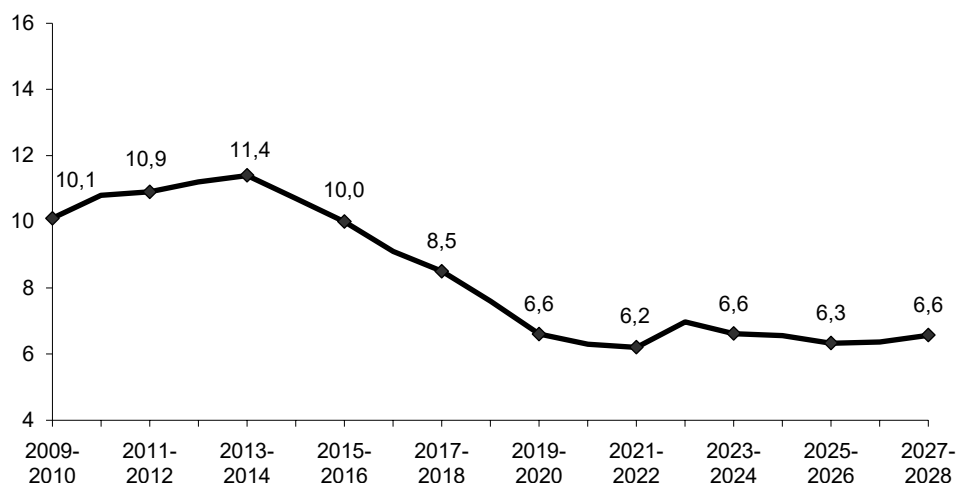
(1) Un montant positif représente un passif net, alors qu'un montant négatif représente un actif net.

### La part des revenus consacrée au service de la dette demeurera à des niveaux historiquement bas

Le service de la dette en proportion des revenus, qui s'établira à 6,6 % en 2023-2024, devrait demeurer stable au cours des années à venir. Le service de la dette en proportion des revenus se situait à plus de 10 % au début des années 2010.

#### Service de la dette

(en pourcentage des revenus)



#### La sensibilité du service de la dette à une hausse des taux d'intérêt

Le contexte économique, l'évolution des taux d'intérêt et le niveau élevé de la dette requièrent de la prudence et une saine gestion des finances publiques, car une hausse plus élevée que prévu des taux d'intérêt à long terme aurait un impact important sur le cadre financier.

Une hausse plus importante que prévu des taux d'intérêt de 1 point de pourcentage sur une pleine année entraînerait une augmentation de la dépense d'intérêts de 484 millions de dollars la première année, de près de 1,8 milliard de dollars la cinquième année et d'environ 3 milliards de dollars la dixième année.

L'impact est croissant, car seule une partie de la dette est à refinancer chaque année. L'échéance moyenne de la dette s'élevait à 12 ans au 31 mars 2023.

Une telle hausse des taux d'intérêt à compter de 2024-2025 ferait passer la part des revenus consacrée au service de la dette à 7,4 % en 2027-2028, comparativement au ratio de 6,6 % prévu actuellement.

#### Impact sur la dépense d'intérêts d'une hausse de 1 point de pourcentage des taux d'intérêt

(en millions de dollars)

	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année	4 <sup>e</sup> année	5 <sup>e</sup> année
Impact	484	846	1 180	1 473	1 765



TABLEAU E.5

**Facteurs d'évolution de la dette brute du gouvernement du Québec**

(en millions de dollars)

	<b>Dette au début de l'exercice</b>	<b>Déficit (surplus) budgétaire</b>	<b>Placements, prêts et avances</b>	<b>Immobilisations nettes</b>	<b>Autres facteurs<sup>(1)</sup></b>	<b>Versements au Fonds des générations</b>	<b>Variation totale</b>	<b>Dette à la fin de l'exercice</b>	<b>En % du PIB</b>
2022-2023	210 952	6 150	-1 193	6 302	6 936	-3 082	15 113	226 065	40,9
2023-2024	226 065	3 995	2 355	6 690	-917	-2 241	9 882	235 947	41,0
2024-2025	235 947	2 982	3 937	6 636	-2 025	-2 304	9 226	245 173	41,2
2025-2026	245 173	1 975	1 829	6 369	-788	-2 443	6 942	252 115	41,0
2026-2027	252 115	966	2 659	6 111	420	-2 652	7 504	259 619	40,7
2027-2028	259 619	-4	2 020	5 392	1 448	-2 775	6 081	265 700	40,3

(1) Les autres facteurs comprennent notamment la variation des autres comptes, comme ceux à payer et à recevoir. Ils comprennent aussi l'impact sur la dette de l'évaluation des instruments financiers dérivés à leur juste valeur. Cette évaluation entraîne des variations temporaires de la dette. À des fins prévisionnelles, il est estimé que cet impact s'amortira sur l'échéance moyenne de la dette, soit 12 ans. La hausse de la dette en 2022-2023 s'explique notamment par le montant ponctuel pour le coût de la vie de 500 \$ par adulte, annoncé dans le budget de mars 2022. Cette mesure a donné lieu à l'inscription d'une dépense en 2021-2022, mais à une sortie de fonds au début de 2022-2023.

### Les investissements nets en immobilisations

Les investissements nets en immobilisations se composent des investissements bruts du gouvernement, desquels est soustraite la dépense d'amortissement.

Bien que ce soient les investissements bruts qui influencent la dette brute, les immobilisations nettes sont présentées dans les facteurs d'évolution de la dette brute en raison du fait que la dépense d'amortissement est incluse dans le solde budgétaire.

De 2023-2024 à 2027-2028, les investissements nets en immobilisations contribueront à augmenter la dette brute de 6,2 milliards de dollars par année en moyenne.

#### Investissements nets en immobilisations

(en millions de dollars)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Investissements bruts <sup>(1)</sup>	11 669	12 034	12 057	12 075	11 392
Moins : Amortissement	-4 979	-5 398	-5 688	-5 964	-6 000
<b>TOTAL</b>	<b>6 690</b>	<b>6 636</b>	<b>6 369</b>	<b>6 111</b>	<b>5 392</b>

(1) Ces investissements excluent la contribution du gouvernement du Québec aux projets des partenaires (par exemple, les municipalités), alors que celle-ci est incluse dans les investissements annuels du Plan québécois des infrastructures et dans les dépenses de portefeuilles.

### Les placements, prêts et avances

Le gouvernement effectue des investissements, sous forme de placements, de prêts et d'avances, dans des entreprises privées, par l'entremise par exemple du Fonds du développement économique (FDE)<sup>1</sup>, de même que dans des sociétés d'État.

Une société d'État du gouvernement peut être autorisée à conserver une partie de son bénéfice net.

- Par exemple, Hydro-Québec verse annuellement au gouvernement un dividende qui correspond à 75 % de son bénéfice net. Elle se sert de la portion qui n'est pas versée au gouvernement, soit 25 %, pour financer ses besoins.
- Pour le gouvernement, il s'agit d'un placement qui crée un besoin de financement, et donc une augmentation de la dette brute.

Il est à noter que les placements, prêts et avances peuvent varier d'une année à l'autre en raison notamment des placements temporaires effectués et encaissés.

<sup>1</sup> De 2023-2024 à 2027-2028, les acquisitions nettes du FDE en placements et en prêts représentent annuellement en moyenne près de 1 milliard de dollars.

## Le passif net des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs

Le passif net des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs correspond aux engagements nets du gouvernement envers ses employés des secteurs public et parapublic.

On obtient le passif net des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs, qui est inclus dans la dette brute, en soustrayant du passif le solde des sommes accumulées pour payer ces avantages. Il s'agit du solde du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) et d'autres fonds.

Au 31 mars 2023, le passif net des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs s'établissait à 6,8 milliards de dollars<sup>1</sup>.

### Passif net des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs au 31 mars 2023

(en millions de dollars)

#### Passifs

Passif des régimes de retraite <sup>(1)</sup>	120 845
Passif des autres avantages sociaux futurs	1 344
<b>Passif des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs</b>	<b>122 189</b>

#### Actifs

Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) et autres fonds de régimes de retraite <sup>(2)</sup>	-113 903
Fonds des autres avantages sociaux futurs	-1 501
<b>Actif des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs</b>	<b>-115 404</b>

### **PASSIF NET DES RÉGIMES DE RETRAITE ET DES AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**

**6 785**

(1) Il s'agit principalement du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE).

(2) La valeur du FARR s'élève à 107,1 G\$. Les autres fonds incluent principalement le fonds du Régime de retraite de l'Université du Québec. Pour ce qui est du FARR, il s'agit de la valeur comptable. À titre informatif, au 30 juin dernier, la valeur marchande du FARR s'établissait à 111,8 G\$.

1 Au 31 mars 2022, il s'établissait à 9,5 G\$.

## 1.5 La dette représentant les déficits cumulés

La dette représentant les déficits cumulés est constituée des déficits cumulés indiqués dans les états financiers du gouvernement. Il s'agit de la dette qui ne correspond à aucun actif. C'est ce concept qui est utilisé par le gouvernement fédéral pour présenter l'évolution de sa dette.

Au 31 mars 2023, la dette représentant les déficits cumulés du Québec s'est établie à 115,9 milliards de dollars, soit à 21,0 % du PIB.

Il est prévu que le poids de la dette représentant les déficits cumulés diminuera à 16,9 % du PIB au 31 mars 2028.

TABLEAU E.6

### Facteurs d'évolution de la dette représentant les déficits cumulés (en millions de dollars)

	Dette au début de l'exercice	Déficit (surplus) budgétaire	Ajustements comptables <sup>(1)</sup>	Versements au Fonds des générations	Variation totale	Dette à la fin de l'exercice	En % du PIB
2022-2023	109 943	6 150	2 908	-3 082	5 976	115 919	21,0
2023-2024	115 919	3 995	-341	-2 241	1 413	117 332	20,4
2024-2025	117 332	2 982	-341	-2 304	337	117 669	19,8
2025-2026	117 669	1 975	-341	-2 443	-809	116 860	19,0
2026-2027	116 860	966	-341	-2 652	-2 027	114 833	18,0
2027-2028	114 833	-4	-341	-2 775	-3 120	111 713	16,9

Note : La dette au début de l'exercice 2022-2023 a été augmentée de 105,2 G\$ à 109,9 G\$ (une hausse de 4,7 G\$) en raison de la nouvelle norme portant sur la comptabilisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

(1) Les ajustements comptables comprennent notamment l'impact sur la dette de l'évaluation des instruments financiers dérivés à leur juste valeur. Cette évaluation entraîne des variations temporaires de la dette. À des fins prévisionnelles, il est estimé que cet impact s'amortira sur l'échéance moyenne de la dette, soit 12 ans.

## La dette du secteur public du Québec

La dette du secteur public comprend la dette brute du gouvernement, la dette d'Hydro-Québec, la dette des municipalités, de même que la dette des universités autres que l'Université du Québec et ses constituantes. Cette dette a servi notamment à financer les infrastructures publiques, par exemple les routes, les écoles, les hôpitaux, les barrages hydroélectriques et les usines d'assainissement des eaux.

Au 31 mars 2023, la dette du secteur public du Québec s'est établie à 307,9 milliards de dollars, soit à 55,7 % du PIB. Ces données doivent cependant être mises en perspective, car elles ne tiennent pas compte de la valeur économique de certains actifs détenus par le gouvernement, comme Hydro-Québec, la Société des alcools du Québec ou encore Loto-Québec.

### Dette du secteur public au 31 mars

(en millions de dollars)

	2020	2021	2022	2023
Dette brute du gouvernement	199 930	211 228	210 952	226 065
Hydro-Québec	43 839	44 831	46 225	49 438
Municipalités	29 424	30 020	31 263	30 952
Universités autres que l'Université du Québec et ses constituantes	1 639	1 452	1 379	1 395
<b>DETTE DU SECTEUR PUBLIC</b>	<b>274 832</b>	<b>287 531</b>	<b>289 819</b>	<b>307 850</b>
<i>En % du PIB</i>	<i>59,8</i>	<i>63,8</i>	<i>57,5</i>	<i>55,7</i>

## 1.6 Le Fonds des générations

Depuis 2006, le Fonds des générations est un élément important de la stratégie de réduction de la dette.

Sujettes à l'adoption du projet de loi n° 35, intitulé Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 21 mars 2023 et modifiant d'autres dispositions<sup>5</sup>, trois sources de revenus seront consacrées au Fonds des générations :

- les redevances hydrauliques, qui sont payées par Hydro-Québec et les producteurs privés d'hydroélectricité<sup>6</sup>;
- une contribution additionnelle d'Hydro-Québec, fixée à 650 millions de dollars par année, prise à même le dividende versé par Hydro-Québec au gouvernement;
- les revenus provenant du placement des sommes constituant le Fonds des générations.

En 2023-2024, les revenus consacrés au Fonds des générations s'élèveront à 2,2 milliards de dollars. Ils augmenteront graduellement pour s'établir à 2,8 milliards de dollars en 2027-2028 et à près de 5,0 milliards de dollars en 2037-2038.

Au 31 mars 2024, le solde du Fonds des générations s'établira à 18,7 milliards de dollars, ce qui correspond à 8,6 % de la dette nette. Comme annoncé dans le budget de mars 2023, des retraits de 2,5 milliards de dollars par année seront effectués en 2023-2024 et en 2024-2025.

Dans le contexte actuel de taux d'intérêt élevés, ces retraits viennent réduire le programme de financement et alléger le service de la dette.

TABLEAU E.7

### Fonds des générations

(en millions de dollars)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
<b>Valeur comptable au début<sup>(1)</sup></b>	<b>18 911</b>	<b>18 652</b>	<b>18 456</b>	<b>20 899</b>	<b>23 551</b>
<b>Revenus consacrés</b>					
Redevances hydrauliques					
Hydro-Québec	770	790	821	916	917
Producteurs privés	112	117	120	122	125
<b>Sous-total</b>	<b>882</b>	<b>907</b>	<b>941</b>	<b>1 038</b>	<b>1 042</b>
Contribution additionnelle d'Hydro-Québec	650	650	650	650	650
Revenus de placement <sup>(2)</sup>	709	747	852	964	1 083
<b>Total des revenus consacrés</b>	<b>2 241</b>	<b>2 304</b>	<b>2 443</b>	<b>2 652</b>	<b>2 775</b>
Utilisation du Fonds des générations pour le remboursement d'emprunts	-2 500	-2 500	—	—	—
<b>VALEUR COMPTABLE À LA FIN</b>	<b>18 652</b>	<b>18 456</b>	<b>20 899</b>	<b>23 551</b>	<b>26 326</b>
<b>En % de la dette nette</b>	<b>8,6</b>	<b>8,2</b>	<b>9,1</b>	<b>10,0</b>	<b>11,1</b>
<b>En % du PIB</b>	<b>3,2</b>	<b>3,1</b>	<b>3,4</b>	<b>3,7</b>	<b>4,0</b>

(1) À titre informatif, au 30 juin 2023, la juste valeur du Fonds des générations s'élevait à 21,3 G\$, soit 1,6 G\$ de plus que sa valeur comptable. À l'instar de la valeur comptable, la juste valeur inclut les comptes à recevoir (0,5 G\$ au 30 juin 2023).

(2) Les revenus de placement du Fonds des générations correspondent à ceux qui sont matérialisés (revenus d'intérêts, dividendes, gains sur disposition d'actifs, etc.). La prévision peut donc être révisée à la hausse comme à la baisse en fonction du moment où les gains ou les pertes sont effectivement réalisés. Un rendement annuel de 4,5 % est prévu, ce taux correspondant à la moyenne historique.

<sup>5</sup> Le projet de loi n° 35 a été présenté à l'Assemblée nationale le 5 octobre 2023.

<sup>6</sup> En vertu de la Loi sur le régime des eaux, tout détenteur de forces hydrauliques au Québec doit payer des redevances, qui sont notamment fonction de la quantité d'électricité produite.



## 2. LE FINANCEMENT

### 2.1 Le programme de financement

Le programme de financement correspond aux emprunts à long terme effectués dans l'année financière. Il permet, entre autres, de rembourser les emprunts venant à échéance et de pourvoir aux besoins financiers nets. Ces derniers comprennent notamment le déficit budgétaire ainsi que les investissements nets en immobilisations du gouvernement.

Pour l'année 2023-2024, le programme s'établit à 21,9 milliards de dollars, soit 7,6 milliards de dollars de moins que prévu dans le budget de mars 2023.

Cette réduction s'explique principalement par la diminution des besoins financiers nets, l'augmentation de l'encours des bons du Trésor et des emprunts effectués par anticipation plus élevés que prévu.

Au 20 octobre 2023, les emprunts réalisés en 2023-2024 s'élèvent à 18,6 milliards de dollars, soit 85 % du programme prévu.

TABLEAU E.8

#### Programme de financement du gouvernement en 2023-2024 (en millions de dollars)

	Mars 2023	Révisions	Novembre 2023
Besoins financiers nets	18 647	-4 147	14 500
Remboursements d'emprunts	13 396	251	13 647
Utilisation du Fonds des générations pour le remboursement d'emprunts	-2 500	—	-2 500
Retrait du Fonds des congés de maladie accumulés	—	-160	-160
Utilisation des emprunts effectués par anticipation	—	-2 233	-2 233
Variation de l'encaisse	—	—	—
Augmentation de l'encours des bons du Trésor du Québec	—	-2 000	-2 000
Transactions en vertu de la politique de crédit <sup>(1)</sup>	—	665	665
Financement par anticipation réalisé	—	—	—
<b>TOTAL</b>	<b>29 543</b>	<b>-7 624</b>	<b>21 919</b>

Note : Un montant négatif indique une source de financement, alors qu'un montant positif représente un besoin de financement.

(1) Dans le cadre de la politique de crédit, qui vise à limiter le risque relatif aux contrepartistes, le gouvernement débourse ou encaisse des sommes à la suite notamment des mouvements des taux de change. Ces sommes n'ont pas d'effet sur la dette.



Le programme de financement s'établira à 29,0 milliards de dollars en 2024-2025.

Pour les trois années suivantes, soit de 2025-2026 à 2027-2028, il s'établira en moyenne à 25,3 milliards de dollars par année.

TABLEAU E.9

**Programme de financement du gouvernement de 2024-2025 à 2027-2028**  
(en millions de dollars)

	<b>2024-2025</b>	<b>2025-2026</b>	<b>2026-2027</b>	<b>2027-2028</b>
Besoins financiers nets	15 843	14 337	15 212	13 701
Remboursements d'emprunts <sup>(1)</sup>	16 687	16 819	13 637	12 741
Utilisation des emprunts effectués par anticipation	—	—	—	—
Utilisation du Fonds des générations pour le remboursement d'emprunts	-2 500	—	—	—
Retrait du Fonds d'amortissement des régimes de retraite	-1 000	-2 500	-3 500	-4 500
<b>TOTAL</b>	<b>29 030</b>	<b>28 656</b>	<b>25 349</b>	<b>21 942</b>

Note : Un montant négatif indique une source de financement, alors qu'un montant positif représente un besoin de financement.

(1) Il s'agit des remboursements d'emprunts selon les données au 30 septembre 2023.

## 2.2 Les emprunts réalisés en 2023-2024

Le gouvernement vise à emprunter au plus bas coût possible. Pour ce faire, il applique une stratégie de diversification des sources de financement selon les marchés, les instruments financiers et les échéances.

En 2023-2024, le gouvernement a réalisé jusqu'à maintenant 39 % de ses emprunts sur les marchés étrangers, alors que la moyenne des 10 dernières années s'établit à 27 %. En avril 2023, le Québec a réalisé sa plus importante émission d'obligations en dollars américains, un emprunt de 3,5 milliards de dollars américains d'une échéance de 5 ans. Le Québec prévoit continuer de profiter des occasions d'émettre sur les marchés étrangers. Cependant, le gouvernement ne conserve aucune exposition de sa dette aux devises étrangères, et ce, de manière à neutraliser l'effet de change sur le service de la dette.

En 2023-2024, les obligations conventionnelles en dollars canadiens sont le principal instrument d'emprunt utilisé.

À ce jour, le coût moyen des transactions réalisées en 2023-2024 était de 3,94 % avec une échéance moyenne des émissions de 13 ans, alors que le coût de l'ensemble de la dette s'établissait à 3,67 % avec une échéance résiduelle moyenne de 12 ans au 31 mars 2023.

TABLEAU E.10

### Sommaire des emprunts à long terme réalisés en 2023-2024

Devises	En M\$	En %
<b>DOLLAR CANADIEN</b>		
Obligations conventionnelles	9 933	53,5
Produits d'épargne émis par Épargne Placements Québec	597	3,2
Obligations vertes	591	3,2
Immigrants investisseurs <sup>(1)</sup>	157	0,8
<b>Sous-total</b>	<b>11 278</b>	<b>60,7</b>
<b>AUTRES DEVISES</b>		
Dollar américain	6 702	36,1
Franc suisse	586	3,2
<b>Sous-total</b>	<b>7 288</b>	<b>39,3</b>
<b>TOTAL</b>	<b>18 566</b>	<b>100,0</b>

Note : Il s'agit des emprunts réalisés au 20 octobre 2023.

(1) Ces emprunts proviennent des sommes avancées par les immigrants investisseurs. Ces sommes sont prêtées au gouvernement par l'intermédiaire d'Investissement Québec.

## Programme d'obligations vertes

Le gouvernement a lancé en 2017 un programme d'obligations vertes, qui permet le financement de projets entraînant des bénéfices tangibles en matière de protection de l'environnement, de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ou encore d'adaptation aux changements climatiques. Par ce programme, le gouvernement contribue notamment à développer un marché pour les investissements socialement responsables.

Le programme s'appuie sur les *Green Bond Principles*, un ensemble de lignes directrices visant à amener plus de transparence concernant le processus d'émission, de divulgation et de reddition de comptes.

Le cadre de référence du programme d'obligations vertes du Québec, qui a été mis à jour en juillet 2022, a reçu la plus haute cote possible de la part de l'organisme CICERO (Center for International Climate Research).

Neuf émissions, totalisant 5,7 milliards de dollars, ont eu lieu depuis le lancement du programme, dont une émission de 600 millions de dollars réalisée en juin 2023. Étant donné la demande pour les obligations vertes du Québec et l'engagement du gouvernement à l'égard de l'environnement, le Québec s'est engagé à être un émetteur régulier d'obligations vertes.

Pour de plus amples détails, visitez le

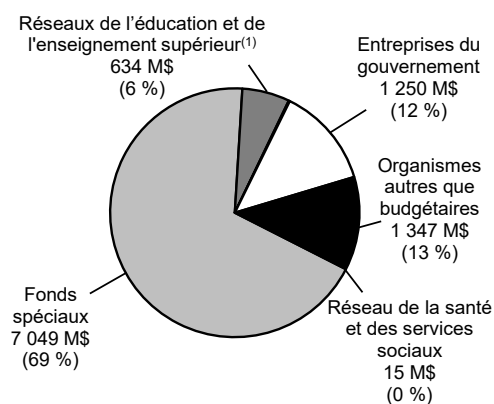
[http://www.finances.gouv.qc.ca/ministere/environnement\\_economie\\_verte/obligations\\_vertes/](http://www.finances.gouv.qc.ca/ministere/environnement_economie_verte/obligations_vertes/).

## Financement des organismes publics

Le Fonds de financement et Financement-Québec ont pour mission principale d'offrir aux organismes du secteur public québécois du financement au plus bas coût possible.

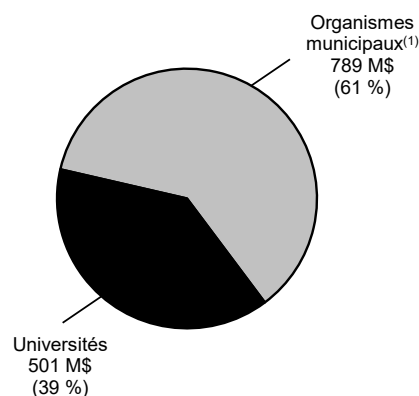
La clientèle du Fonds de financement est composée des organismes publics inclus dans le périmètre comptable du gouvernement, alors que Financement-Québec finance les organismes hors périmètre. Au cours de l'exercice financier 2023-2024, le programme de prêts à long terme du Fonds de financement s'établit à près de 10,3 milliards de dollars et celui de Financement-Québec, à près de 1,3 milliard de dollars.

### Programme de prêts à long terme du Fonds de financement en 2023-2024



(1) Cela inclut les centres de services scolaires, les commissions scolaires, les cégeps et l'Université du Québec et ses constituantes.

### Programme de prêts à long terme de Financement-Québec en 2023-2024



(1) Cela inclut les sociétés municipales de transport, le Réseau de transport métropolitain et l'Autorité régionale de transport métropolitain.

À la suite de la nouvelle application de la norme comptable sur les paiements de transfert, le gouvernement a décidé de modifier les modalités de versement des subventions liées aux projets d'infrastructure. Les subventions relatives aux investissements subventionnés sont dorénavant versées comptant en remboursement des emprunts temporaires contractés auprès du Fonds de financement ou de Financement-Québec plutôt qu'en remboursement du service de la dette des prêts à long terme.

Ce changement de modalités de versement est mis en application de façon progressive. En 2022-2023, le ministère de la Santé et des Services sociaux a commencé à verser ses subventions au comptant, suivi en 2023-2024 par le ministère de l'Éducation. Ainsi, aucun nouveau prêt à long terme n'est prévu en lien avec ces subventions. Les financements à long terme demeurent pour les investissements non subventionnés.

Fondamentalement, le gouvernement continue de financer ses infrastructures par des emprunts à long terme réalisés sur les marchés financiers indépendamment du choix de financer à long terme l'entité bénéficiaire de la subvention ou de verser comptant sa subvention.

## 2.3 La stratégie de gestion de la dette

Le gouvernement, par l'intermédiaire de sa stratégie de gestion de la dette, vise à réduire au minimum les coûts de la dette tout en limitant les risques liés aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt.

Il utilise une gamme d'instruments financiers afin d'atteindre les proportions de dette désirées par devise et par taux d'intérêt, notamment les contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises (swaps).

### □ La structure de la dette brute par devises

Au 31 mars 2023, avant la prise en compte des swaps, la proportion de la dette brute était de 77 % en dollars canadiens, de 11 % en euros, de 10 % en dollars américains, de 1 % en livres sterling, de 1 % en dollars australiens, de moins de 1 % en francs suisses et de moins de 1 % dans d'autres devises étrangères (en yens, en dollars néo-zélandais et en couronnes suédoises).

Après la prise en compte des swaps, la dette brute est entièrement libellée en dollars canadiens.

En effet, depuis 2012-2013, le gouvernement ne conserve aucune exposition de sa dette à des devises étrangères.

Les swaps permettent de neutraliser l'effet de change sur le service de la dette.

TABLEAU E.11

### Structure de la dette par devises au 31 mars 2023 (en pourcentage)

	Avant swaps	Après swaps
Dollar canadien	77	100
Euro	11	0
Dollar américain	10	0
Livre sterling	1	0
Dollar australien	1	0
Franc suisse	0 <sup>(1)</sup>	0
Autres (yen, dollar néo-zélandais et couronne suédoise)	0 <sup>(1)</sup>	0
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Note : Il s'agit de la dette brute incluant les emprunts réalisés par anticipation.

(1) Les parts de la dette attribuables au franc suisse et aux autres devises avant swaps sont inférieures à 1 %.

## □ La structure de la dette brute par taux d'intérêt

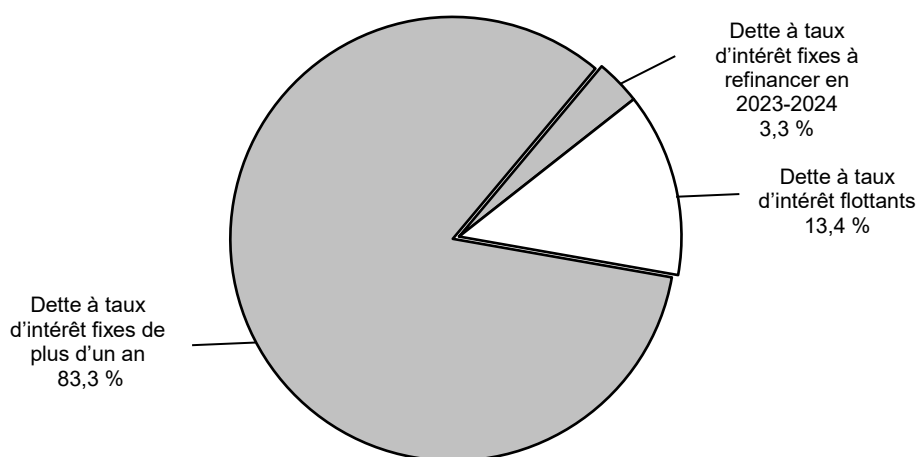
Le gouvernement maintient une partie de sa dette à taux d'intérêt fixes et une partie à taux d'intérêt flottants.

Au 31 mars 2023, après la prise en compte des swaps, la proportion de la dette brute à taux d'intérêt fixes<sup>7</sup> était de 86,6 %, alors que celle à taux d'intérêt flottants était de 13,4 %.

Par ailleurs, au 31 mars 2023, la part de la dette brute assujettie à un changement de taux d'intérêt en 2023-2024 s'établissait à 16,7 %. Cette part comprend la dette à taux d'intérêt flottants (13,4 %) de même que celle à taux d'intérêt fixes qui devra être refinancée en 2023-2024 (3,3 %).

GRAPHIQUE E.4

### Structure de la dette brute par taux d'intérêt au 31 mars 2023



Note : Il s'agit de la dette brute incluant les emprunts réalisés par anticipation.

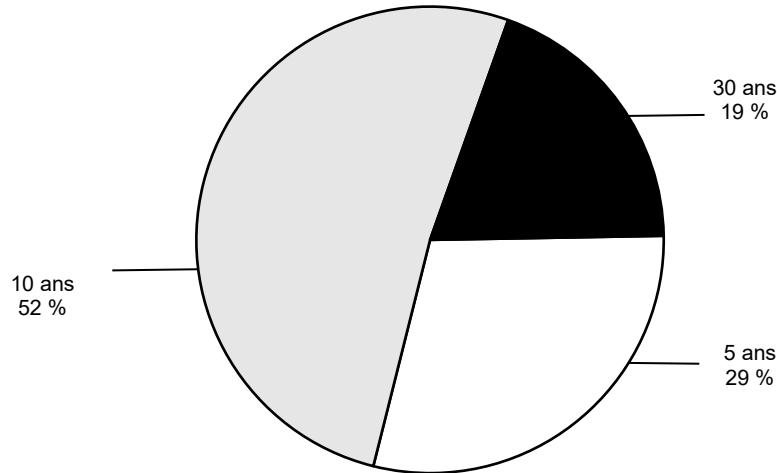
<sup>7</sup> Cette part comprend la dette à taux d'intérêt fixes de plus d'un an (83,3 %) de même que celle à taux d'intérêt fixes à refinancer en 2023-2024 (3,3 %).

## □ Échéancier de la dette

L'échéance des nouveaux emprunts est répartie dans le temps de manière à assurer un profil de refinancement stable et à favoriser une présence régulière du gouvernement sur les marchés des capitaux. À ce jour, environ 71 % des emprunts réalisés en 2023-2024 avaient une échéance de 10 ans et plus, alors que la moyenne des 10 dernières années s'établit à 76 %. L'échéance moyenne des émissions en 2023-2024 est de 13 ans.

GRAPHIQUE E.5

### Échéancier des transactions réalisées en 2023-2024

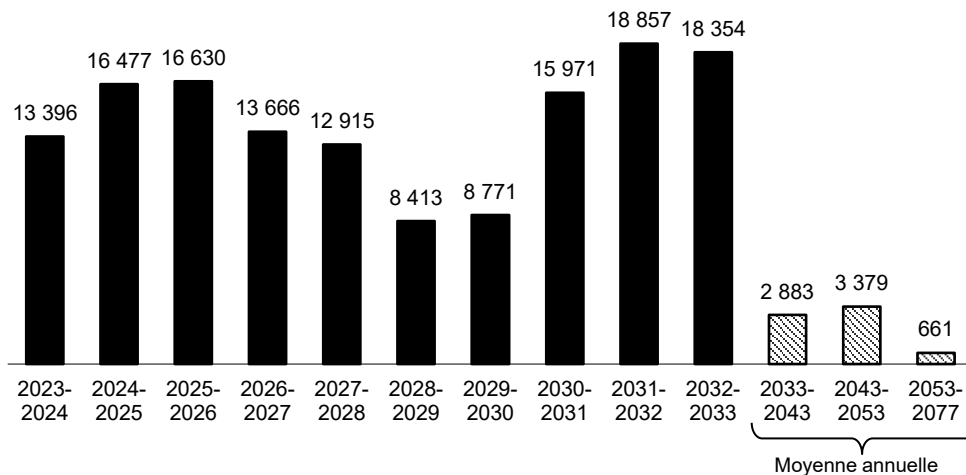


La diversification des emprunts selon les termes se reflète sur l'échéancier de la dette présenté dans le graphique suivant. Au 31 mars 2023, l'échéance moyenne de la dette s'établissait à 12 ans.

GRAPHIQUE E.6

### Échéancier de la dette à long terme au 31 mars 2023

(en millions de dollars)



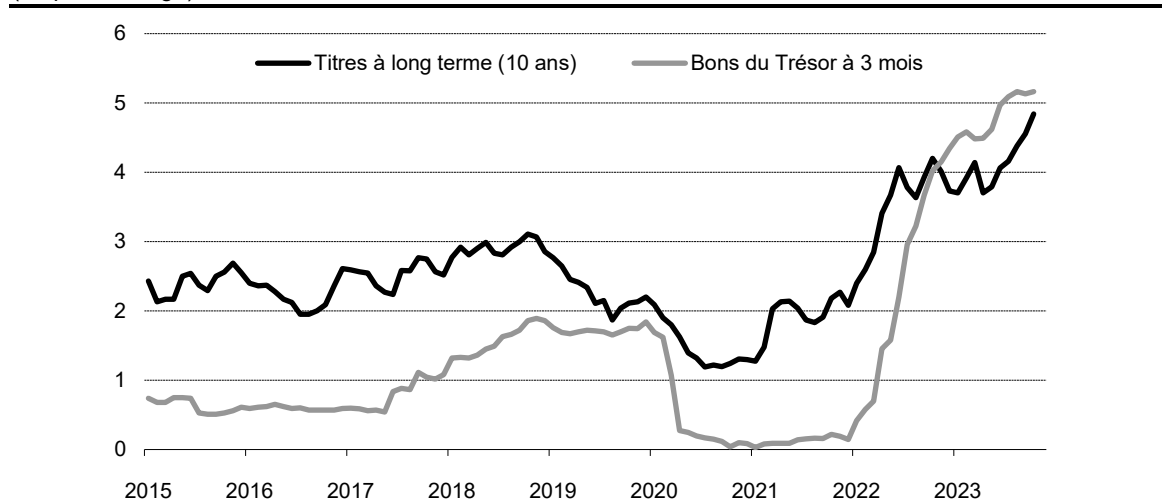
Note : Il s'agit de la dette émise sur les marchés financiers par le gouvernement et Financement-Québec diminuée du solde du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement.

## 2.4 Le rendement des titres du gouvernement du Québec

La récente hausse des taux d'intérêt amène le rendement des bons du Trésor du Québec à échéance de 3 mois à s'établir à 5,2 %, son niveau le plus élevé depuis janvier 2001. Après un creux de 1,2 % en juillet 2020, le rendement des titres du gouvernement du Québec à échéance de 10 ans s'élève à 4,8 %, un sommet depuis novembre 2008. Une hausse du rendement des titres du Québec se traduit par une augmentation du coût de la dette du Québec puisque ces titres servent à combler le programme de financement.

GRAPHIQUE E.7

**Taux de rendement des titres du gouvernement du Québec**  
(en pourcentage)

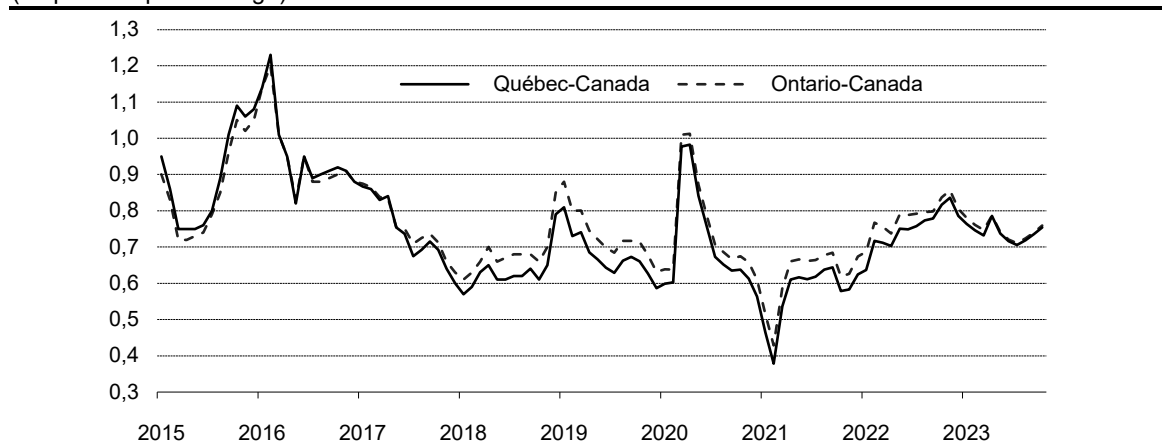


Sources : PC-Bond et ministère des Finances du Québec.

Les rendements des titres à échéance de 10 ans du Québec et de l'Ontario sont présentement très similaires. Actuellement, l'écart de rendement est légèrement favorable au Québec et s'établit à environ 1 point de base.

GRAPHIQUE E.8

**Écart entre les taux de rendement des titres à long terme (10 ans)**  
(en point de pourcentage)



Source : PC-Bond.





### 3. LES COTES DE CRÉDIT

#### 3.1 Les cotes de crédit du Québec

Une cote de crédit mesure la capacité d'un emprunteur, comme le gouvernement du Québec, à payer les intérêts sur sa dette et à la rembourser à l'échéance.

Une cote de crédit élevée se traduit par l'accès à un plus grand bassin d'investisseurs et à des coûts d'emprunt avantageux.

La cote de crédit du Québec est évaluée par six agences de notation.

En 2023, l'ensemble des agences ont confirmé la cote de crédit du Québec avec perspective stable.

De manière générale, les agences ont fait valoir que le Québec comptait sur une économie forte et diversifiée et que l'engagement du gouvernement à revenir à l'équilibre budgétaire démontrait une saine gestion des finances publiques. Elles ont également souligné que l'engagement du gouvernement à diminuer le poids de la dette était un élément positif.

TABLEAU E.12

#### Cotes de crédit du Québec

Agence de notation	Cote de crédit	Perspective
Standard & Poor's (S&P)	AA-	Stable
Moody's	Aa2	Stable
Fitch Ratings	AA-	Stable
DBRS Morningstar	AA (low)	Stable
Japan Credit Rating Agency (JCR)	AAA	Stable
China Chengxin International (CCXI) <sup>(1)</sup>	AAA	Stable

Note : Il s'agit des cotes de crédit du Québec au 20 octobre 2023.

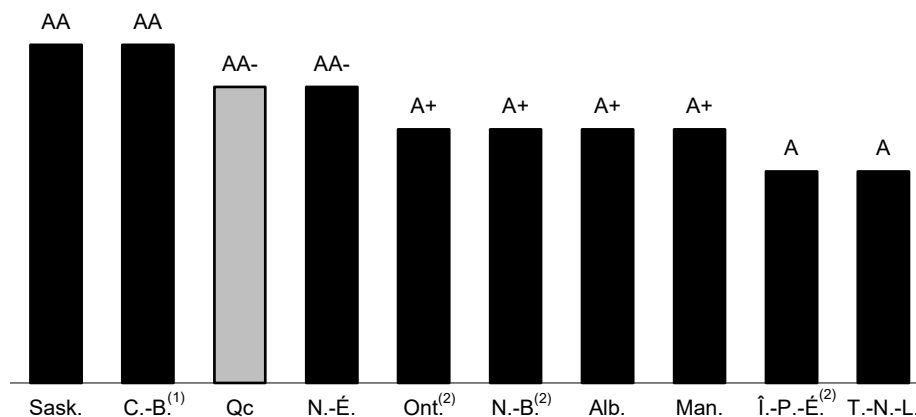
(1) Il s'agit de la cote de crédit pour l'émission d'obligations sur le marché chinois.

### 3.2 La comparaison des cotes de crédit des provinces canadiennes

Les graphiques suivants présentent les cotes de crédit des provinces canadiennes attribuées par Standard & Poor's, Moody's, DBRS Morningstar et Fitch Ratings.

GRAPHIQUE E.9

#### Cotes de crédit des provinces canadiennes – Standard & Poor's



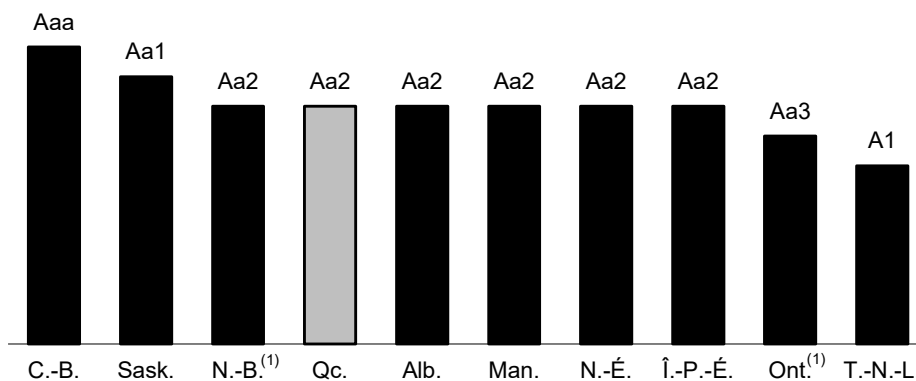
Note : Il s'agit des cotes de crédit au 20 octobre 2023.

(1) Cette province a une perspective négative.

(2) Ces provinces ont une perspective positive.

GRAPHIQUE E.10

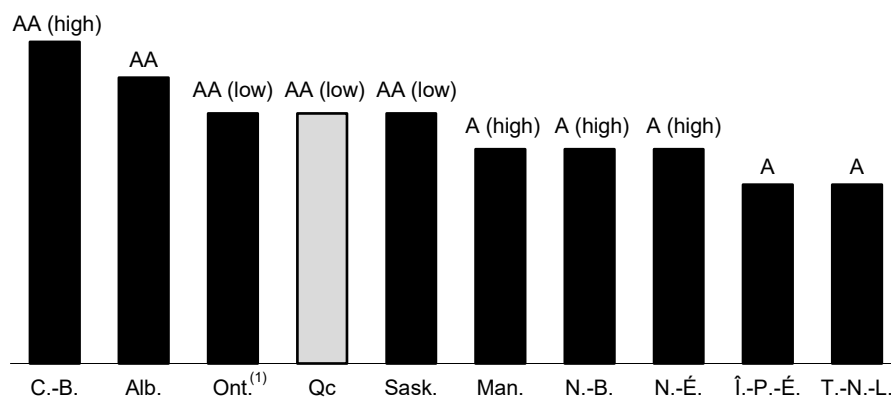
#### Cotes de crédit des provinces canadiennes – Moody's



Note : Il s'agit des cotes de crédit au 20 octobre 2023.

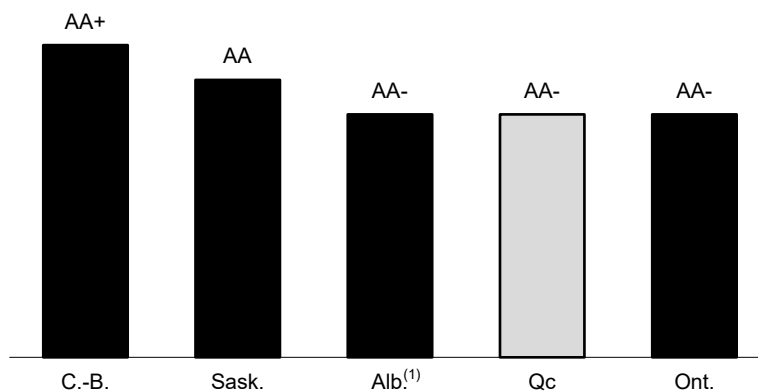
(1) Ces provinces ont une perspective positive.

GRAPHIQUE E.11

**Cote de crédit des provinces canadiennes – DBRS Morningstar**

Note : Il s'agit des cotes de crédit au 20 octobre 2023.  
 (1) Cette province a une perspective positive.

GRAPHIQUE E.12

**Cote de crédit des provinces canadiennes – Fitch Ratings**

Note : Cinq provinces reçoivent une cote de crédit de Fitch Ratings. Il s'agit des cotes de crédit au 20 octobre 2023.  
 (1) Cette province a une perspective positive.



# Section F

## LES SCÉNARIOS ALTERNATIFS DE PRÉVISION

<b>Sommaire.....</b>	<b>F.3</b>
<b>1. Une prévision économique dans un contexte d'incertitude : deux scénarios alternatifs.....</b>	<b>F.5</b>
1.1 Deux scénarios alternatifs de prévision économique .....	F.6
1.2 Les scénarios alternatifs et l'évolution des principaux indicateurs économiques .....	F.8
<b>2. Les effets potentiels sur le cadre financier .....</b>	<b>F.11</b>
2.1 L'effet potentiel sur le plan de retour à l'équilibre budgétaire .....	F.11
<b>3. Les effets potentiels sur la dette nette du Québec.....</b>	<b>F.15</b>



## SOMMAIRE

Au Québec, comme ailleurs dans le monde, l'activité économique évolue dans un contexte incertain. Plusieurs aléas pourraient influencer les perspectives économiques, tant à la hausse qu'à la baisse, au cours des prochains mois. Par exemple, l'aggravation des tensions géopolitiques ou une évolution différente de l'inflation auraient une incidence sur la croissance de l'économie mondiale et, par le fait même, sur les perspectives de l'économie québécoise.

Dans ce contexte et par souci de transparence, le ministère des Finances présente, dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec*, deux scénarios alternatifs de prévision économique pour estimer les incidences d'un repli du PIB réel ou encore d'une croissance économique plus forte que prévu sur le cadre financier et sur la dette du gouvernement du Québec, soit :

- un scénario prévoyant une récession, dans lequel un recul de l'activité économique de 0,8 % est attendu en 2024, suivi d'un rebond de 1,9 % en 2025;
  - Par rapport au scénario de référence, l'écart négatif en ce qui concerne le PIB atteint 1,5 point de pourcentage en 2024, mais la hausse de l'activité économique est plus élevée de 0,3 point de pourcentage en 2025.
- un scénario prévoyant une croissance forte, dans lequel la hausse de l'activité économique en 2024 est plus soutenue que celle attendue dans le scénario de référence (2,2 % en 2024). Une progression du PIB réel légèrement plus faible est toutefois escomptée pour 2025 (1,2 %).
  - Les écarts par rapport au scénario de référence sont de +1,5 point de pourcentage en 2024 et de -0,4 point de pourcentage en 2025.

TABLEAU F.1

### PIB réel – Québec

(variation en pourcentage, choc en point de pourcentage)

	Scénario de référence	Scénario de récession		Scénario de croissance forte	
	Variation	Choc	Variation	Choc	Variation
2023	0,6	—	0,6	—	0,6
2024	0,7	-1,5	-0,8	+1,5	2,2
2025	1,6	+0,3	1,9	-0,4	1,2
2026	1,6	+0,9	2,5	-0,9	0,7
2027	1,6	+0,3	1,9	-0,3	1,3

Note : Les chocs positifs et négatifs des scénarios alternatifs par rapport au scénario de référence sont symétriques. Les chiffres ayant été arrondis, l'estimation des écarts peut différer.



## □ Effet des scénarios alternatifs sur le solde budgétaire et sur la dette nette

Dans la perspective où l'un des deux scénarios alternatifs devait se réaliser, un effet additionnel à la baisse ou à la hausse de l'ordre de 3,0 milliards de dollars sur cinq ans serait attendu sur le solde budgétaire.

Si une détérioration de la situation économique devait survenir, les déficits prévus seraient haussés à court terme et l'équilibre budgétaire pourrait être atteint en 2027-2028.

— L'utilisation de la provision pour éventualités, notamment, permettrait de limiter la hausse des déficits prévus et de réduire les pressions sur le cadre financier.

À l'inverse, une amélioration de la situation économique pourrait réduire les déficits prévus, voire permettre un retour à l'équilibre budgétaire avant 2027-2028.

**Le cadre financier présenté dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* est prudent et repose sur des prévisions économiques et budgétaires centrées.**

**Un retour à l'équilibre budgétaire en 2027-2028 et l'atteinte des cibles de réduction de la dette nette à long terme sont possibles, même si le ralentissement économique devait être plus prononcé que ce qui est attendu.**

Enfin, au 31 mars 2028, le ratio de la dette nette en pourcentage du PIB afficherait un écart de 0,5 point de pourcentage à la hausse ou de 0,4 point de pourcentage à la baisse, par rapport au scénario de référence de la mise à jour économique et financière de l'automne 2023.

— Ce dernier scénario prévoit un ratio de 35,9 %, alors que le ratio serait de 36,4 % selon le scénario de récession ou de 35,5 % selon le scénario de croissance forte.

## 1. UNE PRÉVISION ÉCONOMIQUE DANS UN CONTEXTE D'INCERTITUDE : DEUX SCÉNARIOS ALTERNATIFS

Au cours de la dernière année, la plupart des grandes banques centrales ont relevé leur taux directeur afin de contrôler l'inflation. Le resserrement monétaire produit graduellement son effet sur l'économie et sur les prix. Au Québec, les statistiques récentes confirment que l'activité économique ralentit.

- Ainsi, après deux années de fortes progressions, le PIB réel devrait augmenter de 0,6 % en 2023 et de 0,7 % en 2024.
- Il s'agit de gains comparables à ceux escomptés en moyenne par les prévisionnistes du secteur privé (+0,6 % en 2023 et en 2024).

Bien que le scénario de prévision économique soit centré et prudent, il n'est pas à l'abri des aléas qui pourraient influencer les perspectives économiques, tant à la baisse qu'à la hausse.

### □ **L'activité économique du Québec évolue dans un contexte de grande incertitude**

Le scénario de prévision économique sert à établir le cadre budgétaire du gouvernement du Québec.

- De nombreuses hypothèses sont associées au scénario économique de référence. Elles reflètent le plus fidèlement possible la situation actuelle et l'évolution attendue de l'économie. Bien que les hypothèses soient raisonnables et prudentes au moment où la prévision est élaborée, une grande incertitude caractérise la situation économique actuelle.
  - En particulier, les prévisions du *Point sur la situation économique et financière du Québec* de l'automne 2023 reflètent le contexte de ralentissement de l'économie mondiale, sur lequel le gouvernement du Québec exerce peu d'influence.
- Les hypothèses sont associées à différents risques. La concrétisation de ces risques pourrait entraîner une progression du PIB réel plus forte ou plus faible que celle escomptée dans le scénario de référence.

## 1.1 Deux scénarios alternatifs de prévision économique

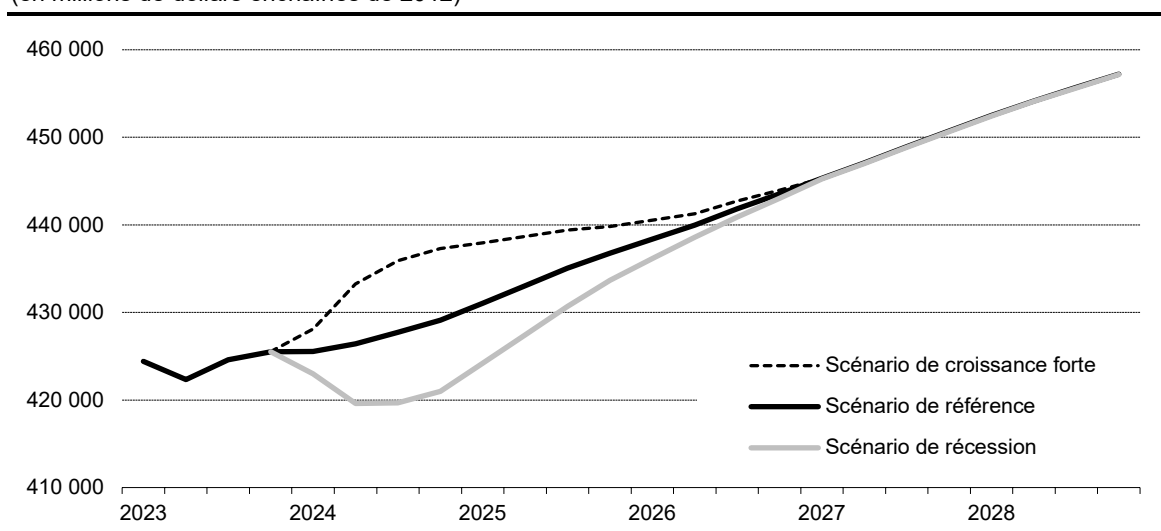
En raison de l'incertitude économique qui persiste, le ministère des Finances a élaboré deux scénarios alternatifs de croissance qui pourraient caractériser l'économie au cours des prochaines années, soit :

- un scénario prévoyant une récession;
- un scénario prévoyant une croissance forte.

Ces scénarios permettent d'évaluer les incidences d'une récession ou d'une croissance économique plus forte que prévu sur le cadre financier et sur la dette du gouvernement du Québec.

GRAPHIQUE F.1

### Évolution du produit intérieur brut réel selon les scénarios au Québec (en millions de dollars enchaînés de 2012)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

#### ❑ Scénario de récession

Le scénario de récession reflète un ralentissement économique plus marqué en 2024 que celui prévu dans le scénario de référence. Ce scénario traduirait la réalisation de certains risques. Par exemple :

- la persistance de l'inflation pourrait amener les banques centrales à resserrer davantage leur politique monétaire ou à maintenir leur politique monétaire restrictive plus longtemps que prévu, ce qui aurait des effets sur les taux de financement;
- une aggravation des tensions géopolitiques pourrait provoquer une hausse des prix des biens sur les marchés internationaux, notamment le coût des matières premières et de l'énergie;
- les ménages et les entreprises pourraient faire preuve d'une plus grande prudence. Cette situation aurait des effets négatifs importants sur les investissements résidentiels et non résidentiels et freinerait la consommation des ménages.

Selon ce scénario, le Québec connaîtrait une récession en 2024. L'activité économique reculerait de 0,8 % en 2024, ce qui représente un écart négatif de 1,5 point de pourcentage par rapport au scénario de référence.

- Ce choc serait suivi d'un rebond plus important en 2025 et en 2026, de sorte que le PIB réel rejoindrait un niveau équivalent au scénario de référence au début de l'année 2027.

## □ Scénario de croissance forte

Le scénario de croissance forte reflète une hausse de l'activité économique qui serait plus dynamique que celle escomptée dans le scénario de référence. Différents éléments pourraient contribuer individuellement ou simultanément à une amélioration des perspectives. Par exemple :

- une modération de l'inflation plus rapide que prévu dans le scénario de référence pourrait amener les banques centrales à devancer et à accélérer l'assouplissement de leur politique monétaire;
- la croissance économique plus élevée qu'attendu inciterait les entreprises à accroître leurs embauches. Un marché de l'emploi plus favorable pourrait entraîner une hausse plus forte des dépenses de consommation;
- les ménages pourraient également utiliser une plus grande part de l'épargne qu'ils ont accumulée en 2020 pendant les premiers mois de la pandémie. Dans une telle situation, leurs dépenses augmenteraient de façon plus importante qu'escompté dans le scénario de référence;
- par ailleurs, plusieurs facteurs à l'échelle mondiale pourraient conduire à un raffermissement plus marqué que prévu du PIB réel mondial. Notamment, l'économie américaine s'est montrée résiliente en première moitié d'année 2023. Une hausse plus soutenue que prévu du PIB réel américain pourrait avoir un effet positif sur les exportations et sur l'activité économique du Québec.

Dans ce scénario, l'activité économique progresserait de 2,2 % en 2024, ce qui représente un écart positif de 1,5 point de pourcentage par rapport au scénario de référence.

- Cette forte croissance serait suivie d'une progression légèrement plus faible en 2025 et en 2026, de sorte que le PIB réel rejoindrait un niveau équivalent au scénario de référence au début de l'année 2027.

TABLEAU F.2

### PIB réel – Québec

(variation en pourcentage, choc en point de pourcentage)

	Scénario de référence	Scénario de récession		Scénario de croissance forte	
	Variation	Choc	Variation	Choc	Variation
2023	0,6	—	0,6	—	0,6
2024	0,7	-1,5	-0,8	+1,5	2,2
2025	1,6	+0,3	1,9	-0,4	1,2
2026	1,6	+0,9	2,5	-0,9	0,7
2027	1,6	+0,3	1,9	-0,3	1,3

Note : Les chocs positifs et négatifs des scénarios alternatifs par rapport au scénario de référence sont symétriques. Les chiffres ayant été arrondis, l'estimation des écarts peut différer.

## 1.2 Les scénarios alternatifs et l'évolution des principaux indicateurs économiques

Les hypothèses relatives aux perspectives économiques influencent l'ensemble des composantes de la prévision, dont le PIB réel, le PIB nominal et l'emploi.

### ❑ Une éventuelle récession aurait un effet négatif sur les principaux indicateurs économiques

Le scénario de récession escompte un recul de 0,8 % du PIB réel en 2024. Dans ce scénario, les ménages et les entreprises feraient preuve d'une plus grande prudence et limiteraient leurs dépenses de consommation et d'investissement, entraînant un repli de l'emploi et une hausse du taux de chômage.

Notamment, en 2024 :

- la croissance du PIB nominal passerait de 3,4 % selon le scénario de référence à 1,8 %, soit un écart négatif de 1,6 point de pourcentage;
- un repli de l'emploi de 0,4 % serait attendu, comparativement à une création d'emplois de 0,4 % selon le scénario de référence;
- le taux de chômage atteindrait en moyenne 5,0 %, un niveau plus élevé que dans le scénario de référence (4,5 %);
- la perte d'emplois attendue dans ce scénario par rapport au gain escompté dans le scénario de référence entraînerait un accroissement plus modeste des salaires et traitements (2,2 % comparativement à 3,5 % dans le scénario de référence);
- l'excédent d'exploitation net des sociétés reculerait de 2,2 %, alors qu'un gain de 2,2 % est attendu dans le scénario de référence;
- la croissance de la consommation excluant les produits alimentaires et le logement se situerait à 2,0 %, alors qu'une progression de 2,7 % est prévue dans le scénario de référence.

### ❑ Une croissance plus forte rehausserait les prévisions de la plupart des indicateurs économiques

Le scénario de croissance forte escompte une progression du PIB réel de 2,2 % en 2024. Il s'agit d'une croissance plus prononcée que celle du scénario de référence (+0,7 %). Dans ce scénario, le marché du travail resterait vigoureux, les dépenses des ménages demeureraient soutenues et une demande plus importante pour les biens et services rehausserait l'optimisme des entreprises.

Notamment, en 2024 :

- la croissance du PIB nominal passerait de 3,4 % selon le scénario de référence à 4,9 %, soit un écart positif de 1,5 point de pourcentage;
- une création d'emplois de 1,2 % serait attendue, comparativement à 0,4 % selon le scénario de référence;
- le taux de chômage atteindrait 4,0 % en moyenne, un niveau plus faible que celui du scénario de référence (4,5 %);
- la vigueur du marché du travail entraînerait une hausse plus marquée des salaires et traitements, qui progresseraient de 4,9 %, alors qu'une augmentation de 3,5 % est prévue dans le scénario de référence;

- l'excédent d'exploitation net des sociétés bondirait de 6,6 %, un gain plus élevé que celui attendu dans le scénario de référence (2,2 %);
- la croissance de la consommation excluant les produits alimentaires et le logement se situerait à 3,4 %, alors qu'une progression de 2,7 % est prévue dans le scénario de référence.

TABLEAU F.3

**Indicateurs économiques au Québec en 2024 et en 2025**

(variation en pourcentage, sauf indication contraire)

	Scénario de référence		Scénario de récession		Scénario de croissance forte	
	2024	2025	2024	2025	2024	2025
PIB, en termes réels	0,7	1,6	-0,8	1,9	2,2	1,2
Indice des prix à la consommation	2,7	2,1	2,3	2,2	3,1	2,1
Emploi	0,4	0,5	-0,4	0,5	1,2	0,5
Taux de chômage (niveau en pourcentage)	4,5	4,4	5,0	4,9	4,0	3,9
PIB, en termes nominaux	3,4	3,5	1,8	3,9	4,9	3,2
Salaires et traitements, en termes nominaux	3,5	3,4	2,2	3,7	4,9	3,1
Excédent d'exploitation net des sociétés, en termes nominaux	2,2	2,7	-2,2	3,7	6,6	1,7
Consommation excluant les produits alimentaires et le logement, en termes nominaux	2,7	3,7	2,0	3,9	3,4	3,6



## 2. LES EFFETS POTENTIELS SUR LE CADRE FINANCIER

### 2.1 L'effet potentiel sur le plan de retour à l'équilibre budgétaire

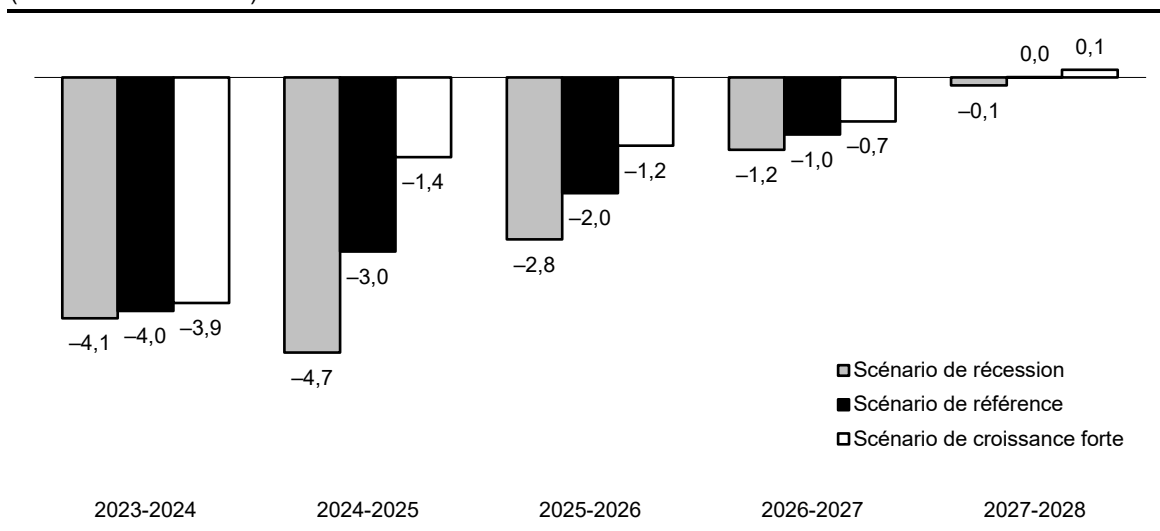
*Le point sur la situation économique et financière du Québec* maintient le retour à l'équilibre budgétaire en 2027-2028, comme prévu dans le budget de mars 2023. Selon le scénario de référence, le solde budgétaire affiche un déficit de 4,0 milliards de dollars en 2023-2024, après versements des revenus consacrés au Fonds des générations. Une amélioration de 1,0 milliard de dollars est prévue chaque année par la suite, et ce, jusqu'à l'atteinte de l'équilibre budgétaire en 2027-2028.

La présentation de scénarios alternatifs prévoyant une récession ou une croissance forte permet d'illustrer comment l'atteinte de l'équilibre budgétaire pourrait être affectée si la situation économique devait prendre une trajectoire différente de celle qui est attendue dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec*.

- Si une détérioration de la situation économique devait survenir, les déficits prévus seraient haussés à court terme, mais l'équilibre budgétaire pourrait être atteint en 2027-2028.
  - L'utilisation de la provision pour éventualités, la mise en place de mesures relatives aux revenus ou une limitation de la croissance des dépenses permettraient de limiter la hausse des déficits prévus et de réduire les pressions sur le cadre financier.
- À l'inverse, une amélioration de la situation économique pourrait réduire les déficits prévus, voire permettre un retour à l'équilibre budgétaire avant 2027-2028.

GRAPHIQUE F.2

#### Retour à l'équilibre budgétaire – Scénario de référence et scénarios alternatifs (en milliards de dollars)





## □ Les effets sur le cadre financier

Si le scénario de récession ou celui de croissance forte devait se réaliser, un effet additionnel à la baisse ou à la hausse de l'ordre de 3,0 milliards de dollars sur cinq ans<sup>1</sup> serait attendu sur le solde budgétaire.

Plus particulièrement, une variation à la baisse ou à la hausse de l'ordre de 2,6 milliards de dollars<sup>1</sup> sur l'horizon du cadre financier serait attendue pour les revenus autonomes, alors que la variation serait d'environ 350 millions de dollars<sup>1</sup> pour le coût du service de la dette.

L'effet additionnel des scénarios alternatifs sur les revenus autonomes serait plus élevé en 2024-2025, puis diminuerait graduellement à compter de l'année suivante, au fur et à mesure que le PIB réel retournerait vers un niveau équivalent à celui prévu dans le scénario de référence.

— En 2024-2025, l'incidence additionnelle des scénarios alternatifs serait de l'ordre de 1,6 milliard de dollars.

— En 2027-2028, les scénarios alternatifs auraient un effet marginal sur les revenus autonomes par rapport au scénario de référence.

L'incidence des scénarios alternatifs sur le service de la dette augmenterait progressivement sur l'horizon du cadre financier, en lien avec la hausse ou la baisse des déficits budgétaires.

— Par exemple, une détérioration des déficits budgétaires occasionnée par le recul temporaire de l'activité économique attendu dans le scénario de récession aurait pour effet d'augmenter le service de la dette de 113 millions de dollars à terme.

TABLEAU F.4

### Effet additionnel des scénarios alternatifs sur le solde budgétaire (en millions de dollars)

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	Total
<b>Solde budgétaire<sup>(1)</sup> – Scénario de référence</b>	<b>-3 995</b>	<b>-2 982</b>	<b>-1 975</b>	<b>-966</b>	<b>4</b>	
<b>Effet additionnel du scénario de récession</b>						
Revenus autonomes	-124	-1 692	-704	-153	-31	-2 704
Service de la dette	-3	-42	-92	-110	-113	-360
<b>Effet additionnel total</b>	<b>-127</b>	<b>-1 734</b>	<b>-796</b>	<b>-263</b>	<b>-144</b>	<b>-3 064</b>
<b>Solde budgétaire ajusté<sup>(1),(2)</sup></b>	<b>-4 122</b>	<b>-4 716</b>	<b>-2 771</b>	<b>-1 229</b>	<b>-140</b>	
<b>Effet additionnel du scénario de croissance forte</b>						
Revenus autonomes	129	1 581	724	122	15	2 570
Service de la dette	3	40	88	105	108	344
<b>Effet additionnel total</b>	<b>132</b>	<b>1 621</b>	<b>812</b>	<b>227</b>	<b>123</b>	<b>2 914</b>
<b>Solde budgétaire ajusté<sup>(1),(3)</sup></b>	<b>-3 863</b>	<b>-1 361</b>	<b>-1 163</b>	<b>-739</b>	<b>127</b>	

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, avant utilisation de la réserve de stabilisation.

(2) Le solde budgétaire prévu dans le scénario de récession exclut les impacts financiers d'une intervention possible du gouvernement pour stimuler la relance économique.

(3) Le solde budgétaire prévu dans le scénario de croissance forte exclut les impacts financiers des mesures additionnelles qui pourraient être annoncées.

<sup>1</sup> Il s'agit de la moyenne en valeur absolue des impacts des deux scénarios alternatifs sur cinq ans.

## ■ Le détail des révisions par source

Les scénarios de récession ou de croissance forte ont une incidence sur les revenus autonomes et sur le coût du service de la dette.

- L'évolution des revenus autonomes, principalement celle des revenus fiscaux, est étroitement liée à l'évolution des principaux indicateurs économiques.
- Le coût du service de la dette, quant à lui, est lié aux déficits budgétaires et aux taux d'intérêt.

Par rapport au scénario de référence, les scénarios alternatifs auraient pour effet de faire varier à la baisse ou à la hausse :

- les revenus provenant de l'impôt des particuliers de près de 1,1 milliard de dollars sur cinq ans<sup>2</sup>, en raison notamment de la croissance plus faible ou plus forte des salaires et traitements prévue dans ces scénarios en 2024;
- les revenus provenant des impôts des sociétés d'environ 805 millions de dollars sur cinq ans<sup>2</sup>, en raison notamment du repli ou de la croissance plus forte de l'excédent d'exploitation net des sociétés prévu dans ces scénarios en 2024;
- les revenus des taxes à la consommation d'environ 320 millions de dollars sur cinq ans<sup>2</sup>, en raison notamment d'une croissance plus faible ou plus forte de la consommation excluant les produits alimentaires et le logement prévue dans ces scénarios en 2024;
- le coût du service de la dette de l'ordre de 350 millions de dollars sur cinq ans<sup>2</sup>, en raison de la variation des déficits budgétaires.

TABLEAU F.5

### Effet additionnel par source – 2024-2025 et total sur cinq ans (en millions de dollars)

	Scénario de récession		Scénario de croissance forte	
	2024-2025	Total sur cinq ans	2024-2025	Total sur cinq ans
<b>Revenus autonomes</b>				
– Impôt des particuliers	-667	-1 081	672	1 055
– Impôts des sociétés	-528	-860	407	746
– Taxes à la consommation	-188	-318	189	323
– Autres revenus	-309	-445	313	446
<b>Total – Revenus autonomes</b>	<b>-1 692</b>	<b>-2 704</b>	<b>1 581</b>	<b>2 570</b>
<b>Service de la dette</b>	<b>-42</b>	<b>-360</b>	<b>40</b>	<b>344</b>
<b>Effet additionnel total</b>	<b>-1 734</b>	<b>-3 064</b>	<b>1 621</b>	<b>2 914</b>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

<sup>2</sup> Il s'agit de la moyenne en valeur absolue des impacts des deux scénarios alternatifs sur cinq ans.



### 3. LES EFFETS POTENTIELS SUR LA DETTE NETTE DU QUÉBEC

Selon le scénario de référence de la mise à jour économique et financière de l'automne 2023, la dette nette du Québec s'est établie à 209,8 milliards de dollars au 31 mars 2023, soit à 38,0 % du PIB. Une diminution à 35,9 % du PIB est attendue d'ici 2027-2028.

Selon le scénario de récession, la dette nette au PIB serait plus élevée de 0,9 point de pourcentage en 2024-2025, ce qui porterait le ratio à 38,7 %.

— Le ratio diminuerait progressivement par la suite, pour atteindre 36,4 % du PIB au 31 mars 2028, soit 0,5 point de pourcentage du PIB ou 3,1 milliards de dollars de plus que dans le scénario de référence.

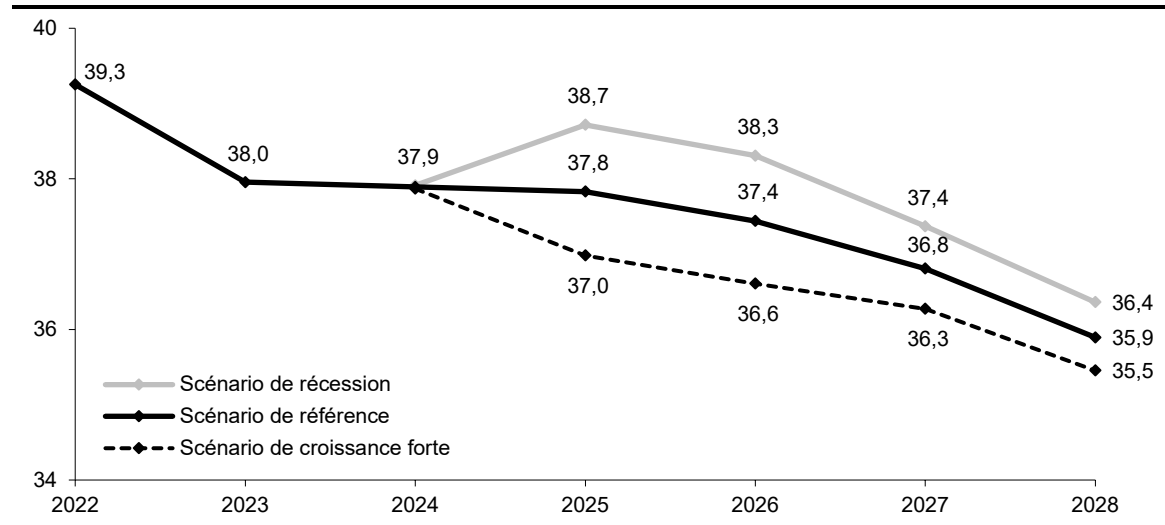
— Les cibles de réduction de la dette nette à long terme seraient atteintes dans le scénario de récession.

Selon le scénario de croissance forte, la dette nette au PIB diminuerait graduellement chaque année.

— Au 31 mars 2028, le ratio s'établirait à 35,5 % du PIB, soit 0,4 point de pourcentage du PIB de moins que dans le scénario de référence.

GRAPHIQUE F.3

#### Dettes nette au 31 mars – Scénario de référence et scénarios alternatifs (en pourcentage du PIB)







[Québec.ca/lepoint](http://Quebec.ca/lepoint)

